



Compte-rendu

De l'Assemblée Générale Ordinaire

Fédération Française du Sport Universitaire

25 mars 2023 - Paris / Visioconférence

(Modèle hybride)

Ordre du Jour

OUVERTURE Propos introductifs

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS Approbation du compte-rendu de l'AG du 02 avril 2022

2. ALLOCUTIONS

3. PÔLE FINANCIER Comptes annuels 2022
Lecture du commissaire aux comptes
Affectation du résultat
Approbation des budgets prévisionnels 2023 et 2024

4. ÉLECTIONS Places vacantes Comité Directeur Fédéral, Collège étudiant (mandature 2020-2024)

5. PÔLE INSTITUTIONNEL Modifications des statuts
Modifications du règlement intérieur
Modifications des statuts-types des Ligues

6. RAPPORT D'ACTIVITÉ Les chiffres clés
Les licences
Activité nationale
Formation
Activité internationale
Partenariats

7. REMISE DES PRIX Challenges Nationaux des AS
FFSPORT - MAIF 2023-2022
Trophées du Sport Universitaire 2022
Remise de la médaille d'honneur de la Fédération

8. QUESTIONS DIVERSES

10. CLÔTURE DE L'ASSMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

PARTICIPANTS

Délégués : 92 délégués présents ou représentés (cf. liste des délégués en annexe)

Membres de droit : A. RIDDE - Représentant du ministère des Sports, B. AMSALEM - Représentant du CNOSF, H. SADOK - Représentant de la Conférence des Présidents d'Université.

Invités : E. ADREASSIAN - UNSS, D. HALIMI - ANESTAPS, Y. REYNIER - ANESTAPS, G. ANDREUX - Candidat CDF, P. INSALACO - Candidat CDF, N. VEILLE - Candidate CDF, R. BOURDEAUX - Lauréat Trophée du Sport Universitaire, B. CAMPION - Lauréat Trophée du Sport Universitaire, P. DECIMO - Lauréat Trophée du Sport Universitaire, E. GUILLOT - Lauréate Trophée du Sport Universitaire, J-F. STRZYKALA, membre de la CSOE, T. FONDEUR, membre de la CSOE, B. ROUILLE - Commissaire aux comptes, Comité Directeur, Direction Nationale, Directeurs Régionaux du Sport Universitaire.

Excusés : L. LEFEVRE - Représentante du ministère de l'Enseignement Supérieur, et de la Recherche

Secrétariat de séance : D. BARDOT - projections, J-P. DOS PRAZERES - gestion de la visioconférence, A. SERRE - projections, L. TICO - rédactrice

QUORUM : L'Assemblée Générale est composée de 97 délégués avec un quorum fixé statutairement à 49 voix exprimées.

92 voix sont représentées à l'ouverture de l'Assemblée Générale (dont 23 procurations). Le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut régulièrement délibérer.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C. TERRET : Bonjour à toutes et tous et bienvenue à l'assemblée générale fédérale de la Fédération Française du Sport Universitaire. Cette assemblée générale est en mode hybride avec certains délégués en présentiel et d'autres en visioconférence. Le prestataire choisi pour les votes est VOTEBOSXE. L'ensemble des délégués ont reçu un lien avec leurs identifiants de connexion pour les votes à venir.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02 AVRIL 2022

(cf. Annexes et PPT).

C. TERRET : Il n'y a pas de question sur le compte-rendu, nous pouvons procéder au vote.

VOTE 1 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale du 02 avril 2022 tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité simple)

VOTE 1 Approbation du compte-rendu	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	6

VOTE 1 : Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale du 02 avril 2022 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

2. ALLOCUTIONS

C. TERRET : Nous allons débiter cette assemblée générale avec l'allocution de nos membres de droit que je remercie pour leur présence et leur soutien dans nos collaborations.

J'en profite pour excuser Madame L. LEFEVRE, qui représente Madame S. RETAILLEAU et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, retenue aujourd'hui sur d'autres obligations et Monsieur M. ROMEZY qui représente la Conférence des Grandes Ecoles.

Je laisse la parole à Monsieur A. RIDDE représentant de Madame A. OUDEACASTERA ministre des Sports qui nous fait l'honneur d'être présent aujourd'hui.

Je passerai par la suite la parole à Monsieur H. SADOK Président de l'Université Côté d'Opale et de France Universités.

Nous projeterons en suivant une vidéo de Madame B. HENRIQUES, Présidente du Comité National Olympique et Sportif Français, qui ne peut être présente aujourd'hui mais représentée par B. AMSALEM que je salue.

La parole reviendra ensuite à Madame A. GUINER première vice-présidente étudiante et je conclurai par la suite les discours d'ouverture de cette assemblée générale.

J'en profite également pour saluer nos partenaires institutionnels, le GNDS qui s'excuse de son absence aujourd'hui. L'APS-CGE est représentée par S. GERARD, la C3D représentée par L. GERVILLE-REACHE et enfin l'ANESTAPS représentée par D. HALIMI.

2.1. Monsieur Alexis RIDDE, Chef du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport - ministère des Sports

Cf. annexe et PPT.

A. RIDDE : Bonjour à toutes et à tous, Mesdames, Messieurs les délégués, présents dans la salle et également en ligne.

Je voudrais tout d'abord vous remercier de l'invitation et merci également aux équipes de la Fédération pour l'organisation de l'Assemblée Générale.

Permettez-moi avant tout d'excuser A. OUDEA-CASTERA, la ministre des Sports des Jeux olympiques et paralympiques, qui n'a pas pu être présente ce matin mais qui, vous le savez, est très attachée au sport universitaire.

De manière générale, le ministère des sports est très mobilisé dans le cadre de la préparation de l'héritage de Paris 2024 pour faire de l'augmentation de la pratique sportive chez tous les Français un des actifs les plus importants de ces Jeux Olympiques et Paralympiques. Dans ce but, le ministère a agi sur l'ensemble des conditions et l'ensemble des domaines dans lesquels nous pouvons faire bouger un peu plus les Français à des fins d'abord de cohésion sociale. On le sait tous, le sport est vecteur important d'unité et on s'attache dans ce cadre-ci à notamment toucher les personnes les plus éloignées de la pratique sportive. Je pense notamment aux personnes en situation de handicap pour lesquelles des travaux sont en cours afin d'augmenter leur accès à la pratique mais aussi à la pratique féminine où l'on sait que dans certains secteurs, les femmes sont sous-représentées.

Également à des fins de santé et de bien-être, le ministère a mis en place avec le ministère de la santé une stratégie sport santé qui porte ses fruits. Par exemple, nous pouvons citer la mise en place des maisons santé qui se structurent maintenant au niveau des régions. Nous travaillons également sur un nouvel axe de développement qui porte sur la pratique des activités physiques et sportives en

milieu professionnel. Enfin, bien sûr, le sport est un enjeu éducatif, c'est d'ailleurs ce qui nous réunit aujourd'hui.

Dans ce domaine, le ministère a mis en place de nombreux dispositifs et stratégies pour développer la pratique physique et sportive des jeunes. Depuis les 30 min d'activités physiques quotidiennes dans les écoles jusqu'à l'aide à la prise de licence via le pass'sport, toutes ces actions vont dans le sens des objectifs précédemment cités. Evidemment, dans ce cadre-là, une attention particulière est portée au public étudiant et au sport universitaire.

C'est pour nous, comme pour les ministères avec lesquels nous travaillons, un peu la dernière occasion de pouvoir toucher les jeunes et de les conditionner aux activités physiques et sportives avant qu'ils n'entrent dans la vie active qui, souvent, correspond à un décrochage important de la pratique chez les Français.

Le sujet du sport universitaire et du sport des étudiants va faire l'objet d'annonces très prochaines, que je ne vais pas dévoiler aujourd'hui. En tout cas sachez que des travaux sont en cours sur la base de rapports qui ont été commandés récemment.

Le rapport de France Universités, dont j'imagine vous avez eu connaissance, mais aussi celui des inspections générales de l'enseignement et du sport peuvent également être cités. Je pense notamment à l'enquête avec l'ANESTAPS sur la pratique étudiante ou alors le baromètre piloté par l'INJEP.

Sur cette base-là, un certain nombre de recommandations ont été faites, vous verrez que certaines vont être retenues et que beaucoup de choses vont être mises en place pour justement développer la pratique sportive des étudiants à tous les niveaux. A ce titre, évidemment, la FF Sport U a toute sa place et joue un rôle primordial pour la pratique sportive des étudiants mais aussi dans l'organisation de compétitions.

Il a 100 ans, à une centaine de mètres d'ici, la France accueillait pour la première fois les premiers jeux mondiaux universitaires. Le ministère est attaché à ce que l'on puisse retrouver ces traditions et soutiendra la Fédération dans ses efforts pour accueillir en France des événements internationaux de sport universitaire.

Les objectifs sont plutôt engageants. Vous pouvez compter sur le soutien du ministère aujourd'hui, mais aussi dans les années à venir et c'est dans une dynamique positive que je nous souhaite des bons travaux aujourd'hui. Merci.

C. TERRET : Merci beaucoup, cher Alexis, pour ce discours. Je laisse maintenant la parole à H. SADOK.

2.2. Monsieur Hassane SADOK - France Universités

Cf. annexe et PPT.

H. SADOK : Merci Monsieur le Président. Je représente aujourd'hui Guillaume GELLE, président de France Universités, qui est aussi président de l'université de Reims.

Je suis heureux, comme l'année dernière, d'être à vos côtés. Malheureusement, comme vous l'avez dit, je ne peux pas être en présentiel mais je voudrais rappeler l'importance du sport universitaire.

Il manque des moyens dans la pratique sportive universitaire malgré les ambitions affichées. Dans mon établissement, par exemple, j'ai essayé d'implanter le sport sur l'ensemble des sites. J'ai également essayé d'installer un terrain de sport. Le coût est assez important et les moyens qui sont accordés au sport à ma connaissance, ne sont pas élevés.

La France a toujours été précurtrice en termes sportifs avec, par exemple, la création de l'INSEP, l'un des premiers lieux d'innovation au niveau du sport mondial. Le modèle a par la suite été copié par beaucoup de pays et aujourd'hui nous sommes dépassés. Nous accueillons les JOP en 2024 mais les moyens ne sont pas alloués, ni en milieu universitaire, ni en milieu fédéral.

A l'échelle de la FF Sport U, nous pouvons nous réjouir des résultats que l'on obtient, mais en discutant avec les collègues, on constate qu'il est nécessaire d'instaurer un dialogue entre la Fédération et les universités. Selon moi, il n'y a pas assez de liens entre les deux mondes pour essayer de mettre en place des projets. Les deux n'ont pas les moyens pour répondre favorablement à toutes les demandes.

Je pense que si l'on peut créer une coordination entre les deux, en tout cas entre France Universités et la FF Sport U, nous pourrions travailler dans le bon sens.

Prenons l'exemple des deux rapports portant sur le sport universitaire. Il y a celui de de l'inspection générale et celui de France Universités. Les recommandations sont très claires. Par exemple, elles demandent qu'une partie de la CVEC soit allouée au sport universitaire. La problématique a été identifiée, néanmoins les moyens ne suivent pas. Il y a des exemples impressionnants desquels nous pourrions nous inspirer. Je reviens de Corée où j'ai pu constater le développement du taekwondo dans les universités.

Je pense qu'il est nécessaire que le sport universitaire français soit mieux accompagné.

Je vous remercie de votre écoute.

C. TERRET : Merci beaucoup pour ce mot, cher Hassan. Nous allons maintenant projeter le discours vidéo de B. HENRIQUES.

2.3. Madame Brigitte HENRIQUES - CNOSF

Cf. annexe et PPT.

B. HENRIQUES : Monsieur le Président, cher Cédric TERRET, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents de club, Mesdames et Messieurs les bénévoles, Mesdames et Messieurs les collaborateurs, chers amis, je tiens tout d'abord à vous adresser mes remerciements pour cette invitation à votre Assemblée générale et ne pouvant pas être parmi vous aujourd'hui, je tenais tout de même à vous adresser ce message vidéo.

Vous allez aujourd'hui dresser le bilan de l'année et je tiens à vous remercier pour tout le travail effectué au sein de votre Fédération.

Le sport et l'éducation doivent être indissociables et votre Fédération l'illustre parfaitement. J'en profite pour vous féliciter pour ce nouveau record historique de 18 médailles remportées aux Jeux Mondiaux d'Hiver en janvier dernier aux États-Unis. Vous savez que j'ai été élue à la présidence du CNOSF en juin 2021 et je souhaite vraiment vous rappeler, à mi-mandat, les 2 axes forts qui guident ma mandature. La raison d'être du CNOSF est vraiment de porter un projet au service de ses fédérations, de ses territoires et de ses athlètes.

C'est un projet qui nous rassemble, qui met en lumière les initiatives de terrain qui sont les vôtres et qui apportent des services à ces membres. Comme j'aime à le dire, c'est un projet au plus proche du terrain.

C'est aussi un projet qui renforce la voix du mouvement sportif auquel vous appartenez, vous, pour peser toujours davantage et renforcer les collaborations avec toutes les parties prenantes de notre écosystème ô combien complexe.

Nos bénévoles, nos clubs, nos licenciés ont besoin d'être soutenus car ils constituent le socle du sport français. Cette année 2023 sonne le sprint final dans la préparation des jeux de Paris 2024, un événement historique que l'on attend depuis 100 ans et qui place le CNOSF comme le leader de la mobilisation des athlètes olympiques.

Je souhaite néanmoins insister sur la responsabilité qui nous incombe. Il nous est primordial de défendre un sport propre, un sport exemplaire qui protège nos licenciés et nos enfants avec une tolérance 0 pour toutes les formes de discrimination ou de violence.

Et enfin, comme je l'ai déclaré dès mon élection, j'ai souhaité vraiment opérer un décloisonnement des fédérations, quel que soit leur collège d'appartenance, qu'elle soit olympique ou non, affinitaire ou scolaire et universitaire, des fédérations unies consultées et honorées au même rang. Je peux vous dire que cette ligne, je continuerai de la tenir jusqu'à la fin de ma mandature.

Enfin, je suis vraiment très heureuse d'avoir pu m'adresser à vous aujourd'hui et vous remercie de cette opportunité. Je vous renouvelle encore une fois toutes mes

félicitations pour votre engagement et la qualité des actions que vous menez. Je vous souhaite vraiment une très bonne Assemblée Générale et à très bientôt.

C. TERRET : Merci à B. HENRIQUES d'avoir adressé ses quelques mots à notre assemblée générale. Nous enchaînons avec A. GUINER.

2.4. Madame Awena GUINER - 1^{ère} Vice-Présidente étudiante FF Sport U

Cf. annexe et PPT.

A. GUINER :

Cher président,
Chers partenaires,
Chers représentants,
Cher.es directeur.ice.s,
Cher.e.s collaborateur.ices,
Cher.es délégué.e.s,
Cher.e.s élu.e.s,

Au nom des étudiants et étudiantes du CD, je suis très heureuse de vous retrouver ou de vous rencontrer pour cette Assemblée générale.

On dit souvent que les années étudiantes sont parmi les plus belles de notre vie. Le temps que nous passons dans le milieu universitaire, que ce soit en université ou en grandes écoles, est particulièrement riche et nous fait toutes et tous grandir en tant qu'individus, nous forge vers notre vie d'adulte.

Étant moi-même étudiante, sur la fin de mon parcours, quand je fais le bilan de ces années étudiantes, rien ne m'a tant apporté sur un plan humain, en termes de confiance, de rencontres, de compétences, d'opportunités et d'engagement. C'est pour cela que je suis fière de vous accueillir ici pour réfléchir ensemble au futur d'une organisation qui encourage l'engagement étudiant à travers le sport universitaire.

En effet, le sport en général, et le sport universitaire en particulier, est un catalyseur incroyable qui permet aux étudiants de se réunir autour d'une passion commune. Cela permet de créer des liens et des amitiés durables, de représenter son école et rencontrer d'autres étudiants. S'engager à la FF Sport U, c'est aussi donner une autre dimension au sport, c'est aussi avoir la chance d'en apprendre énormément autour de cette passion commune. En tant qu'étudiant.e.s, nous avons des choses à dire, des voix à faire entendre, des idées, des propositions, des revendications parfois. S'engager à la FF SPORT U, c'est bénéficier d'un cadre bienveillant et accueillant pour pouvoir les exprimer. À ce titre, je vous remercie, DN, DR, collaborateur.trices, élus non-étudiants, pour votre accompagnement et vos conseils. C'est grâce à votre soutien, vos encouragements et à l'environnement de confiance que vous mettez en place que les étudiants peuvent apprendre à donner de la voix.

C'est ce qui fait la spécificité de la FF SPORT U : cette collaboration et cette entraide sont la plus-value de notre Fédération.

S'engager à la FF SPORT U, c'est aussi l'occasion de faire valoir des valeurs qui nous tiennent à cœur, et de valoriser des enjeux au cœur de nos préoccupations, tels que la responsabilité écologique, la lutte contre les inégalités et les discriminations.

La Fédération a à cœur d'inclure et de permettre aux étudiant.e.s de s'exprimer. Depuis 2 ans, nous avons la chance de pouvoir proposer nos points de vue et nos idées. Ça bouge, c'est le fruit d'un travail collectif pour construire un modèle qui fonctionne ensemble, et c'est une démarche qu'il faut continuer d'appuyer.

Aujourd'hui, 3 nouveaux étudiants viennent rejoindre le comité directeur. Je leur souhaite d'ores et déjà la bienvenue et j'ai hâte de pouvoir découvrir vos points de vue et échanger avec vous ; et surtout de continuer à transmettre cette notion d'engagement, et continuer ce partage d'expériences et renforcer notre capacité à travailler ensemble.

Je souhaite terminer en reprenant quelques mots préparés par Swan, Vice-Président responsable du pôle développement, qui me semblent toujours très à propos : Aux étudiant.e.s de l'assemblée : n'hésitez pas vous servir de ce moment phare de la vie fédérale pour participer, poser vos questions, soumettre vos remarques, car cette Fédération existe pour nous, et nous avons l'opportunité de lui donner les directions que nous souhaitons.

Je vous souhaite à tous une excellente Assemblée générale et j'ai hâte de travailler avec vous pour faire progresser le sport universitaire en France.

2.5. Monsieur Cédric TERRET - Président FF Sport U

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET :

Chers représentantes et représentants de nos partenaires, merci pour vos précieuses paroles,

Chers présidentes et présidents des Ligues, cher président de l'USUP,

Chères étudiantes et étudiants délégués des Ligues,

Chers collègues délégués des Ligues,

Chers élus du comité directeur fédéral,

Chères directrices et directeurs,

Chers collaboratrices et collaborateurs,

Chers amis,

C'est donc un plaisir de pouvoir à nouveau rassembler la famille FF SPORT U, après une année de reprise 2021-2022 post-Covid qui a été plus qu'encourageante et qui a permis de relancer l'activité sportive de compétition à destination de toutes les étudiantes et tous les étudiants de l'enseignement supérieur.

Nous vous proposerons un bilan de cette saison écoulée lors du rapport d'activité de cette après-midi, ce sera aussi l'occasion de faire un point sur l'avancée de la mise en œuvre de notre projet Horizon 2030.

Je voudrais tout d'abord débiter ce discours en vous annonçant que pour la saison en cours, les chiffres relatifs à l'activité sont bons et encourageants, le nombre de licenciés devrait être cette année au même niveau, voire peut-être dépasser les chiffres d'avant crise. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Certains freins à la pratique que nous tentons de lever, tels que le certificat médical que nous avons supprimé en début de saison, semblent commencer à porter leurs fruits. Cela témoigne également de l'excellent travail fourni au quotidien par les collaboratrices et collaborateurs et les directrices et directeurs dans les territoires et à la Fédération. Ils continuent de démontrer qu'ils sont tout particulièrement efficaces, en étant au service de toutes les étudiantes et tous les étudiants. Je profite donc de ce moment pour solennellement les remercier car ils sont la cheville ouvrière de notre Fédération. Enfin, cela témoigne surtout de la soif de pratique sportive de tout le public de l'enseignement supérieur, public qui est en attente d'une offre de qualité, attente à laquelle la Fédération s'efforce de répondre au quotidien.

Cette AG permettra de faire le bilan de la saison écoulée, et sera également l'occasion pour vous, chers délégués, de vous prononcer sur ce que vous souhaitez pour l'avenir de la Fédération.

Comme nous nous y étions engagés dans notre profession de foi, nous vous proposerons de voter et de vous prononcer sur des délibérations importantes qui engendreront, si vous choisissez de les adopter, des évolutions conséquentes dans le fonctionnement de notre Fédération, mais également de vos Liges, que ce soit sur les aspects démocratiques, budgétaires ou encore sur le pilotage. Nous aurons l'occasion de débattre sur les propositions qui vous seront faites et je vous invite vivement à échanger et confronter vos points de vue. Dans tous les cas, au moment de voter et au moment où chacune et chacun devra se prononcer, je pense qu'il est important que nous nous posions les mêmes questions : au-delà de nos convictions personnelles, est-ce que la proposition va dans le sens d'un fonctionnement plus efficace de la Fédération ? Et surtout, est-ce que la proposition va dans le sens de l'amélioration de l'offre à destination des étudiantes et étudiants qui sont et restent avant tout les usagers de la Fédération et en constituent son ADN ?

L'ADN de notre Fédération reste également l'offre sportive de compétition à destination de tous les publics en situation d'études supérieurs. Si ce point est évident et constitue l'article 1er de nos statuts, il est important de constamment le rappeler et de ne pas l'oublier. C'est ce qui constitue notre singularité dans l'écosystème de l'enseignement supérieur et c'est donc ce qui fait la richesse de notre belle Fédération. Cette mission s'exerce sur un spectre large en s'adressant aux étudiantes et étudiants inscrits dans une formation de niveau 5 et plus, quel que soit le type d'établissement, et pour des niveaux allant de l'échelon local à l'échelon international.

Au-delà de cette mission à destination du public étudiant, nous pourrions d'ailleurs ensemble nous interroger dans un avenir proche sur la pertinence ou non d'élargir cet objet lié à la compétition à tout le personnel de l'enseignement supérieur. Il s'agirait d'un levier de développement important, qui pourrait avoir beaucoup de sens et qui mérite qu'à minima nous étudions la question.

Développer la pratique dans les territoires pour nos compétitions locales, de Ligues ou pour nos championnats de France, vous le savez bien et le vivez toutes et tous, devient de plus en plus difficile.

Vos AS et les Ligues, actrices du développement dans les territoires, sont de plus en plus confrontées à des difficultés financières liées à l'augmentation constantes des charges mais également à des difficultés matérielles. Ces freins à la pratique sont bien identifiés dans les deux rapports qui viennent de paraître successivement et pour lesquels nous avons été auditionnés : le rapport de France Universités, et le rapport de l'Inspection Générale. Diminution de nombreux créneaux d'installations mis à disposition des Ligues et des AS, emplois du temps des étudiants de plus en plus complexes et resserrés, ou encore diminution des forfaits AS à destination des collègues dans les SUAPS, les bureaux des sports et les STAPS, sont des freins de plus en plus conséquents qui nous obligent à être de plus en plus innovants et imaginatifs dans nos modalités de fonctionnement.

A notre niveau fédéral, en tant que président, mais également X. DUNG, en tant que directeur national, nous militons en permanence auprès des instances publiques et de nos partenaires sur l'importance de lever ces freins afin que la pratique au sein de la FF SPORT U continue de se développer. Ces points seront notamment abordés lors du prochain IPCS du ministère des Sports le 7 avril prochain.

Malgré ces difficultés, des avancées importantes ont eu lieu concernant la pratique sportive au sens large, qu'elle soit de compétition ou autre. Je souhaitais aujourd'hui citer le Pass'Sport, aide de 50€ à destination de tous les boursiers de l'enseignement supérieur. Nos deux ministères de tutelle ont œuvré pour que ce dispositif soit opérant dès la précédente rentrée et il nous appartient désormais de nous en saisir car il s'agit d'un réel levier d'accès à la pratique pour celles et ceux qui sont le plus en situation de précarité.

Sur la question des moyens, je profite de ce moment pour vous annoncer que nous avons très récemment eu une excellente nouvelle, puisque nous venons d'obtenir un deuxième poste de directeur alloué par le ministère des sports, poste que nous récupérerons à l'horizon 2025. C'est historique, puisque depuis près de 40 ans, nous avons un poste fléché ministère des sports. Ce passage à deux postes sera une vraie bouffée d'oxygène pour la Fédération. Nous remercions vraiment le ministère des sports pour ce fort soutien et cette réelle marque de confiance par rapport au fonctionnement de la Fédération, de nos actions et de notre projet.

Tant que je suis sur la question des moyens, je profite aussi de ce discours pour remercier le ministère de l'Enseignement Supérieur qui nous apporte un soutien majeur, soutien qui s'opère dans le cadre de la convention pluriannuelle qui nous

lie. Cette convention permet notamment de mettre à disposition de la Fédération et des Ligues, 37 postes de détachés. L'an dernier, à leur sujet, vous avez d'ailleurs validé le principe de la création du statut de directeur de Ligue, dispositif qui s'applique depuis la rentrée dernière, et dont nous sommes aujourd'hui très satisfaits.

Au sujet du statut des directeurs, vous aurez d'ailleurs à nouveau à vous prononcer cet après-midi sur des évolutions importantes que nous vous proposerons.

Enfin, pour terminer sur la question des moyens, mais également sur les choix importants que vous serez amenés à faire aujourd'hui, il est nécessaire que j'aborde ici la question des finances et plus largement du modèle économique fédéral. Mon collègue, Jean-François FROUSTEY, trésorier de la Fédération, interviendra sur ce point juste en suivant, mais je souhaitais également vous en dire un petit mot.

D'abord en vous annonçant que nous avons définitivement réussi à franchir le cap de cette crise. Les Ligues sont en excellente santé financière, affichant des réserves allant de 5 à 12 mois.

Certaines consolident leur assise financière en investissant dans leur siège, nous ne pouvons que nous en réjouir. La Fédération, si elle est en bonne santé financière, affiche quant à elle environ 2 mois de réserves. C'est un choix car la Fédération n'a pas vocation à thésauriser, mais au contraire, nous souhaitons qu'elle puisse continuer à investir pour le développement de l'activité et des services à destination des étudiantes et des étudiants. Le modèle économique, basé depuis près de 20 ans sur le système des contrats licences, arrive malgré tout, nous semble-t-il, en bout de cycle.

Très peu lisible, totalement inéquitable en l'état et freinant le développement de la Fédération et des activités qu'elle propose. Nous avons donc souhaité le faire progressivement évoluer dans le but de le rendre plus clair, plus juste, et plus vertueux. Le modèle qui vous sera proposé tout à l'heure a été coconstruit depuis plusieurs mois avec les élus du Comité Directeur, les présidents et trésoriers de Ligues, les directeurs de Ligue, et nous avons également consulté les AS. Jean-François FROUSTEY vous présentera plus en détail tous ces éléments après ce discours, et vous aurez l'occasion d'échanger à ce sujet et de vous prononcer sur celui-ci.

Enfin, je souhaitais clôturer ce discours en disant un petit mot sur l'international. Pour rappel, l'international fait partie des missions qui sont confiées à la FF SPORT U par nos deux ministères de tutelle.

Les budgets et subventions qui lui sont alloués sont fléchés. Le développement de l'international ne se fait pas au détriment du local. Je pense que vous avez tous vu passer sur les réseaux, et Brigitte HENRIQUES l'a rappelé tout à l'heure, que lors des précédents Jeux Mondiaux d'Hiver à Lake Placid, la France a battu son record de médailles avec 18 médailles glanées par nos athlètes.

Enfin, pour terminer avec les bonnes nouvelles, je suis heureux de vous annoncer que nous avons très récemment obtenu de la part de la FISU l'organisation des

championnats du Monde de Rugby Seven en 2024. Ce championnat se déroulera à Aix-en-Provence dans la Ligue Sud.

J'en ai terminé pour ce discours introductif, j'espère ne pas avoir été trop long. Avant de rentrer dans le vif du sujet, permettez-moi à nouveau de remercier l'ensemble de nos partenaires institutionnels précédemment cités, mais également nos différents partenaires privés.

Et permettez-moi de remercier à nouveau nos collaboratrices et collaborateurs, directrices et directeurs qui œuvrent au quotidien dans les Ligues et à la Fédération, afin de proposer une offre sportive de compétition de qualité et en adéquation avec son temps à l'ensemble des étudiantes et étudiants.

Merci beaucoup pour votre écoute et très bonne AG à toutes et tous !

3. PÔLE FINANCIER

3.1. Présentation des comptes annuels 2022

Cf. annexe et PPT.

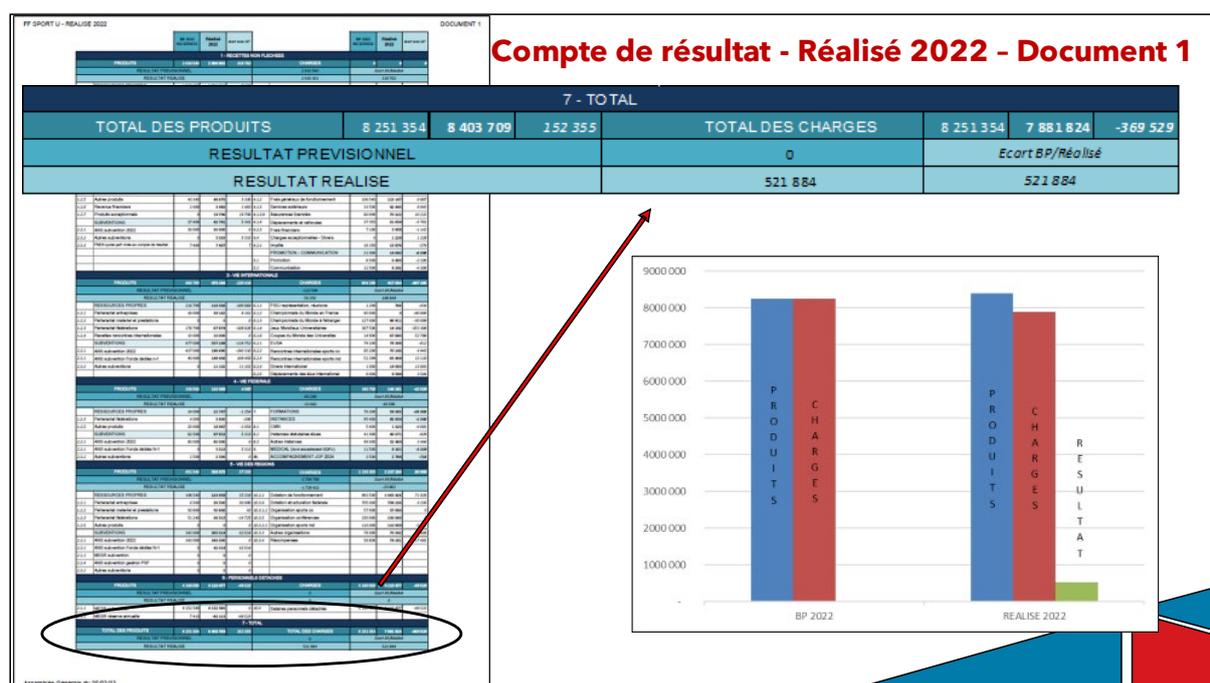
J-F. FROUSTEY : Bonjour à toutes et tous. Après avoir été lourdement impactée par le Covid en 2020 et en 2021, l'année 2022 marque enfin la reprise de l'activité pour notre Fédération aussi bien sur le plan national qu'international.

FF SPORT U - REALISE 2022 DOCUMENT 1

PRODIGES	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1899	1898	1897	1896	1895	1894	1893	1892	1891	1890	1889	1888	1887	1886	1885	1884	1883	1882	1881	1880	1879	1878	1877	1876	1875	1874	1873	1872	1871	1870	1869	1868	1867	1866	1865	1864	1863	1862	1861	1860	1859	1858	1857	1856	1855	1854	1853	1852	1851	1850	1849	1848	1847	1846	1845	1844	1843	1842	1841	1840	1839	1838	1837	1836	1835	1834	1833	1832	1831	1830	1829	1828	1827	1826	1825	1824	1823	1822	1821	1820	1819	1818	1817	1816	1815	1814	1813	1812	1811	1810	1809	1808	1807	1806	1805	1804	1803	1802	1801	1800	1799	1798	1797	1796	1795	1794	1793	1792	1791	1790	1789	1788	1787	1786	1785	1784	1783	1782	1781	1780	1779	1778	1777	1776	1775	1774	1773	1772	1771	1770	1769	1768	1767	1766	1765	1764	1763	1762	1761	1760	1759	1758	1757	1756	1755	1754	1753	1752	1751	1750	1749	1748	1747	1746	1745	1744	1743	1742	1741	1740	1739	1738	1737	1736	1735	1734	1733	1732	1731	1730	1729	1728	1727	1726	1725	1724	1723	1722	1721	1720	1719	1718	1717	1716	1715	1714	1713	1712	1711	1710	1709	1708	1707	1706	1705	1704	1703	1702	1701	1700	1699	1698	1697	1696	1695	1694	1693	1692	1691	1690	1689	1688	1687	1686	1685	1684	1683	1682	1681	1680	1679	1678	1677	1676	1675	1674	1673	1672	1671	1670	1669	1668	1667	1666	1665	1664	1663	1662	1661	1660	1659	1658	1657	1656	1655	1654	1653	1652	1651	1650	1649	1648	1647	1646	1645	1644	1643	1642	1641	1640	1639	1638	1637	1636	1635	1634	1633	1632	1631	1630	1629	1628	1627	1626	1625	1624	1623	1622	1621	1620	1619	1618	1617	1616	1615	1614	1613	1612	1611	1610	1609	1608	1607	1606	1605	1604	1603	1602	1601	1600	1599	1598	1597	1596	1595	1594	1593	1592	1591	1590	1589	1588	1587	1586	1585	1584	1583	1582	1581	1580	1579	1578	1577	1576	1575	1574	1573	1572	1571	1570	1569	1568	1567	1566	1565	1564	1563	1562	1561	1560	1559	1558	1557	1556	1555	1554	1553	1552	1551	1550	1549	1548	1547	1546	1545	1544	1543	1542	1541	1540	1539	1538	1537	1536	1535	1534	1533	1532	1531	1530	1529	1528	1527	1526	1525	1524	1523	1522	1521	1520	1519	1518	1517	1516	1515	1514	1513	1512	1511	1510	1509	1508	1507	1506	1505	1504	1503	1502	1501	1500	1499	1498	1497	1496	1495	1494	1493	1492	1491	1490	1489	1488	1487	1486	1485	1484	1483	1482	1481	1480	1479	1478	1477	1476	1475	1474	1473	1472	1471	1470	1469	1468	1467	1466	1465	1464	1463	1462	1461	1460	1459	1458	1457	1456	1455	1454	1453	1452	1451	1450	1449	1448	1447	1446	1445	1444	1443	1442	1441	1440	1439	1438	1437	1436	1435	1434	1433	1432	1431	1430	1429	1428	1427	1426	1425	1424	1423	1422	1421	1420	1419	1418	1417	1416	1415	1414	1413	1412	1411	1410	1409	1408	1407	1406	1405	1404	1403	1402	1401	1400	1399	1398	1397	1396	1395	1394	1393	1392	1391	1390	1389	1388	1387	1386	1385	1384	1383	1382	1381	1380	1379	1378	1377	1376	1375	1374	1373	1372	1371	1370	1369	1368	1367	1366	1365	1364	1363	1362	1361	1360	1359	1358	1357	1356	1355	1354	1353	1352	1351	1350	1349	1348	1347	1346	1345	1344	1343	1342	1341	1340	1339	1338	1337	1336	1335	1334	1333	1332	1331	1330	1329	1328	1327	1326	1325	1324	1323	1322	1321	1320	1319	1318	1317	1316	1315	1314	1313	1312	1311	1310	1309	1308	1307	1306	1305	1304	1303	1302	1301	1300	1299	1298	1297	1296	1295	1294	1293	1292	1291	1290	1289	1288	1287	1286	1285	1284	1283	1282	1281	1280	1279	1278	1277	1276	1275	1274	1273	1272	1271	1270	1269	1268	1267	1266	1265	1264	1263	1262	1261	1260	1259	1258	1257	1256	1255	1254	1253	1252	1251	1250	1249	1248	1247	1246	1245	1244	1243	1242	1241	1240	1239	1238	1237	1236	1235	1234	1233	1232	1231	1230	1229	1228	1227	1226	1225	1224	1223	1222	1221	1220	1219	1218	1217	1216	1215	1214	1213	1212	1211	1210	1209	1208	1207	1206	1205	1204	1203	1202	1201	1200	1199	1198	1197	1196	1195	1194	1193	1192	1191	1190	1189	1188	1187	1186	1185	1184	1183	1182	1181	1180	1179	1178	1177	1176	1175	1174	1173	1172	1171	1170	1169	1168	1167	1166	1165	1164	1163	1162	1161	1160	1159	1158	1157	1156	1155	1154	1153	1152	1151	1150	1149	1148	1147	1146	1145	1144	1143	1142	1141	1140	1139	1138	1137	1136	1135	1134	1133	1132	1131	1130	1129	1128	1127	1126	1125	1124	1123	1122	1121	1120	1119	1118	1117	1116	1115	1114	1113	1112	1111	1110	1109	1108	1107	1106	1105	1104	1103	1102	1101	1100	1099	1098	1097	1096	1095	1094	1093	1092	1091	1090	1089	1088	1087	1086	1085	1084	1083	1082	1081	1080	1079	1078	1077	1076	1075	1074	1073	1072	1071	1070	1069	1068	1067	1066	1065	1064	1063	1062	1061	1060	1059	1058	1057	1056	1055	1054	1053	1052	1051	1050	1049	1048	1047	1046	1045	1044	1043	1042	1041	1040	1039	1038	1037	1036	1035	1034	1033	1032	1031	1030	1029	1028	1027	1026	1025	1024	1023	1022	1021	1020	1019	1018	1017	1016	1015	1014	1013	1012	1011	1010	1009	1008	1007	1006	1005	1004	1003	1002	1001	1000	999	998	997	996	995	994	993	992	991	990	989	988	987	986	985	984	983	982	981	980	979	978	977	976	975	974	973	972	971	970	969	968	967	966	965	964	963	962	961	960	959	958	957	956	955	954	953	952	951	950	949	948	947	946	945	944	943	942	941	940	939	938	937	936	935	934	933	932	931	930	929	928	927	926	925	924	923	922	921	920	919	918	917	916	915	914	913	912	911	910	909	908	907	906	905	904	903	902	901	900	899	898	897	896	895	894	893	892	891	890	889	888	887	886	885	884	883	882	881	880	879	878	877	876	875	874	873	872	871	870	869	868	867	866	865	864	863	862	861	860	859	858	857	856	855	854	853	852	851	850	849	848	847	846	845	844
----------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

- La plaquette des comptes annuels 2022 qui comprend le bilan, le compte de résultat et les annexes. C'est la présentation faite selon les règles de l'Autorité des Normes Comptables.
- Le document 1 - Compte de résultat réalisé 2022. C'est une présentation sous forme analytique par action, par bloc d'activité. C'est celui-ci que nous allons commenter.

Document 1 - Compte de résultat 2022 (Réalisé)



Le résultat 2022 présente un excédent de 521 884 €.

Ce résultat s'explique principalement par deux « opérations » exceptionnelles :

- 327 k€ de subvention du Fonds de compensation de l'ANS (aide exceptionnelle au bénéfice des fédérations les plus impactées par la crise sanitaire)
- 196 k€ liés au recalcul des fonds dédiés ANS sur les subventions 2020 et 2021

1 - Les recettes non fléchées

		BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP				BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP
1 - RECETTES NON FLECHÉES										
PRODUITS		2 610 540	2 930 302	319 762	CHARGES		0	0	0	
RESULTAT PREVISIONNEL					2 610 540		Ecart BP/Réalisé			
RESULTAT REALISE					2 930 302		319 762			
	RESSOURCES PROPRES	1 528 250	1 521 012	-7 238						
1.1.1	Affiliations	25 000	30 046	5 046						
1.1.2	Licences	1 503 250	1 490 966	-12 284						
	SUBVENTIONS	1 082 290	1 409 290	327 000						
2.1.1	MESR subvention	1 082 290	1 082 290	0						
2.4	ANS Fonds compensation - Covid	0	327 000	327 000						

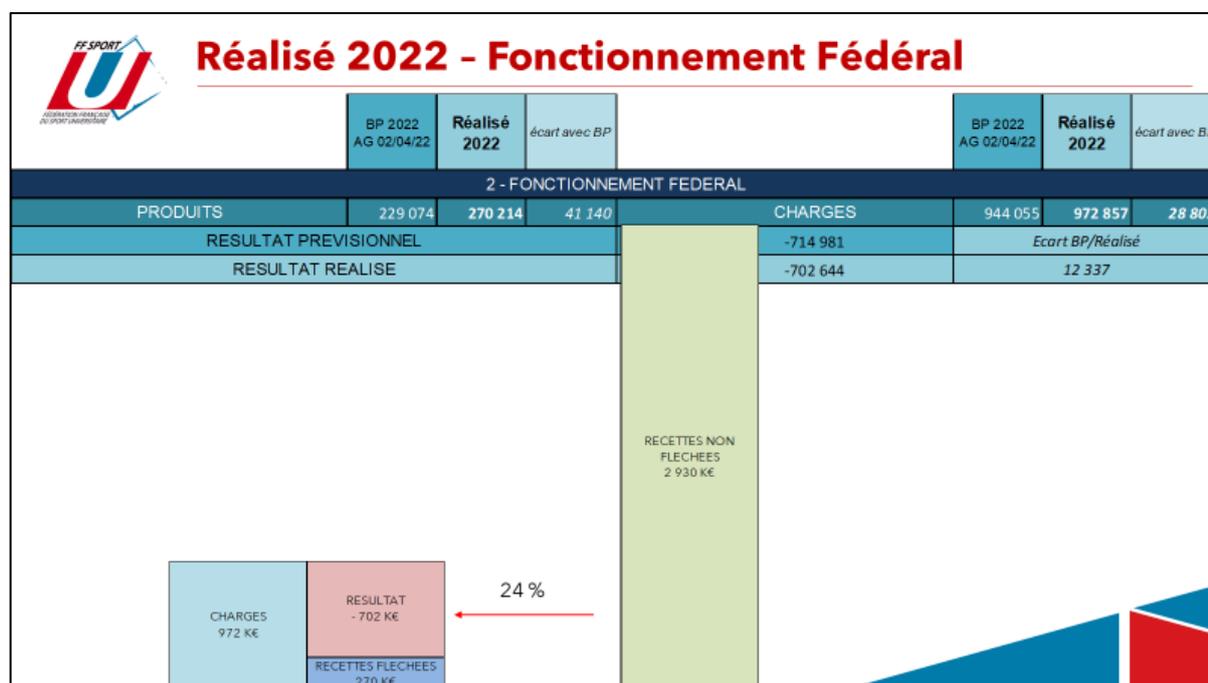
Licences + Affiliations 1 521 012 € 52 %	MESR subvention 1 082 290 € 37 %
ANS Fonds compensation 327 000 € 11 %	

Il s'agit des recettes qui ne sont pas directement affectées à des actions :

- Les licences et les affiliations pour 1 million 521 k€
- La subvention du MESR (non affectée aux personnels détachés) pour 1 million 82 k€
- Le Fonds de compensation de l'ANS lié au covid pour 327 k€.

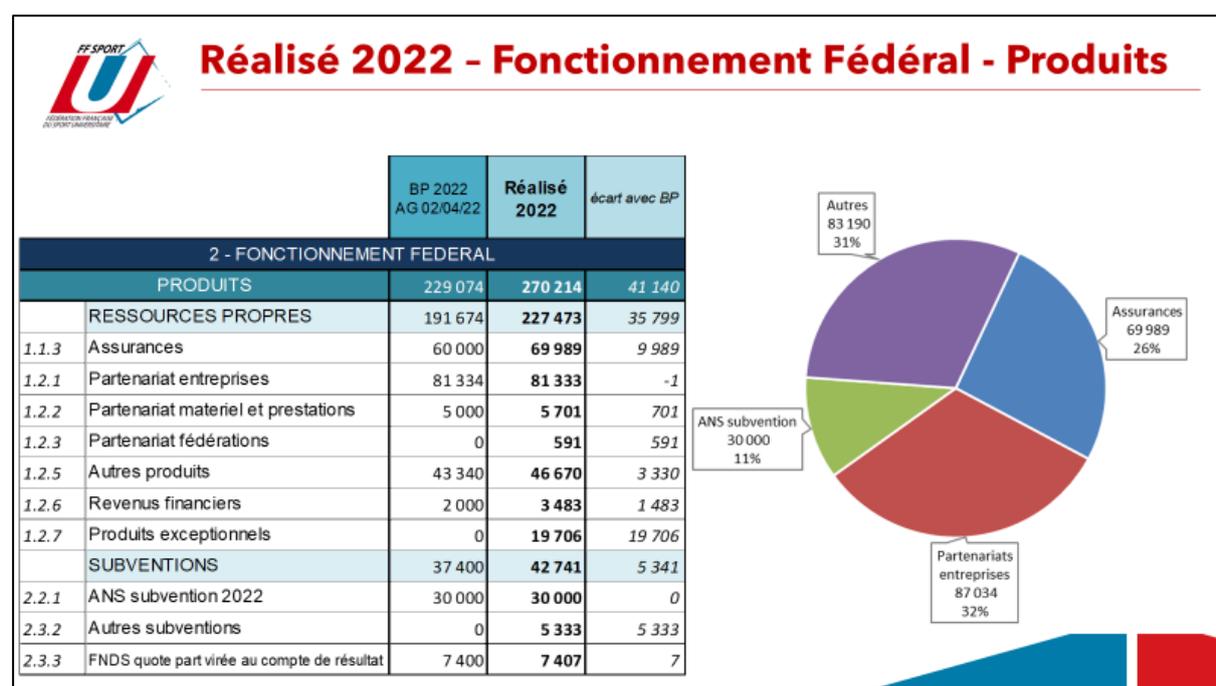
Le montant total de ces recettes est de 2 millions 930 k€, elles vont financer toutes les activités de la Fédération.

2 - le fonctionnement fédéral

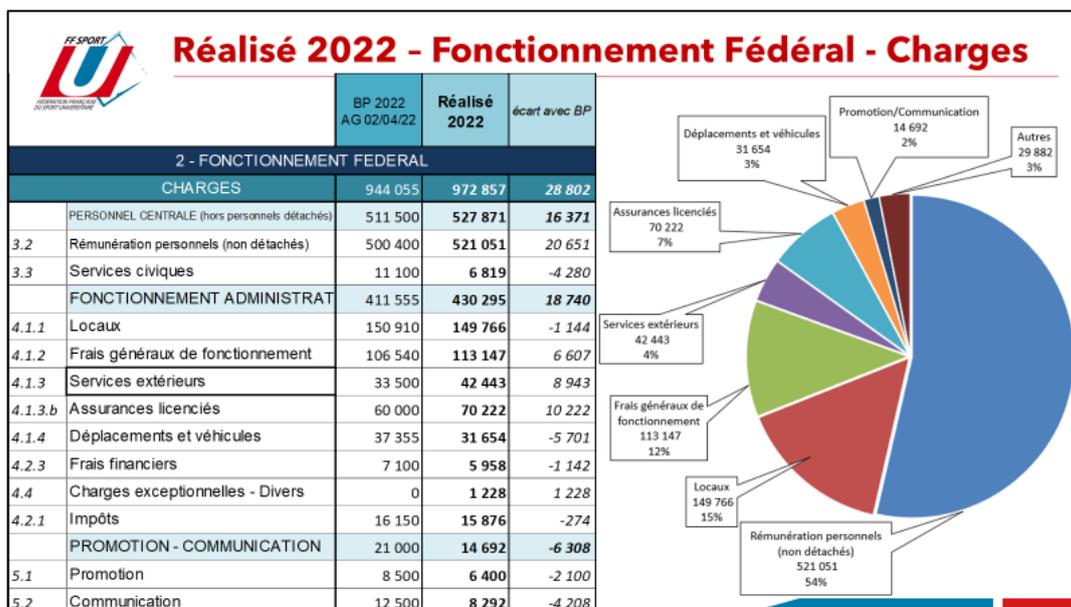


Un total des charges de 972 k€ pour des recettes fléchées de 270 k€ soit un résultat négatif de 702 k€ (représentant 24 % des recettes non fléchées vu précédemment).

On y trouve :



- Dans les produits :
 - Les partenariats entreprises non fléchés pour 87 k€
 - Les assurances des licenciés pour 69 k€
 - La subvention ANS pour 30 k€
 - Les autres produits pour 83 k€



- Dans les charges :
 - Les montants significatifs sont :
 - Les personnels non détachés pour 521 k€ (54% du fonctionnement fédéral soit 7% du budget global)
 - Les coûts liés aux locaux pour 149 k€
 - Les frais généraux de fonctionnement pour 113 k€ (12% du fonctionnement fédéral - 1,4% du budget global)

3 - La vie internationale

FFSPORT FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE									
Réalisé 2022 - Vie Internationale									
	BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		
3 - VIE INTERNATIONALE									
PRODUITS	693 700	473 284	-220 416		CHARGES	804 299	417 034	-387 265	
RESULTAT PREVISIONNEL					-110 599				
RESULTAT REALISE					56 250				
					<i>Ecart BP/Réalisé</i>				
					166 849				
					RECETTES NON FLECHEES 2 930 K€				

RESULTAT 56 K€	FONDS DEDIES 149 K€	3%
CHARGES 417 K€	RECETTES FLECHEES 473 K€	

Un total des charges de 417 k€ pour des recettes fléchées de 473 k€ soit un résultat positif de 56 k€

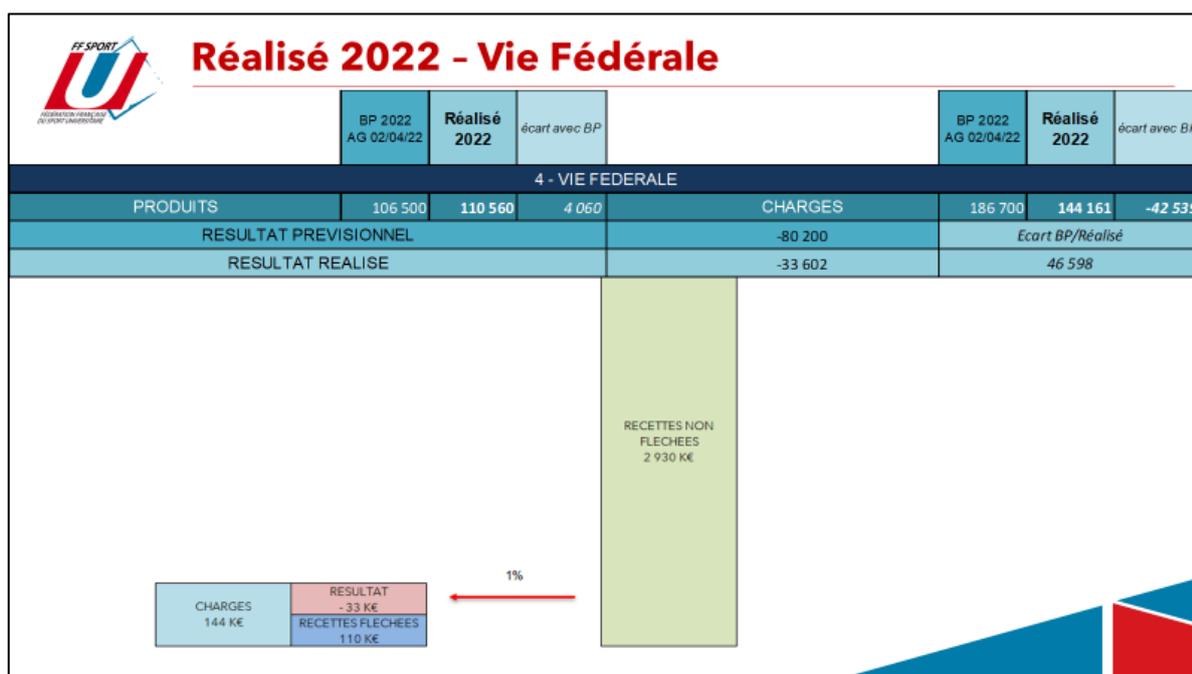
Ce résultat positif est dû au recalcul des fonds dédiés 2020 et 2021 pour 149 k€ en notre faveur. Sans cette opération exceptionnelle, le résultat serait négatif de 93 k€ soit 3% des recettes non fléchées.

FFSPORT FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE									
Réalisé 2022 - Vie Internationale									
	BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		
3 - VIE INTERNATIONALE									
PRODUITS	693 700	473 284	-220 416		CHARGES	804 299	417 034	-387 265	
RESULTAT PREVISIONNEL					-110 599				
RESULTAT REALISE					56 250				
					<i>Ecart BP/Réalisé</i>				
					166 849				
	RESSOURCES PROPRES	216 700	116 036	-100 664	6.1.1	FISU représentation, réunions	1 200	766	-434
1.2.1	Partenariat entreprises	30 000	38 162	8 162	6.1.2	Championnats du Monde en France	90 000	0	-90 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0	0	0	6.1.3	Championnats du Monde à l'étranger	127 000	96 911	-30 089
1.2.3	Partenariat fédérations	176 700	67 874	-108 826	6.1.4	Jeux Mondiaux Universitaires	367 500	14 192	-353 308
1.2.4	Recettes rencontres internationales	10 000	10 000	0	6.1.6	Coupes du Monde des Universités	14 900	67 680	52 780
	SUBVENTIONS	477 000	357 248	-119 752	6.2.1	EUSA	79 200	78 388	-812
2.2.1	ANS subvention 2022	437 000	196 690	-240 310	6.2.2	Rencontres internationales sports co	65 200	70 143	4 943
2.2.1	ANS subvention Fonds dédiés n-1	40 000	149 456	109 456	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	52 299	65 409	13 110
2.3.2	Autres subventions	0	11 102	11 102	6.2.4	Divers international	1 000	14 003	13 003
					6.2.5	Déplacements des élus International	6 000	9 544	3 544

La Vie Internationale, c'est :

- La participation à 13 Championnats du Monde et Coupes du Monde des Universités et aux EUSA Games en Pologne en juillet 2022
- La reprise du rugby à XV international avec 2 matchs : 1 contre l'Angleterre à Newcastle et 1 en France contre l'Irlande
- L'organisation de la 15^{ème} édition du Master U BNP Paribas en décembre 2022 à Honfleur
- Les Jeux Mondiaux Universitaires d'été de Chengdu (Chine) qui devaient se tenir initialement en juillet 2021, après un 1^{er} report en juillet 2022 ont été finalement reportés en juillet 2023
- Le report en fonds dédiés d'une partie de la subvention de l'ANS 2022 fléchée sur l'international pour 240 k€ (n'apparaît dans le tableau que 196 k€ correspondant à la partie consommée de cette subvention).

4 - La vie fédérale



Un total des charges de 144 k€ pour des recettes fléchées de 110 k€ soit un résultat négatif de 33 k€ (représentant 1 % des recettes non fléchées)

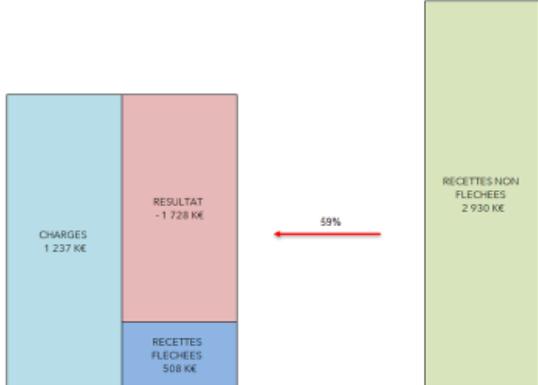
		BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		
4 - VIE FEDERALE										
PRODUITS		106 500	110 560	4 060		CHARGES		186 700	144 161	-42 539
RESULTAT PREVISIONNEL						-80 200		<i>Ecart BP/Réalisé</i>		
RESULTAT REALISE						-33 602		46 598		
	RESSOURCES PROPRES	24 000	22 747	-1 254	7.	FORMATIONS	76 300	39 363	-36 938	
1.2.3	Partenariat fédérations	4 000	3 800	-200		INSTANCES	95 400	93 854	-1 546	
1.2.5	Autres produits	20 000	18 947	-1 054	8.1	CMN	5 400	1 320	-4 081	
	SUBVENTIONS	82 500	87 813	5 313	8.2	Instances statutaires élues	41 000	40 071	-929	
2.2.1	ANS subvention 2022	80 000	80 000	0	8.3	Autres instances	49 000	52 464	3 464	
2.2.1	ANS subvention Fonds dédiés N-1	0	5 313	5 313	9.	MEDICAL (hors encadrement EDFU)	11 500	8 161	-3 339	
2.3.2	Autres subventions	2 500	2 500	0	9b.	ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	3 500	2 784	-716	

FORMATIONS 39 K€ 27 %	
INSTANCES ELUES 40 K€ 28 %	
AUTRES INSTANCES ET DIVERS 64 K€ 45 %	

Nous trouvons dans ce bloc les formations pour les licenciés (arbitres, dirigeants ou encadrants), pour les salariés et les coûts liés aux différentes réunions (Assemblée Générale, Comité Directeur Fédéral, séminaires, commissions ...)

5 - La vie des régions

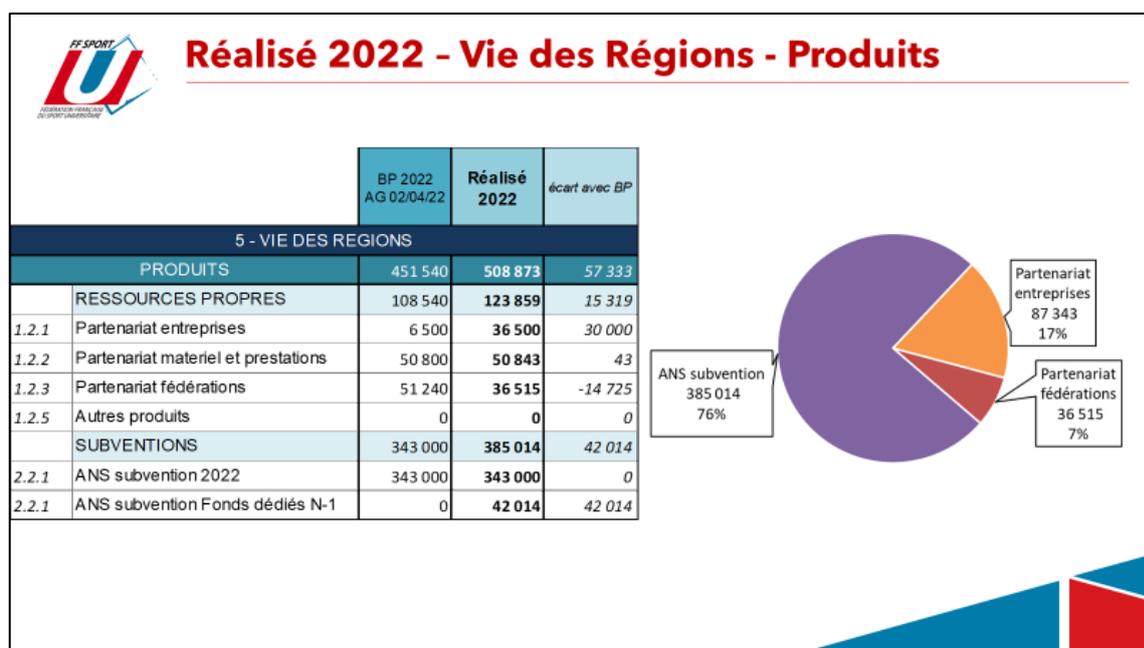
		BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		
5 - VIE DES REGIONS										
PRODUITS		451 540	508 873	57 333		CHARGES		2 156 300	2 237 294	80 994
RESULTAT PREVISIONNEL						-1 704 760		<i>Ecart BP/Réalisé</i>		
RESULTAT REALISE						-1 728 422		-23 662		



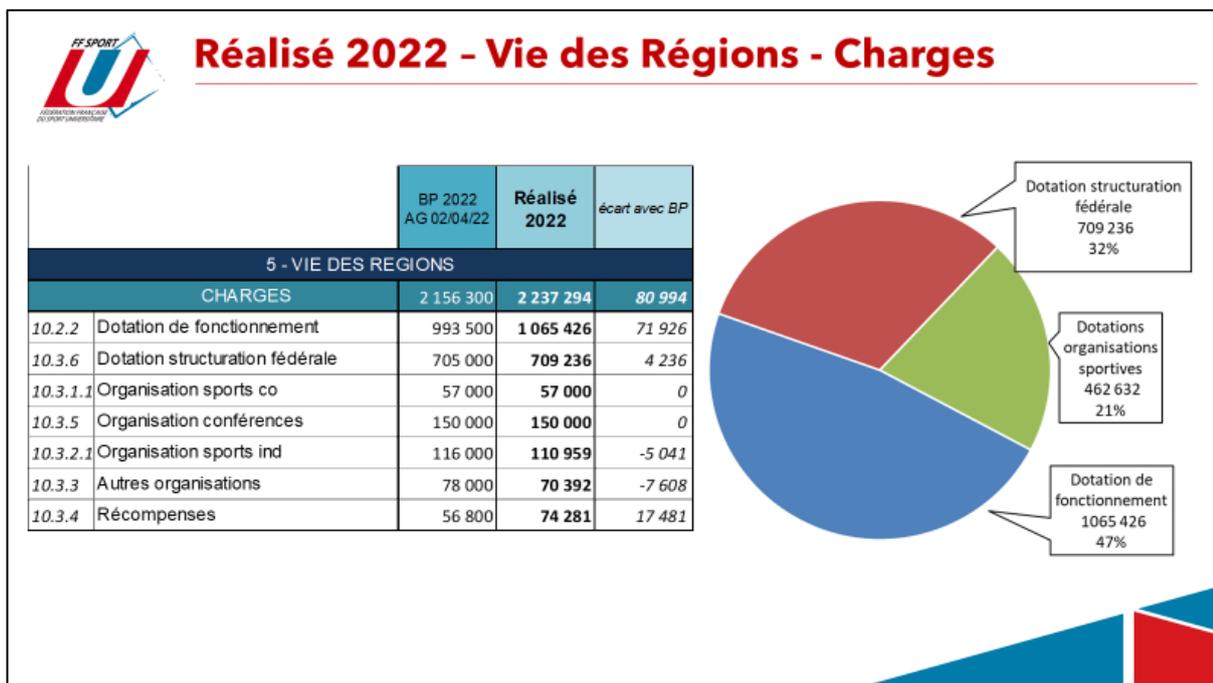
Un total des charges de 2 millions 237 k€ pour des recettes fléchées de 508 k€ soit un résultat négatif de 1 million 728 k€ (représentant 59 % des recettes non fléchées)

Il s'agit du financement du fonctionnement des Ligues (personnels oxygénés, dotation de structuration fédérale, organisation des compétitions ...)

On y trouve :

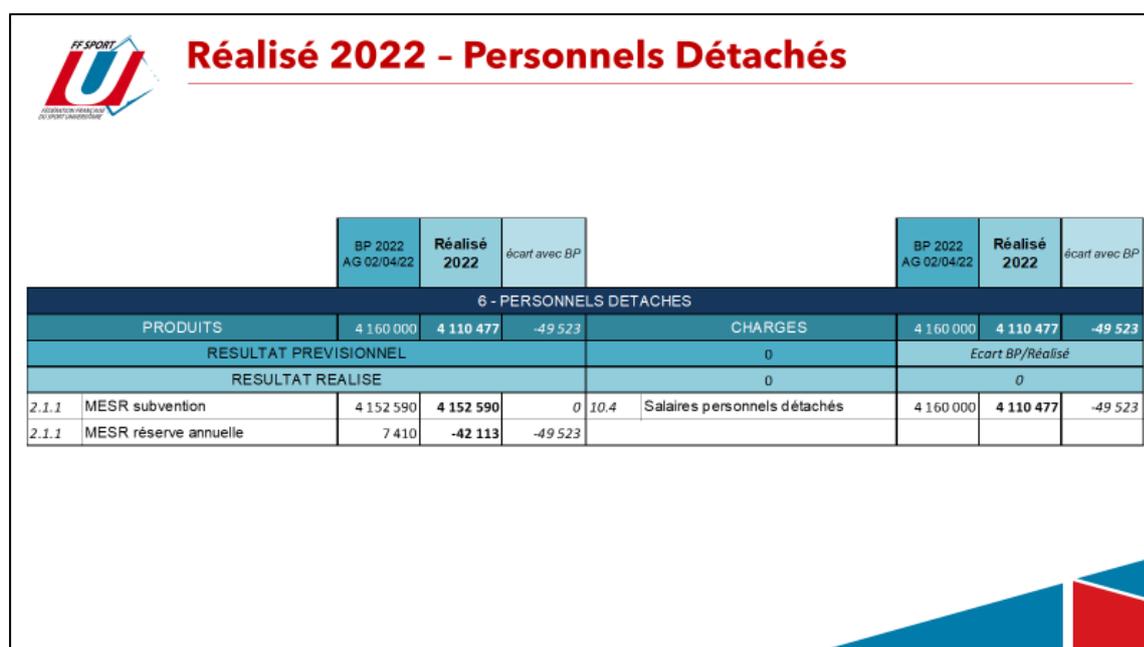


- Dans les produits :
 - La subvention ANS pour 385 k€ qui représente 76 % des recettes fléchées
 - Les partenariats entreprises fléchés pour 87 k€
 - Les partenariats fédérations pour 36 k€



- Dans les charges :
 - La dotation de fonctionnement (pour les personnels des Ligues oxygénés) 1 million 65 k€ (47 % de la vie des régions soit 14% du budget global)
 - La dotation de Structuration Fédérale pour 709 k€
 - Les dotations pour les organisations sportives pour 462 k€

6 - Les personnels détachés



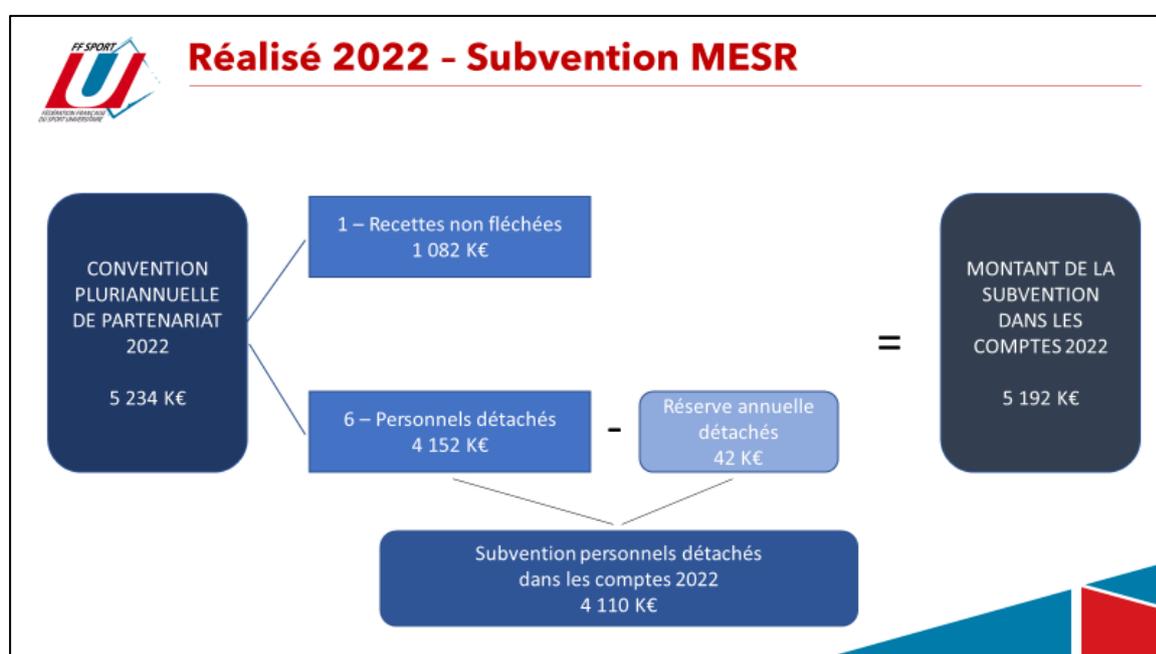
Réalisé 2022 - Personnels Détachés

	BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP
6 - PERSONNELS DETACHES							
PRODUITS		4 160 000	4 110 477	-49 523	CHARGES		
RESULTAT PREVISIONNEL		0			<i>Ecart BP/Réalisé</i>		
RESULTAT REALISE		0			0		
2.1.1 MESR subvention	4 152 590	4 152 590	0	10.4 Salaires personnels détachés	4 160 000	4 110 477	-49 523
2.1.1 MESR réserve annuelle	7 410	-42 113	-49 523				

Il s'agit des 37 directeurs détachés par le MESR auprès de la Fédération.
Leur coût (un peu plus de 4 millions d'€) est intégralement financé par la subvention du MESR.

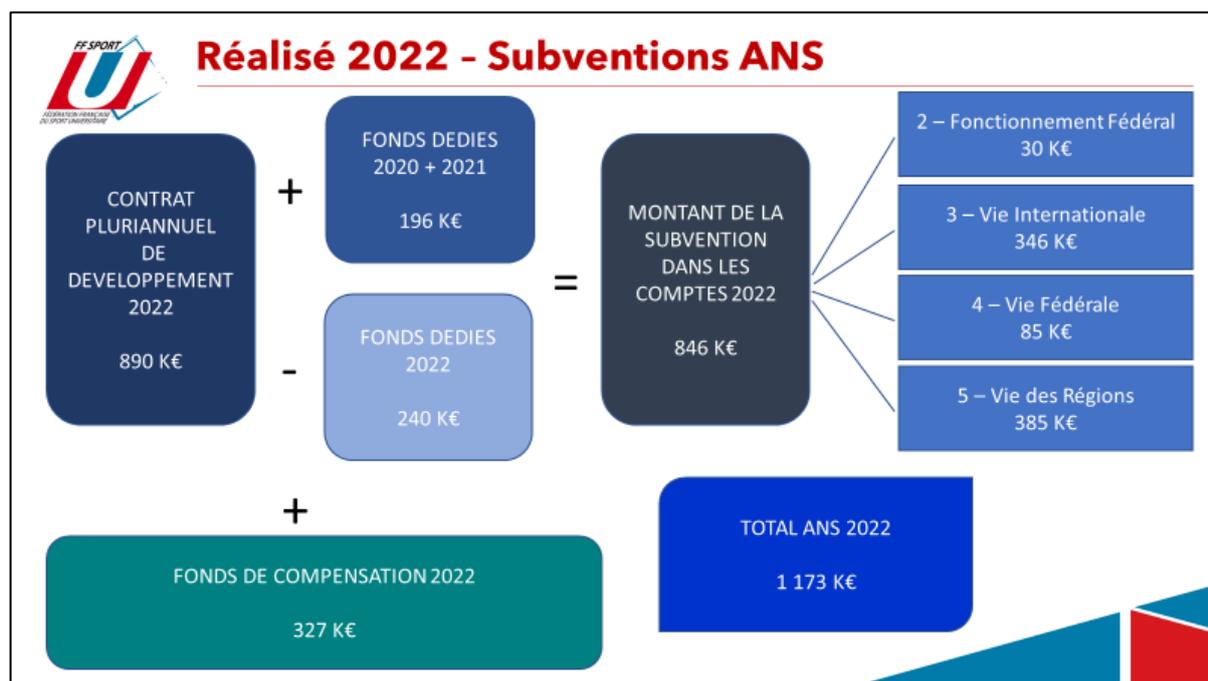
En complément des informations données précédemment, je vais vous présenter une rapide vue d'ensemble de nos subventions et de nos partenariats qui sont répartis dans les différents blocs. J'en profite pour remercier nos ministères de tutelle et nos différents partenaires.

Le MESR



Dans le cadre de notre convention pluriannuelle de partenariat, le MESR nous a attribué une subvention de 5 millions 234 k€ : 1 million 82 k€ pour le fonctionnement, non fléché, et 4 millions 152 k€ pour les personnels détachés. Compte tenu de la réserve annuelle constatée sur la part détachés le montant de la subvention MESR dans les comptes est de 5 millions 192 k€ soit 62 % du total de nos ressources.

L'ANS



Dans le cadre de notre contrat pluriannuel de développement, l'ANS nous a attribué une subvention de 890 k€ pour 2022.

Compte tenu du recalcul des fonds dédiés 2020 et 2021 (+ 196 k€) et des fonds dédiés estimés pour 2022 (- 240 k€), le montant de la subvention ANS dans les comptes est de 846 k€, fléchés dans les différents blocs vu précédemment.

A cela s'ajoute 327 k€ de Fonds de compensation de l'ANS (aide exceptionnelle au bénéfice des fédérations les plus impactées par la crise sanitaire).

Le montant global 1 million 173 k€ représente 14 % du total de nos ressources.

Les partenaires



Nous avons différents types de partenariats :

- Les partenaires financiers pour 156 k€ : MAIF, BNP Paribas et Société Générale
- Les partenaires matériels et prestations pour 56 k€ : Casal Sport et Prixtel
- Les autres partenaires matériels et prestations, qui ne sont pas valorisés comptablement mais qui sont estimés à 376 k€ : Le Coq Sportif, Société Générale, Wilson, Gerflor, Gymnova et BSN médical.

7 - Le total

	BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP
7 - TOTAL							
TOTAL DES PRODUITS	8 251 354	8 403 709	152 355	TOTAL DES CHARGES	8 251 354	7 881 824	-369 529
RESULTAT PREVISIONNEL				0	Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE				521 884	521 884		
	① RECETTES NON FLECHÉES 2 930 K€			② FONCTIONNEMENT FEDERAL -702 K€			
				④ VIE FEDERALE -33 K€			
				⑤ VIE DES REGIONES -1 728 K€			
	③ VIE INTERNATIONALE +56 K€			EXCEDENT + 521 K€			

Le total des blocs présentés précédemment nous amène donc à constater un résultat excédentaire de 521 884 € soit 6% du total des recettes.

Nous allons maintenant laisser la parole à Bruno ROUILLÉ, du cabinet ORCOM AUDIT, Commissaire aux comptes de la FF Sport U.

3.2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes

Cf. annexe et PPT.

B. ROUILLÉ : Je vais débiter par un rappel sur la mission du commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes est là pour vous donner un éclairage indépendant sur la qualité de l'information financière qui vous est communiquée. Donc, J-F. FROUSTEY vous a fait une présentation très détaillée des comptes. Nous nous portons un regard plus global sur ces comptes et notamment, nous devons nous assurer que les principaux éléments significatifs sont bien pris en compte. On a ce qu'on appelle une approche par les risques. Cela signifie qu'on s'assure qu'il n'y ait pas d'anomalie significative dans ces comptes. Vous l'avez compris, cela signifie que nous ne pointons pas toutes les factures une par une parce que l'on considère que sur certains sujets, les risques sont très faibles. Cependant, il y a des points importants dans une Fédération comme la vôtre.

On regarde en premier lieu le traitement des subventions. Sur celles-ci, il y a des fonds dédiés, c'est-à-dire des subventions qui ont été décalées, reportées sur des exercices futurs, notamment avec les subventions de l'ANS. On effectue donc un travail particulier pour s'assurer que tout était bien conforme. D'ailleurs, on a pu

rapprocher le traitement de ces subventions et des fonds dédiés avec l'ANS. Ensuite on s'assure aussi du traitement des cotisations des licences et du bon rattachement aux exercices.

Cette année, il y avait également un sujet particulier qui concernait les travaux du siège. Nous avons étudié son financement. Nous avons regardé comment tous ces travaux ont été intégrés dans vos comptes. On a regardé les amortissements pour s'assurer qu'ils étaient conformes et respectaient les règles.

On a finalement tiré un rapport qui est très normé. Vous l'avez eu en en copie donc je ne vais pas vous lire le détail simplement vous dire ce qu'il faut retenir. C'est notre opinion en exécution de la mission qui nous a été confiée.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers. Cela signifie qu'ils respectent l'ensemble des règles, les règles comptables bien sûr, mais aussi les règles fiscales, les règles sociales et notamment qu'ils sont sincères et établis de bonne foi. A ce titre, le Président m'adresse un courrier dans lequel il me certifie que l'ensemble des informations dont il a eu connaissance ont bien été appréhendées dans les comptes et que ces comptes donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fédération à la fin de l'exercice.

Ensuite, on rappelle les référentiels d'audit, nos règles d'indépendance et les responsabilités à la fois de votre gouvernance et nos responsabilités en tant que professionnel indépendant.

Nous avons également un rapport nommé le rapport spécial qui doit vous informer des conventions réglementées.

Les conventions réglementées sont des opérations qui pourraient exister entre vos représentants, la gouvernance et la Fédération. Il n'y a pas de d'opération entre vos dirigeants ou par personne interposée et la Fédération.

En conclusion, même si je sors un peu de mon rôle puisque le commissaire aux comptes ne doit pas s'immiscer dans la gestion de la Fédération, je peux vous dire que vous avez aujourd'hui une situation financière qui est parfaitement saine. Vous pouvez approuver ces comptes en toute confiance.

3.3. Approbation des comptes annuels 2022

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : Nous allons maintenant passer au vote de l'approbation des comptes annuels 2022.

VOTE 2 - Approbation des comptes annuels 2022 tels qu'ils vous ont été présentés avec un résultat excédentaire de 521 884 € (Approbation à la majorité simple).

<p>VOTE 2 Approbation des comptes annuels 2022</p>	POUR	87
	CONTRE	0
	ABSTENTION	2

VOTE 2 : Les comptes annuels 2022 présentés avec un résultat excédentaire de 521 884€ sont approuvés à la majorité des voix exprimées.

3.4. Approbation de l'affectation du résultat

Cf. annexe et PPT.



Le résultat excédentaire de 2022 sera affecté au compte « Autres réserves » et va donc venir renforcer les réserves de la Fédération pour les porter à 1 721 418 €. Ce montant peut vous paraître très élevé en valeur, mais il ne représente que 2 mois d'activité en moyenne.

Pour faire un parallèle, les Ligues ont des réserves moyennes de 332 k€, équivalentes à 8 mois d'activité en moyenne.

Ces réserves vont nous permettre de financer dans l'avenir des actions nouvelles mais également « d'avoir les reins plus solides » pour affronter l'avenir et ses incertitudes.

C. TERRET : Pour rebondir sur les propos de J-F. FROUSTEY, la FF Sport U a un

grand projet à venir. Ces réserves, en très grande partie, permettent de financer ce projet. C'est la rénovation du sport u licences c'est-à-dire, le système informatique qui gère la prise de licence ainsi que la gestion des compétitions. Il est nécessaire de le rénover afin d'apporter un vrai service qualitatif aux étudiants.

Ce projet correspond à un billet compris entre 500 000€ et un million en fonction des différents choix. Ces réserves ainsi qu'un reliquat de l'ANS pourront en partie financer le système d'information. Comme nous l'avons mentionné, ce système est aujourd'hui quelque peu archaïque et doit absolument être rénové. Je pense que tout le monde en conviendra.

J-F. FROUSTEY : Nous allons maintenant procéder au vote de l'affectation du résultat 2022.

VOTE 3 - Approbation de l'affectation du résultat excédentaire de 521 884 € au compte « Autres réserves » (Approbation à la majorité simple).

VOTE 3 Approbation de l'affectation du résultat	POUR	78
	CONTRE	1
	ABSTENTION	4

VOTE 3 : L'affectation du résultat excédentaire de 521 884€ au compte « Autres réserves » est approuvé à la majorité des voix exprimées.

C. TERRET : Nous remercions l'Assemblée Générale pour sa confiance.

3.5. Présentation du nouveau modèle économique licences de la Fédération

Cf. annexe et PPT.



Nouveau modèle économique pour les licences

<p>Choix 1 : Contrat Licence</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Reversement des recettes licences part nationale</p> <p>MONTANT GLOBAL DU CONTRAT LICENCE</p> <p>1,7 M€</p> </div> <p>Répartition entre les Ligues sur la base du nombre de licences sportives des 3 dernières saisons significatives</p>	<p>Choix 2 : Licence à tarif unique</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>TARIF NATIONAL DE LA LICENCE</p> <p>21 €</p> </div> <p>Licences sportives x 21 €</p>
<p>Dotation de Structuration Fédérale</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>MONTANT GLOBAL DE LA DSF</p> <p>700 K€</p> </div> <p>Répartition entre les Ligues sur la base du nombre de licences sportives de la saison</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>MONTANT DE LA DSF PAR LICENCE</p> <p>10 €</p> </div> <p>Licences sportives x 10 €</p>

Le choix du modèle est laissé aux Ligues

J-F. FROUSTEY : Nous vous proposons un nouveau modèle économique pour le calcul du reversement de la part nationale des licences et de la Dotation de Structuration Fédérale.

Ce modèle a pour vocation à être transparent et équitable sur tous les territoires.

Il rentrera en vigueur à partir de la saison 2023/2024.

Chaque Ligue sera libre de choisir entre les deux modèles proposés :

Choix 1 : le contrat licence

- Un contrat licence revu et calculé comme suit : un montant global de 1,7 million d'€. Calcul du montant du contrat sur la base du nombre moyen de licences de la Ligue des trois dernières saisons significatives (19-20 / 21-22 / 22-23) rapporté au nombre moyen de licences de la Fédération sur ces 3 mêmes saisons. Une fois calculé sur cette base, le montant du contrat reste identique pour les 3 saisons suivantes, modulo l'augmentation générale votée en AG liée chaque année à l'inflation.
- Pour les Ligues ayant choisi le contrat licences : le montant de la Dotation de Structuration Fédérale est calculé sur une base à 700 k€ réparti en fonction du nombre de licences sportives de la saison N

Choix 2 : la licence à tarif national unique

- Le tarif national de la licence est de 21€. La Ligue reverse à la fédération un montant correspondant à 21€ x nbre de licences sportives. Le tarif national est voté chaque année en AG.
- Pour les Ligues ayant choisi la licence au tarif unique : le montant de la Dotation de Structuration Fédérale est de 10€ x nombre de licences sportives

C. TERRET : Ce nouveau modèle économique serait mis en place dès septembre 2023. Il est donc nécessaire que les Ligues se positionnent avant septembre sur le choix du calcul. Ce nouveau modèle concernerait les 12 Ligues métropolitaines, hors Corse qui fonctionne sur un autre modèle.

J-P. DOS PRAZERES : Une question est posée dans le chat : comment est établi le tarif de la licence ?

J-F. FROUSTEY : C'est un calcul qui a été réalisé par la directrice financière de la Fédération.

C. TERRET : Un vrai travail de calcul et d'équilibre a, en effet, été réalisé de manière à pouvoir proposer un tarif de licence qui soit au plus juste. Ce tarif correspond à la fois à l'activité sportive proposée et permet à la Fédération de fonctionner sans pour autant progresser le coût total de la licence. Un travail d'ajustement a été effectué pour affiner ce prix prenant en compte le coût du fonctionnement de la Fédération mais aussi la dotation aux ligues calculée en fonction de l'activité produite.

Le prix de la licence a également fait l'objet de discussions. Ce tarif nous a paru cohérent pour permettre le développement financier de la Fédération et des ligues. Cela se traduit par du personnel qui peut au quotidien œuvrer pour proposer un service et une offre sportive étudiante.

Comme vous avez pu le constater, les réserves de la Fédération ne sont pas moyennes de 2 mois, donc nous avons un niveau acceptable mais nous ne sommes pas sur un modèle de thésaurisation. Le tarif proposé continue dans cette lignée, il permet à la FF Sport U de fonctionner correctement, d'avoir un service adapté sans mettre de côté et sans thésauriser.

J-P. DOS PRAZERES : Nouvelle question sur le chat : quels sont les critères d'évolution du prix du tarif unique ?

C. TERRET : Ce sera à l'Assemblée générale l'année prochaine de se prononcer sur les propositions d'augmentation. De la même manière que pour le contrat licence, l'idée est de s'engager sur 3 ans en prenant en compte l'inflation qu'il peut y avoir. Cette possible augmentation sera décidée par l'Assemblée Générale. En effet, la Fédération, comme toute institution, est soumise à l'augmentation des coûts, du point d'indice des personnels et des charges en général.

P. PELAYO : Tout d'abord, je souhaite remercier le comité directeur d'avoir associé les Présidents de Ligue à la réflexion. J'ai deux questions sur le sujet : en cas de choix à tarif unique, les ligues sont-elles libres de fixer leur propre tarif de licence en incluant la part régionale qui va au-delà de 10€ ? Lorsqu'une ligue fait l'un des deux choix sur quelle période est-elle engagée ?

C. TERRET : Merci pour les questions, cela permet de rebondir et clarifier ce nouveau modèle.

De la même manière que sur les contrats de licences, chaque ligue a une part régionale, une part de libre qu'elle détermine et qu'elle fixe librement au regard de son niveau d'activité. Elle peut également déterminer la part régionale en fonction de ce qu'elle reverse aux AS. De là, dépend le niveau de cotisation de chacune des ligues. Ainsi, de la même manière qu'il existe une part ligue sur les contrats licences, il existerait une part ligue dans le modèle de licence à tarif unique. Ainsi, comme pour les autres fédérations, l'étudiant peut être amené à payer sa part de licence nationale, sa part de cotisation de Ligue (que chaque Ligue déterminera librement en AG) et puis éventuellement une cotisation de l'association. Donc oui, la réponse est chacune peut fixer librement dans le cadre de son autonomie, de sa liberté de fonctionnement, puis de ses infrastructures soit le niveau de la part régionale sur le contrat licences si elle choisit de rester sur le contrat licences, soit le niveau de la part sur la licence à tarif unique.

Concernant la pérennité du choix du modèle, nous avons eu une vraie discussion avec les Présidents de Ligue. Il nous est finalement apparu intéressant de laisser le choix aux ligues d'aller vers le tarif à licence unique ou de rester sur le modèle de contrat licences avec un modèle recalculé et transparent tant que les deux

possibilités existent. D'ici deux ou trois ans, nous ferons à nouveau un bilan afin de déterminer si nous harmonisons en Assemblée Générale le fonctionnement. L'idée est de mettre en place un temps d'apprentissage du système pour en étudier ses effets.

P. LEGENDRE : L'année prochaine nous voterons à nouveau le tarif de la licence sportive, sera-t-il de même pour la dotation ?

C. TERRET : Le mode de calcul est fixé pour 3 ans. Il sera ajusté tous les ans en fonction de l'inflation. C'est l'AG qui en décidera quel que soit le modèle choisi par les Ligues.

X. DUNG : Je souhaite souligner, notamment auprès des directeurs régionaux, l'importance du timing des explications de ce tarif aux AS. Ce nouveau modèle vous a été expliqué aujourd'hui, il est nécessaire que les informations soient transmises aux comités directeurs régionaux et aux AS avant l'été. Le choix doit être fait avant la fin de saison. C'est un temps contraint durant lequel il faudra expliquer aux parties prenantes les deux modèles.

P. BENAS : Si la Ligue fait le choix de la licence à tarif unique et considérant le nouveau système informatique, la part nationale sera-t-elle directement perçue par la Fédération ? La part régionale transitera-t-elle par la Fédération ?

C. TERRET : Tout n'est pas encore acté. Ces éléments font partis de la réflexion et de l'expression de besoins.

J-M. PONS : J'avais une question concernant la variation des tarifs mais le point sur l'inflation quel que soit le modèle a été explicité. Je ne peux pas présumer du choix de l'AG de la Ligue Sud mais le comité directeur penche pour le modèle de licences à tarif unique.

C. TERRET : Une autre question dans le chat a été posée concernant l'impact sur les licences et les AS. Si ce modèle est mis en place, dans certains territoires le prix de la licence va augmenter dans d'autres il diminuera car le modèle actuel est inéquitable. Certains étudiants payaient deux fois plus leur licence que dans d'autres régions. Nécessairement, lorsque l'on réajuste, le prix de la licence va augmenter légèrement dans certaines ligues et diminuer dans d'autres. Nous avons envisagé ce risque et l'estimons minime. Nous ne craignons pas de l'assumer. Le modèle de licence unique sera plus juste dans la mesure où il reflètera l'activité sportive universitaire proposée sur le territoire. Ainsi, un étudiant bénéficiant d'une grande offre sportive paiera plus chère sa licence qu'un étudiant dans un territoire moins riche sportivement.

Ce risque a été mesuré et nous savons qu'il est limité. Ce nouveau modèle ne mettra pas en péril le fonctionnement de la Fédération et des ligues.

J-F. FROUSTEY : Pour compléter, en tant que Président de la Ligue Ile de France,

je peux vous dire que notre contrat était très avantageux. Le coût augmentera mais je trouve que c'est logique et normal. Il nous paraît cohérent de mettre en place un système plus équitable pour l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le système de contrat licence d'aujourd'hui est confortable. La Fédération ainsi que les ligues connaissent la part fédérale. Néanmoins, le système est limité. Le but de la Fédération est d'augmenter son nombre de licenciés. Or, avec le contrat licences, vous noterez que si on augmente de 10% le nombre de licenciés il n'y a aucun impact sur les finances de la Fédération. Celle-ci ne peut donc pas adapter son offre. La licence à tarif unique va permettre d'augmenter la part nationale et les ligues peuvent compenser en augmentant la part régionale.

C. TERRET : Et bien entendu l'idée derrière l'augmentation des ressources de la Fédération n'est pas de faire de l'argent pour faire de l'argent, c'est d'avoir des moyens humains qui sont proportionnels au nombre d'étudiants qui pratiquent. Nous visons à mettre en place une offre cohérente et proportionnelle face à cette activité générale.

3.6. Approbation du budget prévisionnel 2023 actualisé

Cf. annexe et PPT.

BP 2023 actualisé		BP 2023 actualisé	
1 - REVENUS NON FLECHES			
PRODUITS	2 793 823	CHARGES	
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		2 793 823	
RESSOURCES PROPRES			
1.1.1 Affiliations	39 000		
1.1.2 Licences	1 612 535		
SUBVENTIONS		1 082 290	
2.1.1 MESR subvention	1 082 290		
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL			
PRODUITS	544 781	CHARGES	1 236 740
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		-691 959	
RESSOURCES PROPRES			
1.1.3 Assurances	70 000	PERSONNEL CENTRALE (hors personnes détachées)	609 090
1.2.1 Partenariat entreprises	81 330	1.2.1 Stagiaires / Services civiques	26 090
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	5 700	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	
1.2.3 Partenariat fédérations	0	4.2.1 Locaux	134 650
1.2.5 Autres produits	46 340	4.2.2 Frais généraux de fonctionnement	104 500
1.2.6 Revenus financiers	4 000	4.2.3 Services extérieurs	33 200
1.2.7 Produits exceptionnels	0	4.2.3 Assurances licenciés	70 000
SUBVENTIONS		137 407	
2.2.1 ANS subvention 2023	30 000	4.2.3 Frais financiers	6 300
2.2.1 ANS subvention Fonds dédiés 2020	100 000	4.4 Charges exceptionnelles - Divers	0
2.2.2 Autres subventions	0	4.2.1 Impôts	16 000
2.2.3 FNDG quote part venue au compte de résultat	7 407	PROMOTION - COMMUNICATION	
		5.1 Promotion	10 500
		5.2 Communication	15 000
		5.9 REFORTE PORTAIL EXTRANET	200 000
3 - VIE INTERNATIONALE			
PRODUITS	1 392 515	CHARGES	1 328 896
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		-136 381	
RESSOURCES PROPRES			
1.2.1 Partenariat entreprises	30 000	6.1.1 FISU divers	1 250
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	0	6.1.2 Orga. Compétition FISU en France	25 500
1.2.3 Partenariat fédérations	545 015	6.1.4-6.2.1 Jeux Mondiaux Universitaires	1 082 485
1.2.4 Recettes rencontres internationales	20 500	6.2.1 EUSA	61 200
SUBVENTIONS		797 500	
2.2.1 ANS subvention 2023	437 000	6.2.2 Rencontres internationales sports co	74 500
2.2.1 ANS subvention Fonds dédiés n-1	349 000	6.2.3 Rencontres internationales sports ind	59 800
2.2.2 Autres subventions	11 500	6.2.4 Divers international	1 000
		6.2.5 Déplacements des élus - International	23 100

BP2023 actualisé - Document 2			
4 - VIE FEDERALE			
PRODUITS	103 800	CHARGES	248 750
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		-144 950	
RESSOURCES PROPRES			
1.2.3 Partenariat fédérations	3 800	FORMATIONS	77 000
1.2.5 Autres produits	20 000	INSTANCES	158 750
SUBVENTIONS		80 000	
2.2.1 ANS subvention 2023	80 000	CMN	5 500
2.3.2 Autres subventions	0	Instances statutaires élues	47 750
		Autres instances	55 500
		Projets fédéral - Horizon 2030	50 000
		MEDICAL (hors encadrement des EDFU)	12 000
		ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	1 000
5 - VIE DES REGIONS			
PRODUITS	506 307	CHARGES	2 216 840
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		-1 710 533	
RESSOURCES PROPRES			
1.2.1 Partenariat entreprises	54 167	10.2.2 Dotation de fonctionnement	1 100 000
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	34 900	10.3.6 Dotation structuration fédérale	716 000
1.2.3 Partenariat fédérations	49 240	10.3.1.1 Organisation sports co	58 000
1.2.5 Autres produits	0	10.3.2.1 Organisation sports ind	116 000
SUBVENTIONS		368 000	
2.2.1 ANS subvention 2023	343 000	10.3.3 Autres organisations	166 140
2.3.2 Autres subventions	25 000	10.3.4 Récompenses	60 700
6 - PERSONNELS DETACHES			
PRODUITS	4 342 800	CHARGES	4 342 800
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		0	
2.1.1 MESR subvention	4 190 590	10.4 Salaires personnels détachés	4 342 800
2.1.2 MESR réserve annuelle	152 210		
7 - TOTAL			
TOTAL DES PRODUITS		TOTAL DES CHARGES	
9 224 026		9 374 026	
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		-150 000	

J-F. FROUSTEY : Nous vous proposons un budget 2023 actualisé d'un montant total de charges de 9 millions 374 k€ et de produits de 9 millions 224 k€ soit un déficit prévisionnel de 150 k€. Le déficit étant financé par les réserves de la Fédération.

Voici les éléments marquants et nouveaux pris en compte dans ce BP :

- Le BP a été établi sur la base du nouveau modèle économique proposé précédemment à partir de la saison 2023/2024 :
 - Le BP a été établi sur une estimation du choix des Ligues entre les deux modèles avec un niveau de licences identique à celui de la saison en cours.
 - Le montant des recettes licences pour la saison 2023/2024 a été estimé à 1 million 780 k€. Mais seuls 4/12 de cette somme est dans le BP 2023. Le reste étant les 8/12 des contrats-licences 2022/2023 en cours.
- La refonte du portail extranet : projet estimé à 700 000 € sur 2 ans - financé pour partie par un report des fonds dédiés ANS 2020 affectés à cette nouvelle action (400 k€), le solde étant financé sur fonds propres grâce aux excédents des années antérieures (ce qui explique le déficit)
- La mise en place d'un budget de 50 000 € sur la ligne Projet Fédéral - Horizon 2030 qui permettra de faire fonctionner les différentes commissions du projet.

Au niveau international :

- Les Jeux Mondiaux Universitaires d'hiver qui se sont déroulé en janvier à Lake Placid (USA) et les Jeux Mondiaux Universitaires d'été qui se dérouleront cet été à Chengdu en Chine
- La candidature à l'organisation du Championnat du Monde universitaire de rugby à 7 en 2024 à Aix en Provence

Nous allons maintenant procéder au vote de l'approbation du BP 2023 actualisé.

VOTE 4 - Approbation du budget prévisionnel 2023 actualisé, tel qu'il vous a été présenté avec un déficit prévisionnel de 150 000 € (Approbation à la majorité simple).

VOTE 4 Approbation du budget prévisionnel 2023 actualisé	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	4

VOTE 4 : Le budget prévisionnel 2023 actualisé avec un déficit de 150 000€ est approuvé à la majorité des voix exprimées.

VOTE 5 - Approbation du budget prévisionnel 2024, tel qu'il vous a été présenté avec un déficit prévisionnel de 200 000€ (Adoption à la majorité simple).

<p>VOTE 5 Approbation du budget prévisionnel 2024</p>	POUR	83
	CONTRE	0
	ABSTENTION	6

VOTE 5 : Le budget prévisionnel 2024 avec un déficit prévisionnel de 200 000€ est approuvé à la majorité des voix exprimées.

C. TERRET : Nous remercions vivement l'AG fédérale pour son vote et sa confiance. J'en profite pour remercier J-F. FROUSTEY qui est vraiment investi dans ses fonctions ainsi que l'équipe de la direction nationale et en particulier G. PERY-KASZA, directrice financière, qui a longuement travaillé sur ce sujet et qui a fêté la semaine dernière ses 20 ans à la Fédération.

4. ÉLECTIONS AUX PLACES VACANTES DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : 3 postes sont vacants au sein du collège étudiant. Nous allons donc procéder à l'élection.

Avant de laisser la parole aux membres de la commission de surveillance des opérations électorales, je souhaite faire un rappel de nos statuts.

Le comité directeur est composé de 12 élus non étudiants et de 12 élus étudiants. La qualité de membre du comité directeur se perçoit par démission, soit lorsque l'élu ne répond plus à la qualité pour laquelle il a été élu. Nous avons aujourd'hui 3 anciens membres qui ne correspondent plus à la qualité d'élus étudiants et qui doivent donc être remplacés.

Nous avons 5 candidatures, je vais donc laisser la parole aux membres de la commission de surveillance des opérations électorales qui sont présents aujourd'hui J-F. STRYZKALA et T. FONDEUR.

Pour rappel, la commission de surveillance des opérations électorales est une commission qui est totalement indépendante avec 3 membres, dont une présidente qui est juriste, deux membres nommés sur proposition du comité directeur qui sont deux anciens directeurs régionaux n'ayant, aujourd'hui plus de lien hiérarchique avec la Fédération. Cette commission a vocation notamment à se prononcer sur la validité des candidatures et à contrôler l'ensemble du processus électoral. Nous

allons leur laisser la main pour nous présenter ces éléments.

J-F. STRYZKALA : Nous tenions à présenter les excuses de S. DJEBBARI, présidente de la commission, qui ne peut être présente aujourd'hui.

Pour vous résumer rapidement, 3 postes sont à pourvoir au sein du collège étudiant. 6 candidatures ont été reçues dont une invalidée par la commission. Nous allons donc laisser 2 minutes de présentation aux 5 candidats officiels que nous appellerons dans l'ordre alphabétique.

Le vote est plurinominal majoritaire à un tour. En cas d'égalité, la voix du Président sera prépondérante.

Nous invitons les candidats à nous rejoindre à la tribune.

G. ANDREUX : Bonjour à tous et toutes. Je suis G. ANDREUX, originaire d'Épinal dans les Vosges et actuellement en STAPS à Nancy et en service civique au sein de la Ligue Grand Est. Je suis sportif aguerri, j'ai renoué avec le sport en UNSS puis avec la FF Sport U en études supérieures. Je me suis d'abord engagé en tant que sportif à la FF Sport U en participant à deux CFU dans la Ligue Grand Est. A la suite d'un stage de L3 effectué à la Ligue, le sport universitaire a pris pour moi une autre dimension et j'ai souhaité m'investir en tant que volontaire en service civique. Ces expériences m'ont permises d'acquérir des connaissances notamment sur le fonctionnement du sport universitaire. Je me présente donc parce que c'est pour moi un plaisir de m'investir dans la vie associative et en particulier m'investir au service des étudiants.

L. CHARBONNIER : Bonjour à toutes et tous, je m'appelle L. CHARBONNIER et j'ai 21 ans. Je suis déléguée pour la Ligue des Hauts de France et actuellement en master STAPS à Amiens. A côté de mes études, je suis bénévole dans une association qui vise à aider les personnes en situation d'obésité à travers le sport. Je suis quelqu'un de très engagée bénévolement.

J'ai dans un premier temps rejoint la FF Sport U en tant que sportive lors de ma première année de licence, puis, depuis l'année dernière en tant que membre du comité directeur de la Ligue des Hauts de France. C'est suite à ma participation à la dernière assemblée générale que j'ai eu envie de m'investir au niveau fédéral.

L'une de mes motivations quotidiennes est d'acquérir de nouvelles compétences, de rencontrer de nouvelles personnes et de pouvoir concevoir des projets. Voilà les raisons qui me poussent à me présenter aujourd'hui. Je suis persuadée que cette expérience serait formatrice et convaincue que je peux apporter à la FF Sport U, et en particulier au collège étudiant du comité directeur, une expérience en termes de public. J'ai, en effet, obtenu une licence APAS et maîtrise donc les thématiques sport et handicap. Je souhaiterais faire évoluer la pratique sportive adaptée au sein de la Fédération. Merci à toutes et tous pour votre écoute.

R. DAUPHIN : Bonjour à toutes et tous, je suis R. DAUPHIN, actuellement étudiant en école d'ingénieur en génie de l'eau et de l'environnement, ce qui rime beaucoup avec ma sensibilité sur les thématiques environnementales.

Pour intégrer cette école, j'ai suivi une classe préparatoire aux grandes écoles qui m'a beaucoup formé et a affiné mes compétences de travail, que ce soit sur l'aspect endurance ou que ce soit sur l'aspect efficacité.

Lorsque j'ai intégré l'école, j'ai pu continuer de développer certaines de mes capacités humaines, que ce soit de la gestion des projets, du travail en équipe mais j'ai aussi pu continuer à travailler dans le milieu associatif qui a toujours été pour moi une ligne directrice.

En effet, à l'âge de 13 ans, j'ai commencé à m'investir au sein d'une association caritative et musicale pour laquelle j'ai contribué à plusieurs projets tel qu'un voyage caritatif en Côte d'Ivoire ou encore des concepts comme l'opéra d'Avignon. Mon engagement associatif s'est poursuivi via mon AS dans laquelle je suis membre actif d'organisation et finalement, pour rester sur cette ligne de direction, je me suis engagé comme service civique sur le site de Strasbourg.

Mon statut de volontaire me permet de réaliser différents types d'événements pour lesquels nous nous voyons confier différentes responsabilités et missions qui font qu'aujourd'hui, j'ai décidé de continuer cet engagement à l'échelle fédérale. Je souhaite continuer de m'engager aller plus loin et permettre à tous les étudiants de pratiquer dans les meilleures conditions. Je vous remercie pour votre écoute.

P. INSALACO : Bonjour à toutes et tous, je suis P. INSALACO et je tiens à vous remercier de me permettre de me présenter devant vous afin de rejoindre le collègue étudiant du comité directeur de la FF Sport U.

Je suis actuellement en master sport et aménagement des territoires à Strasbourg, un master STAPS orienté sur l'événementiel sportif en adéquation avec mon service civique au sein de la Ligue Grand Est.

Cet engagement me permet notamment d'organiser, avec l'équipe de Strasbourg, des CFU. C'était pour moi une réelle volonté que d'intégrer la Ligue Grand Est pour pouvoir développer ses compétences et j'y prends un réel plaisir.

Par ailleurs, je suis également investi au sein d'une association dijonnaise qui organise des manifestations sportives.

Finalement, je suis engagé dans l'armée de terre depuis 3 ans et demi au sein de la brigade car je partage leurs valeurs que sont rigueur, esprit d'équipe et dépassement de soi.

Je souhaite intégrer le comité directeur car je veux contribuer au développement du sport universitaire et poursuivre mon expérience débuté grâce au service civique. C'est important pour moi de continuer dans cette voie associative découverte via mon expérience de volontaire. Je vous remercie de votre attention.

N. VEILLE : Bonjour, je suis N. VEILLE, étudiant en licence 3 management du sport à Dijon.

Je suis très investie dans le milieu associatif puisque je suis présidente du bureau

des étudiants dijonnais en STAPS, et donc en lien avec l'ANESTAPS.

En parallèle je suis également élue au Conseil d'administration de mon université où je siège régulièrement. Finalement, je suis également en service civique au sein de l'AS de l'université de Bourgogne.

Je m'investis donc dans le milieu du sport universitaire et c'est pour cela que je soumetts ma candidature au comité directeur. Je souhaite promouvoir les projets de la Fédération et assurer un lien avec les territoires. Merci à vous.

J-F. STRYZKALA : Les candidats se sont présentés, vous avez désormais 5 minutes pour voter.

D. CHOLLET : Lors des dernières élections, une répartition des sièges en fonction du sexe des candidats avait été effectuée au sein du collège non-étudiant. Cette règle rentre-t-elle en considération aujourd'hui ?

C. TERRET : Il existe effectivement dans nos statuts une règle disposant qu'un sexe doit a minima occuper 40% des sièges du comité directeur fédéral dans son ensemble. Cette règle est respectée aujourd'hui car 3 hommes ont quitté le comité directeur mais que ce soit 3 hommes ou 3 femmes élus au sein du collège étudiant, le sexe le moins représenté au sein du comité directeur l'est a minima de 40%. Pour information, avec la nouvelle loi 2022 sur le sport, le ratio sera porté à 50%.

VOTE 6 - Élections aux 3 places vacantes du Comité Directeur Fédéral - Collège étudiant (scrutin plurinominal majoritaire à un tour).

Lola CHARBONNIER	72 voix
Ninon VEILLE	76 voix
Pierre INSALACO	45 voix
Renan DAUPHIN	35 voix
Gabriel ANDREUX	19 voix

VOTE 6 : Lola CHARBONNIER, Ninon VEILLE et Pierre INSALACO sont élus aux 3 places vacantes du Comité Directeur Fédéral - Collège étudiant.

C. TERRET : Bienvenue à nos trois nouveaux membres du comité directeur. Pour les deux déçus, il y aura de nouvelles élections en 2024.

5. PÔLE INSTITUTIONNEL

C. TERRET : Les propositions de délibérations qui vont vous être expliquées concernent essentiellement le fonctionnement statutaire des ligues. Ce sont plusieurs difficultés qui nous ont été remontées, auxquelles nous vous proposons des solutions.

Ces modifications doivent faire l'objet de discussions en AG. En effet, au sein même du comité directeur les propositions ne font pas l'unanimité. Il nous paraissait donc important de solliciter l'AG, l'instance décisionnelle suprême de la Fédération.

5.1. Fonctionnement statutaire des Ligues Régionales du Sport Universitaire

Cf. annexe et PPT.

- Modifications de **l'article 23 des statuts FF Sport U**
- Modifications de **l'article 6 des statuts types des Ligues**
- Modifications de **l'article 8 des statuts types des Ligues**
- Modifications de **l'article 9 des statuts types des Ligues**

BUT :

Chaque AG régionale peut fixer librement le quorum à atteindre pour délibérer.

Chaque AG régionale peut également fixer librement le quorum de son comité directeur.

Chaque AG régionale peut fixer librement le nombre de postes réservés à la représentativité des académies au sein de son comité directeur. La Ligue est également libre de fixer la méthode de calcul permettant d'assurer la représentativité.

5.1.1. Modification de l'article 23 des statuts, relatif à l'assemblée générale des Ligues Régionales

VOTE 7 – Adoption de la modification de l'article 23 des statuts FF Sport U tel qu'il vous a été présenté (Adoption à la majorité des deux tiers).

VOTE 7 Adoption de la modification de l'article 23 des statuts FF Sport U	POUR	86
	CONTRE	4
	ABSTENTION	1

VOTE 7 : La modification de l'article 23 des statuts de la FF Sport U est adoptée à la majorité des voix exprimées.

5.1.2. Proposition de modification de l'article 6 des statuts-types des Ligues, relatif à l'assemblée générale régionale

VOTE 8 - Approbation de la modification de l'article 6 des statuts-types des Ligues pour l'adoption par les AG régionales (Approbation à la majorité simple).

VOTE 8 Approbation de la modification de l'article 6 des statuts-types des Ligues	POUR	82
	CONTRE	6
	ABSTENTION	3

VOTE 8 : La modification de l'article 6 des statuts-types des Ligues pour l'adoption par les AG régionales est approuvée à la majorité des voix exprimées.

5.1.3. Proposition de modification de l'article 8 des statuts-types des Ligues, relatif à la représentativité des académies

VOTE 9 - Approbation de la modification de l'article 8 des statuts-types des Ligues pour l'adoption par les AG régionales (Adoption à la majorité simple).

VOTE 9 Approbation de la modification de l'article 8 des statuts-types des Ligues	POUR	85
	CONTRE	5
	ABSTENTION	1

VOTE 9 : La modification de l'article 9 des statuts-types des Ligues pour l'adoption par les AG régionales est approuvée à la majorité des voix exprimées.

5.1.4. Proposition de modification de l'article 9 des statuts-types des Ligues, relatif au quorum du comité directeur régional

VOTE 10 - Approbation de la modification de l'article 9 des statuts-types des Ligues pour l'adoption par les AG régionales (Approbation à la majorité simple).

VOTE 10 Approbation de la modification de l'article 9 des statuts-types des Ligues	POUR	86
	CONTRE	4
	ABSTENTION	1

VOTE 10 : La modification de l'article 9 des statuts-types des Ligues pour l'adoption par les AG régionales est approuvée à la majorité des voix exprimées.

5.2. Modifications relatives au Comité Directeur

Cf. annexe et PPT.

- Modifications de **l'article 13 des statuts FF Sport U**
- Modifications de **l'article 9 des statuts types des Ligues**

BUT :

Créer une procédure de vote d'urgence ne nécessitant pas la réunion du Comité Directeur sur le plan national et régional.

5.2.1. Modification de l'article 13 des statuts, relatif au comité directeur fédéral

VOTE 11 – Adoption de la modification de l'article 13 des statuts FF Sport U tel qu'il vous a été présenté. (Adoption à la majorité des deux tiers)

VOTE 11 Adoption de la modification de l'article 13 des statuts FF Sport U	POUR	82
	CONTRE	2
	ABSTENTION	6

VOTE 11 : La modification de l'article 13 des statuts FF Sport U est adoptée à la majorité des voix exprimées.

5.2.2. Proposition de modification de l'article 9 des statuts-types des Ligues, relatif au comité directeur régional

VOTE 12 – Approbation de la modification de l'article 9 des statuts-types des Ligues pour l'adoption par les AG régionales. (Approbation à la majorité simple).

VOTE 12 Approbation de la modification de l'article 9 des statuts-types des Ligues	POUR	81
	CONTRE	3
	ABSTENTION	6

VOTE 12 : La modification de l'article 9 des statuts-types des Ligues pour l'adoption par les AG régionales est approuvée à la majorité des voix exprimées.

5.3. Harmonisation des statuts et du règlement intérieur

Cf. annexe et PPT.

5.3.1. Modification de la Règle 2.1.8 du règlement intérieur relative à la composition des Commissions Mixtes Nationales

- Modifications de la **règle 2.1.8 du règlement intérieur FF Sport U**

BUT :

En pratique, les CMN sont convoquées et présidées par le Directeur National Adjoint en charge de la discipline en tant que représentant du Directeur National.

VOTE 13 - Adoption de la modification de la Règle 2.1.8 du règlement intérieur de la FF Sport U tel qu'elle vous a été présentée (Approbation à la majorité simple).

VOTE 13 Adoption de la modification de la Règle 2.1.8 du règlement intérieur	POUR	75
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1

VOTE 13 : La modification de la Règle 2.1.8 du règlement intérieur est adoptée à la majorité des voix exprimées.

5.3.2. Modification de la Règle 1.6 du règlement intérieur relative à l'organisation des AS au sein d'un même établissement d'enseignement

- Modifications de la **règle 1.6 du règlement intérieur FF Sport U**

BUT :

Lorsqu'un établissement dispose de plusieurs campus au sein d'une même Ligue Régionale : libre détermination du nombre d'AS.

Lorsqu'un établissement dispose de plusieurs campus au sein de différentes Ligues Régionales, chaque campus devra créer sa propre AS et s'affilier à la Ligue du ressort de son territoire.

VOTE 14 - Adoption de la modification de la Règle 1.6 du règlement intérieur de la FF Sport U tel qu'elle vous a été présentée (Approbation à la majorité simple).

VOTE 14 Adoption de la modification de la Règle 1.6 du règlement intérieur	POUR	72
	CONTRE	3
	ABSTENTION	1

VOTE 14 : La modification de la Règle 1.6 du règlement intérieur est adoptée à la majorité des voix exprimées.

5.3.3. Modification de la Règle 4.3 du règlement intérieur relative aux conditions d'éligibilité des compétitions universitaires internationales

- Modifications de la **règle 4.3 du règlement intérieur FF Sport U**

BUT :

Se référer aux règlements de l'EUSA et la FISU qui éditent les règles d'éligibilité pour la participation à leurs compétitions.

VOTE 15 - Adoption de la modification de la Règle 4.3 du règlement intérieur de la FF Sport U tel qu'elle vous a été présentée (Approbation à la majorité simple).

VOTE 15 Adoption de la modification de la Règle 4.3 du règlement intérieur	POUR	74
	CONTRE	2
	ABSTENTION	0

VOTE 15 : La modification de la Règle 4.3 du règlement intérieur est adoptée à la majorité des voix exprimées.

5.3.4. Modification de l'article 16 des statuts, relatif à la commission de surveillance des opérations électorales

- Modifications de **l'article 16 des statuts FF Sport U**

BUT :

La CSOE a également compétence quant à l'élection des délégués de l'AG fédérale.

VOTE 16 - Adoption de la modification de l'article 16 des statuts de la FF Sport U tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité des deux tiers).

<p>VOTE 16 Adoption de la modification de l'article 16 des statuts FF Sport U</p>	POUR	75
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1

VOTE 16 : La modification de l'article 16 de statuts est adoptée à la majorité des voix exprimées.

5.3.5. Modification de la Règle 3.2 du règlement intérieur relative à la délivrance de la licence FF Sport U

- Modifications de la **règle 3.2 du règlement intérieur FF Sport U**

BUT :

Se référer au règlement médical concernant les conditions médicales à remplir pour être titulaire d'une licence sportive.

VOTE 17 - Adoption de la modification de la Règle 3.2 du règlement intérieur de la FF Sport U tel qu'elle vous a été présentée (Approbation à la majorité simple).

<p>VOTE 17 Adoption de la modification de la Règle 3.2 du règlement intérieur</p>	POUR	74
	CONTRE	2
	ABSTENTION	0

VOTE 17 : La modification de la Règle 3.2 du règlement intérieur est adoptée à la majorité des voix exprimées.

5.3.6. Modification de la Règle 3.1 relative aux différentes qualités de licencié

- Modifications de la **règle 3.1 du règlement intérieur FF Sport U**

BUT :

Un étudiant doit prendre sa licence sportive auprès de l'AS de son établissement d'enseignement supérieur (exception : les licences individuelles).

VOTE 18 - Adoption de la modification de la Règle 3.1 du règlement intérieur de la FF Sport U tel qu'elle vous a été présentée (Approbation à la majorité simple).

VOTE 18 Adoption de la modification de la Règle 3.1 du règlement intérieur	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

VOTE 18 : La modification de la Règle 3.1 du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

5.3.7. Création de la Règle 3.8 relative aux mutations de licence en cours d'année universitaire

- Création de la **règle 3.8 du règlement intérieur FF Sport U**

BUT :

Si un étudiant change d'établissement d'enseignement supérieur en cours d'année, il peut, avec l'autorisation de la Ligue d'origine et de la Ligue d'accueil le cas échéant, muter d'AS (ou de Ligue si licence individuelle).

P. LEGENDRE : Que se passe-t-il si la Ligue d'origine refuse la mutation ?

X. DUNG : Le texte complet évoque la supervision de la Ligue d'origine et non pas l'accord. Dans ce cas de figure, il semble difficile d'imaginer une raison pour laquelle une ligue refuserait la mutation. Il faut ici entendre « coordination », le but est que la ligue d'origine et la ligue d'accueil se coordonnent dans la mutation du licencié. Ce sont des modifications techniques qui visent à apporter de la clarté au règlement.

L. GIRARD : Qu'en serait-il d'un changement d'établissement dans la même ligue ?

C. TERRET : Le texte évoque une Ligue d'accueil « le cas échéant ». La mutation est donc possible au sein d'une même Ligue Régionale dès lors que le licencié change d'établissement.

VOTE 19 - Adoption de la Règle 3.8 du règlement intérieur de la FF Sport U tel qu'elle vous a été présentée (Approbation à la majorité simple).

VOTE 19 Adoption de la Règle 3.8 du règlement intérieur	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

VOTE 19 : La Règle 3.8 du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

5.3.8. Modification de la Règle 3.7 relative à la licence individuelle

- Modification de la **règle 3.7 du règlement intérieur FF Sport U**

BUT :

Pour les étudiants en télé enseignement :

- S'il existe une AS dans l'établissement alors licence à l'AS
- Dérogation possible par la Direction Nationale sur demande de la Ligue avec accord du Président de l'AS
- S'il n'existe pas d'AS dans l'établissement alors l'étudiant peut souscrire une licence individuelle au sein de la Ligue du ressort territorial de son domicile.

Pour les étudiants français à l'étranger souscription de la licence auprès de la Direction Nationale.

Suppression de la mention de mobilité en cours d'année car création d'une règle propre à cette problématique.

VOTE 20 - Adoption de la modification de la Règle 3.7 du règlement intérieur de la FF Sport U tel qu'elle vous a été présentée (Approbation à la majorité simple).

VOTE 20 Adoption de la modification de la Règle 3.7 du règlement intérieur	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

VOTE 20 : La modification de la Règle 3.7 du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

5.3.9. Modification des articles 6 et 7 des statuts, relatifs à l'assemblée générale

- Modifications des **articles 6 et 7 des statuts FF Sport U**

BUT :

2 conditions cumulatives pour être élu délégué à l'AG fédérale :

- Être titulaire d'une licence dirigeante
- Être licencié dans une AS

Les délégués sont élus annuellement pour l'année universitaire en cours (1^{er} septembre - 31 août).

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première AG fédérale, le délai de 15 jours de convocation pour la seconde s'applique également.

VOTE 21 - Adoption de la modification des articles 6 et 7 statuts de la FF Sport U tel qu'ils vous ont été présentés (Approbation à la majorité des deux tiers).

VOTE 21 Adoption de la modification des articles 6 et 7 des statuts FF Sport U	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

VOTE 21 : La modification des articles 6 et 7 des statuts de la FF Sport U est adoptée à l'unanimité.

5.3.10. Modification de la Règle 2.1.1 du règlement intérieur relative à la désignation et la convocation des délégués

- Modifications de la **règle 2.1.1 du règlement intérieur FF Sport U**

2 conditions cumulatives pour être élu délégué à l'AG fédérale :

- Être titulaire d'une licence dirigeante
- Être licencié dans une AS

Les délégués sont élus annuellement pour l'année universitaire en cours (1^{er} septembre - 31 août).

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première AG fédérale, le délai de 15 jours de convocation pour la seconde s'applique également.

D. CHOLLET : Le délais de convocation à l'AG est-il précisé à un autre endroit dans les textes ? La convocation à la seconde AG est-elle immédiate ?

L. TICO : Le règlement de la FF Sport U dispose qu'une AG doit être convoquée a minima 15 jours avant sa tenue. Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint, une seconde AG doit être convoquée en respectant également un délai de 15 jours entre la convocation et la tenue de la seconde AG. Cette modification a pour but de respecter un processus démocratique.

VOTE 22 - Adoption de la modification de la Règle 2.1.1 du règlement intérieur de la FF Sport U tel qu'elle vous a été présentée (Approbation à la majorité simple).

VOTE 22 Adoption de la modification de la Règle 2.1.1 du règlement intérieur	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1

VOTE 22 : La modification de la Règle 2.1.1 du règlement intérieur est adoptée à la majorité des voix exprimées.

5.3.11. Proposition de modification de l'article 5 des statuts-types des Ligues, relatif à la composition de l'AG régionale

- Modifications de **l'article 5 des statuts-types des Ligues**

BUT :

Les délégués des AS à l'AG des Ligues doivent être titulaires d'une licence dirigeante.

VOTE 23 - Approbation de la modification de l'article 5 des statuts-types des Ligues tel qu'il vous a été présenté pour l'adoption par les AG régionales (Approbation à la majorité simple).

VOTE 23 Approbation de la modification de l'article 5 des statuts-types des Ligues	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1

VOTE 23 : La modification de l'article 5 des statuts-types des Ligues pour l'adoption par les AG régionales est approuvée à la majorité des voix exprimées.

5.3.12. Modification de l'article 10 des statuts, relatif à la composition du comité directeur

- Modifications de **l'article 10 des statuts FF Sport U**

BUT :

Le licencié doit joindre à sa candidature une copie de sa licence dirigeante.

VOTE 24 - Adoption de la modification de l'article 10 statuts de la FF Sport U tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité des deux tiers).

VOTE 24 Adoption de la modification de l'article 10 des statuts FF Sport U	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

VOTE 24 : La modification de l'article 10 des statuts FF Sport U est adoptée à l'unanimité.

5.3.13. Modification de l'article 10 des statuts, relatif à la composition du comité directeur

- Modifications de la **règle 2.1.3 du règlement intérieur FF Sport U**

BUT :

Le licencié doit joindre à sa candidature une copie de sa licence dirigeante.

VOTE 25 - Adoption de la modification de la Règle 2.1.3 du règlement intérieur de la FF Sport U tel qu'elle vous a été présentée (Adoption à la majorité simple).

VOTE 25 Adoption de la modification de la Règle 2.1.3 du règlement intérieur	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

VOTE 25 : La modification de la Règle 2.1.3 du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

5.3.14. Modification de l'article 10 des statuts, relatif à la composition du comité directeur

- Suppression de la **règle 1.5 du règlement intérieur FF Sport U**

BUT :

Suppression des mentions « clubs universitaires » dans les statuts et les règlements de la FF Sport U (héritage historique qui ne connaît pas de réalité aujourd'hui).

VOTE 26 - Suppression de la Règle 1.5 du règlement intérieur de la FF Sport U (Adoption à la majorité simple).

VOTE 26 Suppression de la Règle 1.5 du règlement intérieur	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1

VOTE 26 : La suppression de la Règle 1.5 du règlement intérieur est adoptée à la majorité des voix exprimées.

5.3.15. Suppression des mentions de « clubs universitaires » dans les statuts et les règlements de la Fédération

BUT :

Suppression des mentions « clubs universitaires » dans les statuts et les règlements de la FF Sport U (héritage historique qui ne connaît pas de réalité aujourd’hui).

VOTE 27 - Suppression des mentions de « clubs universitaires dans les statuts et les règlements de la FF Sport U (Adoption à la majorité des deux tiers).

VOTE 27 Suppression des mentions « clubs universitaires » dans les statuts et règlements FF Sport U	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTION	2

VOTE 27 : La suppression des mentions « clubs universitaires » des statuts et règlements FF Sport U est adoptée à la majorité des voix exprimées.

C. TERRET : Je remercie l’AG pour ces votes.

5.4. La fonction de Directeurs de Ligue Régionale et des Directeurs Régionaux responsables de site académique

Cf. annexe et PPT.

5.4.1. Modification de l’article 30 des statuts, relatif au statut des directeurs régionaux

- Modifications de **l’article 30 des statuts de la FF Sport U**
- Modifications de la **règle 2.2.2 du règlement intérieur FF Sport U**

BUT :

Ouvrir le statut de Directeur Régional aux fonctionnaires.

C. TERRET : Jusqu’à présent, nous étions contraints par nos statuts de recruter pour les postes de directeurs régionaux des enseignants d’EPS. Ce n’est pas le cas par exemple pour les directeurs nationaux où le statut est ouvert.

Le ministère nous alloue une enveloppe correspondant à 37 postes de fonctionnaires et pas nécessairement d’enseignants d’EPS. Ce changement s’inscrit d’ailleurs dans la logique de mobilité interministérielle et est encouragé par le ministère. L’idée n’est pas de sortir les professeurs d’EPS des directions de Ligue. Le recrutement se fera toujours par des commissions FF Sport U composées majoritairement de représentants locaux. L’idée est d’ouvrir le champ des possibles et laisser la liberté aux commissions de recruter un candidat en fonction de ses compétences et non pas de son corps d’appartenance.

Pour rappel, l’UNSS a ouvert son statut de directeur complètement également.

Pour information, ces textes ont fait l’objet de discussions avec les Présidents de ligue en amont qui se sont positionnés en faveur de leur présentation au vote de l’AG fédérale.

VOTE 28 - Adoption de la modification de l'article 30 des statuts FF Sport U tel qu'il vous a été présenté (Adoption à la majorité des deux tiers).

VOTE 28 Adoption de la modification de l'article 30 des statuts FF Sport U	POUR	76
	CONTRE	7
	ABSTENTION	0

VOTE 28 : La modification de l'article 30 des statuts FF Sport U est adoptée à la majorité des voix exprimées.

5.4.2. Modification de la Règle 2.2.2 du règlement intérieur relative au statut des directeurs régionaux

VOTE 29 - Adoption de la modification de la Règle 2.2.2 du règlement intérieur de la FF Sport U telle qu'elle vous a été présentée (Adoption à la majorité simple).

VOTE 29 Adoption de la modification de la Règle 2.2.2 du règlement intérieur	POUR	73
	CONTRE	8
	ABSTENTION	2

VOTE 29 : La modification de la Règle 2.2.2 du règlement intérieur est adoptée à la majorité des voix exprimées.

C. TERRET : Je remercie l'AG pour ces votes et sa confiance.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉ

X. DUNG : Je voudrais d'abord remercier l'ensemble de l'Assemblée générale, les délégués bien évidemment et aussi tous les présents en distanciel pour votre participation et vos votes positifs puisque la plupart des votes ont été adoptés au-delà de 90%. Ces modifications permettront de faciliter le travail des directeurs de la Fédération et ont pour but un meilleur service à l'étudiant.

Je souhaite également remercier l'ensemble de la direction nationale qui a contribué sur la saison 2021-2022 à mener les effectifs pour œuvrer au bilan 21-22 qui va vous être présenté et ce, malgré une année de reprise difficile.

Je voudrais également remercier chaleureusement les élus de la Fédération qui ont

contribué à ce fonctionnement et notamment les élus étudiants, comme vous avez pu l'apprécier avec le discours de la première vice-présidente ce matin. Nous sommes fiers du travail qu'ils réalisent aux côtés des élus non étudiants et cela nous montre que la Fédération a un bel avenir devant elle. La direction nationale a à cœur de les accompagner dans leurs fonctions et nous sommes fiers du rôle et de la fonction que l'on a quand nous sommes témoins de leur évolution au bout de 2 ans.

6.1. Les chiffres clés

Cf. annexe et PPT.

X. DUNG : Le rapport d'activité 2022 correspond à la saison 2021-2022. C'est un rapport d'activité qui concerne la première saison post COVID. Par conséquent, il a été impacté par la crise sanitaire, ce ne sont pas les résultats habituels car la reprise s'est faite dans un contexte particulier.

Ainsi, l'ensemble des directeurs sur le terrain mais également nationaux et leurs équipes ont dû faire face à de nombreuses difficultés dès le mois de septembre. Il a fallu se remobiliser, réinvestir, réengager et surtout réexpliquer le fonctionnement du sport universitaire aux parties prenantes. Je les remercie pour cela.

Ce rapport permet de faire le point, c'est une photographie de la santé fédérale. Il met en lumière les points forts et les points faibles de la Fédération. Comme l'a expliqué le Président, nous nous projetons vers l'avenir.

Ces chiffres sont à contextualiser dans la philosophie du projet Horizon 2030.

Il faut également prendre en considération l'évolution de notre écosystème car, comme vous le savez, depuis 30 - 40 ans, la population étudiante a été multipliée par 2,5. Dans les années 70 -80, nous avions moins de 1,5 millions d'étudiants tandis qu'aujourd'hui ce nombre est porté à plus de 3 millions. Vous pouvez constater également que le nombre d'associations sportives est en pleine évolution.

Par conséquent, il est nécessaire que notre Fédération s'adapte à l'évolution de son écosystème d'où le nombre de modifications statutaires et réglementaires et le nouveau modèle économique qui vous ont été présentés aujourd'hui. Le but est de moderniser la Fédération, de la rendre plus innovante et moderne.

Je vous invite à lire attentivement ce rapport. Nous y faisons notamment état de l'organisation de la Fédération et de sa structuration sur l'ensemble du territoire y compris dans les DOM-TOM.

Plus concrètement, nous avons atteint 105 940 licenciés en fin de saison 2022. Cela représente une baisse par rapport à l'année précédente pour laquelle nous avons comptabilisé 200 000 licences (2018-2019). Comme expliqué précédemment, la baisse du nombre de licences est l'une des conséquences de la crise sanitaire. Ainsi, au vu des difficultés auxquelles nous avons dû faire face, le résultat est

remarquable. Il met en lumière la dynamique qui a été implantée cette année dans un contexte où étudiants et AS manquaient de repères.

Pour votre information, aujourd'hui nous sommes à + 17 000 licences sur la saison 2022-2023 par rapport à la saison 2019 sur la même date. Nous sommes donc en avance, ce qui met en évidence le travail effectué par les collègues qu'ils soient directeurs ou salariés de la direction nationale ou des ligues, arbitres, bénévoles, étudiants... Nous commençons à récolter les fruits de notre travail et je tiens à tous vous féliciter.

Le nombre d'AS affiliées a également cru. Nous sommes à 816 AS sections comprises. Nous avons diminué le nombre d'AS maîtres mais avons un nombre d'AS totales (maîtres et filles) en nette augmentation. Nous sommes passés de 400 à 800 en moins de 20 ans, ce qui est un signe de l'accroissement du nombre d'établissements supérieurs.

Le nombre de rencontres est à peu près stable sur l'année. Environ 25 000 rencontres sportives ce qui est considérable eu égard aux ressources (humaines, infrastructures...) dont nous disposons et en particulier considérant les difficultés auxquelles nos collègues doivent faire face notamment sur la disponibilité des infrastructures.

Le nombre de sports au programme national en 2022 est à peu près équivalent aux années précédentes avec plus d'une cinquantaine de sports, ce qui est considérable. Ici aussi, nous avons mis l'accent dans le rapport d'activité sur une mise en perspective avec l'origine et la progression et l'évolution de tous ces sports au sein de la Fédération depuis sa création à l'offre sportive actuelle. En 1982, nous avions une vingtaine de sports au programme national contre plus d'une cinquantaine aujourd'hui.

Nous pouvons constater un bémol sur le nombre d'étudiants formés. Cela est dû à des priorités données sur le terrain par les collègues, l'attention a majoritairement été portée sur la reprise de l'activité sportive et des compétitions.

C'est un axe de progrès qu'il va falloir étudier dans les années à venir. Un grand travail a été entamé par les directeurs nationaux concernant le renouvellement des conventions avec nos fédérations partenaires. C'est un sujet majeur qui permet, à travers nos collaborations avec les fédérations délégataires, de former arbitres et dirigeants.

A l'image de l'offre sportive nationale, l'offre sportive internationale a également augmenté de manière quasi exponentielle. Nous pouvons constater 20 sports en 1982 à la FISU, 0 sport en 1982 à l'EUSA, 2 sports en championnats d'Europe en 2000. Aujourd'hui l'offre sportive internationale est incomparable que ce soit à l'échelon européen ou international. Par conséquent, cela met nos équipes en difficulté.

6.2. Les licences

Cf. annexe et PPT.

X. DUNG : Le taux de répartition des licences était d'environ 80% de licences sportives, 5% de licences dirigeantes et arbitres et environ 18% de titres ATP qui correspondent aux Pass'Sport U. C'est pour ces derniers étudiants qu'il faut tendre vers une pratique plus régulière de l'activité physique. Le rapport d'activité fait également état de la répartition par Ligues avec différents volumes de licenciés.

6.3. Activité nationale

Cf. annexe et PPT.

X. DUNG : Lorsque j'expliquais tout à l'heure qu'il fallait remettre en perspective en contextualisant par rapport à l'évolution du modèle universitaire dans sa globalité, nous pouvons ici observer que le nombre de licenciés augmente chaque année. Aujourd'hui 48% de nos licenciés proviennent des écoles, 40% des universités et 12% d'autres établissements ou de licences individuelles. Ces chiffres corroborent une étude du MESR qui démontrent l'augmentation d'étudiants dans le secteur privé (25% aujourd'hui).

Il est donc nécessaire de moderniser et d'adapter notre offre sportive avec, par exemple, de nouveaux modèles de compétitions.

De manière globale, on retrouve une prédominance des sports collectifs mais en nette diminution par rapport aux années précédentes (41,59%). D'un point de vue sociologique, cela révèle une évolution des pratiques et de la demande. En étudiant plus attentivement les statistiques, nous retrouvons une augmentation de la pratique des sports de plein air.

Au sein des sports collectifs, la dominance est au football avec 30% des licenciés suivi du volleyball puis du basketball.

Ces pratiques sont encouragées par le développement de nouvelles pratiques au sein des fédérations partenaires comme le basket 3x3.

Une nouvelle fois, ces évolutions ont une explication sociologique sur laquelle nous travaillons en interne.

Au niveau des sports individuels, l'athlétisme arrive en tête suivi du badminton, activité traditionnellement à succès auprès du public scolaire et universitaire. Ici aussi, nous constatons une évolution sociologique. Par exemple, l'arrivée du breakdance aux JOP a conduit à une forte augmentation de la pratique de la danse chez nos licenciés. Par ailleurs, les disciplines enchaînées ont également le vent en poupe. La demande évolue et nous devons nous adapter.

Avant de vous parler de la formation, je tiens à souligner une nouvelle fois l'importance de la refonte de l'extranet fédéral. Une fois le projet réalisé, nous

aurons à disposition des statistiques plus précises et automatisées qui nous permettront une analyse plus fine qui éclaireront les décisions sportives.

6.4. La formation

Cf. annexe et PPT.

X. DUNG : Le nombre de 1 300 formations constitue une baisse drastique. Dans l'histoire de la Fédération, il y a eu une belle progression de la formation dans les années 2000 puis le chiffre a diminué. C'est aujourd'hui un sujet que l'on souhaite redynamiser mais qui a été impacté par la crise sanitaire.

Nous perdons 1 000 formés sur l'année précédente et allons donc mettre en place un plan de relance de la formation. Nous travaillons en collaboration avec l'UNSS afin de capitaliser sur les élèves déjà formés et travaillons également avec les fédérations délégataires afin d'insister sur ce sujet dans les conventions de partenariat et leur déclinaison au niveau local.

L'objectif est de tendre vers des CFU avec des arbitres et juges étudiants formés encadrés par des officiels fédéraux. C'est le cas dans certaines disciplines comme le basketball mais nous souhaitons étendre le dispositif.

6.6. Activité internationale

Cf. annexe et PPT.

P. REBOT : L'année 2022 correspond à la relance de l'activité sportive internationale post-covid.

La France a été représentée sur 6 championnats du monde que sont crosscountry, course d'orientation, canoë-sprint, golf, squash et sports d'esprit. Nous sommes revenus avec 13 médailles dont 2 d'or, 2 d'argent et 9 de bronze. Pour une relance, ces résultats sont plutôt intéressants.

Les championnats du monde concernent des équipes de France mais des étudiants sont également amenés à représenter leur AS sur des coupes du monde. En 2022, des AS ont participé à la Coupe du monde des sports de combat qui s'est déroulée à Samsun en Turquie. 5 sports ont été représentés la boxe, le karaté, la lutte, le muaythai et le wushu avec 15 médailles dont 5 en or. La France a terminé 5^{ème} nation derrière la Turquie, l'Ukraine, l'Iran et Hong Kong. A titre d'exemple, l'Iran a remporté l'ensemble de ses médailles sur une discipline tandis que nous avons été complets sur l'ensemble des sports.

Par ailleurs, l'un de nos athlètes en karaté est en train de combattre aujourd'hui pour la finale du championnat d'Europe qui se déroule en Espagne et certains de nos boxeurs espèrent participer aux Jeux 2024. Le niveau de la compétition était donc très intéressant.

Pour votre information, la FISU a voté récemment la transformation des coupes du monde en 2024 en des championnats du monde avec des sélections nationales. Si nous prenons l'exemple du karaté, nous n'avons pas pu faire de sélection pour la coupe du monde et n'avons pas pu avoir suffisamment d'athlètes. Le fait de réinstaurer les sélections nationales permettra d'avoir de vraies équipes de France en sports individuels.

Par ailleurs, nous avons eu notre première délégation à la coupe du monde de nage avec palmes avec 3 médailles dont une d'or.

En 2022 nous avons participé aux EUSA Games à Lodz en Pologne. Ce sont des regroupements de championnats d'Europe ayant lieu les années paires dans un même ville auxquels participent des AS. Nous avons un bilan de 53 médailles dont 17 médailles d'or, 18 d'argent et 18 bronze et une 4e place au niveau européen.

Le staff de la direction nationale était présent sur place et composé d'un directeur national, d'un médecin, d'un directeur régional et d'un missionné pôle sport afin d'accompagner au mieux les équipes.

Après deux ans d'interruption, s'est déroulé le Master U BNP Paribas. 8 équipes ont participé et la France a terminé au pied du podium derrière l'Australie. L'Australie, tout comme la Suisse, étaient de nouvelles nations sur cette compétition. La Chine n'a elle, pas pu être représentée.

Les matchs internationaux de rugby ont également été relancés et nous avons malheureusement perdu le match contre l'Angleterre et celui contre l'Irlande. Cela nous a néanmoins permis de raviver nos relations avec nos homologues britanniques et de signer de nouvelles conventions.

Pour conclure, je souhaiterais remercier le pôle sport et le service comptabilité qui travaillent sur ces sujets et effectuent un suivi administratif lourd et conséquent.

X. DUNG : Un dernier mot sur l'international, le ministère souhaite que nous organisions une compétition internationale sur le territoire. C'est historiquement le cas chaque année. Nous avons donc candidaté à l'organisation du Championnat du monde de rugby à 7 pour 2024 à Aix en Provence, organisation pour laquelle nous avons obtenu le soutien de la DIGES.

3 championnats d'Europe n'ont pas encore été attribués pour 2025, les appels à candidatures sont donc encore ouverts.

Pour 2026, les appels à candidatures des championnats du monde vont être lancés par la FISU. Le processus de candidature est long et fastidieux mais il est aussi structurant et permet de développer le réseau régional de la ligue candidate. Ces organisations internationales placent la ligue d'accueil dans de très bonnes conditions au niveau local et permettent son développement.

6.7. Partenariats

Cf. annexe et PPT.

D. BARDOT : Les avantages financiers de nos partenariats ont été évoqués par le trésorier de la Fédération tout à l'heure. Je souhaiterais souligner l'accompagnement des hommes et des femmes qui travaillent pour nos partenaires. Cette année, nous avons eu la chance de signer à nouveau avec certains de nos partenaires historiques, en l'occurrence la MAIF, BNP Paribas, la Société Générale et CASAL Sport. Nous avons, l'an dernier, signé avec le Coq Sportif et Wilson.

Je voudrais faire un petit clin d'œil à celles et ceux qui nous accompagnent. Pour la MAIF nous avons Alain SAUVIAC, Philippe TAUVEL et Fabrice BADREAU, pour BNP Paribas Alain TARNO, pour le Coq Sportif Edwin LACH et Romain BOUVIER, pour la Société Générale Katia LAZAREW et Godefroy GUICHEUX, pour Casal Sport Arnaud LECHAT, pour Wilson Ludovic BARDOT et Benoît VALOUR, pour Prixtel Julien BLANCHET et finalement pour Gerflor Stéphane BITZ.

Ces personnes s'investissent et nous accompagnent réellement au quotidien. Ils travaillent dans de grandes multinationales et pour autant il y a beaucoup d'humain, de partage et d'échange derrière. Ces entreprises sont également partenaires des équipes de France olympiques mais, à travers nous, ils démontrent que le sport ne s'arrête pas aux frontières du sport professionnel. Les stratégies de sponsoring ont complètement leur place dans les compétitions universitaires.

Je souhaite insister sur leur investissement car, au sein de ses entreprises, nous sommes tributaires de nos interlocuteurs et de leur appétence pour le sport universitaire.

Je souhaite également saluer les collègues qui ont travaillé sur les événements organisés par les Ligues. En l'occurrence, la Société Générale Sevens, compétition pour laquelle nous avons fait deux éditions à Épernay, avec deux saisons de report. Je salue donc L. DUCLOS pour le travail effectué, A. CIGAGNA et O. BARAGNON pour le travail à venir car le SG Sevens aura lieu pour ses deux prochaines éditions à Toulouse et plus précisément au Stade Toulousain.

Je salue également S. BERGIN, J. DUPEL et D. CHOLLET de la Ligue Normandie pour l'organisation du Master'U BNP Paribas.

Finalement, je remercie une nouvelle fois nos partenaires. Ils vous ont été présentés lors du point financier ce matin. Les partenariats financiers représentent 156 000 euros et les partenariats prestations représentent plus de 400 000 euros. Ce sont des chiffres non négligeables autant sur la partie finance que matérielle. La partie matérielle correspond notamment aux équipements pour lesquels nous n'avons pas besoin de dépenser tels que les tenues équipe de France Coq Sportif, les équipements de tennis, padel, badminton avec Wilson, les tee-shirts, gourdes et médailles CASAL, les équipements Gerflor ou encore les tapis de gymnastiques Genova. Ce sont des prestations qui ont de la valeur.

Cela me permet d'enchaîner sur l'un de nos partenaires privilégiés, en l'occurrence la MAIF puisque, vous le savez, depuis 2016 la MAIF est partenaire et assureur de la FF Sport U. Nous développons de nombreuses actions dans l'univers sportif comme le Challenge U Sport Planète en partenariat avec l'ANESTAPS.

Ils sont également partenaires du challenge des AS FF Sport U - MAIF. Depuis 2 saisons, nous avons réintégré ce challenge et avons 6 lauréats cette année.

7. REMISE DES PRIX

7.1. Challenge national des Associations sportives 2022 FF SPORT U - MAIF

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Avant d'évoquer le challenge national des AS 2022, je souhaite dire quelques mots. Comme vous en avez été informés par courrier, la commission sportive réfléchit à la refonte de ce challenge. Il y a déjà des modifications sur la saison en cours. L'idée est de redonner au challenge une valeur importante afin qu'il permette d'apporter de la visibilité aux AS. Par conséquent, nous travaillons sur des formules plus adaptées en fonction de la taille des AS et de leur potentialité en termes de compétition. La taille des établissements est notamment liée à leur budget et à leur niveau sportif ou à la catégorie d'établissement.

Cette refonte vise à faire du challenge un vrai levier de communication entre les AS et leurs établissements.

Nous essayons donc de le rendre plus équitable en instaurant plusieurs niveaux adaptés et cohérents par rapport aux potentialités de chaque AS.

D. BARDOT : Avant de débiter la remise des trophées, je souhaite excuser A. SAUVIAC de la MAIF qui ne peut être présent parmi nous aujourd'hui car retenue avec la FFA également partenaire de la MAIF.

Nous remercions une nouvelle fois la MAIF qui gratifie d'une somme chaque AS du podium.

7.1.1. Challenge National des AS « Open »

D. BARDOT : A la 3^{ème} place du challenge national des AS « Open » se classe l'INSA Lyon qui reçoit de la MAIF la somme de 50 euros. M. FARDEL membre du comité directeur de la FF Sport U et P. LEGENDRE recevront le trophée au nom de l'INSA Lyon. Le trophée remis par A. GUINER, 1^{ère} vice-présidente étudiante.

H. BIZZOTTO : Bonjour à toutes et tous. Je tiens tout d'abord à m'excuser de ne pas pouvoir être présent physiquement parmi vous aujourd'hui.

Comme vous le savez, l'INSA Lyon est une très belle école avec une AS extrêmement dynamique. Nous comptons plus de 1 500 élèves licenciés sur environ 5 000

étudiants et une section sportive de haut-niveau avec 180 sportifs de haut-niveau dont environ 90 inscrits sur liste ministérielle.

Nous avons toujours participé aux championnats universitaires écoles et universitaires mais cette année nous nous sommes essayés à de nouveaux sports tels que le cyclisme ou le VTT. Je suis très heureux qu'une grande école apparaisse dans le challenge « Open » d'autant plus que c'est peut-être la dernière fois avec la réforme à venir. Nous savourons ce prix et j'en profite pour féliciter l'ensemble des collègues d'EPS titulaires et vacataires qui encadrent les entraînements, les cours spécialisés et qui accompagnent nos étudiants sur les compétitions et leur permettent de briller. Merci également à la FF Sport U.

D. BARDOT : Nous n'avons cette année pas de second au classement car une égalité parfaite à la première place, ce qui est assez exceptionnel. Les vainqueurs du challenge « Open » 2022 sont l'université de Lyon et l'université de Bordeaux avec 543 points chacune. Les deux AS reçoivent donc un chèque de 1 500 euros de la MAIF. Les trophées sont remis par C. TERRET, Président de la Fédération. Je précise que c'est le deuxième titre pour l'université de Lyon et le 9^{ème} pour l'université de Bordeaux.

D. DAVESNE : Tout d'abord je m'excuse de ne pas être présent physiquement avec vous.

Cette année, le challenge a été assez spécial dans la mesure où il a été nécessaire de recompter plusieurs fois les points et nous sommes finalement tombés à égalité avec Bordeaux. Je pense que le sport en est sorti grandi et d'ailleurs je voudrais remercier Bordeaux d'avoir été un adversaire valeureux tout au long de l'année et pour leur fair-play. Néanmoins, inutile de vous dire nous allons essayer l'année prochaine sur les terrains de faire en sorte que ça n'arrive plus. Nous allons tenter d'être largement devant Bordeaux la saison prochaine.

Par ailleurs, même si une personne reçoit physiquement le trophée, celui-ci résulte d'une victoire collective. J'ai fait les comptes récemment, il y a plus de 850 jeunes licenciés à l'université de Lyon qui ont disputé des CFU, donc énormément d'étudiants sont impliqués. J'ai comptabilisé les sportifs et non les encadrants de l'AS et tous ceux qui travaillent évidemment toute l'année. Je remercie également la fédération et la Ligue qui œuvrent au bon déroulé des compétitions et plus généralement ceux qui font vivre le sport universitaire.

Finalement, je remercie comme il se doit tous nos partenaires et en premier lieu l'université de Lyon qui nous soutient avec les établissements du bassin de Lyon et Saint-Etienne.

On sent que la nouvelle génération est dynamique et il y a énormément de jeunes à Lyon qui nous poussent et poussent l'AS. Ils sont très motivés par le sport et par ce challenge. Merci à vous tous et l'année prochaine.

T. FONDEUR : Je souhaite excuser l'absence de A. DELERUE, Président de l'AS Bordeaux.

C'est notre 9^{ème} titre en 11 années depuis la création du challenge des AS. Nous sommes galvanisés par ce titre et je pense que l'on a une vraie dynamique qui s'impose d'année en année. Au-delà de gagner ce challenge qui nous tient à cœur et qui nous offre une visibilité nationale et au sein de notre université, nous faisons de plus en plus de place à nos étudiants. Nous tenons à respecter la parité au sein de notre structure.

Par ailleurs, nous nous structurons également au sein de l'ASUB avec la mise en place cette année de plusieurs commissions. Par exemple, la création de la commission médicale a permis cette année à des étudiants en kinésithérapie d'intervenir sur des compétitions universitaires.

Nous avons également une commission développement durable, dont je suis responsable, qui organise des green walks. Nous avons mis en place une charte à respecter et essayons de compenser notre empreinte carbone lors de nos déplacements. Je n'oublie pas non plus la commission réglementaire.

Nous sommes en phase de structuration et de dynamique positive.

Néanmoins, comme pour toutes les AS, le financement reste la lutte de chaque instant. Nous avons donc mis en place des règles financières un peu plus contraignantes sur les prochains championnats et ce, même si l'université de Bordeaux nous soutient grandement. Nous serons peut-être amenés à l'avenir à devoir faire des choix sur les participations aux CFU, sur les activités proposées même si ce n'est pas notre volonté. Il faut être conscient de ces limites même si nous sommes une grosse AS avec de gros volumes.

Finalement, je remercie l'ensemble des parties prenantes, le Président et notre directeur de Ligue.

7.1.2. Challenge National des AS « Grandes Écoles »

D. BARDOT : A la 3^{ème} place de ce challenge nous avons l'Université Dauphine. Ils ne sont pas présents aujourd'hui, j'appelle donc D. REGEARD Directrice régionale de la Ligue Ile de France et J-F. FROUSTEY, Président de la Ligue pour recevoir le trophée et le chèque en leur nom. Les trophées seront remis par S. DELPLANQUE, membre du comité directeur collège étudiant.

J-F. FROUSTEY : L'université Paris Dauphine concourrait au départ avec les universités. De par son nombre important d'étudiants, elle est devenue un grand établissement et concoure désormais avec les grandes écoles. C'est un établissement un peu particulier qui sont très présents. Les deux écoles classées seconde et première de ce challenge sont des écoles très performantes donc nous pouvons féliciter l'université Dauphine.

D. BARDOT : A la seconde place, nous avons l'INP Grenoble, une école qui dépend de l'Université de Grenoble. Le trophée est remis par S. DELPLANQUE.

J-L. MIGUET : Je m'exprime au nom de l'INP Grenoble. C'est une très grande école dans la Ligue AURA. Ils sont à près de 1 000 licenciés cette année. C'est une école qui nous accompagne depuis toujours, notamment sur toutes les organisations de championnats de France de grandes écoles. Nous sommes très heureux pour eux et ce trophée récompense le travail de beaucoup de collègues qui s'investissent énormément sur le terrain depuis de nombreuses années.

C'est une belle récompense qui reconnaît le travail effectué et l'investissement à la fois des étudiants, car c'est une association sportive assez dynamique, et des collègues. Bravo à eux.

D. BARDOT : A la première place de challenge, nous avons l'INSA Lyon. Le trophée sera remis par C. TERRET ainsi que le chèque de la MAIF.

H. BIZZOTTO : Je voudrais souligner la dynamique des écoles au sein de la Ligue AURA avec l'INP Grenoble mais aussi Centrale Lyon et l'ENTPE, l'EM, l'ENS... Ces écoles jouent le jeu du sport universitaire. Elles encadrent les étudiants, mettent des moyens en place ce qui crée une émulsion au sein du sport universitaire et c'est merveilleux.

Je souhaite également mettre en lumière le travail de l'APS-CGE et leur investissement.

C'est grâce à ces parties prenantes et à nos étudiants et étudiantes que l'on vit des moments d'exception. Nous parlons aujourd'hui d'héritage et d'expérience étudiante et on l'a encore vécu cette semaine sur les championnats de France de rugby. C'est assez extraordinaire. Je remercie une nouvelle fois la fédération pour l'organisation de ces compétitions.

Finalement, un dernier mot sur la refonte du challenge, ce serait bien aussi de mettre à l'honneur d'autres écoles qui n'ont pas forcément la même puissance ou le même nombre d'élèves. Merci à tous et toutes.

7.2. Trophées du Sport Universitaire 2022

Cf. annexe et PPT.

D. BARDOT : Avant de passer à la remise des trophées du sport universitaire 2022, nous souhaitons vous annoncer la création d'un nouveau challenge l'année prochaine. En effet, nous lançons avec la MAIF, partenaire très engagé sur l'éco-responsabilité, le trophée FF SPORT U-MAIF Sport Planète. Le gagnant recevra un trophée et un chèque de 1 000 euros pour la meilleure initiative éco-responsable. Ce trophée pourra être décerné à un athlète, une AS, un site de ligue ou même les 3. Les appels à candidatures auront lieu en juin 2023.

C'est une thématique qui nous tient à cœur dans le cadre du projet fédéral et de la commission éco-responsabilité.

7.2.1. Trophée du Sport Universitaire 2022 « Arbitre de l'année »

D. BARDOT : Pour le trophée du meilleur « arbitre de l'année », j'appelle R. BOURDEAUX étudiant en Master à l'ESIEE. Romain est responsable de son équipe, investi dans son AS et arbitre des matchs de basketball pour la FF Sport U le jeudi. En 2022, il a participé aux 3 championnats de France Universitaires (CFU, CFE et Basket 3x3). Sur chacun de ces événements, il a été brillamment évalué par les formateurs FFBB. Le trophée lui est remis par S. GAYET et P. BEAUVOIS, membres du comité directeur fédéral.

R. BOURDEAUX : Merci beaucoup, c'est la plus belle des choses que je puisse dire. Ce n'est pas original mais c'est ce qui représente le plus mon état d'esprit à l'heure actuelle. Je sais que S. GÉRARD, responsable des sportifs de haut-niveau et globalement de toute l'AS ESIEE Paris est en visioconférence actuellement. Merci S. GÉRARD pour ton encadrement et pour ton investissement auprès des sportifs de haut-niveau et de tes élèves dont je fais partie. C'est un honneur de pouvoir représenter l'ESIEE sur les compétitions universitaires. Nous sommes à deux semaines du championnat de France des grandes écoles et j'aurai l'honneur d'arbitrer à la maison, mais également sur les terrains de la FFBB avec qui je sais la FF Sport U a un beau partenariat ou encore ceux de la FIBA. Un énorme merci à tous d'être présents. Merci pour cette distinction, je suis très honoré. A mon tour désormais de rendre ce que m'a donné la FF Sport U. Nous parlions plus tôt des difficultés à former des arbitres, le chiffre n'est pas assez élevé. Ce serait un honneur pour moi de pouvoir contribuer aux pistes de réflexion, aux actions à mener et concrétiser. Je suis évidemment à votre disposition pour transmettre cet héritage.

7.2.2. Trophée du Sport Universitaire 2022 « Athlète ou équipe féminine nationale de l'année »

D. BARDOT : L'équipe féminine de football de l'université de Bordeaux est lauréate du trophée « Athlète ou équipe féminine nationale de l'année ». Leur parcours se passe de commentaire, elles ont tout gagné. Elles sont doubles championnes de France universitaires à 11 et à 8 et ont connu la consécration au niveau européen lors des EUSA Games en Pologne. Un parcours sans faute pour lequel on ne peut que les féliciter. J-F. FROUSTEY et M. FARDEL leur remet le trophée.

T. FONDEUR : La remise de ce trophée me donne l'occasion de dire que cette année, nous avons mis en place un pôle universitaire de football féminin. Les filles bénéficient donc d'entraînements et d'un suivi particulier notamment par A. DELERUE. Nous évoquons les kinésithérapeutes étudiants qui accompagnent nos licenciés sur les compétitions, deux des jeunes filles de l'équipe en font partie.

Je souhaite également souligner que l'ASUB c'est l'élite mais pas uniquement. Le

sport de haut-niveau ruisselle sur le sport universitaire quotidien. C'est un ensemble.

7.2.3. Trophée du Sport Universitaire 2022 « Athlète ou équipe masculin national de l'année »

D. BARDOT : L'athlète masculin national de l'année est B. CAMPION. Spécialiste du demi-fond, le breton a multiplié les podiums universitaires au cours de la saison passée. Double vice-champion de France en cross et sur 1 500m, il est monté d'une marche en 2023 en décrochant le titre sur les deux disciplines. Entre-temps, il a conquis l'or avec l'équipe de France universitaire mixte sacrée championne du monde universitaire de cross à Aveiro (Portugal). Il a également terminé 3^{ème} du championnat de France élite en FFA en 1 500m en février dernier. Au-delà de son palmarès sportif, Benoît illustre parfaitement le double projet en menant de front sa carrière sportive et sa 6^{ème} année d'étude de médecine à l'UBO.

B. CAMPION : Merci à toutes et tous. Merci évidemment pour le trophée que vous remettez aujourd'hui, j'en suis très fier. Et puis un 2^{ème} remerciement, qui est peut-être le plus important, pour toutes les actions que vous menez, que ce soit l'échelon local, national ou international pour promouvoir le sport à l'université. Je crois que la promotion du sport, est fondamentale dans notre monde et peut-être encore plus à l'université qui est un carrefour dans nos vies. Cela me fait chaud au cœur de voir tout ce qui se passe à Brest mais aussi sur les championnats nationaux et internationaux.

J'ai eu énormément de chance dans la vie parce que j'ai rencontré des enseignants formidables, à la fois dans les classes d'école et sur les terrains de sport. Ils m'ont permis de grandir et d'apprendre énormément de choses.

Il semble assez évident qu'il existe une synergie entre le sport et le versant académique, entre le sport et l'étude. Pour ma part, je me dirige vers la médecine du sport donc ça paraît très intuitif. Cependant, je pense que pour tout étudiant c'est très important d'allier les deux. Cela permet d'apprendre de grandes choses, que nous n'étudierons pas forcément sur les bancs de la faculté comme l'adaptabilité qui est très importante mais l'échec aussi. J'ai, pour ma part, perdu énormément de courses et ai travaillé énormément, travaillé dur, travaillé longtemps. Parfois, ça ne fonctionne pas et c'est une belle leçon que nous apprend le sport.

Par ailleurs, merci de nous permettre d'accéder au haut-niveau. Mon père est très fier de ce trophée notamment car il a été cycliste professionnel dans les années 80 mais n'a jamais pu obtenir le bac. Il n'a pas eu la chance de pouvoir mener ce double projet à l'époque donc je souhaite vous remercier pour toutes les actions mises en place qui permettent aux étudiants sportifs de le faire aujourd'hui.

Merci également pour les actions menées à Brest et en particulier à l'UBO. Je tiens à remercier le SUAPS pour le suivi qu'il nous offre au quotidien, la Ligue aussi. L'UFR également car j'ai rencontré des responsables pédagogiques formidables qui m'ont incité à poursuivre le double projet. Ce n'est pas forcément quelque chose qui est très fréquent en médecine, parce que c'est déjà fait assez difficile, mais ils m'ont

accompagné. Ils n'ont pas allégé mon cursus mais m'ont permis de m'organiser comme j'en avais besoin pour pouvoir m'entraîner. Ils ont su voir mon intérêt. Ils y ont vu le leur aussi et ce que je peux apporter par ma pratique sportive à mes collègues lors de mes stages à l'hôpital.

Nous avons eu un aperçu de la diversité de l'offre sportive FF Sport U et concrètement, un étudiant avec une pratique sportive régulière a une qualité de vie supérieure. La FF Sport U les forme également d'un point de vue citoyen.

Mes participations aux CFU et au championnat du monde universitaire ont chaque fois été une fierté. Je suis très reconnaissant de ce qui m'est apporté par le sport universitaire au quotidien. Je sais que les Jeux Mondiaux Universitaires sont organisés cet été en Chine et j'espère pouvoir y participer et à nouveau essayer d'aller chercher une médaille internationale pour pouvoir vous rendre ce qui m'a été donné.

Et puis pour terminer, je sais, y a énormément de bénévolat dans le monde du sport universitaire. Il faut quelqu'un pour conduire le minibus pour se rendre au championnat, il faut quelqu'un pour la gestion des maillots. Ce sont des personnes qui donnent de leur temps alors merci à eux.

D. BARDOT : Je tiens à souligner en athlétisme le travail de J-J. RENIER qui a contribué au succès de l'équipe de France d'athlétisme.

J-J. RENIER : Je suis sincèrement heureux pour Benoît. Son parcours sportif lui demande énormément d'investissement et il mène son double projet de front avec de brillantes études en médecine. Sa carrière est grande et je me réjouis pour lui. Finalement, son témoignage nous montre que le sport universitaire c'est une grande famille et nous sommes très heureux de l'accompagner. C'est un superbe ambassadeur de notre fédération.

7.2.4. Trophée du Sport Universitaire 2022 «Athlète ou équipe féminine internationale de l'année »

D. BARDOT : L'athlète féminine internationale de l'année est E. GUILLOT, étudiante à l'université Grenoble Alpes. Eva a été sacrée championne d'Europe universitaire en kickboxing lors des EUSA Games à Lodz et a également eu l'honneur d'être le porte-drapeau de la délégation tricolore lors de cette compétition. L'année 2022 a été pour elle celle de tous les succès puisqu'elle a également obtenu son diplôme de masseuse-kinésithérapeute tout en poursuivant un master 2 en santé publique parcours ETP à l'université de Clermont-Ferrand.

Membre de l'équipe de France fédérale, elle a parfaitement réussi son entrée dans le monde du kickboxing professionnel en décrochant 4 victoires en autant de combats.

E. GUILLOT : Bonjour à tous. Merci d'être présents et merci pour ce trophée qui représente beaucoup pour moi. En effet, ce n'est pas évident de mener à la fois les

études et le sport de haut-niveau.

J'ai fait la PACES pour rentrer en kiné, j'ai échoué la première année, j'ai réussi la 2^{ème} et c'est en grande partie grâce au sport de combat que je me suis battue jusqu'au bout.

Ce qui est très important selon moi dans le sport, c'est l'accompagnement. Je pratique un sport individuel mais je ne suis absolument pas seule. C'est la raison pour laquelle je dédie ce prix à mon père qui est également mon entraîneur. Sans lui, je ne serais pas arrivée sur ces podiums à la fois universitaires et professionnels aujourd'hui. Je suis d'ailleurs désormais à 6 victoires professionnelles.

Le kickboxing n'est pas un sport très connu, ni assez reconnu et c'est pour ça que je vous remercie d'avoir pensé à moi pour ce trophée. Nous sommes néanmoins de plus en plus nombreux et je suis heureuse de participer à la reconnaissance ce sport dans le monde universitaire.

Par ailleurs, je souhaiterais remercier la FF Sport U pour son accompagnement lors des EUSA Games en Pologne, leur aide nous a été précieuse.

D. BARDOT : Je salue la qualité de parole des étudiants. Je pense que nous nous réjouissons tous à l'écoute de ces discours. Ça matérialise aussi notre travail au quotidien.

7.2.5. Trophée du Sport Universitaire 2022 « Athlète ou équipe masculin international de l'année »

D. BARDOT : Le trophée suivant est celui d'athlète ou équipe masculin international de l'année. Il est décerné à une équipe en aviron. Les lauréats sont le 8+ de l'université de Lyon qui a gagné le championnat de France l'année dernière et qui a surtout gagné le titre de champion d'Europe universitaire à Istanbul sur un bateau de location. C'est une juste récompense pour cette équipe dont tous les membres sont engagés dans des doubles projets ambitieux et dont la plupart ont intégré les collectifs nationaux France Aviron.

Le trophée est remis par P. BEAUVOIS et un éminent spécialiste de l'aviron, L. GIRARD.

D. DAVESNE : Je parlais tout à l'heure de la nouvelle génération et des jeunes qui étaient dynamiques, qui prenaient des responsabilités et des initiatives. C'est un privilège pour moi en tant que président d'AS, de voir ces jeunes qui grandissent, qui s'épanouissent en véhiculant les valeurs du sport. Je dois dire que l'aviron est un exemple frappant puisque nos jeunes rameurs se prennent en charge pour l'organisation de leurs déplacements et ce, en plus de leurs entraînements. Ils sont champions de France, ils sont champions d'Europe. 5 d'entre eux ont déjà fait partie de l'équipe de France par le passé et de son Pôle France et un a intégré le projet Paris 2024 et donc est potentiellement qualifiable pour les Jeux.

Ils ont gagné de nombreux titres et ils font preuve d'un grand professionnalisme à

tout niveau. Un grand bravo à eux. Ils sont exemplaires dans leur sport et en dehors. Je peux également vous dire qu'en 2023 l'équipe est reconduite et ils remettent leur titre en jeu, bon courage à leurs adversaires. Et puis je voudrais juste mentionner que la meilleure équipe internationale masculine de l'année contient en réalité une jeune femme qui est là barreuse.

L. GIRARD : Pour avoir été présent à Istanbul lors de ces championnats d'Europe en tant que délégué technique EUSA, je salue leur travail car les conditions n'étaient pas optimales. Ils se sont illustrés malgré l'adversité à la fois du temps et des conditions matérielles. Merci à l'école centrale de leur avoir prêté un bateau car celui loué n'était pas au niveau du haut-niveau. Ils ont su performer mentalement et physiquement tout en gardant le sourire et leur bonne humeur. Nous leur souhaitons de belles réussites dans le monde de l'aviron.

7.2.6. Trophée du Sport Universitaire 2022 « Equipe mixte de l'année »

D. BARDOT : Le trophée suivant est une création qui n'existait pas les années précédentes. C'est celui de l'équipe mixte 2022 décerné à l'équipe de badminton de l'université de Strasbourg. L'équipe est championne de France et championne d'Europe en titre sur les 2 dernières éditions (et sur plusieurs auparavant). Cette équipe affiche une constance au plus haut-niveau depuis de nombreuses années. Elle est constituée de joueurs et joueuses membres du Centre National Universitaire de Badminton de Strasbourg. G. HECK, directeur du site de Strasbourg recevra le trophée remis par D. DERVILLE et S. DELAPLANQUE élus au comité directeur de la FF Sport U.

G. HECK : Merci pour eux. Pour l'anecdote, lorsque j'ai soumis leur candidature à ce trophée, il a fallu lister le palmarès de l'équipe. Le seul mot qui m'est venu à l'esprit est multiple champions de France, multiple champions d'Europe. Leur travail s'inscrit dans une continuité avec un entraîneur présent depuis une dizaine d'années. C'est réellement un travail de fond et ce trophée est une belle reconnaissance. Je vous remercie une nouvelle fois pour eux.

7.2.7. Trophée du Sport Universitaire 2022 « Prix de l'engagement »

D. BARDOT : Le dernier, et non pas des moindres, prix à remettre est celui de l'engagement. C'est un prix qui vise à récompenser des individus qui se sont engagés durant toute une partie de leur carrière et de leur vie professionnelle pour la FF Sport. Il est remis cette année à P. DECIMO de l'université de Franche-Comté.

Patrick Décimo est un infatigable défenseur du sport universitaire, depuis 30 ans. Sans relâche et avec la même pugnacité, il insuffle à ses équipes les valeurs de la FF SPORT U. Il est un symbole de la triple excellence ce qui lui a valu d'être sollicité par la gouvernance de l'UFC pour diriger le dispositif des sportifs de Haut-Niveau inscrits à l'UFC. Quelques soient les générations, depuis 1992, il a su amener chaque étudiant vers la performance d'équipe. Son sérieux et le respect qui le caractérisent font de Patrick Decimo une personnalité connue et reconnue dans le monde de la

FFH autant que dans l'univers des "coachs" universitaires en handball. 30 ans d'engagement c'est remarquable. J-F. FROUSTEY et A. GUINER lui remettent son trophée.

P. DECIMO : Bonjour à toutes et tous. Je vous remercie pour ce trophée. Je suis très ému naturellement depuis que l'on m'a annoncé que j'allais recevoir le trophée de l'engagement. En effet, je suis enseignant d'EPS et j'effectue mon travail de sport universitaire avec lequel nous véhiculons des valeurs extrêmement fortes de dépassement de soi, de combativité, de respect et d'engagement. Je dis souvent à mes étudiants que lorsqu'ils souscrivent une licence, c'est un acte d'engagement et qu'il ne s'agit pas seulement de faire un match. Le respect de cet engagement et de ces valeurs m'ont permis d'obtenir ce palmarès. L'aventure a débuté en 1992 depuis ma première année à l'université de Franche-Comté et depuis elle ne s'est jamais arrêtée. Naturellement, le palmarès est important, les titres sont importants car nous sommes une petite région avec une petite université en nombre de licences. Cependant, quand l'on voit le palmarès, on constate que l'on peut faire de grandes choses et concurrencer les plus grandes universités.

J'ai la chance d'avoir 8 titres de champions de France, 5 participations aux Championnats d'Europe Universitaires et ce que l'on retient ce sont les moments forts. Par exemple, nous avoir organisé à Besançon les premiers championnats d'Europe universitaires en 2006. Ça n'a pas été simple mais quand je vois aujourd'hui ce championnat d'Europe perdurer avec d'autres équipes qui en profitent, je me dis que finalement le sport universitaire c'est aussi porter de beaux projets.

Au-delà de ces titres, j'ai eu la chance de jouer 8 finales consécutives et ai obtenu tous ces titres mais aussi bien plus que ça. J'ai surtout vécu des aventures humaines extrêmement fortes avec les étudiants. Pas plus tard qu'hier, j'étais avec l'équipe qui va certainement aller au Monténégro. Nous avons décroché cette qualification et même si le financement est difficile, il est nécessaire de s'investir. Le sport permet également d'avoir d'autres valeurs que sur le terrain, de découvrir et partager.

Je voudrais finir en remerciant toutes les personnes que j'ai autour de moi à l'université de Franche-Comté mais surtout aussi la secrétaire de la ligue M-P. LEBLANC ainsi que tous les étudiants. Je n'ai pas voulu être président d'AS, c'est un poste d'étudiant, étudiant que l'on doit aider à prendre en responsabilités. Aujourd'hui, nous avons une Présidente étudiante qui nous aide à monter ces projets. C'est ce que je retiens de toutes ces années.

Mon aventure ne s'arrête pas là, nous venons de nous qualifier pour le CFU de handball qui aura lieu à Bayonne en juin prochain et nous ferons le nécessaire pour gagner au Monténégro.

Finalement, j'ai été très heureux de découvrir tous ces témoignages d'étudiants car ce sont des modèles de témoignages très forts, de reconnaissance et qui illustrent

les valeurs du sport universitaire. Je vous remercie.

D. BARDOT : C'est ainsi que se conclue cette cérémonie des trophées du sport universitaire 2022. Au nom de toute l'équipe, élus et permanents, nous souhaitons remercier tous ceux qui ont fait remonter des candidatures lors de l'appel à candidature. Nous espérons en recevoir encore plus l'année prochaine. Évidemment, ce sont des choix qui sont faits par une Commission. Tout le monde ne peut être récompensé et les choix sont parfois difficiles, mais les lauréats sont toujours des licenciés aux grandes qualités. Comme nous avons pu le constater, ce sont des licenciés qui sont honorés de monter sur scène et nous espérons encore plus de candidatures l'année prochaine. Merci à toutes et tous.

C. TERRET : Merci à D. BARDOT et bravo à tous les récipiendaires pour ces très beaux discours qui touchent toujours les équipes de la Fédération. Nous nous réjouissons de récompenser ces étudiants et bénévoles engagés qui font vivre le sport universitaire. Ces témoignages constituent de formidables relais auprès de nos ministères de tutelle, ils illustrent le travail accompli par la fédération au quotidien.

7.3. Remise de la médaille d'honneur de la Fédération

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Pour conclure, nous allons remettre la traditionnelle médaille d'honneur de la Fédération.

Cette médaille est normalement remise tous les ans. Les récipiendaires sont historiquement des sportifs de haut-niveau qui sont passés par le sport universitaire. Je pense notamment à B. HENRIQUES, présidente du CNOSF ou encore R. MARACINEANU ministre des Sports. L'an dernier, J-C. BOURQUIN, Président de la Ligue Centre Val de Loire a reçu cette distinction.

Cette médaille est remise sur ma proposition après un vote du comité directeur. Depuis l'an dernier, il est fait le choix de la décerner à des personnalités qui sont engagées depuis des décennies à la fois sur le volet sportif mais aussi politique et ce, toujours dans un esprit constructif. Le lauréat du jour ne sait normalement pas qu'il va recevoir cette médaille. Il se reconnaîtra peut-être.

Aujourd'hui, la remise de cette médaille a vraiment du sens à la fois d'un point de vue sportif mais également d'un point de vue de l'engagement politique au niveau de la Fédération. C'est quelqu'un qui fait avancer les choses, le fonctionnement de la Fédération et qui se montre toujours constructif. Son pedigree au sein de la FF Sport U est impressionnant.

Pour vous donner un ordre d'idée, il a été entraîneur national de l'équipe de France de natation de 1982 à 2006 et a participé à 12 universiades. Cela traduit un engagement de très longue date avec plus de 40 ans au service de la Fédération.

Son engagement ne repose pas seulement sur le sport de haut-niveau et sur le programme international mais se fait aussi au service de l'adaptation et de la pédagogie dans les territoires. Son enseignement se dispense non seulement au niveau des universités mais également à l'échelle régionale avec un mandat de Président du CRSU de Rouen entre 2003 et 2016 puis Président de la Ligue Normandie depuis 2016, soit plus de 20 années en tant que Président.

Le récipiendaire cette année, qui comptabilise donc plus de 40 ans d'engagement au service du sport universitaire, est D. CHOLLET à qui je suis honoré de remettre cette médaille au nom de la Fédération et du comité directeur fédéral.

D. CHOLLET : Je ne sais pas qui était au courant mais ce qui est sûr c'est qu'au début du discours du Président je ne m'étais pas reconnu. L'effet de surprise a été au rendez-vous.

Je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui parce qu'après avoir vécu le confinement et la visioconférence, je peux affirmer que ces démonstrations ne peuvent se faire selon moi qu'en présentiel.

Aujourd'hui, en voyant P. PELAYO et T. LETELLIER nous nous sommes remémoré nos souvenirs de sport universitaire. P. PELAYO et moi-même étions concurrents directs lors des CFU de natation. Son équipe a été championne de France dans ma piscine à Montpellier à l'époque et mon équipe a été championne de France dans sa piscine à Lille. Je me rappelle que ses nageurs récupéraient de l'eau de leur piscine pour verser dans ma piscine ou vice versa.

Nous avons une histoire avec le sport u dont certains éléments ont été retracés. Les universiades sont de bons souvenirs. La première à laquelle j'ai assisté était en 1985 avec S. CARON où, pour la première fois également, deux athlètes nagent sous les 50 secondes. C'était une opportunité car l'épreuve avait lieu au Japon et que l'équipe numéro 1 des États-Unis a fait les universiades avec les meilleurs nageurs du monde. Par ailleurs, les championnats d'Europe avaient eu lieu un mois avant donc les meilleurs nageurs mondiaux étaient présents sur cette épreuve. J'ai eu la chance de commencer avec M. PEDROLETTI que je remercie car il m'a formé au niveau international et j'ai pu terminer avec un certain A. BERNARD lors de ma dernière participation aux universiades où nous avons été champions du Monde universitaires en relais, devant les États-Unis. J'ai vécu beaucoup d'émotions entre l'arrêt de ma carrière d'entraîneur et mon passage au statut de dirigeant. J'ai souhaité rendre à la Fédération ce qu'elle a pu m'offrir.

Pour ceux qui l'ignorent, avec certains nous avons participé aux derniers championnats de France de natation communs UNSS - FF Sport U en 1978 et aux premiers championnats de France séparés. Toute cette histoire a été construite progressivement et je souhaite remercier la FF Sport U.

D'un point de vue politique, certains savent que j'ai été le premier opposant politique de notre ancien président J-F. SAUTEREAU. Il a raconté à plusieurs occasions comment il avait rayé mon nom de la liste des candidats et comment il a demandé à T. LETELLIER de faire partie de son comité directeur. Or, la veille au soir, j'ai discuté avec T. LETELLIER et le lendemain son nom avait été rayé des candidatures au comité directeur. Excuse-moi Thierry, c'est ma faute.

Je n'ai pas apprécié la manière dont les universitaires et maîtres de conférences ont été retirés du comité directeur et remplacés par les membres des SUAPS. Je l'ai critiquée très fortement et me suis exprimé publiquement. Mais aujourd'hui, comme vous avez pu le constater avec le résultat des votes, je ne suis pas un opposant. Je me situe dans la ligne directrice de ce qui fonctionne et je fais confiance au nouveau Président. Même si je l'ai beaucoup critiqué, je lui fais confiance sur sa capacité à mener notre fédération au plus haut-niveau. Merci à tous.

C. TERRET : Merci D. CHOLLET pour ces mots et félicitations pour cet engagement de longue date.

8. QUESTIONS DIVERSES

C. TERRET : Nous avons une question diverse.

D. CHOLLET : Merci Monsieur le Président. Vous avez eu l'excellente initiative de faire apparaître la visite des élus nationaux de notre Fédération entre les différents sites où se déroulent les championnats de France universitaires. Cependant, les directeurs de la Ligue Normandie et moi-même, avons immédiatement remarqué qu'aucun de nos élus nationaux ne sont prévus dans les nombreux championnats de France organisés en Normandie comme ceux de voile, raid, cyclisme, karaté ou hockey sur gazon.

Vous avez également évoqué la rareté des compétitions internationales sur notre territoire français. Je rappelle que nous avons organisé les derniers championnats du monde de voile à Cherbourg, certes, avant la pandémie. De plus, en décembre dernier, nous en avons parlé, le Master'U BNP Paribas s'est déroulé à Honfleur sans la présence de nos élus nationaux. Vous serez donc les bienvenus Honfleur pour la 2^{ème} édition du Master'U de tennis en décembre prochain. Merci.

C. TERRET : Merci pour cette question. Dans un premier temps, je me suis excusé en décembre dernier pour mon absence à Honfleur, j'étais malheureusement pris par ma participation au forum FISU qui s'est déroulé au Costa Rica.

Par ailleurs, les élus fédéraux sont bénévoles. Nous essayons d'optimiser leurs déplacements par rapport aux différents plannings et par conséquent, les élus se déplacent souvent dans leur propre ligue. Nous essayons de faire au mieux et de nous déplacer dans l'ensemble des ligues dans la mesure du possible. L'idée est

d'aller vers le mieux et d'avoir une représentation d'élus fédéraux la plus large possible. Bien entendu, nous viendrons avec plaisir en Normandie la saison prochaine.

A ce sujet, nous avons entamé avec X. DUNG un tour des Ligues. Nous essayons de visiter l'ensemble des territoires et avons, à ce jour, visité 11 ligues sur la métropole. Il ne nous manque que les territoires ultra-marins et le Pays de la Loire. La Normandie faisait, par ailleurs, partie des premières ligues visitées. Nous faisons au mieux pour optimiser les déplacements et avons entendus votre message. Merci beaucoup.

X. DUNG : Il y a une question dans le chat relative à l'organisation des championnats du monde sur le territoire national.

La question est la suivante : pour la réception des championnats du monde en région, quel est le montage financier ?

Le montage financier peut prendre plusieurs formes mais il doit être optimal. Une part du budget provient de la Fédération, comme vous avez pu l'observer lors de la présentation des budgets, la FF Sport U a bloqué 50 000 euros sur cette organisation. Ensuite, une part est liée à la participation des délégations. Il faut compter 70 euros de frais par personne et par jour. Grâce à la part journalière, le comité d'organisation finance les repas, les hébergements et les transports des délégations dès lors que celles-ci arrivent au hub identifié.

Néanmoins, le coût, en France, des transports, hébergements et de la restauration n'est pas le même que dans d'autres pays comme le Portugal.

Cela signifie qu'en plus de ces recettes, il faut porter le reste du budget. C'est ce que l'on fait au niveau national en mobilisant la DIGES et les ministères. Ainsi, sur le championnat du monde universitaire de rugby à 7, le budget se divise avec une part du ministère, une part de la Fédération sur fonds propres et les collègues des ligues se mobilisent pour impliquer les collectivités territoriales. Il est également important de solliciter les collectivités pour les infrastructures. En effet, un prêt à titre gratuit d'infrastructures peut représenter une économie non-négligeable qui peut être allouée à la communication, la production télévisuelle...

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

C. TERRET : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de cette Assemblée Générale. Merci à tous et toutes d'avoir suivi cette journée en ligne ou bien d'y avoir assisté en présentiel. Merci à toutes et tous pour ces échanges et ces débats. C'est un temps institutionnel fort qui peut paraître fastidieux mais qui est ô combien important pour la vie fédérale. Merci pour votre participation et également pour votre confiance sur l'ensemble des votes et propositions qui ont été faites. Nous le considérons comme une chance et nous nous en réjouissons.

Nous nous retrouvons tout à l'heure pour un moment plus convivial autour de l'apéritif et du dîner.

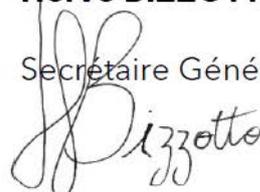
Cédric TERRET

Président



Hervé BIZZOTTO

Secrétaire Général





ANNEXES





Compte-rendu

De l'Assemblée Générale Ordinaire

Fédération Française du Sport Universitaire

02 avril 2022 - CNOSF / Visioconférence

(Modèle hybride)

Ordre du Jour

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS	Propos introductifs
1. OUVERTURE	Propos introductifs
2. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT	
3. PÔLE INSTITUTIONNEL	Modifications des statuts Modifications du règlement intérieur Modifications des statuts-types des Ligues
4. PÔLE FINANCIER	Comptes annuels 2021 Lecture du commissaire aux comptes Affectation du résultat Approbation des budgets prévisionnels 2022 et 2023
5. PROJET FÉDÉRAL	Présentation
6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES DIFFÉRENTS PÔLES	Pôle institutionnel Pôle sportif Pôle grands évènements Pôle développement Pôle communication et partenariats
7. QUESTIONS DIVERSES	
8. SIGNATURES DE CONVENTIONS	UNSS ANESTAPS
9. REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FÉDÉRATION	
10. CLÔTURE DE L'ASSMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE	

PARTICIPANTS

Délégués : 100 délégués présents ou représentés (cf. liste des délégués en annexe)

Membres de droit : B. AMSALEM - Représentant du CNOSF, H. SADOK - Représentant de la Conférence des Présidents d'Université, M. ROMEZY - Représentant de la Conférence des Grandes Écoles.

Invités : E. ADREASSIAN - UNSS, N. BESOMBES - Intervenant e-sport, P. CORRADINI - Intervenant e-sport, T. BRUN - ANESTAPS, J-P. DOUTRELOUX - C3D, B. GROSJEAN - Représentant de l'Union du Sport Universitaire de la Polynésie Française, R. PRUNIER - Commissaire aux comptes, Direction Nationale.

Excusés : C. GAUTIER - Représentante du Ministère en charge des Sports, L. LEFEVRE - Représentante du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Secrétariat de séance : D. BARDOT - projections, J-P. DOS PRAZERES - gestion de la visioconférence, A. SERRE - projections, L. TICO - rédactrice

QUORUM : L'Assemblée Générale est composée de 113 délégués avec un quorum fixé statutairement à 57 voix exprimées.

97 voix sont représentées à l'ouverture de l'Assemblée Générale (dont 26 procurations). Le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut régulièrement délibérer.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

H. BIZZOTTO : Bonjour Mesdames et Messieurs, je vous invite à vous asseoir. Nous allons débiter l'Assemblée Générale de la Fédération Française du Sport Universitaire. Quelques propos introductifs pour commencer, nous sommes tous très heureux de pouvoir se retrouver pour la plupart d'entre nous en présentiel. Comme nous l'avons fait voter l'année dernière dans les statuts de la Fédération, cette Assemblée Générale se tiendra en mode hybride avec une partie des délégués en distanciel à l'aide d'un système en visioconférence. J-P. DOS PRAZERES, directeur national adjoint, en régie a accueilli l'ensemble des participants en distanciel.

Les participants en distanciel peuvent intervenir via le chat de la visioconférence. Pour ceux en présentiel, nous vous laisserons la parole à votre demande.

J'espère que la plupart de l'Assemblée sera présente ce soir pour continuer cette belle après-midi. Je vais maintenant laisser la parole au gestionnaire de vote VOTEBOXE pour expliquer le déroulé. Chacun d'entre nous, en distanciel ou en présentiel, votera de la même manière.

OLIVIER - VOTEBOXE : Explique la procédure de vote. Un premier vote test faisant office d'émargement est effectué. 92 votants sont comptabilisés lors de l'émargement.

H. BIZZOTTO : Le quorum est fixé à 57 et 92 votants ont émargé. Le quorum est donc atteint et je déclare cette Assemblée Générale ouverte.

Nous allons débiter par l'approbation des procès-verbaux des assemblées générales du 19 juin 2021 et du 12 octobre 2021. Aucune remarque ou question n'a été soulevée en présentiel ou en visioconférence, nous pouvons donc ouvrir le vote.

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

(cf Annexes et PPT).

1.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Extraordinaire du 19 juin 2021

VOTE 1 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Extraordinaire du 19 juin 2021 tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité simple)

VOTE 1 Approbation du compte-rendu	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	6

VOTE 1 : Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Extraordinaire du 19 juin 2021 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

1.2. Compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Ordinaire du 19 juin 2021

VOTE 2 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Ordinaire du 19 juin 2021 tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité simple)

VOTE 2 Approbation du compte-rendu	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	6

VOTE 2 : Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Ordinaire du 19 juin 2021 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

1.3. Compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale du 12 octobre 2021

VOTE 3 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale du 12 octobre 2021 tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité simple)

VOTE 3 Approbation du compte-rendu	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	7

VOTE 3 : Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale Ordinaire du 12 octobre 2021 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

2. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

C. TERRET : Bonjour à toutes et tous.

Avant de débiter, je vais dans un tout premier temps excuser Madame Laurence LEFEVRE, sous-directrice à la vie étudiante au Ministère de l'Enseignement Supérieur, et représentante de Madame la Ministre Frédérique VIDAL, qui ne pourra malheureusement pas être présente parmi nous aujourd'hui. De même que Madame Christelle GAUTIER, qui représente Madame la Ministre déléguée aux sports, Madame Roxana MARACINEANU, en raison de la période de réserve liée aux élections présidentielles.

Cher Bernard AMSALEM, Monsieur AMSALEM représente Madame Brigitte HENRIQUES présidente du Comité National Olympique et Sportif Français, le CNSOF qui nous accueille aujourd'hui dans cette maison du sport français, et que je remercie particulièrement, je vous laisse la parole si vous souhaitez adresser quelques mots à l'Assemblée.

B. AMSALEM : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bienvenue à la maison du sport français. Vous êtes ici dans les locaux du CNOSF que vous connaissez sans doute. Le CNOSF c'est 108 fédérations, olympiques, non olympiques, scolaires et universitaires. Vous avez pu remarquer lors de votre arrivée deux statues : celle de Pierre de Coubertin, celui qui a réinventé les Jeux modernes, qui est très ancienne et puis celle d'Alice Milliat qui est très récente, datant d'environ deux ans. Alice Milliat était à l'époque une sportive de haut niveau souhaitant participer aux JO mais, à l'époque, Pierre de Coubertin ne souhaitait pas que les femmes participent aux JO. Elle s'est battue et a obtenu satisfaction à partir de 1924. Aujourd'hui, sont représentés au CNOSF, les deux acteurs ayant marqué l'histoire des JO.

Je représente Brigitte HENRIQUES, je siégerai à cette Assemblée Générale en son nom car, dans les statuts de la FF Sport U, le CNOSF est membre de droit. Je m'en réjouis car j'ai toujours défendu le sport scolaire au sens large du terme : de la maternelle à l'université. Je pense que le système actuel a vocation à s'améliorer et je rêve depuis que je suis collégien d'une meilleure présence du sport à l'école. Pour moi, le sport est essentiel quant à la construction des individus. Le sport ne se résume pas qu'à l'activité physique, le sport est essentiel dans le domaine de la santé que ce soit en matière de prévention ou en termes de médicaments pour accompagner certaines pathologies mais également sur le plan psychologique. Le sport est également une déclinaison : du droit de par les règles, de la géographie, de l'histoire.... Le sport se décline et pour moi le sport devrait être considéré dès l'école primaire au même niveau que l'apprentissage du calcul et de la lecture. Malheureusement, nous n'en sommes pas là aujourd'hui mais je continuerai à me battre pour que la place du sport soit mieux représentée dans le domaine de l'éducation. Sur le plan universitaire, l'accompagnement et l'organisation du temps d'étude des étudiants sportifs de haut niveau ne sont pas généralisés. Quand on fait des études supérieures longues, c'est parfois compliqué d'allier le double projet. Certains athlètes ont dû faire un choix en abandonnant le sport de haut niveau pour privilégier leur formation. Il faut donc réfléchir à toute cette organisation. Nous

aurons l'occasion d'y revenir lors des débats d'aujourd'hui. Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale et au plaisir d'échanger avec vous.

C. TERRET : Merci beaucoup Monsieur AMSALEM. Je vais maintenant inviter à la tribune le Professeur SADOK, président de l'Université de Côte d'Opale et Président de la Fédération Française de Taekwondo qui représente Monsieur Manuel TUNON DE LARA, Président de France Universités.

H. SADOK : Bonjour à tous et à toutes, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui pour partager un moment démocratique très important. Une assemblée générale est un moment où l'on valide les actions de l'année passée mais nous devons également nous projeter sur l'avenir. Comme l'a évoqué le Président, j'ai la chance d'être à la fois universitaire et sportif. Je suis le référent sport au sein de France Universités, je suis mathématicien de formation et le Président actuel de l'Université de Côte d'Opale ainsi que Président de la Fédération Française de Taekwondo. Je connais donc le fonctionnement des associations.

Je vais commencer par rappeler la période dans laquelle nous sommes et rendre hommage à tous les acteurs des mouvements sportifs, à tous les dirigeants qui ont traversé cette crise sanitaire. Le travail effectué au cours de cette période est important, nous n'avons pas été formés pour ça et je tiens à tous vous féliciter pour votre travail.

Le second point que je souhaite souligner, c'est l'excellence. Dans l'enseignement supérieur on travaille l'excellence, dans le sport on travaille la haute performance et donc la Fédération Française du Sport Universitaire doit être dans l'innovation. Il faudra inventer l'excellence de la haute performance ou la haute performance via l'excellence.

Je voudrais aussi rebondir sur les mots de Monsieur AMSALEM concernant l'activité des athlètes de haut niveau. Je voudrais rappeler un dispositif lancé et regrette que ni les universitaires ni le FF Sport U ne l'aient pris au bond. Le Président de la République lors de la remise des médailles de l'ordre du mérite et de la légion d'honneur aux athlètes médaillés aux JO à lancer l'idée des cordées du sport. Les cordées du sport sont un outil qui permet de faciliter la double compétence de nos étudiants pour qu'ils puissent mettre en œuvre leur double projet que ce soit universitaire ou sportif. La cordée du sport se base sur la cordée de la réussite bien connue des universitaires. Il est nécessaire que nous travaillions ensemble pour imaginer un facilitateur pour tous nos étudiants.

Travailler avec la FF Sport U est quelque chose pour moi de plus important que travailler uniquement pour l'aspect universitaire. Le sport est important. De mon point de vue de mathématicien, toute action est constituée par l'entrée, la réalisation et la sortie. Pour un mathématicien, tout se produit dans le cerveau. Tout le monde, avec les bons outils, peut être mathématicien. Je suis donc admiratif des sportifs car l'entrée pour le sportif sera les yeux et le cerveau mais la sortie sera l'ensemble des muscles du corps. C'est donc beaucoup plus difficile.

Je vous encourage ainsi Monsieur le Président à travailler dans la direction de l'innovation et trouver son équivalent à unique, utile et universelle. Merci beaucoup.

C. TERRET : Merci Président. Je vais maintenant inviter, Mickaël ROMEZY, représentant Monsieur Laurent CHAMPANEY, Président de la Conférence des Grandes Ecoles, et également Président de l'APS-CGE.

M. ROMEZY : Bonjour à tous, je suis très heureux d'être de nouveau avec vous pour représenter la CGE par l'intermédiaire de l'APS-CGE. Nous nous réjouissons encore une fois de la bonne collaboration entre les différents acteurs de la FF Sport qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux et de nos écoles et nos étudiants. Cette année encore nous avons pu constater des progrès significatifs dans la prise en considération des calendriers de nos étudiants, de leur typologie de cursus avec la création de nouvelles compétitions dédiées, des formats plus adaptés à la réalité sportive de nos écoles, notamment le sport féminin. L'idée est donc de poursuivre nos belles relations avec la FF Sport U au service du sport universitaire et de nos étudiants que ce soit au travers de la compétition ou du développement des compétences au sein des cursus de formation.

Je finirai par dire que cette année au sein du bureau de l'APS-CGE, nous sommes sur une année électorale et j'encourage donc tous les collègues intéressés pour faire avancer le sport universitaire dans les grandes écoles à nous rejoindre lors de notre séminaire annuel à Bordeaux où nous auront la chance d'avoir comme intervenant Monsieur le Président C. TERRET pour discuter de l'avenir de ces relations entre nos écoles, nos compétitions et la FF Sport U. Je vous souhaite une très belle Assemblée à tous.

C. TERRET : Merci à tous pour vos interventions.

Merci cher Bernard pour votre accueil au sein des locaux du CNOSF.
Merci cher Hassane et cher Mickaël pour vos interventions.

Chers partenaires institutionnels :

- Cher Hervé LAHEURTE président du GNDS, le GNDS avec lequel nous sommes en train de construire conjointement un accord cadre,
- Cher Timothée BRUN, président de l'ANESTAPS, ANESTAPS avec laquelle nous signerons en fin d'Assemblée Générale une très belle convention,

Chers présidentes et présidents des Ligues et Cher président de l'Union du Sport Universitaire Polynésien,
Chères étudiantes et étudiants délégués des Ligues,
Chers collègues délégués des Ligues,
Chères directrices et directeurs,
Chers collaboratrices et collaborateurs,
Chers amis,
Chère Famille FF Sport U,

Au nom du Comité Directeur Fédéral, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et tous la bienvenue dans cette magnifique maison du sport français. Une partie du

comité est présent avec moi aujourd'hui à la tribune et notamment le comité directeur restreint :

- Swan DELPLANQUE, vice-président chargé du développement,
- Philippine BEAUVOIS, vice-présidente chargée de la communication et des partenariats,
- Jean-François FROUSTEY, trésorier général,
- Hervé BIZZOTTO Vice-président Secrétaire-général.
- Est également présent sur l'estrade M. Xavier DUNG, directeur national.
- J'en profite aussi pour excuser Awena GUINER, 1^o vice-présidente, absente pour des raisons sportives puisqu'elle est aujourd'hui en pleine compétition étudiante à savoir les Jeux Inter IEP.

C'est donc un plaisir de pouvoir enfin ! Enfin se retrouver, retrouver en présentiel la famille FFSU, après une période si difficile. Difficile pour les citoyennes et citoyens que nous sommes, difficile pour le sport français, mais surtout particulièrement difficile pour vous, les étudiantes et étudiants, puisque vous avez été malheureusement touchés de plein fouet et à plusieurs niveaux par cette crise sanitaire qui a complexifié terriblement vos études, et affecté grandement votre vie étudiante et parmi elle la pratique sportive.

La FF Sport U est avant tout faite pour vous et avec vous, et malheureusement lorsque vous ne pouvez plus pratiquer en son sein, la Fédération perd de fait, quelque part, sa raison d'être.

Au regard de sa spécificité, notre belle Fédération a ainsi subi la double peine :

- Des contraintes sanitaires très fortes, qui ont été appliquées essentiellement pendant nos périodes habituelles d'activité,
- Une absence des étudiants sur les campus du fait de l'enseignement en distanciel.

Nous sommes une des Fédérations, parmi les 108 Fédérations françaises, à avoir subi l'une des plus fortes baisses du nombre de licenciés en 2020-2021, une baisse d'environ 85%.

Élue au plus fort de la crise, en plein milieu de saison, notre équipe a donc été directement confrontée à de nombreuses problématiques :

- Comment malgré tout maintenir de l'activité ? et là les équipes de la Fédération et dans les Ligues ont fait preuve d'innovation et d'une imagination débordante pour maintenir le lien avec les étudiantes et étudiants et les AS.
- Comment franchir financièrement la crise sans mettre en péril les emplois de nos collaborateurs et sans pénaliser les AS et les Ligues ? Nous le verrons tout

à l'heure lors de la présentation des comptes, nous sommes parvenus à maintenir la Fédération à flot, sans pénaliser financièrement les AS et surtout en permettant aux Ligues de sécuriser leurs finances.

- Et comment relancer l'activité à la reprise ?

Pour cela il fallait que ce soit financièrement faisable et surtout les équipes dans les Ligues qui s'y sont employées avec passion afin que les étudiantes et étudiants aient une offre sportive de compétition la plus large possible.

Aujourd'hui les chiffres sont plutôt bons et encourageants, ce qui montre que les collaboratrices et collaborateurs et les directrices et directeurs ont été particulièrement efficaces et se sont mis encore une fois au service de toutes et tous, ils sont la cheville ouvrière de notre Fédération, et je souhaiterais que nous prenions un petit instant pour les applaudir afin de les en remercier ! APPLAUDISSEMENTS

Lors de l'élection il y a un peu plus d'un an, la grande majorité du comité directeur a été élu sur la base d'une philosophie et d'une orientation dont les principes étaient proposés dans notre profession de foi. Cette profession de foi invitait à amorcer une transition au sein de notre belle Fédération. En prenant en compte l'histoire de la Fédération et en s'appuyant sur des bases déjà solides notamment dans son organisation sportive et la richesse de l'offre, une transition était nécessaire afin de :

- Mieux inscrire la FF Sport U dans son époque,
- De s'accorder avec les évolutions sociologiques,
- Avec les évolutions du monde sportif,
- Avec les transformations du monde universitaire.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que la mission première de la Fédération, est de proposer une offre sportive de compétition la plus large possible aux étudiantes et étudiants des Ecoles et Universités de l'échelon local à l'échelon international. C'est ce qui constitue l'ADN de la FFSU.

Pour cela il est important de réfléchir au développement local de nos activités de compétition et dans le plus de sites possibles :

- Il est nécessaire d'optimiser le maillage territorial,
- D'équilibrer les forces vives
- De répartir équitablement les moyens sur l'ensemble du territoire,
- Et cela dans le but de se mettre au service de tous les étudiants,
- Et sur tous les territoires, notamment ceux qui avaient jusqu'à présent délaissés.

Il est aussi fondamental de repenser les formules d'accès aux différentes compétitions nationales afin que ces formules soient :

- Plus lisibles,

- Accessibles à toutes et tous,
- Et adaptées aux différents types de publics,
- Qu'ils soient en Universités, en Ecoles, en IUT ou encore en STAPS,
- Qu'ils soient de bon et haut-niveau ou bien dans les niveaux de développement.

Enfin, il est important de continuer de développer le niveau international :

- Que ce soit pour nos sportifs bon niveau universitaire médaillés en championnats de France par le biais des compétitions de l'EUSA,
- Ou le plus haut-niveau avec les compétitions de la FISU.

Comme pour toute Fédération, cet échelon international est également primordial, et d'ailleurs nous ne pouvons que nous réjouir de la reprise de toutes ces compétitions internationales.

Permettez-moi à ce sujet d'avoir une pensée pour nos amis étudiants et universitaires Ukrainiens qui souffrent actuellement de cette terrible guerre. Nous reviendrons ultérieurement sur ce sujet, mais il est important de savoir que :

- La FISU a pour l'instant annulé ou déplacé les compétitions internationales qui étaient initialement prévues en Russie,
- Et nous soutenons bien entendu ces initiatives.

A ce sujet, nous nous conformons également strictement aux consignes données par le Ministère des Sports.

Au-delà de nos missions qu'il est important de régulièrement réaffirmer, et notamment celle de promouvoir et organiser le sport de compétition dans le monde de l'enseignement supérieur, il est important de se poser également la question du comment ? C'est-à-dire avec quels moyens humains et financiers ? Et de quelle manière organiser ce sport de compétition ?

Sur la question des moyens, je profite de cette introduction pour vous dire un petit mot sur la convention pluriannuelle d'objectif que nous venons de signer avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Cette convention, discutée pendant plusieurs mois avec Mme Lefevre, représentant le Ministère, permet de pérenniser une part importante des moyens de la FFSU durant les 3 prochaines années : une subvention annuelle de 5,2 millions d'euros qui permet de pérenniser les 37 postes de directrices et directeurs, ainsi qu'une enveloppe allouée au fonctionnement sur des objectifs spécifiques.

L'échange avec le Ministère a été très constructif et cette convention prend largement en compte notre projet fédéral Horizon 2030. En retour, le Ministère nous « challenge », selon les mots de Mme Lefevre, sur trois points particuliers. Le premier concerne les ressources humaines et la nécessité d'aller au bout de la loi Notre en nommant des directeurs de Ligues, nous reviendrons sur ce point durant l'Assemblée Générale, mais également en optimisant les moyens RH qui nous sont alloués, notamment dans leur répartition. Les deuxièmes et troisièmes points concernent le Para-Sport-U et la Santé qui doivent devenir, au travers de notre spécificité de la compétition, des axes sur lesquels nous devons davantage agir.

Je profite donc d'être aujourd'hui devant vous pour à nouveau remercier publiquement le Ministère pour son très fort soutien de toujours et lors des 3 prochaines années.

Au même titre, j'en profite également pour remercier le Ministère des Sports et l'ANS pour leur important soutien financier et l'accompagnement dont ils ont fait preuve durant cette crise sanitaire. Toujours sur la question des moyens, comme vous avez pu le constater dans les documents fournis en amont de l'Assemblée Générale, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que nous avons réussi à passer de cap de cette crise tout en accompagnant les Ligues, Jean-François FROUSTEY, trésorier général aura l'occasion de revenir plus en détail sur ce sujet tout à l'heure. Sur la question du comment organiser ce sport de compétition dans l'enseignement supérieur, cette Assemblée Générale sera l'occasion de vous présenter le nouveau projet fédéral intitulé Horizon 2030. Nous sommes très fiers de pouvoir vous le proposer lors de cette Assemblée Générale, détaillé et ambitieux mais aussi innovant sur la méthode car il a été coconstruit avec vous et avec l'ensemble des acteurs. Il permettra de fixer les lignes directrices de ce que doit être le sport universitaire de demain à minima jusqu'à la fin 2024. Ce projet a déjà été en partie mis en œuvre, et les membres du comité directeur restreint ici présents auront l'occasion de vous en présenter les avancées durant cette après-midi.

Réfléchir au comment c'est aussi réfléchir à quelles formes de pratiques ? Et avec qui travailler ?

C'est pourquoi nous aurons l'occasion à l'issue de cette assemblée d'échanger sous la forme d'une conférence-débat et de nous questionner sur la place du e-sport à la FF Sport U. Pratique nécessitant des habiletés motrices très spécifiques, et dont personne ne peut nier la place qu'elle occupe au sein de la société aujourd'hui, elle fait souvent l'objet de débats clivant entre ses défenseurs et ses détracteurs. Comme pour toute question clivante, il est important d'en débattre largement et c'est ce que nous aurons l'occasion de faire en fin d'assemblée afin de réfléchir à l'avenir.

L'avenir ne peut pas se construire seul, et pour avancer, il est nécessaire de pouvoir continuer à nouer et tisser des relations institutionnelles avec des partenaires ayant des intérêts convergents. C'est donc pour préparer l'avenir, et un avenir très proche, que nous signerons en fin d'Assemblée Générale avec plaisir et fierté deux conventions historiques avec l'UNSS et avec l'ANESTAPS.

Si cette Assemblée Générale va nous permettre de nous projeter vers l'avenir, permettez-moi enfin de regarder un petit peu vers le passé et d'avoir une pensée émue pour trois acteurs importants qui ont largement œuvré pour la Fédération pendant de longues années et qui nous ont quitté cette année :

- Daniel JEANJEAN, DNA entre 1987 et 2000, DRSU de Créteil entre 200 et 2004 ;
- Bernard MAGNIN, DRSU de Nice entre 1982 et 2004 ;
- Hervé STEPHAN, médecin fédéral entre 1981 et 1997.

Afin de clôturer ses propos liminaires, je vais maintenant passer la parole à Swan DELPLANQUE, vice-président en charge du développement, et étudiant à l'École

Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg. Merci pour votre écoute.

S. DELPLANQUE : Bonjour à toutes et à tous. Comme l'a dit Cédric, cette année écoulée a vu la mise en place d'une nouvelle gouvernance se voulant notamment la plus représentative possible du terrain et du quotidien des acteurs de la FF Sport U. La démarche du projet qui a été initiée a permis de nous remettre au centre, les étudiantes et étudiants, et de mettre la Fédération à notre service. En tant qu'élus du comité directeur, nous avons pu participer, interroger, alerter si nécessaire, en résumé faire part de nos préoccupations, afin que celles-ci se retranscrivent notamment dans le projet fédéral qui vous sera présenté tout à l'heure. La notion de co-construction a fait office de fil rouge et s'est construite en grande partie autour de nous, les étudiantes et étudiants, par le biais de consultations. Je souhaite également souligner le rôle déterminant joué par nos ministères de tutelles et nos différents partenaires, qui sont pour la plupart présents aujourd'hui, et qui nous accompagnent et nous soutiennent dans la mise en place de ce projet. Avant de conclure, au nom des étudiants du comité directeur, je remercie l'ensemble des directeurs, directrices, collaborateurs, collaboratrices, élus des Ligues et du comité directeur qui œuvrent chaque jour pour que nous puissions pratiquer dans les meilleures conditions possibles, malgré toutes les difficultés rencontrées notamment ces deux dernières années, qui ne furent pas de tout repos. Je souhaite terminer avec ce message, tout particulièrement adressé aux plus jeunes de l'assemblée : n'hésitez pas un instant vous servir de ce moment phare de la vie fédérale pour participer, poser des questions, soumettre vos remarques, car cette Fédération existe pour nous, et nous avons l'opportunité de lui donner les directions que nous souhaitons. Bonne Assemblée Générale à toutes et tous.

H. BIZZOTTO : Merci beaucoup Cédric et Swan pour vos interventions. Nous allons maintenant aborder le point 3 de l'ordre du jour avec un certains nombres de travaux votés par le comité directeur il y a une quinzaine de jours et présentés devant vous pour approbation par l'Assemblée Générale fédérale.

3. PÔLE INSTITUTIONNEL

C. TERRET : Nous allons aborder des points plus techniques car il s'agit de propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur. J'excuse par avance L. BROTTIER, Vice-Présidente en charge des affaires juridiques qui est aujourd'hui présente mais en visioconférence. Je vais donc me charger de la présentation de ces 4 points en essayant d'être le plus pédagogique et clair possible. Pour résumer en amont, nous allons aborder 4 thématiques différentes et nous voterons à chaque fois sur des éléments statutaires et réglementaires. Il est important de préciser que tous les votes concernant la partie réglementaire sont adoptés à la majorité simple alors que les votes statutaires sont adoptés à la majorité des deux tiers.

3.1. La commission sportive statutaire

3.1.1. Création du nouvel article 17 des relatif à la création de la commission sportive statutaire

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Le premier point soumis au vote est la création d'une commission sportive de type statutaire. Cette commission sportive a déjà été instituée par le comité directeur fédéral mais n'est pas inscrite dans les statuts. Cela ne l'empêche pas de fonctionner mais l'idée est de lui permettre d'avoir une vraie assise statutaire et réglementaire de manière à lui donner une plus grande légitimité dans ses propositions et décisions. C'est une commission qui vise à donner un poids important à l'aspect sportif qui reste le cœur de notre Fédération. Elle se situe à l'interface entre le comité directeur fédéral qui prend les décisions de type politiques et les commissions mixtes nationales qui prennent les décisions de type techniques de manière séparée pour chacun des sports. Les CMN associent des acteurs de nos fédérations partenaires ainsi que des acteurs de la FF Sport U et visent à faire évoluer tous les ans les formes de pratique dans chacun des sports. La commission sportive vise donc à donner de la cohérence sur l'ensemble des propositions faites par ces CMN en lien avec les orientations politiques prises par le comité directeur fédéral. Elle n'existait pas jusqu'à présent dans les statuts malgré son fonctionnement. L'inscription d'un nouvel article lui octroiera un poids beaucoup plus fort, une importance centrale dans notre Fédération. Comme c'est quelque chose de nouveau, nous souhaitons pour l'instant que sa composition soit à titre expérimental, c'est pour cela que nous proposons en premier lieu une nomination de type discrétionnaire. La nomination se fera conjointement avec le Président et le Directeur National. D'ici un ou deux ans, la composition sera redéfinie en nombre et en qualité des membres siégeant.

Pour l'instant, la formule expérimentale se composera de 17 membres : les directeurs nationaux adjoints, 5 directeurs régionaux, 5 élus du comité directeur à savoir le Trésorier, le Secrétaire Général, la responsable de la commission sportive, deux élus étudiants et enfin le directeur national et le Président.

Je précise que vous aurez à vous prononcer sur deux votes. Le premier concerne l'ajout de cet article 17 dans nos statuts. Le second est très technique : puisque nous ajoutons un article qui s'insère parmi d'autres, cela décale la numérotation des articles suivants.

Aucune question n'étant posée, nous pouvons démarrer le vote.

VOTE 4 - Adoption de l'article 17 des statuts relatif à la création de la commission sportive statutaire tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité des deux tiers)

VOTE 4 Adoption de la l'article 17	POUR	86
	CONTRE	4
	ABSTENTION	5

VOTE 4 : L'article 17 des statuts est adopté à la majorité des voix exprimées.

3.1.2. Modification de la numérotation des articles 17 et suivants

Cf. annexe et PPT.

VOTE 5 - Adoption de la modification de la numérotation des articles 17 et suivants telle qu'elle vous a été présentée (Adoption à la majorité des deux tiers)

VOTE 5 Adoption de la modification de la numérotation	POUR	88
	CONTRE	4
	ABSTENTION	3

VOTE 5 : La modification de la numérotation des articles 17 et suivants des statuts est adoptée à la majorité des voix exprimées.

H. BIZZOTTO : Je suis très heureux de constater que nous sommes 100 votants aujourd'hui avec les procurations sur 113 délégués. Je me réjouis de voir que cette Fédération est représentée et de l'intérêt que portent les délégués dans les Ligues à ce moment démocratique. Les deux propositions sont adoptées et, au nom du comité directeur fédéral, je remercie l'Assemblée pour sa confiance.

3.2. La création du statut de Directeur / Directrice de Ligue Régionale et de Directeur / Directrice responsable de site académique

3.2.1. Modifications des articles 6, 21, 22, 24 et 29 comportant les mentions de « Directeurs Régionaux »

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Cet ajout est la conséquence des discussions que nous avons eues avec le MESRI, c'est un point qui intervient dans la convention pluriannuelle d'objectifs que nous avons signée.

Il y aura donc un directeur de Ligue par Ligue, appelé DLSU et, lorsqu'il y a plusieurs directeurs au sein de la Ligue, des postes de directeurs régionaux responsables de site académique. De manière très concrète, le modèle de fonctionnement et de pilotage des Ligues change. C'est la continuité de la loi NOTRe, nous nous conformons au même modèle que les fédérations délégataires. C'est une commande du ministère et pour votre information, en échange nous avons négocié avec le ministère une indemnité complémentaire pour les directeurs de Ligue qui assumeront ces fonctions.

Cela signifie que le nouveau directeur de Ligue, accompagné des directeurs régionaux responsables de site académique, aura en responsabilité par délégation du Président de la Ligue d'ordonner l'exécution des comptes et aura notamment en charge la gestion des ressources humaines.

Il y aura à ce sujet plusieurs votes : un portant sur la modification des statuts à la majorité des deux tiers, un sur la modification du règlement intérieur à la majorité simple et un sur les statuts types des Ligues à la majorité simple également.

Est-ce qu'il y a des questions des délégués par rapport à ce sujet ?

H. BIZZOTTO : Aucune question n'étant soulevée nous allons passer au vote.

VOTE 6 - Adoption des modifications des articles 6, 21, 22, 24 et 29 des statuts telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité des deux tiers)

<p style="text-align: center;">VOTE 6</p> <p style="text-align: center;">Adoption des modifications des articles 6, 21, 22, 24 et 29</p>	POUR	85
	CONTRE	1
	ABSTENTION	10

VOTE 6 : Les modifications des articles 6, 21, 22, 24 et 29 des statuts sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.2.2. Modification des règles 2.2.2, 2.2.4, 4.2 et 5.4 relatives aux Directeurs Régionaux (Adoption à la majorité simple)

Cf. annexe et PPT.

VOTE 7 - Adoption des modifications des règles 2.2.2, 2.2.4, 4.2 et 5.4 relatives aux Directeurs Régionaux telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple)

VOTE 7 Adoption des modifications des règles 2.2.2, 2.2.4, 4.2 et 5.4	POUR	86
	CONTRE	1
	ABSTENTION	9

VOTE 7 : La modification des règles 2.2.2, 2.2.4, 4.2 et 5.4 relatives aux Directeurs Régionaux du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.2.3. Modification des articles 5, 7, 8, 11, 13 et 14 des statuts-types des Ligues relatifs aux Directeurs Régionaux pour adoption par les AG de Ligues Régionales (Approbation à la majorité simple)

Cf. annexe et PPT.

VOTE 8 - Approbation des modifications des articles 5, 7, 8, 11, 13 et 14 des statuts-types des Ligues relatifs aux Directeurs Régionaux pour adoption par les AG de Ligues Régionales telles qu'elles vous ont été présentées (Approbation à la majorité simple)

VOTE 8 Approbation des modifications des articles 5, 7, 8, 11, 13 et 14 des statuts- types des Ligues	POUR	86
	CONTRE	1
	ABSTENTION	9

VOTE 8 : Les modifications des articles 5, 7, 8, 11, 13 et 14 des statuts-types des Ligues sont approuvées à la majorité des voix exprimées.

H. BIZZOTTO : Les trois propositions sont adoptées à une grande majorité. Nous vous en remercions.

3.3. Le Pass'Sport U

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : C'est une proposition de modification de type réglementaire. Pour rappel, le Pass'Sport U est un outil de développement au sein de la Fédération. Ce n'est pas une licence, il a pour vocation d'assurer et de faire pratiquer en sécurité

des étudiants sur des événements de type « promotionnels ». Le Pass'Sport U ne permet pas la pratique en compétition.

La règle a été intégrée l'an dernier pour être en conformité avec le code du sport et notamment pour modifier l'appellation de « licence » car il ne nécessite pas de certificat médical. Nous avons donc déjà fait évoluer cet article afin de sécuriser la Fédération d'un point de vue de la responsabilité. Avec un retour du terrain et en discussions avec notre assureur pour éviter toute ambiguïté, nous vous proposons cette nouvelle rédaction. Cette dernière permet de lancer la saison, de faire découvrir la pratique sportive universitaire à l'étudiant avec moins de procédures qu'une licence sportive. Cependant, une fois les vacances de la Toussaint passées, l'étudiant qui continue dans une pratique régulière de compétition devra glisser vers une licence sportive.

Est-ce qu'il y a des questions à ce sujet ?

H. BIZZOTTO : Il n'a pas de questions. Nous allons procéder au vote.

3.3.1. Modification de la règle 3 bis relative au Pass'Sport U

Cf. annexe et PPT.

VOTE 9 - Adoption des modifications de la règle 3 bis relative au Pass'Sport U telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple)

VOTE 9 Adoption de la modification de la règle 3 bis	POUR	92
	CONTRE	0
	ABSTENTION	7

VOTE 9 : Les modifications de la règle 3 bis du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

H. BIZZOTTO : Je remercie une nouvelle fois les membres de l'Assemblée Générale pour leur confiance.

3.4. La composition de l'Assemblée Générale Fédérale

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : C'est la dernière thématique relative aux propositions de modifications statutaires et réglementaires. Elle est en lien avec le projet fédéral et le projet politique plus largement. Elle concerne les territoires ultra-marins dont nous souhaitons le développement.

Nous sommes très fiers de vous présenter ces deux propositions de modifications qui vont concerner deux territoires : la Polynésie française et les Caraïbes (Guyane, Martinique et Guadeloupe).

La première proposition vise à ajouter dans les statuts de la Fédération au niveau des représentants à l'Assemblée Générale la notion de « union des Fédérations du sport universitaire et des territoires d'outre-mer conventionnées » comme délégués à l'Assemblée Générale. C'est ce qui permet d'intégrer le territoire de la Polynésie française. En effet, c'est un territoire ultra-marin avec une autonomie très importante qui ne peut pas créer de ligue. Néanmoins, les modèles fédéraux visent à développer des unions sportives qui, par la suite, se transforment en fédérations sportives polynésiennes. Afin que cette union du sport polynésienne puisse agir dans nos instances, nous la rajoutons dans les statuts. Suite à cet ajout, une convention sera signée entre l'USUP et la FF Sport U pour que les étudiants polynésiens puissent bénéficier d'une double licence et participer à des compétitions de la FF Sport U.

Je vais maintenant passer à la parole à un acteur de terrain, Benjamin GROSJEAN, vice-président de l'USUP avec qui nous signerons une convention très rapidement.

B. GROSJEAN : Bonjour à tous, je remercie le Président de me donner la parole. Effectivement, le projet de développer le sport U de compétition en Polynésie est un projet de long terme qui nous tient particulièrement à cœur. Nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés ces 3-4 dernières années pour le mener à bien. Le changement de gouvernance au niveau de la FF Sport U a permis d'accélérer les choses depuis environ un an. Les nombreux échanges que nous avons pu avoir avec le Président ou avec le Directeur National nous ont permis d'enfin mettre en place l'USUP, créée le 7 février 2022. En effet, le statut particulier de la Polynésie et son autonomie ne nous permettaient pas de créer une ligue du sport universitaire dépendante de la Fédération. Cette union, qui a pour vocation de devenir rapidement une fédération polynésienne à part entière, compte à ce jour après quelques semaines d'existence 4 établissements affiliés pour 150 licenciés. Le premier événement a été organisé ce mercredi 30 mars et a vu s'affronter 140 étudiants polynésiens en volley-ball. Je remercie grandement la FF Sport U et tout particulièrement les deux acteurs précédemment cités de nous avoir soutenus et accompagnés dans ce développement. L'intégration de l'USUP dans les statuts de la FF Sport U marque, pour nous, une étape extrêmement importante pour le sport universitaire en Polynésie. La signature d'une convention viendra par la suite officialiser cette relation, elle permettra aux étudiants polynésiens de bénéficier d'une double licence et de participer aux compétitions nationales. Encore une fois, je souhaite remercier toute l'équipe de la FF Sport U et nous sommes ravis en Polynésie d'intégrer la grande famille de la FF Sport.

C. TERRET : Merci beaucoup Président, la présidence de l'USUP est une coprésidence avec un enseignant et un étudiant. Par ailleurs, pour ceux ayant suivi l'activité sur le sport connecté, la Polynésie avait l'an dernier participé au U'Row Challenge. Ainsi, on ne peut que se féliciter de cet investissement et ces avancées.

Dans la même idée, nous avons travaillé sur le développement dans les Caraïbes

avec la création d'une ligue régionale du sport universitaire de la Caraïbe. La Ligue regroupe les territoires de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane. Les statuts, sur lesquels nous avons accompagné les acteurs locaux, sont les mêmes que pour les ligues de métropole. Ces statuts ont été déposés dans la semaine pour pouvoir finaliser la création de cette Ligue. La création nécessite également un vote de l'Assemblée Générale fédérale pour être approuvée. Pour rappel, à ce jour une seule ligue ultra-marine existe, la Ligue de la Réunion.

Claude SANIDIN, le Président de la Ligue, ne peut malheureusement pas être présent aujourd'hui pour s'adresser à l'Assemblée.

Nous votons aujourd'hui sur des éléments statutaires et réglementaires mais il est important de souligner que l'idée est d'accompagner ces territoires avec les équipes de la Fédération afin qu'il y ait une vraie activité sportive universitaire de compétition proposée aux étudiants, au même titre que celle proposée pour les étudiants métropolitains.

Il y a-t-il des questions à ce sujet ?

H. BIZZOTTO : Il n'y a pas de question. J'attire votre attention sur la majorité des deux tiers nécessaire pour l'adoption du premier vote.

3.4.1. Modification de l'article 6 relatif à la composition de l'Assemblée Générale Fédérale (Adoption à la majorité des deux tiers)

Cf. annexe et PPT.

VOTE 10 -Adoption des modifications de l'article 6 des statuts relatif à la composition de l'Assemblée Générale Fédérale telles qu'elles vous ont été présentées (Approbation à la majorité des deux tiers)

VOTE 10 Adoption de la modification de l'article 6	POUR	87
	CONTRE	2
	ABSTENTION	6

VOTE 10 : Les modifications de l'article 6 des statuts sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.4.2. Modification de la règle 2.2.1 relative à la désignation et convocation des délégués

Cf. annexe et PPT.

VOTE 11 - Adoption des modifications de la règle 2.1.1 du règlement intérieur relative à la désignation et convocation des délégués telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple)

VOTE 11 Adoption de la modification de la règle 2.1.1	POUR	88
	CONTRE	2
	ABSTENTION	5

VOTE 11 : Les modifications de la règle 2.1.1 du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.5. La Ligue Régionale du Sport Universitaire Caraïbe

Cf. annexe et PPT.

VOTE 12 - Approbation de la création de la Ligue Régionale du Sport Universitaire Caraïbe (Approbation à la majorité simple)

VOTE 12 Approbation de la création de la Ligue	POUR	89
	CONTRE	3
	ABSTENTION	3

VOTE 12 : La création de la Ligue Régionale du Sport Universitaire Caraïbe est approuvée à la majorité des voix exprimées.

H. BIZZOTTO : Les trois propositions sont adoptées. Merci pour votre confiance.

C. TERRET : Merci pour votre confiance et merci pour ces deux territoires qui vont pouvoir maintenant travailler conjointement avec la Fédération. C'est une vraie avancée. J'en profite également pour saluer les territoires ultra-marins et insulaires de la Réunion et de la Corse avec lesquels nous essayons d'accélérer le développement, pas seulement concernant l'intentionnel ou le financement mais aussi sur la question des implantations de championnats de France.

H. BIZZOTTO : Merci Président. Je vais laisser la parole maintenant au Trésorier Fédéral de la Fédération.

4. PÔLE FINANCIER

4.1. Présentation des comptes annuels

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : L'année 2021, dans le prolongement de 2020, est encore une année très particulière : en raison de l'épidémie de Covid-19 et des différentes mesures de confinement et restriction décidées par le gouvernement, la Fédération s'est trouvée fortement impactée :

- Annulation de la totalité des compétitions nationales universitaires pour la saison 2020/2021 ;
- Annulation de l'universiade d'hiver de Lucerne en décembre 2021, une semaine avant sa tenue ;
- Report en 2022 des Jeux Mondiaux Universitaires d'été de Chengdu (Chine) qui devaient se tenir en août 2021 ;
- Annulation des EUSA Games, reportés de juillet 2020 à juillet 2021, prévus à Belgrade (Serbie) ;
- Report en 2022 de la 15ème édition du Master U BNP Paribas programmée et reportée deux années consécutives en décembre 2020, puis en décembre 2021 à Honfleur ;
- Adaptation de l'organisation des ressources humaines : télétravail et visio-conférences.

Dans ce contexte, la FF Sport U a mis en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

Mais, 2021, c'est aussi :

- Le nouveau Comité Directeur de la FFSU élu en février 2021 ;
- La création de challenges sportifs connectés pour garder le lien avec nos licenciés et promouvoir le sport malgré tout : les challenges U Run, U Row et U Chess et Vendée Globe virtuel ;

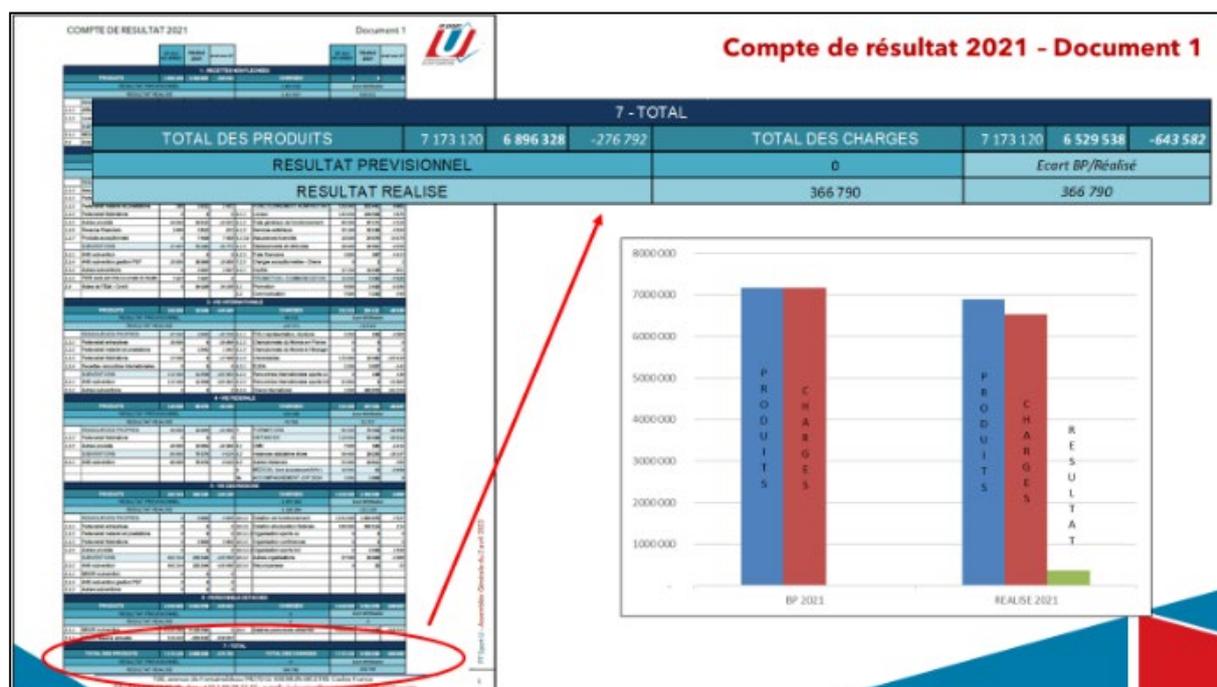
- Le début des importants travaux de rénovation du siège fédéral au Kremlin Bicêtre.



Vous avez reçu deux documents concernant 2021 :

- La plaquette des comptes annuels 2021 qui comprend le bilan, le compte de résultat et les annexes. C'est la présentation faite selon les règles de l'Autorité des Normes Comptables. C'est une présentation par nature.
- Le document 1 - Compte de résultat 2021. C'est une présentation sous forme analytique par action, par bloc d'activité. C'est celui-ci que nous allons commenter.

Document 1 - Compte de résultat 2021 (Réalisé)



Le résultat 2021 présente un excédent de 366 790 € (bien plus que le résultat à l'équilibre prévu par le budget prévisionnel voté lors de l'Assemblée Générale du 19/06/21)

Pourquoi ?

- + 300 200 € d'aides de l'Etat liées au covid (Fonds de solidarité et aides URSSAF)
- + 284 400 € de part variable des contrats licences 2020/2021
 - Ces deux montants n'avaient pas été intégrés au budget prévisionnel par principe de prudence car non certains
- + 236 100 € d'économies diverses, d'actions non réalisées
- - 263 500 € de fonds dédiés sur la subvention de l'ANS
- - 180 300 € de dépréciation du stock Adidas dû au changement de partenaire équipementier

1 - Les recettes non fléchées

		BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP				BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP
1 - RECETTES NON FLECHÉES										
PRODUITS		1 865 426	2 415 957	550 531	CHARGES		0	0	0	
RESULTAT PREVISIONNEL					1 865 426		Ecart BP/Réalisé			
RESULTAT REALISE					2 415 957		550 531			
	RESSOURCES PROPRES	687 336	971 707	284 371						
1.1.1	Affiliations	0	0	0						
1.1.2	Licences	687 336	971 707	284 371						
	SUBVENTIONS	1 178 090	1 444 250	266 160						
2.1.1	MESRI subvention	1 082 290	1 082 290	0						
2.4	Aides de l'Etat - Covid	95 800	361 960	266 160						

MESRI subvention 1 082 290 € 45 %	Licences 971 707 € 40 %
Aides de l'Etat - Covid 361 960 € 15 %	

Il s'agit des recettes qui ne sont pas directement affectées à des actions.

Il s'agit des licences et des affiliations, de la subvention du MESRI (hors personnels détachés) et des aides de l'Etat liées au covid.

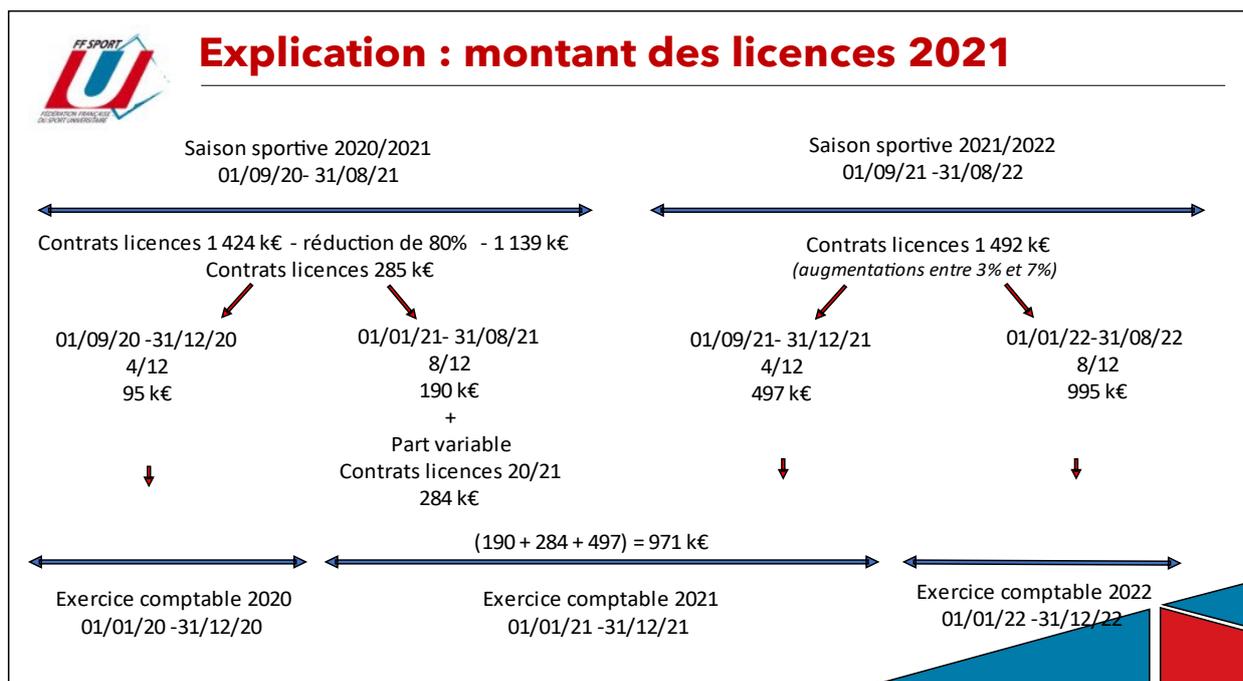
Le montant total de ces recettes est de 2 415 957 € qui vont financer toutes les activités de la Fédération.

À noter :

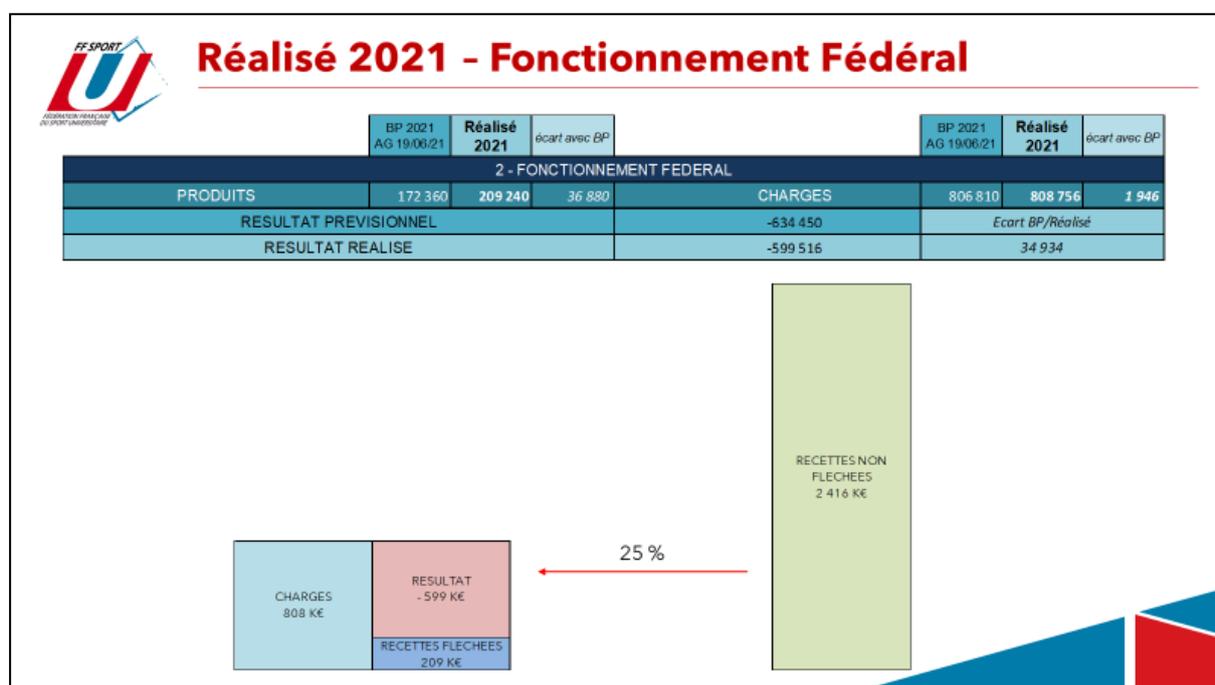
- Le maintien de la subvention du MESRI pour 2021, 5 215 880 € : 1 082 290 € pour le fonctionnement et 4 133 590 € pour les personnels détachés (pavé 6)
- Les affiliations gratuites pour la saison 2020/2021

- Les aides de l'Etat pour le covid : 361 960 € (Fonds de solidarité 266 160 € + Fonds de compensation de l'ANS 95 800 €)
- Le montant des contrats-licences 2020/2021 appelés à 20% du montant initial auquel s'est ajouté une part variable calculée sur les aides covid touchées par les Ligues

Revenons sur le montant des licences 2021



2 - Le fonctionnement fédéral

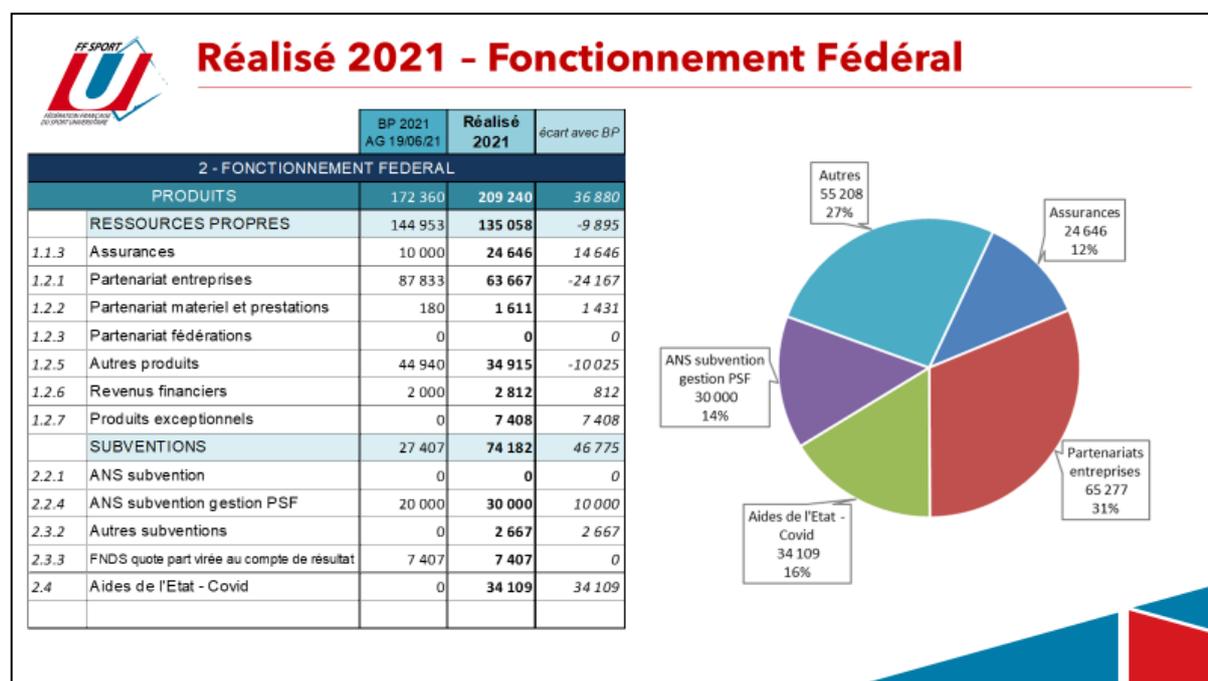


Un total des charges de 808 756 € pour des recettes fléchées de 209 240 € soit un résultat négatif de 599 516 € (représentant 25 % des recettes non fléchées)

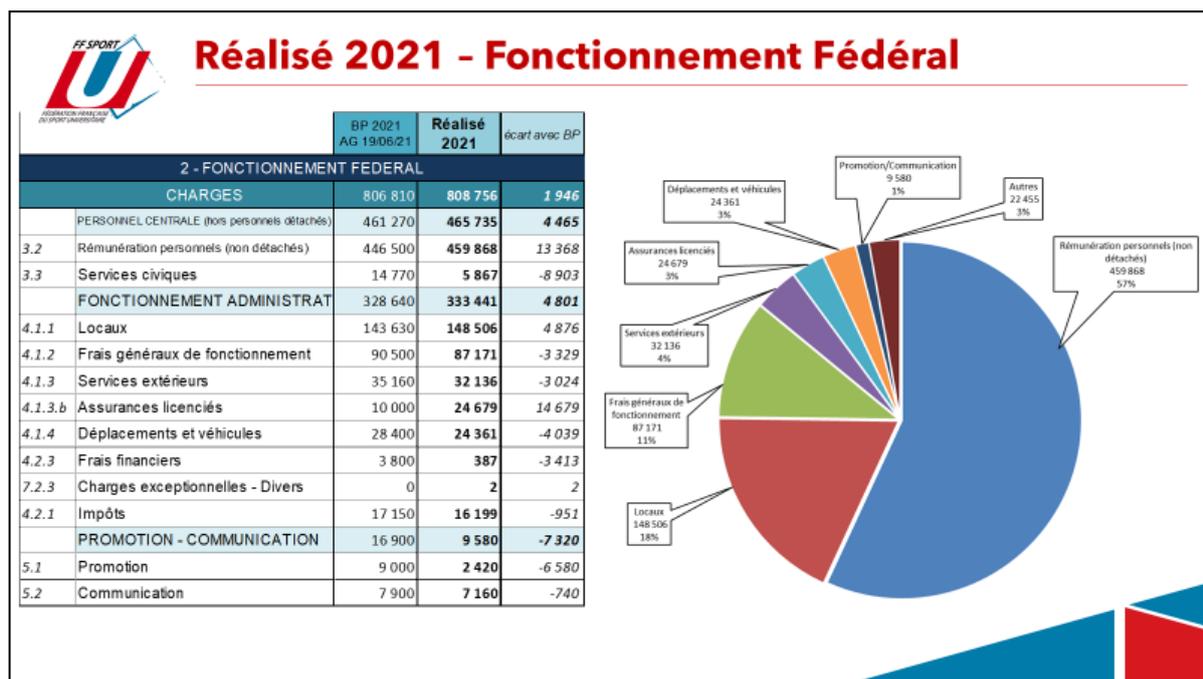
		BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP				BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL										
PRODUITS		172 360	209 240	36 880	CHARGES		806 810	808 756	1 946	
RESULTAT PREVISIONNEL							<i>Ecart BP/Réalisé</i>			
RESULTAT REALISE							34 934			
	RESSOURCES PROPRES	144 953	135 058	-9 895		PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)	461 270	465 735	4 465	
1.1.3	Assurances	10 000	24 646	14 646	3.2	Rémunération personnels (non détachés)	446 500	459 868	13 368	
1.2.1	Partenariat entreprises	87 833	63 667	-24 167	3.3	Services civiques	14 770	5 867	-8 903	
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	180	1 611	1 431		FONCTIONNEMENT ADMINISTRAT	328 640	333 441	4 801	
1.2.3	Partenariat fédérations	0	0	0	4.1.1	Locaux	143 630	148 506	4 876	
1.2.5	Autres produits	44 940	34 915	-10 025	4.1.2	Frais généraux de fonctionnement	90 500	87 171	-3 329	
1.2.6	Revenus financiers	2 000	2 812	812	4.1.3	Services extérieurs	35 160	32 136	-3 024	
1.2.7	Produits exceptionnels	0	7 408	7 408	4.1.3.b	Assurances licenciés	10 000	24 679	14 679	
	SUBVENTIONS	27 407	74 182	46 775	4.1.4	Déplacements et véhicules	28 400	24 361	-4 039	
2.2.1	ANS subvention	0	0	0	4.2.3	Frais financiers	3 800	387	-3 413	
2.2.4	ANS subvention gestion PSF	20 000	30 000	10 000	7.2.3	Charges exceptionnelles - Divers	0	2	2	
2.3.2	Autres subventions	0	2 667	2 667	4.2.1	Impôts	17 150	16 199	-951	
2.3.3	FNDS quote part virée au compte de résultat	7 407	7 407	0		PROMOTION - COMMUNICATION	16 900	9 580	-7 320	
2.4	Aides de l'Etat - Covid	0	34 109	34 109	5.1	Promotion	9 000	2 420	-6 580	
					5.2	Communication	7 900	7 160	-740	

Il s'agit du personnel (non détachés) de la Fédération, des services civiques, du fonctionnement administratif (locaux, frais généraux, véhicules, impôts) et de la communication.

À noter :



- Dans les produits :
 - Le maintien des partenariats sur 2021 MAIF (41 667 €) et Société Générale (22 000 €) malgré le covid et l'annulation des championnats ;
 - Les aides de l'État liés au Covid (exonérations et aide au paiement URSSAF) pour 34 109 € ;
 - La subvention de l'ANS pour la gestion des PSF de 30 000 €.



- Les postes principaux en charge :
 - Les frais de personnel pour 459 868 € (57% du fonctionnement fédéral soit 7% du budget global) ; le montant de ce poste est moins important que les années précédente du fait du départ de trois collaborateurs début janvier 2021 et remplacés seulement en septembre 2021.
 - Les locaux pour 148 506 € dont :
 - 41 164 € pour les travaux (point détaillé à la suite)
 - 46 385 € pour les charges de copro et la taxe foncière
 - 31 390 € pour les amortissements
 - Les frais généraux de fonctionnement pour 87 171 € (11% du fonctionnement fédéral - 1,3% du budget global) dont :
 - 54 634 € pour l'informatique (22 850 € pour la gestion des licences).

Les travaux du siège :

- Les travaux ont commencé fin octobre 2021 et sont aujourd'hui terminés. L'emménagement dans les nouveaux locaux a eu lieu fin mars.

- Le budget de ces travaux est d'environ 677 000 € tout compris. Les travaux sont principalement financés par un prêt de 600 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel, remboursable sur 15 ans à un taux de 1,06 %.
- Cela se traduit dans les comptes 2021 par une charge de 41 164 € composée de frais divers non amortissables (assurance dommage ouvrage, honoraires architectes, frais hypothèque et notaire, coût des locaux de remplacement loués ...).
- Les coûts liés à l'emprunt et l'amortissement des travaux seront visibles à partir des comptes 2022.

3 - La vie internationale



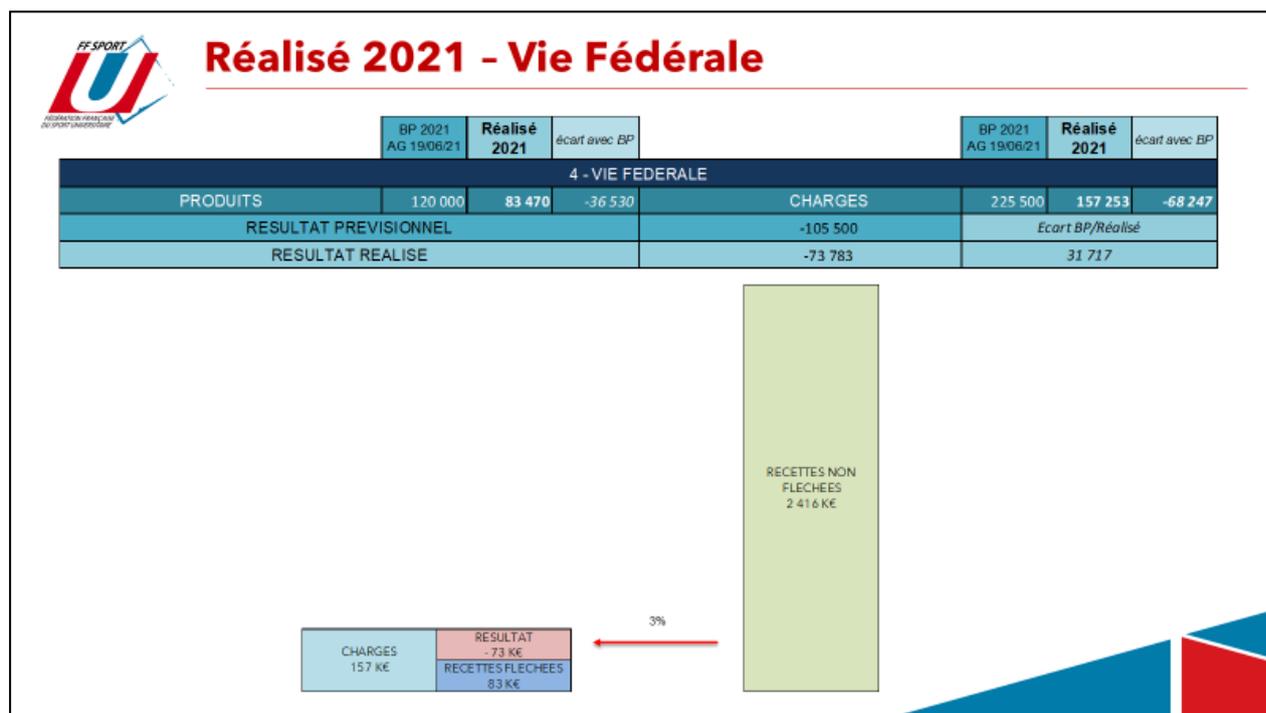
Une année « blanche » sur le plan international, avec néanmoins des frais. Un total des charges de 201 111 € pour des recettes fléchées de 13 540 € soit un résultat négatif de 187 571 € (représentant 8 % des recettes non fléchées).

		BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP			BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP
3 - VIE INTERNATIONALE									
PRODUITS		163 000	13 540	-149 460	CHARGES		231 310	201 111	-30 199
RESULTAT PREVISIONNEL							<i>Ecart BP/Réalisé</i>		
RESULTAT REALISE							-119 261		
	RESSOURCES PROPRES	47 500	1 942	-45 558	6.1.1	FISU représentation, réunions	3 250	250	-3 000
1.2.1	Partenariat entreprises	30 000	0	-30 000	6.1.2	Championnats du Monde en France	0	0	0
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0	1 942	1 942	6.1.3	Championnats du Monde à l'étranger	0	0	0
1.2.3	Partenariat fédérations	17 500	0	-17 500	6.1.4	Universiades	172 000	16 582	-155 418
1.2.4	Recettes rencontres internationales	0	0	0	6.2.1	EUSA	2 200	2 057	-143
	SUBVENTIONS	115 500	11 598	-103 902	6.2.2	Rencontres internationales sports co	0	148	148
2.2.1	ANS subvention	115 500	11 598	-103 902	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	52 860	0	-52 860
2.3.2	Autres subventions	0	0	0	6.2.4	Divers international	1 000	182 074	181 074

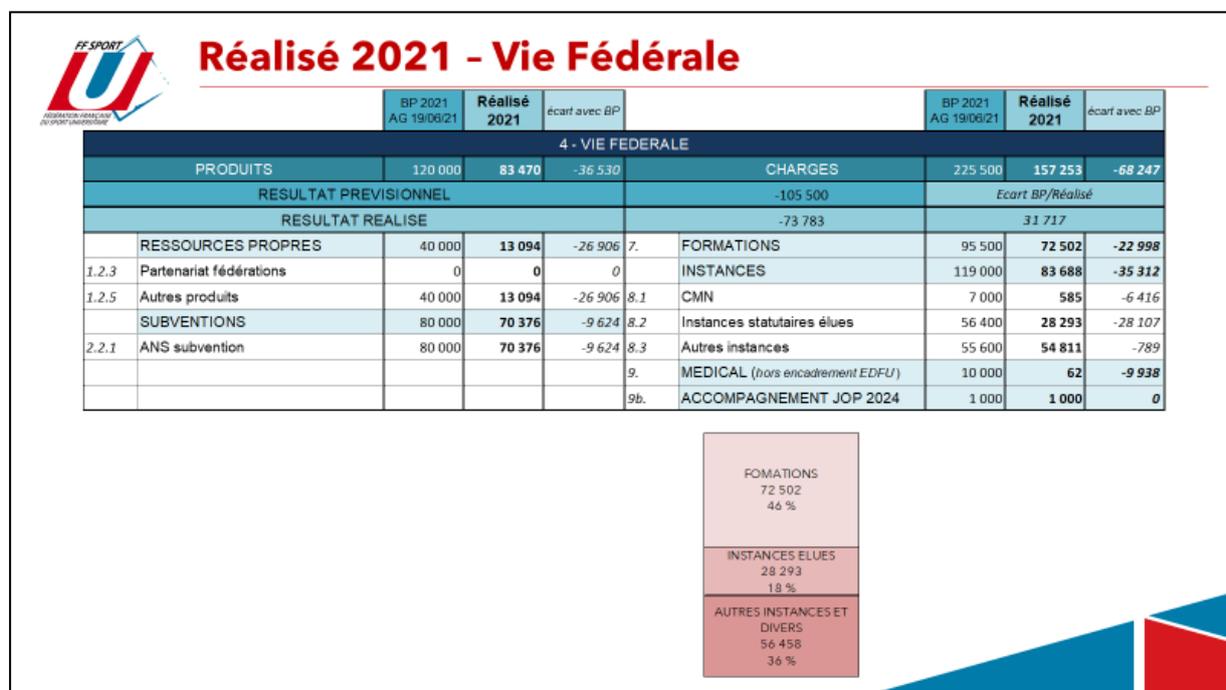
À noter :

- L'annulation de l'Universiade de Lucerne une semaine avant son début : 16 582 € de frais engagés
- La dépréciation du stock Adidas (180 274 €) devenu « obsolète » du fait du changement de partenaire équipementier (Le Coq Sportif)
- Le report en fonds dédiés de la subvention de l'ANS 2021 fléchée sur l'international pour 425 402 € (n'apparaît dans le tableau que 11 598 € correspondant à la partie consommée de cette subvention) - Pour rappel, il reste 419 459 € de fonds dédiés sur la subvention ANS 2020 fléchée international ; le traitement et suivi de ces fonds dédiés seront étudiés avec l'ANS très prochainement.

4 - La vie fédérale



Un total des charges de 157 253 € pour des recettes fléchées de 83 470 € soit un résultat négatif de 73 783 € (représentant 3 % des recettes non fléchées).

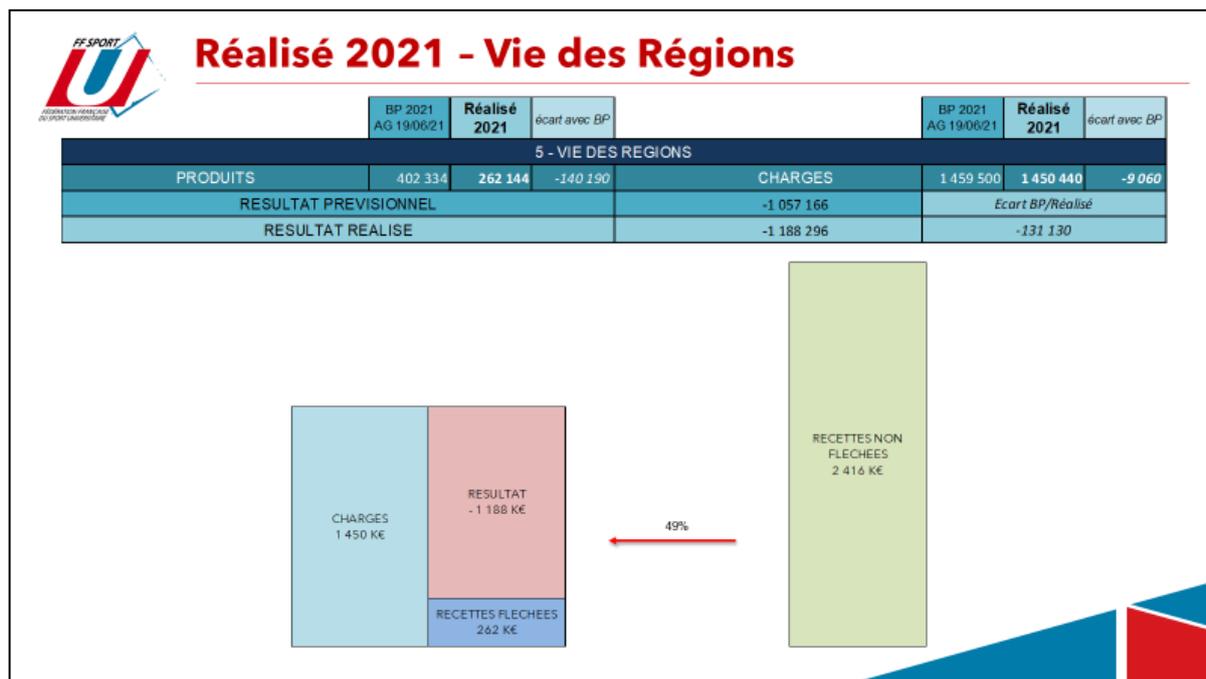


Nous trouvons dans ce bloc les formations en directions des licenciés ou salariés et les coûts liés aux différentes réunions (CMN, AG, CDF, séminaires, commissions ...)

À noter :

- Les formations pour 72 502 € dont 61 840 € de formations proposées à distance aux salariés de la Fédération (directeurs et personnels administratifs des Ligues et de la Direction Nationale).
- Les autres instances pour 54 811 € : principalement le coût du séminaire annuel de la FFSU regroupant l'intégralité des personnels de la FFSU et les élus pour 50 351 €.

5 - La vie des régions



Un total des charges de 1 450 440 € pour des recettes fléchées de 262 144 € soit un résultat négatif de 1 188 296 € (représentant 49 % des recettes non fléchées).



Réalisé 2021 - Vie des Régions

	BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP		BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP	
5 - VIE DES REGIONS								
PRODUITS	402 334	262 144	-140 190	CHARGES	1 459 500	1 450 440	-9 060	
RESULTAT PREVISIONNEL				-1 057 166				
RESULTAT REALISE				-1 188 296				
ECART BP/REALISE				-131 130				
RESSOURCES PROPRES	0	9 800	9 800	10.2.2	Dotation de fonctionnement	1 032 000	1 024 073	-7 927
1.2.1 Partenariat entreprises	0	0	0	10.3.6	Dotation structuration fédérale	390 000	390 214	214
1.2.2 Partenariat materiel et prestations	0	0	0	10.3.1.1	Organisation sports co	0	0	0
1.2.3 Partenariat fédérations	0	9 800	9 800	10.3.5	Organisation conférences	0	0	0
1.2.5 Autres produits	0	0	0	10.3.2.1	Organisation sports ind	0	2 500	2 500
SUBVENTIONS	402 334	252 344	-149 990	10.3.3	Autres organisations	37 500	33 600	-3 900
2.2.1 ANS subvention	402 334	252 344	-149 990	10.3.4	Récompenses	0	53	53

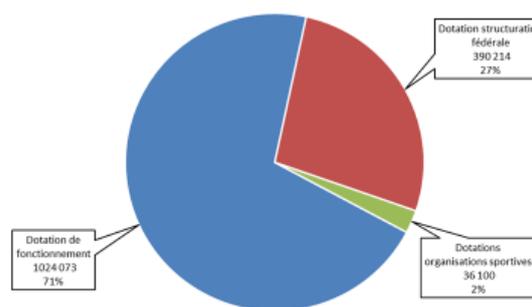
Il s'agit du financement du fonctionnement des Ligues (personnels oxygénés, dotation de structuration fédérale, organisation des compétitions ...)

À noter :



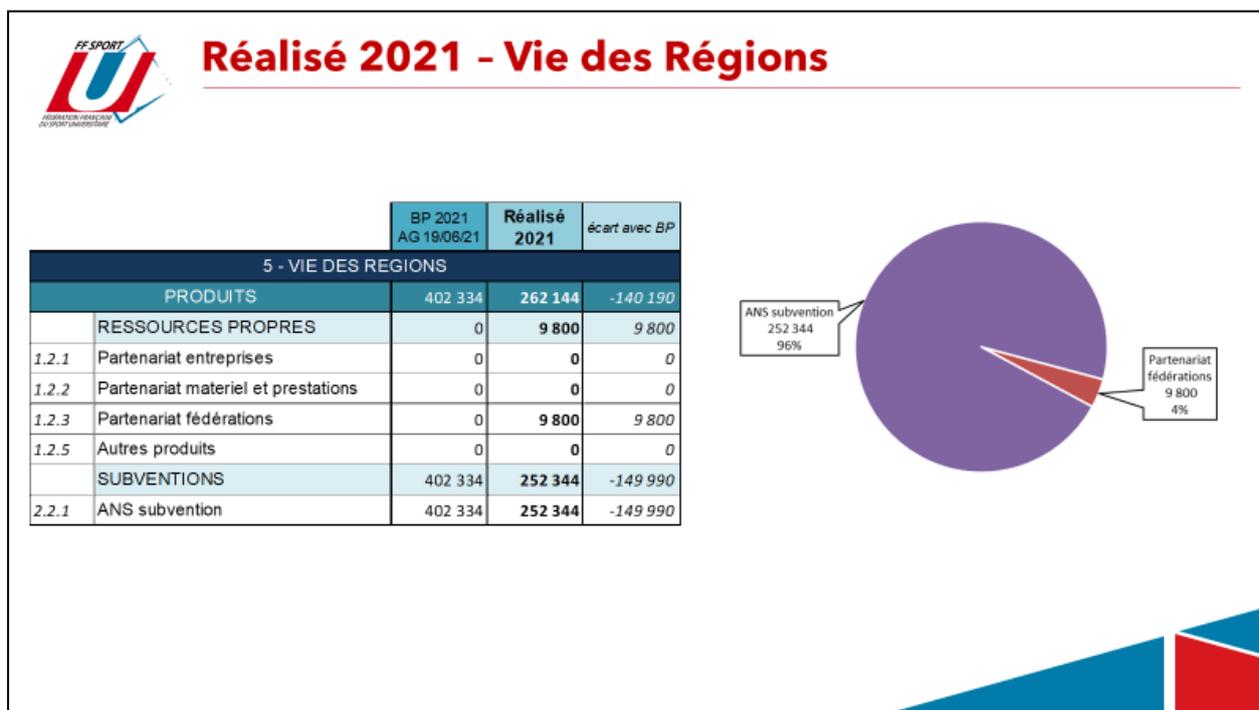
Réalisé 2021 - Vie des Régions

	BP 2021 AG 19/06/21	Réalisé 2021	écart avec BP	
5 - VIE DES REGIONS				
CHARGES	1 459 500	1 450 440	-9 060	
10.2.2	Dotation de fonctionnement	1 032 000	1 024 073	-7 927
10.3.6	Dotation structuration fédérale	390 000	390 214	214
10.3.1.1	Organisation sports co	0	0	0
10.3.5	Organisation conférences	0	0	0
10.3.2.1	Organisation sports ind	0	2 500	2 500
10.3.3	Autres organisations	37 500	33 600	-3 900
10.3.4	Récompenses	0	53	53



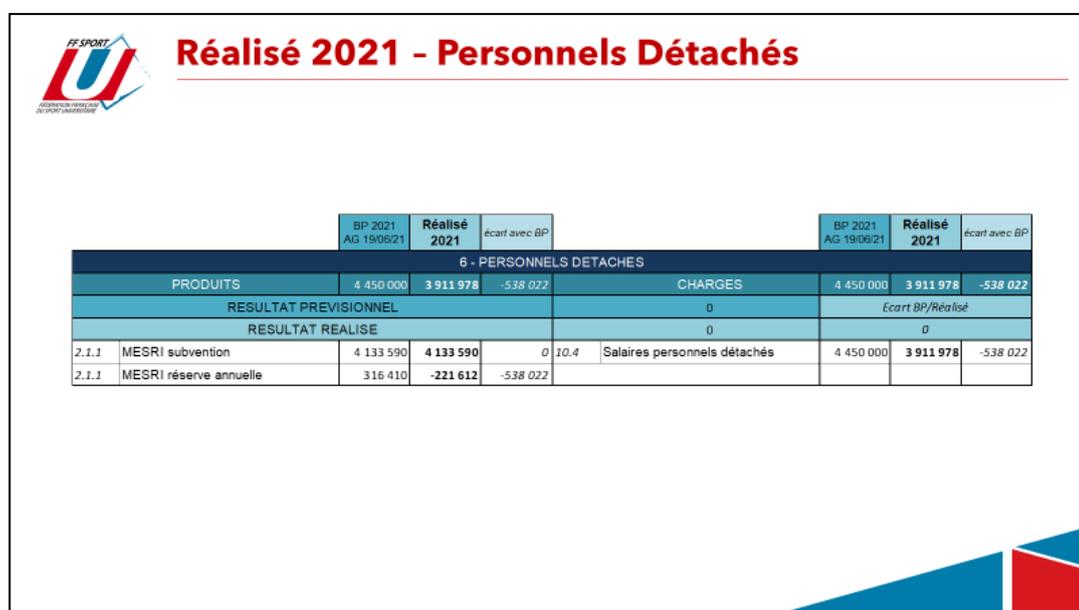
- Dans les charges
 - La dotation de fonctionnement (personnels des Ligues oxygénés) 1 024 073 € (71 % de la vie des régions soit 16% du budget global)

- La dotation de structuration fédérale 390 214 € versée uniquement pour la partie « ordinaire » en 2021
- Les autres organisations 33 600 €, principalement les coûts des challenges sportifs connectés



- Dans les produits
 - La subvention ANS 252 344 € qui représente 96 % des recettes fléchées.

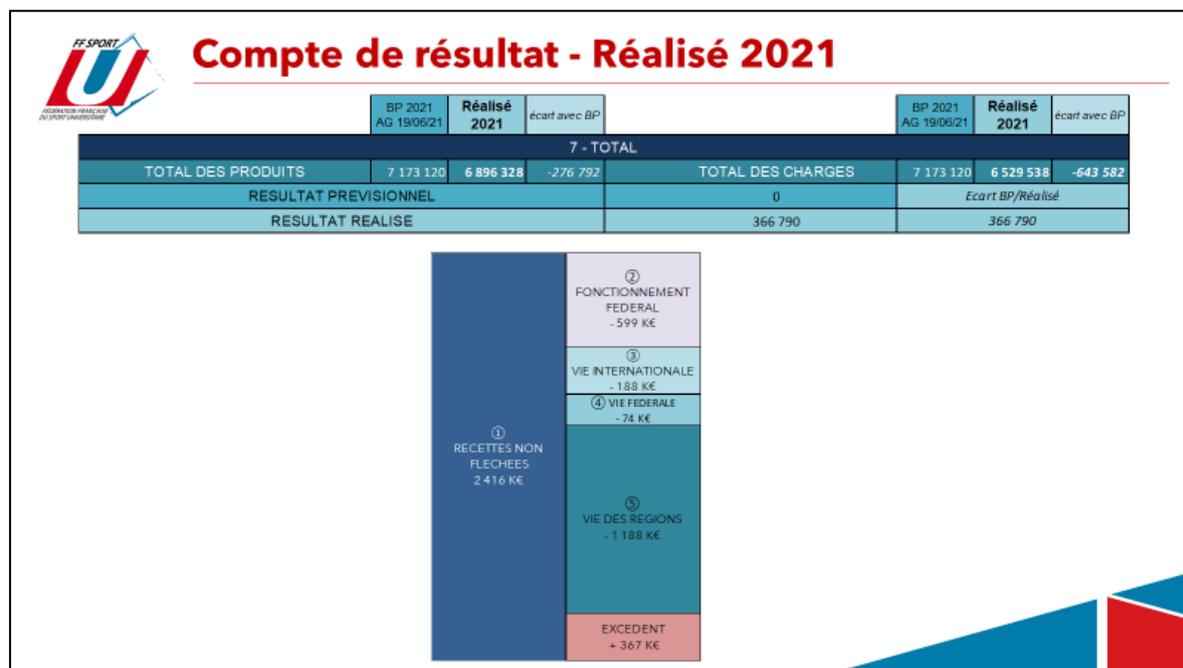
6 - Les personnels détachés



Il s'agit des 37 directeurs (5 nationaux et 32 régionaux) détachés par le MESRI auprès de la Fédération.

Leur coût (presque 4 millions d'€) est intégralement financé par la subvention du MESRI.

7 - Le total



Le total des blocs présentés précédemment nous amène à constater un résultat excédentaire de 366 790 € soit 5% du total des produits.

Nous allons maintenant laisser la parole à Rémi PRUNIER, Directeur de mission d'ORCOM AUDIT, commissaire aux comptes de la FFSU.

4.2. Commissaire aux comptes de la FF Sport U

Cf. annexe et PPT.

4.3. Approbation des comptes annuels 2021

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : Je vais vous présenter les deux votes liés aux comptes 2021, vous pourrez voter dans un instant sur les deux délibérations pour gagner du temps

VOTE 13 - Le Comité Directeur Fédéral, réuni le 15 mars 2022, propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels 2021 tels qu'ils ont été présentés avec un résultat excédentaire de 366 790 € (Approbation à la majorité simple)

VOTE 13 Approbation des comptes annuels 2021	POUR	87
	CONTRE	1
	ABSTENTION	9

VOTE 13 : Les comptes annuels 2021 sont approuvés à la majorité des voix exprimées.

4.4. L'affectation du résultat 2021

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : Le résultat excédentaire 2021 va venir abonder et reconstituer les réserves de la Fédération qui ont été diminuées par le résultat déficitaire de 2020 (pour rappel - 103 041 €).

VOTE 14 - Le Comité Directeur Fédéral, réuni le 15 mars 2022, propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 366 790 € au compte « Autres réserves » ce qui portera les réserves de la Fédération à 1 199 534 € (Approbation à la majorité simple)

VOTE 14 Approbation de l'affectation du résultat	POUR	86
	CONTRE	2
	ABSTENTION	9

VOTE 14 : L'affectation du résultat est approuvée à la majorité des voix exprimées.

4.5. Budget prévisionnel 2022 actualisé

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : 2022 marque enfin la reprise de l'activité sportive de la FF Sport U à tous les niveaux :

Au niveau national :

- Les compétitions du niveau académique aux championnats de France ;
- Les formations (acteurs et salariés de la FFSU).

Au niveau international :

- Les Jeux Mondiaux Universitaires d'été qui se dérouleront cet été à Chengdu en Chine ;
- La participation à 7 Championnats du Monde Universitaires ;
- La possible organisation de la Coupe du Monde des Universités de force athlétique ;
- La participation aux Coupes du Monde des Universités et Jeux Européens des Universités ;
- Les rencontres de rugby à XV international (France/Irlande à Jonzac et Angleterre/France à Newcastle) ;
- Le Master U BNP Paribas de tennis à Honfleur.

BP 2022 actualisé		BP 2022 actualisé	
1 - RECETTES NON FLECHÉES			
PRODUITS	2 610 540	CHARGES	0
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022	2 610 540		
RESSOURCES PROPRES			
1.1.1 Affiliations	1 528 250		
1.1.2 Licences	25 000		
1.1.2 Subventions	1 082 290		
2.1.1 MESRI subvention	1 082 290		
2 - FONCTIONNEMENT FÉDÉRAL			
PRODUITS	229 014	CHARGES	944 095
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022	-714 981		
RESSOURCES PROPRES			
1.1.3 Assurances	60 000	PERSONNEL CENTRAL (hors personnels détachés)	511 500
1.2.1 Partenariat entreprises	81 254	Rémunération personnelle (non détachés)	500 400
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	5 000	Stagiaires / Services civiques	11 100
1.2.3 Partenariat fédérations	0	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	411 595
1.2.5 Autres produits	43 340	Locaux	150 910
1.2.6 Revenus financiers	2 000	Frais généraux de fonctionnement	106 540
1.2.7 Produits exceptionnels	0	Services extérieurs	33 500
SUBVENTIONS	37 400	Assurances licenciés	60 000
2.2.1 ANS subvention	0	Déplacements et véhicules	37 355
2.2.4 ANS subvention gestion PSF	30 000	Amortissements	0
2.2.3 FMS (sans part versée au compte de résultat)	7 400	Frais financiers	7 100
2.4 Aides de l'Etat - Covid	0	Charges exceptionnelles - Divers	0
		Impôts	16 150
		PROMOTION - COMMUNICATION	21 000
		Promotion	8 500
		Communication	12 500
3 - VIE INTERNATIONALE			
PRODUITS	695 700	CHARGES	804 290
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022	-108 590		
RESSOURCES PROPRES			
1.2.1 Partenariat entreprises	30 000	FISU représentation, réunions	5 200
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	0	Orga. Compétition FISU en France	90 000
1.2.3 Partenariat fédérations	176 700	Championnats du Monde à l'étranger	127 000
1.2.4 Recettes rencontres internationales	10 000	Universiades	367 500
SUBVENTIONS	477 000	Coupes du Monde des Universités	14 900
2.2.1 ANS subvention	477 000	EUSA	81 200
2.2.2 Autres subventions	0	Rencontres internationales sports co	65 200
		Rencontres internationales sports ind	52 298
		Divers international	1 000
4 - VIE FÉDÉRALE			
PRODUITS	102 500	CHARGES	180 700
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022	-78 200		
RESSOURCES PROPRES			
1.2.3 Partenariat fédérations	0	FORMATIONS	76 300
2.2.5 Autres produits	20 000	INSTANCES	95 400
SUBVENTIONS	82 500	CMN	5 400
2.2.1 ANS subvention	80 000	Instances statutaires élues	41 000
2.2.2 Autres subventions	2 500	Autres instances	49 000
		MEDICAL (hors aménagement des EPU)	11 500
		ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	3 500
5 - VIE DES RÉGIONS			
PRODUITS	435 540	CHARGES	2 150 300
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022	-1 714 760		
RESSOURCES PROPRES			
1.2.1 Partenariat entreprises	6 500	Dotations de fonctionnement	993 500
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	50 800	Dotation structuration fédérale	705 000
1.2.3 Partenariat fédérations	55 240	Organisation sports co	57 000
1.2.5 Autres produits	0	Organisation conférences	150 000
SUBVENTIONS	343 000	Organisation sports ind	116 000
2.2.1 ANS subvention	343 000	Autres organisations	78 000
		Récompenses	58 800
6 - PERSONNELS DÉTACHÉS			
PRODUITS	4 160 000	CHARGES	4 160 000
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022	0		
2.1.1 MESRI subvention	4 152 500	Salaires personnels détachés	4 160 000
2.1.1 MESRI réserve annuelle	7 410		
7 - TOTAL			
TOTAL DES PRODUITS	8 251 354	TOTAL DES CHARGES	8 251 354
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022	0		

Nous vous proposons un budget 2022 à l'équilibre d'un montant total de charges et de produits de 8 251 354 €

Voici les éléments marquants pris en compte dans ce BP (en plus de ceux évoqués juste avant) :

- Une augmentation des Contrats-Licences 2021/2022 de 3%, 5% ou 7% selon les Ligues ;
- Une augmentation des Contrats-Licences 2022/2023 de 3% pour toutes les Ligues ;
- La reprise des dotations à destination des Ligues (Dotations de Structuration Fédérale et d'organisations) au même niveau qu'avant le covid ;
- Le maintien des partenariats financiers MAIF, SG et BNP ;
- Le maintien de la subvention du MESRI de 5 215 880 € ;
- Le maintien de la subvention ANS de 860 000 € plus utilisation d'une partie des fonds dédiés pour financer pour partie l'organisation de la Coupe du Monde des Universités de force athlétique ;

- Une masse salariale des personnels non détachés de la direction nationale diminuée du fait du départ de deux collaborateurs fin 2021/début 2022 en cours de remplacement. ;
- Une charge liée aux travaux de 70 500 € (29 500 € de charges diverses, 6 800 € d'intérêts de l'emprunt et 34 200 € d'amortissement comptable des travaux).

Voici la délibération sur laquelle vous devrez voter dans quelques instants sur le BP2022 (de la même manière que précédemment nous avons regroupé les deux votes liés aux budgets prévisionnels).

VOTE 15 - Le Comité Directeur Fédéral, réuni le 15 mars 2022, propose à l'Assemblée Générale, d'approuver le budget prévisionnel 2022 actualisé avec un total de charges et de produits de 8 251 354 € (Approbation à la majorité simple)

VOTE 15 Approbation du budget prévisionnel 2022 actualisé	POUR	85
	CONTRE	3
	ABSTENTION	9

VOTE 15 : Le budget prévisionnel 2022 actualisé est approuvé à la majorité des voix exprimées.

4.6. Budget prévisionnel 2022 actualisé

Cf. annexe et PPT.

BP 2023		BP 2023	
1 - RECETTES NON FLECHÉES			
PRODUITS	7 688 423	CHARGES	2 659 433
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			
RESSOURCES PROPRES			
1.2.1 Affiliations	1 596 133		
1.2.2 Licences	37 020		
1.2.2 SUBVENTIONS	1 062 290		
2.2.3 MESRI subvention	1 082 290		
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL			
PRODUITS	229 674	CHARGES	950 237
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			
RESSOURCES PROPRES			
1.2.3 Assurances	191 674	PERSONNEL CENTRAL (hors personnels détachés)	540 900
1.2.3 Partenariat entreprises	60 000	Rémunérations personnes non détachées	522 900
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	81 334	Stagiaires / Services civiques	18 000
1.2.3 Partenariat fédérations	5 000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	387 837
1.2.3 Autres produits	0	1.2.1 Locaux	125 247
1.2.5 Autres produits	43 940	1.2.2 Frais généraux de fonctionnement	108 540
1.2.6 Revenus financiers	2 000	1.2.3 Services extérieurs	35 500
1.2.7 Produits exceptionnels	0	1.2.3 Assurances licenciés	60 000
1.2.4 ANS subvention	57 400	1.2.4 Déplacements et véhicules	37 300
1.2.4 ANS subvention gestion PSF	0	1.2.3 Amortissements	0
1.2.3 FDS quote part élève au compte de résultat	7 400	1.2.3 Frais financiers	7 100
		1.2.3 Charges exceptionnelles - Divers	0
		1.2.2 Impôts	16 150
		PROMOTION - COMMUNICATION	21 500
		1.2.1 Promotion	9 000
		1.2.2 Communication	12 500
3 - VIE INTERNATIONALE			
PRODUITS	895 500	CHARGES	1 046 700
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			
RESSOURCES PROPRES			
1.2.1 Partenariat entreprises	278 500	1.1 FISU re-présentation, réunions	5 200
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	80 000	1.2 Diga. Compétition FISU en France	0
1.2.3 Partenariat fédérations	0	1.2 Championnats du Monde à l'étranger	0
1.2.4 Recettes rencontres internationales	228 500	1.2-4-6.1.5 Universiades	856 500
1.2.4 Recettes rencontres internationales	20 000	1.2.6 Coupes du Monde des Universités	4 500
1.2.4 SUBVENTIONS	617 000	1.2.2 EUSA	62 000
1.2.2 ANS subvention	617 000	1.2.2 Rencontres internationales sports co	65 200
1.2.2 Autres subventions	0	1.2.3 Rencontres internationales sports ind	52 300
		1.2.4 Divers international	1 000

BP2023 - Document 3

4 - VIE FEDERALE			
PRODUITS	100 000	CHARGES	184 200
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			
RESSOURCES PROPRES			
1.2.3 Partenariat fédérations	20 000	2. FORMATIONS	76 300
1.2.5 Autres produits	0	INSTANCES	95 400
1.2.5 SUBVENTIONS	20 000	1.2.1 CMPI	3 400
1.2.1 ANS subvention	80 000	1.2.3 Instances statutaires élues	41 000
		1.2.3 Autres instances	49 000
		1.2.3 MEDICAL (hors recrutement des ECPU)	11 500
		1.2.3 ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	1 000
5 - VIE DES REGIONS			
PRODUITS	461 540	CHARGES	2 174 400
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			
RESSOURCES PROPRES			
1.2.1 Partenariat entreprises	118 540	1.2.2 Dotation de fonctionnement	998 000
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	12 500	1.2.3 Dotation structuration fédérale	705 000
1.2.3 Partenariat fédérations	50 800	1.2.3.1 Organisation sports co	57 000
1.2.3 Autres produits	55 240	1.2.3.2 Organisation conférences	150 000
1.2.5 SUBVENTIONS	343 000	1.2.3.1 Organisation sports ind	116 000
1.2.1 ANS subvention	343 000	1.2.3.3 Autres organisations	83 600
		1.2.3.4 Récupérations	63 800
6 - PERSONNELS DETACHES			
PRODUITS	4 240 000	CHARGES	4 240 000
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			
1.1.1 MESRI subvention	4 190 590	1.2.4 Salaires personnels détachés	4 240 000
1.1.1 MESRI réserve annuelle	49 410		
7 - TOTAL			
TOTAL DES PRODUITS	8 594 537	TOTAL DES CHARGES	8 594 537
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			
0			

J-F. FROUSTEY : Établir un budget prévisionnel à plus d'un an est un exercice délicat car les inconnues ne manquent pas, même au-delà des problématiques liées au covid ou à la crise internationale.

Nous vous proposons un budget 2023 à l'équilibre d'un montant total de charges et de produits de 8 594 537 €.

Dans les éléments marquants pris en compte dans ce BP, voici les principaux :

- Une augmentation des Contrats-Licences 2023/2024 de 3% pour toutes les Ligues ;
- Les Jeux Mondiaux Universitaires d'hiver à Lake Placid (USA) et d'été à Ekaterinburg (Russie) ;
- Une masse salariale des personnels non détachés de la direction nationale avec un recrutement complet ;
- Une charge liée aux travaux de 48 200 € (6 800 € d'intérêts de l'emprunt et 41 400 € d'amortissement comptable des travaux) ;
- Les autres grandes masses sont reprises à l'identique.

VOTE 16 - Le Comité Directeur Fédéral, réuni le 15 mars 2022, propose à l'Assemblée Générale, d'approuver le budget prévisionnel 2023 avec un total de charges et de produits de 8 594 537 € (Approbation à la majorité simple)

VOTE 16 Approbation du budget prévisionnel 2023	POUR	83
	CONTRE	2
	ABSTENTION	12

VOTE 16 : Le budget prévisionnel 2023 est approuvée à la majorité des voix exprimées.

H. BIZZOTTO : Merci pour votre confiance et merci à tous pour le travail réalisé.

5. PRÉSENTATION DU PROJET FÉDÉRAL

H. BIZZOTTO : Nous allons maintenant passer à la présentation du projet fédéral.

C. TERRET : Merci H. BIZZOTTO et merci à J-F. FROUSTEY pour cette présentation très claire.

Le point suivant est un point d'information et vise à vous présenter le projet Horizons 2030 qui a été construit depuis un an. Ce projet émane d'une co-construction entre les différents acteurs de la Fédération : élus et salariés. Nous avons pris le temps de l'élaborer après différentes consultations.

Pour rappeler quelques éléments, le principe de ce projet est de révéler la

philosophie du projet politique sur lequel l'équipe actuelle a été élue. Les grandes lignes de la profession de foi se retrouvent donc nécessairement dans ce projet mais l'idée est aussi, tel que nous nous y étions engagés, d'associer l'ensemble des acteurs de la Fédération à tous les échelons.

Les consultations ont été faites auprès des AS, des délégués des Ligues, du comité directeur fédéral mais la consultation ne s'arrête pas aux élus et c'est ce qui rend ce projet original et innovant : l'idée d'associer salariés et élus de la Fédération dans les orientations que nous souhaitons impulser.

Horizons 2030 donne la lignée, le projet est très fourni, il y a beaucoup de choses à faire et ce, à minima jusqu'en 2024, période sur laquelle nous sommes élus, puis l'équipe suivante l'appréhendera si elle le souhaite.

Comme je l'expliquais, les salariés de la Fédération ont été associés au projet autant les directeurs ou que les collaborateurs notamment dans le cadre du séminaire. Il y a également eu un travail étroit avec la direction nationale que je remercie tout particulièrement car elle a œuvré sur tous les éléments, au-delà des orientations que nous avons élaborées, discutées, travaillées conjointement, elle a mis en œuvre tout le support et la présentation telle que vous l'avez aujourd'hui et pour cela je souhaite les en remercier. C'est un très beau travail et un très beau résultat.

Le projet a pour vocation de guider nos actions sur les années futures. Nous ferons un état des lieux tout à l'heure des actions déjà mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

Le préambule pose le cadre et le contexte de ce projet avec l'idée de réancrer la Fédération dans son environnement actuel, environnement qui change et évolue très rapidement que ce soit d'un point de vue du monde sportif, des éléments sociologiques que du monde universitaire.

Nous avons mis en valeur le « U » qui renvoie à l'université et avons trouvé ces 3 éléments : une Fédération qui se veut Utile, Unique et Universelle. Cela en fait un projet innovant. Pour reprendre les propos du Professeur SADOK, c'est bien la méthode qui a permis de construire ce projet mais également les propositions puisque malgré les éléments du préambule, nous avons des éléments très concrets derrière avec des leviers et des actions associées.

Une Fédération utile, unique et universelle et 5 leviers qui permettent de répondre à ces trois U.

Ce projet est aussi un support de communication vis-à-vis de nos différents partenaires qu'ils soient institutionnels ou privés. Il est donc important de pouvoir faire un diagnostic de ce qu'est la Fédération en chiffres et en missions.

La notion de licencié est au cœur du projet avec 420 associations sportives. Nous présentons également l'activité nationale et l'activité internationale qui fait partie de

notre activité fédérale mais aussi le réseau institutionnel et relationnel de la Fédération.

Est également mis en lumière, une Fédération au service de tous les étudiants. L'étudiant est l'utilisateur principal de la Fédération, la Fédération est faite pour les étudiants, il est donc normal que cette réflexion se soit faite avec eux et que ce projet soit à leur service.

L'AS y est le maillon essentiel car l'étudiant s'inscrit via l'AS qui les amène ensuite à participer aux différents événements organisés par les Ligues ou par la Fédération.

3 défis sont fixés dans ce projet :

- Un défi humain et culturel : l'idée d'une expérience sportive singulière pour les étudiants. Nous sommes une Fédération à part entière mais spécifique car ancrée dans le monde universitaire. Nous ne pouvons pas être le miroir et proposer des championnats parallèles aux fédérations délégataires, nous devons avoir une spécificité lors de la pratique sportive universitaire. L'expérience doit être singulière, spécifique, adaptée aux différents publics que nous rencontrons dans les écoles et les universités. Ce défi est le défi principal pour notre Fédération. C'est l'expérience sportive, dans cette expérience de vie que sont les études, qui est fondamentale pour la Fédération.
- Un défi sociétal et environnemental : c'est un gros axe du projet, un engagement éco-responsable et citoyen. Dans cette tranche de vie qu'est le sport universitaire il est important de mettre en avant ces valeurs. Cela se traduit par des modes de pratique, par des modes de compétition mais cela se traduit aussi par des formations de dirigeants, d'arbitres et de vraies responsabilités dans ces rôles comme nous pouvons le voir aujourd'hui avec nos élus étudiants qui assument avec brio cette fonction.
- Un défi numérique et de service : le but est une accessibilité de proximité de services accrus. Le projet vise à améliorer le service aux étudiants via les outils numériques. Cela fait partie du chantier de refonte du système informatique. C'est un vrai investissement pour la Fédération de le lancer, cela nécessite une vraie réflexion avec un cahier des charges élaboré que nous sommes en train de coconstruire avec les acteurs dans les Ligues. Le but est que le service rendu à l'étudiant à la fois à la souscription de la licence jusqu'à la fin de sa vie de licencié soit amélioré et facilité.

5 leviers ont été identifiés pour réaliser ces 3 défis dont l'offre sportive qui est au centre de la Fédération. L'offre sportive doit être ajustée et adaptée et donc évoluer à la demande des étudiants.

Des objectifs et des actions découlant des leviers ont été détaillés dans le projet.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES DIFFÉRENTS PÔLES

H. BIZZOTTO : Il est nécessaire de souligner que les rapports d'activités que les élus vont vous présenter sont le fruit d'un travail collectif entre directeurs, collaborateurs et élus de la Fédération.

6.1. Pôle institutionnel

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : L'idée est d'exposer un premier état des lieux d'actions concrètes ayant été mises en œuvre depuis environ un an en étroite collaboration entre le comité directeur fédéral, la direction nationale et les équipes dans les Ligues.

L'ensemble des points présentés dans le pôle institutionnel ont déjà été largement abordés dans le cadre de cette Assemblée Générale.

Plusieurs points :

- La modification des statuts de la Fédération et des Ligues ayant pour but la mise en conformité soit avec le code du sport soit avec les évolutions de fonctionnement voulues par le comité directeur.
- La réflexion sur la répartition des moyens a déjà été évoquée et j'y reviendrai tout à l'heure en question diverse.
- La vie démocratique avec des étudiants nommés vice-présidents qui assument ces fonctions avec brio et efficacité depuis maintenant un an.
- L'hybridation des instances statutaires que nous sommes en train de vivre actuellement.
- Les territoires ultra-marins que nous avons développés.
- La commission éthique et déontologie et la commission égalité femme / homme travaillent de manière approfondie sur deux thématiques d'actualité dont nous sommes saisis régulièrement dans le cadre de nos AS. La première question est celle des étudiant.es transgenres dans le cadre des compétitions et la seconde est celle du port du voile dans le cadre des pratiques en compétitions universitaires. Les travaux sont en cours depuis 6 mois. C'est un travail complexe et sensible mais qui est appréhendé avec beaucoup de sérieux et de rigueur. L'idée est de pouvoir inclure au maximum tous les étudiant.es quel que soit leur spécificité ou leur singularité et de leur proposer une offre sportive adaptée. Des élus, des directeurs nationaux et des directeurs régionaux sont impliqués dans ces commissions et nous

faisons intervenir sur ces thématiques des personnalités qualifiées. L'idée est d'arriver sur des propositions à destination de la commission sportive qui aura à charge d'opérationnaliser ces propositions après validation du comité directeur.

- Les membres du comité directeur essayent d'être présents dans les différentes instances qui gravitent autour de la FF Sport U afin de faire rayonner la Fédération. Le but est également de favoriser les relations avec les différentes fédérations. En l'occurrence, nous sommes actuellement présents dans 4 institutions que sont l'EUSA avec 3 membres du comité directeur (C. TERRET membre de la commission Education, A. GUINER membre de la commission des Etudiants, L. GIRARD délégué technique aviron), le CNOSF avec 4 membres (C. TERRET membre du Conseil des Jeunes, L. GIRARD membre de la commission relations internationales, H. BIZZOTTO membre du Club France des Entreprises et le médecin fédéral membre de la commission médicale). S. GAYET a également été élu membre du comité directeur du Comité Pierre de Coubertin et E. VALMIER ROCHEBLAVE élue au comité directeur de l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-play.

6.2. Pôle sportif

Cf. annexe et PPT.

1- Vie fédérale

H. BIZZOTTO : Dans un premier temps, je tiens à remercier les salariés de la Fédération pour le travail effectué cette année. En tant qu'élus, nous avons bien conscience que nous avons apporté des changements à la Fédération. Ces changements sont parfois compliqués et complexes quand on a pris des habitudes de travail et je tiens donc à remercier l'ensemble de nos interlocuteurs pour leur écoute et leur soutien.

En contrepartie, nous avons écouté avec attention leurs remarques.

Le comité directeur a été élu sur une profession de foi avec une volonté de modernité, d'avancer et ce toujours au service des étudiants.

Nous avons fait beaucoup de réformes cette année afin de permettre aux étudiants de pratiquer dans les meilleures conditions, de la pratique locale à la pratique internationale.

La vie démocratique est constituée de nombreux comités directeurs fédéraux, quasiment un tous les deux mois, beaucoup de réunions en amont mais ce sont des changements importants. Des relevés de décisions ont été envoyés aux Ligues pour ensuite être transmis aux AS, l'idée est de faire en sorte que la vie démocratique soit de plus en plus présente et que nous puissions avoir des retours de la part des licenciés.

Un exemple de réforme récente est la modification de la licence sportive afin de pouvoir y faire apparaître les différentes activités physiques et sportives pratiquées par le licencié pour permettre plus de visibilité et pour faciliter le travail des collègues.

La distinction entre activités à contraintes particulières et activités sans contrainte particulière a pu poser des difficultés et nous sommes donc ouverts à vos retours.

2- Commission sportive

H. BIZZOTTO : La commission sportive, ajoutée cette année aux statuts de la Fédération, a nommé les encadrants nationaux universitaires pour les activités sportives ayant une échéance internationale dans les deux ans à venir.

La commission a également travaillé sur la question de l'organisation des compétitions sur le territoire avec des représentants de directeurs nationaux et régionaux. Le but est d'adapter les compétitions au public que ce soit des étudiants d'universités, des étudiants de grandes écoles, des compétitions masculines ou féminines.

3- L'international

H. BIZZOTTO : Je prends ici la parole pour L. GIRARD, Vice-Président en charge de l'international qui ne peut être présent aujourd'hui.

L'exercice 2020-2021 se résume malheureusement à peu de choses du fait des conditions sanitaires. Les Jeux Mondiaux Universitaires d'été prévus en 2021 ont été reportés à l'été 2022, les Universiades d'hiver de Lucerne ainsi que la conférence FISU associée ont été annulées une semaine avant une nouvelle fois du fait de la pandémie.

Les programmes éducatifs de la FISU ont également été annulés.

Seul le programme des « Students Ambassadors » a pu être maintenu en distanciel. Par ailleurs, deux de nos étudiantes du comité directeur L. AULANIER et M. FARDEL ont été retenues pour participer activement aux travaux de ce programme.

Sur le plan européen, les EUSA Games de Belgrade ont été annulés et ceux de Lodz auront lieu en 2022.

Une bonne nouvelle cependant, le relais mixte français de cross-country s'est vu sacré champion du monde universitaire en mars dernier.

4- La commission médicale

H. BIZZOTTO : Suite aux modifications du code du sport, la commission a mis en place le certificat médical sur 3 ans et le questionnaire de santé pour les activités sans contrainte. Concernant les activités à contraintes particulières, le certificat médical sera obligatoire tous les ans.

6.3. Pôle grands événements

Cf. annexe et PPT.

H. BIZZOTTO : Je présente également le pôle grands événements pour A. GUINER qui ne peut être présente aujourd'hui.

L'année a débuté avec l'activation du Plan Héritage FFSU - JOP Paris 2024 avec notamment la Semaine Olympique et Paralympique, la Session Olympique Universitaire organisée en collaboration avec l'ANOF, le lancement de l'appel à Volontaires et la labellisation Terre de Jeux.

Nous sommes totalement impliqués dans cette dynamique JOP 2024.

L'année 2021 c'est aussi l'organisation de plusieurs challenges sportifs connectés, mis en place de manière fort innovante et originale par la Fédération. Nous pouvons notamment citer le U'Run Challenge récompensé par les trophées Sport et Management 2021.

Enfin, dans le cadre de la Journée Nationale Sport et Handicap, la FF Sport U s'est engagée aux côtés de l'ANESTAPS. Cet événement permet aux parties prenantes de partager leurs expériences et de réfléchir ensemble aux solutions de demain pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans le monde du sport.

Je vous remercie pour votre attention et laisse la parole à S. DELPLANQUE.

6.4. Pôle développement

Cf. annexe et PPT.

S. DELPLANQUE : Pour commencer, je vais revenir sur les Projets Sportifs Fédéraux, dispositif mis en place par l'ANS et qui s'adresse à la fois aux Ligues et aux AS. L'objectif sur une enveloppe globale d'environ 150 000 euros est d'allouer au moins 50% de ces fonds aux AS. Pour se faire, un travail d'accompagnement a été fait auprès de ces dernières pour les aider dans la construction de leurs réponses à nos appels à projets.

Sur l'année écoulée, nous avons connu une grande réussite sur le nombre de projets soumis, financés et menés, mais aussi sur le fonctionnement mis en place avec un pilotage politique et technique efficace. Nous avons pu développer des outils permettant aux AS de monter ces projets en étant accompagnées. Pour rappel, les deux thématiques principales de ce PSF sont le sport santé et le para sport.

Le dispositif sera reconduit l'année prochaine.

Concernant la commission Para Sport'U, nous avons pu échanger avec les acteurs du para sport en France et ériger un bilan à l'échelle nationale. Cela nous a amené à revoir le nom de cette commission, anciennement Handi'U, afin qu'elle soit plus adaptée au contexte dans lequel elle évolue. Ce bilan permettra de finaliser d'ici la fin de l'année le projet Para Sport 'U de la FF Sport U avec en ligne de mire Paris 2024.

Nous avons pleine conscience des attentes notamment du MESRI dans ce domaine et nous nous en réjouissons car cette thématique est au cœur de notre projet.

Dans le cadre de nos relations avec les fédérations multisports, nous nous félicitons d'un temps fort à venir au cours cette Assemblée Générale que sera la signature de la convention avec l'UNSS. Pour cela je remercie notamment D. DERVILLE, très impliquée dans ce projet.

Cette convention a notamment pour objectif de favoriser la continuité de la pratique sportive entre l'élève lycéen et l'étudiant qui poursuit ses études dans le supérieur.

Finalement, nous avons mené des travaux sur l'écoresponsabilité, l'évolution de l'offre sportive et sur la formation. Ici encore, nous avons effectué un état des lieux à l'échelle nationale des fonctionnements existants, des retours d'expériences afin de faire évoluer ces sujets.

Nous aborderons par la suite le e-sport, thématique qui nous paraît nécessaire d'appréhender.

Merci pour votre écoute.

6.6. Pôle communication partenariat

Cf. annexe et PPT.

P. BEAUVOIS : Pour le Pôle Communication et Partenariats, l'année écoulée a notamment été marquée par la signature de trois nouveaux contrats de partenariats : Le Coq Sportif, Pritel et Wilson. Ces trois partenariats ont été conclus pour une durée de 4 ans chacun.

Le Coq Sportif est devenu le partenaire équipementier officiel de la Fédération et des équipes de France universitaires.

Pritel, premier opérateur téléphonique au forfait économique, hyper ajustable et neutre en CO2, nous met à disposition gratuitement une flotte de ligne pour l'ensemble du bureau fédéral, de la direction nationale et des Ligues régionales.

Wilson nous fournit gratuitement les balles et volants sur les Championnats de France de tennis, de padel et de badminton, les ballons sur les CFU de basket, basket 3x3 et beach-volley, ainsi que l'ensemble du textile et des balles sur le Master'U BNP Paribas.

Pour la Fédération, ces partenariats sont porteurs de sens.

D'une part parce qu'il s'agit, dans le cas du Coq Sportif et de Prixtel, des marques françaises, pleinement engagés dans une démarche RSE et éco-responsable et avec lesquelles nous partageons un certain nombre de valeurs communes.

D'autre part parce que les partenariats Le Coq Sportif et Wilson se déclinent également vers les AS et licenciés, avec des offres tarifaires dédiées allant de -20 à 40%.

Pour la partie communication, l'accent a particulièrement été mis ces derniers mois sur le développement et l'uniformisation des réseaux sociaux de la Fédération et des Ligues, en particulier Instagram. On s'aperçoit qu'un nombre croissant et important de contenus liés aux compétitions FFSU est diffusé sur ce réseau. Les AS et les licenciés y sont de plus en plus présents, ils interagissent avec nous ce qui nous permet à la fois de partager de l'information, de valoriser nos événements et de renforcer le sentiment d'appartenance à la Fédération. Les réseaux sont devenus des outils incontournables en terme de communication, qui nous permettent de mettre en lumière l'expérience sportive universitaire et de fédérer et fidéliser la communauté universitaire autour des valeurs du Sport U. Sachant que chaque réseau social possède sa spécificité propre, avec des cibles, des contenus, des messages et des objectifs à la fois différents et complémentaires, nous nous attachons à générer de manière régulière du contenu sur chacun d'entre eux et nous incitons également l'ensemble des Ligues à en faire de même.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans mettre en lumière l'ensemble de nos partenaires privés, qui nous accompagnent pour certains depuis longtemps et ont continué de le faire malgré la période de crise écoulée. Je ne vais pas tous les citer, vous les avez à l'écran, ni égrener l'ensemble des actions que nous menons avec eux, mais je tiens à leur adresser au nom de l'ensemble de la Fédération, nos plus sincères remerciements.

7. QUESTIONS DIVERSES

H. BIZZOTTO : Une question diverse nous a été envoyée je laisse donc la parole au Président.

C. TERRET : La question provient d'un délégué de la Ligue Bourgogne Franche Comté.

F. SIMON demande « *Comment la Fédération justifie-t-elle le transfert du poste de directeur de la région Franche-Comté au profit de la Bretagne, sachant que les acteurs locaux n'ont jamais été concertés, que les chiffres récents ne sont pas significatifs du fait de la covid et de la mise en place en début d'année du directeur,*

que le budget est excédentaire, que la politique annoncée est de développer les initiatives locales ?

Comment développer le sport universitaire dans un territoire sans directeur régional ? »

Monsieur le délégué, je vous remercie tout d'abord pour cette question qui permet à la Fédération et au Président que je suis d'expliquer cette décision qui, je l'entends, vu localement peut paraître un peu brutale.

Tout d'abord, comme expliqué tout à l'heure, l'Etat nous encourage fortement à mieux répartir les moyens sur son territoire. Cela nécessite donc de regarder où les moyens sont affectés sur les territoires, de regarder si certaines ligues sont beaucoup mieux dotées mais également et surtout si certains territoires sont sous dotés et donc délaissés par rapport à d'autres.

En effet, si nous pouvons avoir une vision locale, la Fédération se doit avant tout d'avoir une vision large et fédérale. C'est le sens même de ce qu'est une Fédération. Elle ne doit donc pas délaissier ses territoires. C'est ce que nous essayons notamment de faire actuellement avec les territoires ultra-marins.

Toutes les étudiantes et tous les étudiants, quel que soit leur lieu d'études, devraient pouvoir disposer d'une offre sportive équivalente et cela nécessite donc de disposer de moyens équivalents humains et financiers à l'échelle des ligues.

Comme vous avez pu le constater, la réflexion se fait désormais à l'échelle des ligues, la notion de CRSU n'existe plus.

Après avoir précisé ces éléments, il est important de vous communiquer quelques chiffres précis permettant de justifier cette proposition de la commission. Pour rappel, il s'agit d'une proposition qu'en tant que Président, et après avis du Directeur National X. DUNG, j'assume puisque mon avis convergeait dans le même sens que la commission, même si contrairement aux apparences la décision n'a pas été facile à prendre ni faite de gaîté de cœur. Il aurait été plus facile pour moi de ne rien faire, mais j'estime que dans ce cas, et tout comme la commission ayant émis la proposition, j'aurais manqué à notre fonction, manqué à notre mission.

Pour synthétiser les chiffres, la Ligue de Bourgogne Franche Comté était la mieux dotée de toutes les Ligues métropolitaines et la Ligue de Bretagne où glisse le poste jusqu'à présent affecté à Besançon la moins bien dotée. Bien entendu, les chiffres pris en compte ne sont pas ceux actuels puisque ce sont de 2018-2019 dernière année de référence et les chiffres des années précédentes qui étaient relativement stables.

Les chiffres que je vais vous présenter en suivant sont les plus favorables de la Ligue de Bourgogne Franche Comté, à savoir ceux qui prennent en compte les Pass'Sport U (anciennement licences étoiles) avec un ratio d'une licence sportive égale 5 Pass'Sport U.

Vous me demandez de justifier par rapport à la Bretagne, je vais donc comparer les chiffres des deux ligues pour expliquer et rendre plus claire cette décision.

En Bretagne actuellement il y a un directeur régional et 1,75 oxygénation puisque le raisonnement se fait à moyens globaux c'est-à-dire le personnel global et financé par la Fédération qui est affecté dans les Ligues. Cela comprend donc les directeurs mais également les collaborateurs. En Bourgogne Franche Comté nous avons 2 directeurs et 2 oxygénations, conséquence de l'ancien fonctionnement en CRSU puisque chaque CRSU avait a minima un directeur.

Si nous mettons ces chiffres en perspectives avec un certain nombre d'indicateurs, cela revient à avoir un financement de la Fédération global (RH comprises, dotations fédérales comprises, heures de districts comprises auxquelles on retranche les contrats licences payés par la Ligue à la Fédération). En Bretagne actuellement, la Fédération attribue pour un étudiant 18 euros. En parallèle, en Bourgogne Franche Comté actuellement la Fédération attribue pour un étudiant 89 euros, soit un ratio de 1 à 5, le plus extrême de la Fédération.

En matière de taux d'encadrement, en Bretagne les derniers chiffres de références sont 6 841 licences sportives et 331 Pass'Sport U, soit un ratio de 2 512 pour un personnel dédié. En Bourgogne Franche Comté on constate 2 314 licences sportives pour 3 122 Pass'Sport U, soit un ratio de 737 étudiants pour un personnel dédié, autrement dit un ratio de 3,5.

Si l'on s'intéresse au nombre d'AS à accompagner, en Bretagne il est de 24 là où il est de 8 en Bourgogne Franche Comté. Cela revient à 9 AS à accompagner pour un personnel en Bretagne et 2 AS à accompagner pour un personnel dédié en Bourgogne Franche Comté.

Si l'on s'intéresse également aux potentiels étudiants de chaque région, la Bretagne compte environ 133 000 étudiants, la Bourgogne Franche Comté en compte environ 84 000 soit un ratio de 48 000 étudiants en Bretagne pour un personnel et de 21 000 étudiants en Bourgogne Franche Comté pour un personnel. Ici encore, nous constatons un ratio de 2,5.

L'idée, une fois les chiffres comparés, est de mettre en lumière deux extrêmes. On ne peut avoir une équité parfaite à l'euro près sur tout le territoire mais l'écart constaté ici est très important et justifie donc ce mouvement.

D'ailleurs, il restera malgré tout, et cela sera un élément nouveau dans le modèle de la Fédération, une collaboratrice sur site qui ne sera pas directement affectée à un directeur sur site puisqu'elle travaillera à distance. Cette collaboratrice permettra d'assurer la présence de la Fédération et de la Ligue sur le site de Besançon.

Cela sera également le cas à Limoges l'an prochain puisque le poste de directeur est déplacé sur le site de Lille.

Vous voyez donc que personne n'est épargné, tout le monde est traité à la même enseigne, même la Ligue du Président.

Vous précisez que les acteurs locaux n'ont pas été consultés. C'est vrai, je m'en excuse et en prend là ma part de responsabilité. Toutefois sachez que le départ du directeur, en place depuis quelques mois seulement, a été très précité, n'était pas prévu et nous a pris quelque peu de court car celui-ci n'était pas envisagé jusqu'à présent.

Sachez que la réflexion, valable pour tout mouvement, a uniquement porté sur les départs. Il est légitime que nous nous posions désormais la question à chaque départ. Bien entendu, il n'est pas question de renvoyer des personnes mais dès qu'il y a un départ à la retraite ou un retour dans l'enseignement secondaire ou l'université ou une mutation, il est légitime que la Fédération qui affecte les moyens dans les Ligues se pose la question de l'optimisation et de l'utilisation de ces moyens.

Les moyens affectés aux ligues restent des moyens fédéraux, il est donc normal que ces moyens soient corrélés, liés dans la mesure du possible à l'activité et quoi de plus révélateur pour l'activité que le nombre d'étudiants et surtout ceux participant régulièrement avec une licence sportive à ces activités.

Dans le chat mis en place pour les questions des délégués en distanciel, vous avez également interrogé sur les chiffres. En voici quelques un que je vous ai fourni. Ils ont été présentés en amont lors de la réunion des Présidents et le détail, je m'y suis engagé, leur sera entièrement transmis. Il y a toute transparence à ce sujet, l'ensemble des chiffres est tout à fait cohérent.

Enfin, vous nous interrogez sur comment développer l'activité sans directeur. Tout d'abord, la Ligue dispose et disposera toujours d'un directeur de Ligue. Toutefois, sa mission sera désormais de développer l'activité sportive à la fois à Dijon et Besançon et sur tous les sites délocalisés. D'autres Ligues sont dans la même situation et s'en sortent très bien. Je pense, par exemple, au Pays de la Loire qui pour 3 750 licences sportives environ compte un directeur de Ligue, une superficie à peu près identique et plusieurs grands sites universitaires que sont Nantes, Le Mans et Angers. Nous pouvons aussi citer le Centre Val de Loire qui compte un directeur de Ligue pour deux grands sites universitaires Tours et Orléans et un nombre de licences un peu inférieur à celui de la Bourgogne Franche Comté, je vous l'accorde.

Qu'est-ce que réfléchir à la répartition des moyens ? C'est important de se poser la question et c'est là toute la difficulté du pilotage et de la présidence d'une Fédération. Que dire de la Ligue de la Réunion qui compte autant de licences sportives que la Bourgogne Franche Comté et qui n'a aucun personnel dédié à ce jour ? On se pose la question et on continuera de se la poser.

Je n'ai donc aucune inquiétude pour la Ligue de Bourgogne Franche Comté qui, je le sais, saura rebondir et continuer son développement malgré tout. Néanmoins, cela nécessitera une organisation différente. Nous viendrons prochainement avec X. DUNG dans la Ligue de Bourgogne Franche Comté vous rendre visite et nous avons des propositions d'accompagnement pour permettre de faciliter la transition.

Je souhaite conclure en précisant que je comprends tout à fait votre mécontentement en prenant en considération votre point de vue local et surtout votre inquiétude. Cependant, avec une vision nationale il nous était important de procéder à un rééquilibrage et je ne doute pas que ce sera vertueux pour la Bretagne pour autant sans pénaliser la Bourgogne Franche Comté qui saura largement rebondir.

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des réactions par rapport à ce point ? Il est important car il renvoie à un modèle de pilotage et aux évolutions dans le modèle de la Fédération.

8. SIGNATURES DE CONVENTIONS

8.1. Convention UNSS - FF Sport U

Cf. annexe et PPT.

D. DERVILLE : Bonjour à toutes et à tous. Merci Monsieur le Président de me confier la présentation de la signature de la convention entre l'UNSS et la FF Sport U.

Tout d'abord, je rappelle que l'écriture de cette convention a été dédiée à la commission des relations avec les fédérations multisports que je préside. Je remercie les membres de cette commission qui ont écrit avec moi cette convention ainsi que les autres membres du comité directeur qui ont également participé à l'écriture.

Nous avons repris, dans la construction de cette convention, un travail déjà débuté par l'ancienne mandature. J'ai donc repris contact avec le DNA de l'UNSS. E. ANDREASSIAN pour continuer ce travail. Je voudrais par ailleurs le remercier publiquement de sa patience car il a bien compris qu'il fallait dans un premier temps finaliser le projet fédéral pour rédiger le mieux possible cette convention.

Je ne détaillerai pas ici tous les objectifs de cette convention mais donnerai quelques points clés pour, je l'espère, vous donner envie d'opérationnaliser tous ces objectifs.

Ce sera en premier lieu un échange de données entre nos deux fédérations et j'espère que d'ici peu, en tant qu'enseignants, nous aurons à disposition un listing de futurs étudiants déjà formés en tant qu'arbitres et dirigeants.

Nous nous sommes également engagés à un échange de données administratives sur l'organisation des compétitions sportives afin de pouvoir mutualiser nos

compétitions. Cela sera aussi un plus pour les lycéens, cela nous permettra de les éclairer sur le fonctionnement du monde sportif universitaire.

Enfin, ce sera l'occasion d'une organisation d'épreuves communes. Néanmoins, le sport scolaire se déroule le mercredi après-midi tandis que le sport universitaire prend place le jeudi après-midi. Nous, universitaires, souhaitons donc nous adapter à cette contrainte car nous collaborerons avec des enfants mineurs et essaierons de nous adapter au mieux possible à ce qui, à mes yeux, est un formidable terrain d'innovation. En effet, nous allons devoir réinventer des pratiques, des formes de compétitions, des nouveaux règlements, des nouveaux lieux. C'est source de motivation car l'innovation est source d'inspiration pour les autres fédérations sportives.

Nous aurons aussi à mettre en place des pratiques inclusives et les développer. Il nous faudra développer le retour des femmes dans le sport et des jeunes filles en particulier. Il nous faudra nous questionner sur les motivations qui vont pousser demain les jeunes filles à retourner vers le sport au travers des compétitions que nous pourrons mutualiser.

Cette convention nous permettra également de mutualiser des moyens humains et financiers qui existent déjà sur le terrain par les acteurs locaux au travers d'organisations communes. L'exemple du cross est ici très parlant.

Enfin, cela permettra un échange entre enseignants du secondaire et du supérieur, de mutualiser nos compétences et expériences du niveau local à l'international.

Cette convention sera pilotée par E. ANDREASSIAN pour l'UNSS et B. GAUTIER pour la FF Sport U que je remercie par ailleurs pour son implication dans l'écriture de cette convention.

Grâce à la CMN qui sera créée, ils auront la charge d'impulser la mise en œuvre de cette convention. Une déclinaison sera faire en CMR au niveau des Ligues. Nous comptons donc sur vous tous, acteurs de terrain, et sur votre envie de développer des pratiques communes pour nos jeunes.

E. ANDREASSIAN : Bonjour à tous. Je suis très content d'être ici et de régulièrement participer à vos assemblées générales pour prendre écho de la politique de développement que vous avez. Cela nous donne des idées à l'UNSS pour faciliter le développement de notre fédération.

Je souhaiterais aussi excuser l'absence O. GIRAULT, nouveau directeur national de l'UNSS, qui n'a pu assister à l'Assemblée Générale.

Je suis tout à fait d'accord avec les propos de D. DERVILLE. Cette convention est très importante pour nos deux fédérations, elle est aussi importante pour les jeunes dans leur parcours sportif et citoyen. Qui dit parcours dit être capable d'intéresser les jeunes à nous rejoindre mais surtout à les converser et qu'ils puissent aller au bout de cette pratique en avançant dans l'âge. Nous rencontrons cette

problématique de déperdition des élèves entre le collège et le lycée et en particulier sur la pratique féminine. Nous avons un vrai flou sur la continuité de la pratique sportive entre le lycée et le troisième cycle. C'est un point très important à développer pour avoir cette capacité d'analyser le pourquoi, le où, dans quel contexte de filières.

Je vais m'appuyer sur notre plan national de développement du sport scolaire : Accessibilité, Innovation et Responsabilité qui rejoint par ailleurs le nouveau projet sportif fédéral de la FF Sport U.

La première notion d'accessibilité est l'inclusion et la pratique féminine mais aussi la déclinaison des projets que l'on peut avoir dans les territoires QPV et ruraux. Nous sommes très attachés à l'UNSS à l'impact que l'on peut avoir sur les élèves dans les territoires ruraux car parfois leur seule possibilité de pratique sportive est celle scolaire ou universitaire.

En termes d'innovation, nous avons tout à gagner à échanger sur la façon dont nous abordons nos journées promotionnelles, événementielles et même les championnats de France. A l'UNSS, nous sommes très innovateurs sur les formules compétitives proposées : mixité, disciplines enchaînées... dont les fédérations délégataires nous envient l'approche. Cela peut être un point d'appui pour répondre aux attentes de nos étudiants et élèves.

Le point responsabilité et d'éthique, est un point qui me paraît très important pour les étudiants. C'est une notion qu'il faut aborder de façon très concrète. Au-delà du respect des autres, il faut aussi penser au respect de soi. Nous avons un vrai travail à faire sur nos jeunes générations, faire en sorte à arriver à créer des passerelles.

J'ai toute confiance en la commission pour cela et nous débiterons par la mise en place de projets concrets réalisables dès 2023. Merci de votre écoute.

C. TERRET : Merci beaucoup pour ce travail très abouti et efficace dans sa construction. On regrette l'absence d'O. GIRAULT et nous signerons par la suite cette convention de manière officielle.

8.2. Convention ANESTAPS - FF Sport U

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Je vous présente T. BRUN, Président de l'ANESTAPS, accompagné de son équipe. En préambule, la FF Sport U et l'ANESTAPS collabore depuis un certain temps mais nous n'avons jamais officialisé nos relations avec la signature d'une convention. C'est une signature historique entre nos deux instances. Merci à l'ANESTAPS pour leur présence.

T. BRUN : Merci C. TERRET. Je vais commencer par présenter L. ALEM 1^{ère} Vice-Présidente en charge des affaires sportives, T. CHAPOTAT Vice-Président en charge

de la stratégie partenariale et D. HALIMI, chargé de mission affaires sportives au bureau de l'ANESTAPS.

Je suis très heureux d'être face à vous car, comme le disait C. TERRET, nous n'avons pas attendu cette convention pour travailler ensemble. Néanmoins, il nous a paru intéressant et important cette année de pouvoir acter ces travaux communs à travers ce document. Le but est de montrer que tous les acteurs du champ du sport et de l'enseignement supérieur travaillent de concert pour développer la pratique sportive des étudiantes et étudiants. Cette double appartenance champ du sport / champ universitaire structure les valeurs que l'on partage et nos axes de collaboration.

4 grands axes sont mis en lumière dans cette convention : le développement du sport pour tous, la réponse aux enjeux environnementaux via la pratique sportive, l'insertion professionnelle des jeunes étudiants et la représentation des étudiants notamment au sein de vos instances.

Je vais profiter de ce temps pour vous présenter le fonctionnement de l'ANESTAPS afin que vous puissiez cerner ce que l'on fait et comment nous allons pouvoir travailler ensemble. L'ANESTAPS c'est l'unique organisation représentative des jeunes dans le champ du sport et de l'animation. Nous fonctionnons sur deux jambes. La première est la représentation, la défense des droits de nos étudiantes et étudiants que l'on décline du niveau local, avec une présence de nos élus au sein conseils d'administrations des universités, au niveau national auprès des instances ministérielles, gouvernementales et du monde du sport via le bureau national de l'ANESTAPS. Le second grand axe est les projets, l'innovation sociale où l'on se saisit d'enjeux sociétaux auxquels nous essayons de répondre à travers le sport.

Nous retrouvons dans la convention avec la FF Sport U ces deux axes. Au niveau des projets nous pouvons citer la Journée Nationale du Sport et du Handicap à laquelle la FF Sport U a pu prendre part le 23 mars dernier. Nous pouvons aussi citer la Session Olympique Universitaire, le World Clean Up Day prochainement et les friperies Sport Planète.

Concernant la représentation, la convention évoque le recensement des étudiants en STAPS au sein des comités directeurs des ligues et au niveau national. Plus largement la convention officialise une action commune pour développer le sport à l'université et réussir à mettre les activités physiques et sportives au cœur des politiques d'établissement en matière de vie étudiante.

Nous souhaitons donc que cet accord national soit aussi mis en application sur les territoires, ce que l'on ne pourra pas faire sans vous. Merci à tous.

C. TERRET : Merci beaucoup T. BRUN. Je suis profondément attaché à la pratique sportive des stapsiens car je suis enseignant à la faculté des STAPS. Cette convention me touche particulièrement et je pense que nous pouvons être très fiers du contenu et d'inscrire dans le marbre le partenariat entre nos deux structures.

Les propos de T. BRUN font particulièrement échos au Projet qui vous a été présenté : économie sociale et solidaire, impact environnemental des pratiques... Ces deux axes forts convergent entre les orientations que prennent l'ANESTAPS et celles que prennent la FF Sport U. L'idée est de travailler de manière commune car ensemble nous sommes plus forts et avançons plus vite sur ces problématiques.

Un dernier point sur une réflexion émergente qui permet une offre sportive élargie pour les étudiants en STAPS, nous commençons à réfléchir à une compétition qui regrouperait l'ensemble des STAPS de France. Cela serait un lieu de rassemblement avec une optique sportive pour l'ensemble des stapsiens. C'est un gros projet sur lequel nous allons travailler. Je pense que c'est intéressant pour relancer l'activité notamment avec cet esprit BDS présent dans les associations STAPS.

Merci à toutes et tous pour votre écoute. Merci à l'ANESTAPS pour sa collaboration.

9. REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FÉDÉRATION

H. BIZZOTTO : Pour terminer cette Assemblée Générale nous allons remettre à un participant la médaille d'honneur de la FF Sport U.

C. TERRET : C'est un moment important pour la Fédération, pour récompenser les personnes investies à son service. La personne recevra cette distinction qui est honorifique et que peu de personnes ont reçu jusqu'à présent. L'idée est de remettre la médaille à quelqu'un qui a toujours servi la Fédération avec une grande neutralité, avec passion, avec expertise et qui continue encore et toujours de le faire. Malgré les périodes difficiles que la Fédération a pu connaître, il a toujours su prendre de la hauteur et un recul nécessaire au service de l'intérêt général de notre Fédération. Par cette remise de médaille qui est faite aujourd'hui et votée au sein du comité directeur, c'est quelque part reconnaître le travail d'élite de terrain, au quotidien, de longue date au service de tous les étudiants.

Au-delà de cet investissement à la FF Sport U, c'est également quelqu'un de très investi dans l'économie sociale et solidaire, au sein d'associations et d'organisations dont les valeurs sont très proches de celles de la FF Sport U. Après vote du comité directeur, je vais appeler Monsieur J-C. BOURQUIN pour la remise de la médaille de la FF Sport U.

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

C. TERRET : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de cette Assemblée Générale. Nous allons débiter un second temps, qui ne fait pas partie du temps

institutionnel et statutaire, un temps d'échanges sous forme de conférence / débats sur la thématique du e-sport au sein de la FF Sport U.

Je remercie l'ensemble de l'Assemblée pour son attention. Je souhaite également vous remercier au nom des membres du comité directeur pour votre confiance. Je vous souhaite finalement une excellente conférence et par la suite une excellente soirée à toutes et tous.

Procès-Verbal entériné lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2023.

Cédric TERRET

Président



Hervé BIZZOTTO

Secrétaire Général





Fédération Française du Sport Universitaire

Comptes annuels au 31/12/2022

SOMMAIRE

• Bilan Actif	3
• Bilan Passif	4
• Compte de résultat	5
• Annexe	7
○ Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités et des moyens mis en œuvre	7
○ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes	8
○ Principes, règles et méthodes comptables	9
○ Informations relatives au bilan - Actif	10
○ Informations relatives au bilan - Passif	13
○ Informations relatives au compte de résultat	15
○ Informations complémentaires	16

BILAN ACTIF						
RUBRIQUES		Montant brut	Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	1 173 042	226 552	946 491	381 242
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	109 217	58 374	50 843	26 440
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				325 137
	TOTAL	1 282 259	284 925	997 334	732 819	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	TOTAL	-	-	-	-	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		1 282 259	284 925	997 334	732 819	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours		213 478	908	212 570	54 438
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	101 954	33 725	68 230	54 069
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	601 393		601 393	608 912
		TOTAL	703 347	33 725	669 622	662 981
	Divers	Valeurs mobilières de placement	55 693		55 693	55 144
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	3 300 860		3 300 860	2 837 954
Charges constatées d'avance		200 164		200 164	28 704	
	TOTAL	3 556 717	-	3 556 717	2 921 802	
TOTAL ACTIF CIRCULANT		4 473 542	34 633	4 438 909	3 639 221	
Frais d'émission des emprunts						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion Actif						
TOTAL GENERAL		5 755 801	319 558	5 436 243	4 372 039	

BILAN PASSIF			
RUBRIQUES		Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 199 535	832 744	
Report à nouveau			
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	521 884	366 790	
Situation nette	1 721 419	1 199 535	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	168 501	175 908	
Provisions réglementées			
TOTAL FONDS PROPRES		1 889 920	1 375 443
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	1 000 007	956 480
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		1 000 007	956 480
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	399 077	385 916
TOTAL PROVISIONS		399 077	385 916
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	562 898	293 000
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 878	75 783
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	388 493	223 313
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
	Autres dettes	285 613	300 463
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	742 356	761 641	
TOTAL DETTES		2 147 239	1 654 200
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		5 436 243	4 372 039

COMPTE DE RESULTAT			
RUBRIQUES		du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2021 au 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 490 966	591 935
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	237 653	104 176
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 473 033	6 298 247
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 080	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	108 780	9 800
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	249 862	386 300	
<i>dont transferts de charges</i>	21 107	1 349	
Utilisations des fonds dédiés	203 886	11 339	
Autres produits	100 035	24 646	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		8 866 296	7 426 443
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	220 030	64 003
	Variation de stock - Achats de marchandises	68 759	- 39 711
	Autres achats et charges externes	858 724	444 060
	Aides financières	2 242 028	1 459 092
	Impôts, taxes et versements assimilés	367 845	336 079
	Salaires et traitements	2 523 247	2 437 310
	Charges sociales	1 751 505	1 595 870
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	60 249	21 369
	Dotations aux provisions	13 962	189 035
	Reports en fonds dédiés	247 413	537 021
	Autres charges	14 332	13 172
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		8 368 092	7 057 300
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		498 204	369 143
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 144	3 507
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		4 144	3 507
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	5 404	
	Différences négatives de change		6
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		5 404	6
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		- 1 260	3 502
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		496 944	372 644

COMPTE DE RESULTAT (suite)				
RUBRIQUES		du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2021 au 31/12/2021	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	19 706	7 408	
	Sur opérations en capital	7 407	7 407	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges			
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	27 113	14 815	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 197	2	
	Sur opérations en capital	316		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	19 972	
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 513	19 974	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		25 601	- 5 159	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		661	695	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V) (XI)		8 897 553	7 444 765	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII) (XII)		8 375 668	7 077 974	
EXCEDENT OU DEFICIT (XI - XII)		521 884	366 790	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Contributions	Dons en nature		
		Prestations en nature		
		Bénévolat		
	TOTAL DES CONTRIBUTIONS		-	-
	Charges	Secours en nature		
		Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES		-	-	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités et des moyens mis en œuvre

L'association dénommée Fédération Française du Sport Universitaire (FF Sport U) a pour objet de promouvoir et d'organiser la pratique de la compétition sportive amateur pour les étudiants des universités et élèves des établissements d'enseignement supérieur ainsi que, sous réserve de conventions particulières avec les unions sportives scolaires pour les élèves des classes postérieures au baccalauréat.

Afin de permettre l'accès du plus grand nombre à la compétition sportive, la FF Sport U collabore avec l'ensemble des acteurs du sport universitaire. En particulier, elle est au service des universités et des établissements d'enseignement supérieur dans leur mission d'organiser et de promouvoir les activités physiques et sportives de leurs membres. Dans ce but, elle développe des liens étroits avec leurs SUAPS ou services des sports. La fédération se tient aussi à la disposition des UFRSTAPS aux fins de collaborer, à leur demande, à leur mission d'enseignement et de recherche. La FF Sport U constitue l'un des cadres privilégiés de la vie associative étudiante, ferment d'une éducation citoyenne.

La fédération a par ailleurs également pour objet :

- de faciliter la conciliation entre la pratique sportive à tous les niveaux et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur ;
- de délivrer les titres de champion de France universitaire ;
- de représenter le sport universitaire français auprès des instances sportives nationales et internationales ;
- de développer et renforcer les relations avec les fédérations sportives nationales ;
- de mettre en place, directement ou par l'intermédiaire notamment d'une ou plusieurs structures créées à cet effet, des actions de formation à destination notamment des acteurs du mouvement sportif, des universités ou des établissements d'enseignement supérieur, au niveau national et international.

Tenante convaincue de la triple excellence sportive, universitaire et citoyenne, la FF Sport U a pour ambition de contribuer, par la pratique sportive, à l'épanouissement personnel de ses licenciés.

La FF Sport U compte 105 941 licenciés pour la saison 2021/2022 (16 431 licenciés sur la saison 2020/2021), 361 associations sportives affiliées, 16 Ligues et 29 Comités départementaux.

La FF Sport U est administrée par un Comité Directeur Fédéral de 24 membres élus (12 étudiants et 12 non étudiants), 3 membres de droit (MESR, MS et CNOSF).

Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes

Évènements principaux de l'exercice

L'année 2022, marque enfin la reprise de l'activité sportive nationale et internationale :

- 105 941 licenciés sur la saison 2021/2022 soit une baisse de 5 % par rapport à la saison 2019/2020
- L'organisation de 76 Championnats ou Coupes de France Universitaires
- La participation à 13 Championnats du Monde et Coupes du Monde des Universités
- La participation aux EUSA Games en Pologne en juillet 2022 pour 43 AS
- La reprise du rugby à XV international avec 2 matchs : 1 contre l'Angleterre à Newcastle et 1 en France contre l'Irlande
- L'organisation de la 15^{ème} édition du Master U BNP Paribas en décembre 2022 à Honfleur
- Les Jeux Mondiaux Universitaires d'été de Chengdu (Chine) qui devaient se tenir initialement en juillet 2021, après un 1^{er} report en juillet 2022 ont été finalement reportés en juillet 2023
- Les travaux de rénovation du siège fédéral débutés en octobre 2021 se terminent fin mars 2022.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Il n'y a pas de faits caractéristiques postérieurs à la clôture.

Principes, règles et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tel.

Leur présentation est faite de manière comparative : en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Méthode générale

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La FF Sport U a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. La méthode de comptabilisation par composants a été retenue pour la comptabilisation du bien immobilier acquis en 2005.

ACTIF IMMOBILISE				
Situations et mouvements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
Bureaux Le Kremlin-Bicêtre	566 459	-	-	566 459
Agencements et aménagements des bureaux	-	606 583	-	606 583
Matériel de transport	23 777	-	-	23 777
Matériel informatique	10 285	11	1	10 295
Matériel de bureau	18 719	5 033	-	23 752
Matériel médical	3 918	-	-	3 918
Mobilier	12 038	38 590	3 153	47 476
Avances et acomptes	325 137	-	325 137	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	960 333	650 217	328 291	1 282 259
Prêts	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	960 333	650 217	328 291	1 282 259

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 1 an
- Constructions :
 - Structure 50 ans
 - Menuiseries extérieures 25 ans
 - Chauffage 15 ans
 - Façade, étanchéité 15 ans
 - Électricité 25 ans
 - Plomberie 15 ans
 - Ascenseurs 15 ans
- Agencements et aménagement des constructions 5 à 25 ans
- Matériel de transport 1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 1 à 5 ans
- Matériel médical 3 à 5 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

AMORTISSEMENTS				
Situations et mouvements	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
Bureaux Le Kremlin-Bicêtre	185 217	9 649	-	194 866
Agencements et aménagements des bureaux	-	31 686	-	31 686
Matériel de transport	18 031	4 755	-	22 786
Matériel informatique	4 724	1 304	1	6 028
Matériel de bureau	8 596	4 969	-	13 564
Matériel médical	62	933	-	995
Mobilier	10 884	6 954	2 837	15 001
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	227 515	60 249	2 838	284 925
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	227 515	60 249	2 838	284 925

Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice et les marchandises sont valorisées au prix d'achat.

Une dépréciation des stocks effectuée article par article est calculée en tenant compte de l'obsolescence des produits.

Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	101 954	101 954	-
Autres créances	15 736	15 736	-
Subventions à recevoir	7 500	7 500	-
TVA déductible et crédit de TVA	29 315	29 315	-
Ligues du Sport Universitaire	19 654	19 654	-
Produits à recevoir	529 188	529 188	-
TOTAL CREANCES ACTIF CIRCULANT	703 347	703 347	-
Charges constatées d'avance	200 164	200 164	-
TOTAL	903 511	903 511	-

Produits à recevoir

	Montant
Autres créances	949
Contrats-Licences 2022/2023	509 600
Assurances sportives 2022/2023	18 639
TOTAL	529 188

Charges constatées d'avance

	Montant
Fournisseurs	200 164
TOTAL	200 164

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépréciation des stocks	227 798	801	227 692	908
Dépréciation des comptes de clients	34 789		1 064	33 725
TOTAL	262 587	801	228 756	34 633

PASSIF

Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture de l'exercice
Autres réserves	832 744	366 790		-	1 199 535
Excédent ou déficit de l'exercice	366 790	- 366 790	521 884	-	521 884
Situation nette	832 744	-	521 884	-	1 721 419
Subventions d'investissements	175 908	-		7 407	168 501
TOTAL	1 008 652	-	521 884	7 407	1 889 920

Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions affectées				
Nature de la subvention	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager à la fin de l'exercice (compte 194)
ANS - Contrat de développement 2020	419 459	24 835	7 103	401 727
ANS - Contrat de développement 2021-2024	537 021	179 051	240 310	598 280
TOTAL	956 480	203 886	247 413	1 000 007

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	385 916	13 161	-	399 077
TOTAL	385 916	13 161	-	399 077

Les provisions pour charges concernent :

- Les engagements vis-à-vis des Ligues pour 340 958 €
- Les indemnités de départ à la retraite pour 58 119 €

Les indemnités de départ à la retraite ont été évaluées sur une méthode prospective conformément à la recommandation 2003R01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux de turn over :
 - Reste à travailler < à 5 ans : 2 %
 - Reste à travailler < à 15 ans : 15 %
 - Reste à travailler < à 25 ans : 25 %
 - Reste à travailler < à 35 ans : 30 %
 - Reste à travailler > à 35 ans : 40 %
- Taux de progression des salaires : 1%

Pour les engagements vis-à-vis des Ligues les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux de turn over :
 - Reste à travailler < à 5 ans : 5 %
 - Reste à travailler < à 15 ans : 20 %
 - Reste à travailler < à 25 ans : 30 %
 - Reste à travailler < à 35 ans : 40 %
 - Reste à travailler > à 35 ans : 50 %
- Taux de progression des salaires : 1%

Dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	562 898	37 497	154 025	371 377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 878	167 878	-	-
Dettes fiscales et sociales	388 493	388 493	-	-
Autres dettes	285 613	285 613	-	-
Produits constatés d'avance	742 356	742 356	-	-
TOTAL	2 147 239	1 621 838	154 025	371 377

Produits constatés d'avance

	Montant
Fédérations Sportives Nationales	34 200
Fournisseurs	680
Agence Services Civiques	3 200
MESR subvention personnels détachés	643 742
MESR subvention danse et fitness	60 534
TOTAL	742 356

Informations relatives au compte de résultat

Transferts de charges

	Montant
Transfert de charges – Indemnisations assurances	849
Transfert de charges – OPCO - Formations	18 947
Transfert de charges – Divers	1 311
TOTAL	21 107

Produits exceptionnels

	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Ajustements divers	205
Produits sur exercices antérieurs	19 501
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprise quote part subventions FNDS (2005)	7 407
TOTAL	27 113

Charges exceptionnelles

	Montant
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Ajustements divers	1 197
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	316
TOTAL	1 513

Informations complémentaires

MESRI personnels détachés

La convention pluriannuelle signée en 2022 avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation prévoit le détachement de 37 fonctionnaires auprès de la FF Sport U pour exercer les fonctions de directeur national, de directeur national adjoint, de directeur de ligue régionale et de directeur régional responsable d'un site académique.

Cela se traduit dans les comptes par une subvention de 4 110 477 € et des charges de personnels détachés d'un montant équivalent.

De plus, compte tenu de la périodicité de la convention, il a été comptabilisé un produit constaté d'avance de 42 113 €.

Travaux de rénovation du siège fédéral

Les travaux de rénovation du siège fédéral ont débuté en octobre 2021 et se sont terminés fin mars 2022.

Cela se traduit dans le bilan 2022 de la manière suivante :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 562 898 € (capital dû au 31/12/22 sur le prêt de 600 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel en 2021 pour une durée de 15 ans).
- Augmentation des immobilisations : 650 206 €

Engagements hors bilan : Sûreté réelle consentie

Le prêt de 600 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel en 2021, pour financer les travaux de rénovation du siège fédéral est garanti par l'inscription d'une hypothèque conventionnelle.

Contributions volontaires en nature

A ce jour, aucune valorisation extra-comptable des contributions volontaires en nature n'est effectuée au sein de la FF Sport U.

Ventilation de l'effectif moyen

Catégorie	Personnel salarié	Personnel salarié détaché	Personnel mis à disposition
Cadres	2	37	
Employés - Techniciens	7		
Alternants	1		
CTS			1
TOTAL	10	37	1

Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	10 757
TOTAL	10 757

	BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP		BP 2022 AG 02/04/22	Réalisé 2022	écart avec BP
1 - RECETTES NON FLECHEES							
PRODUITS	2 610 540	2 930 302	319 762	CHARGES	0	0	0
RESULTAT PREVISIONNEL				2 610 540			
RESULTAT REALISE				2 930 302			
				Ecart BP/Réalisé			
				319 762			
RESSOURCES PROPRES	1 528 250	1 521 012	-7 238				
1.1.1 Affiliations	25 000	30 046	5 046				
1.1.2 Licences	1 503 250	1 490 966	-12 284				
SUBVENTIONS	1 082 290	1 409 290	327 000				
2.1.1 MESR subvention	1 082 290	1 082 290	0				
2.4 ANS Fonds compensation - Covid	0	327 000	327 000				
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL							
PRODUITS	229 074	270 214	41 140	CHARGES	944 055	972 857	28 802
RESULTAT PREVISIONNEL				-714 981			
RESULTAT REALISE				-702 644			
				Ecart BP/Réalisé			
				12 337			
RESSOURCES PROPRES	191 674	227 473	35 799	PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)	511 500	527 871	16 371
1.1.3 Assurances	60 000	69 989	9 989	3.2 Rémunération personnels (non détachés)	500 400	521 051	20 651
1.2.1 Partenariat entreprises	81 334	81 333	-1	3.3 Services civiques	11 100	6 819	-4 280
1.2.2 Partenariat materiel et prestations	5 000	5 701	701	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	411 555	430 295	18 740
1.2.3 Partenariat fédérations	0	591	591	4.1.1 Locaux	150 910	149 766	-1 144
1.2.5 Autres produits	43 340	46 670	3 330	4.1.2 Frais généraux de fonctionnement	106 540	113 147	6 607
1.2.6 Revenus financiers	2 000	3 483	1 483	4.1.3 Services extérieurs	33 500	42 443	8 943
1.2.7 Produits exceptionnels	0	19 706	19 706	4.1.3.b Assurances licenciés	60 000	70 222	10 222
SUBVENTIONS	37 400	42 741	5 341	4.1.4 Déplacements et véhicules	37 355	31 654	-5 701
2.2.1 ANS subvention 2022	30 000	30 000	0	4.2.3 Frais financiers	7 100	5 958	-1 142
2.3.2 Autres subventions	0	5 333	5 333	4.4 Charges exceptionnelles - Divers	0	1 228	1 228
2.3.3 FNDS quote part virée au compte de résultat	7 400	7 407	7	4.2.1 Impôts	16 150	15 876	-274
				PROMOTION - COMMUNICATION	21 000	14 692	-6 308
				5.1 Promotion	8 500	6 400	-2 100
				5.2 Communication	12 500	8 292	-4 208
3 - VIE INTERNATIONALE							
PRODUITS	693 700	473 284	-220 416	CHARGES	804 299	417 034	-387 265
RESULTAT PREVISIONNEL				-110 599			
RESULTAT REALISE				56 250			
				Ecart BP/Réalisé			
				166 849			
RESSOURCES PROPRES	216 700	116 036	-100 664	6.1.1 FISU représentation, réunions	1 200	766	-434
1.2.1 Partenariat entreprises	30 000	38 162	8 162	6.1.2 Championnats du Monde en France	90 000	0	-90 000
1.2.2 Partenariat materiel et prestations	0	0	0	6.1.3 Championnats du Monde à l'étranger	127 000	96 911	-30 089
1.2.3 Partenariat fédérations	176 700	67 874	-108 826	6.1.4 Jeux Mondiaux Universitaires	367 500	14 192	-353 308
1.2.4 Recettes rencontres internationales	10 000	10 000	0	6.1.6 Coupes du Monde des Universités	14 900	67 680	52 780
SUBVENTIONS	477 000	357 248	-119 752	6.2.1 EUSA	79 200	78 388	-812
2.2.1 ANS subvention 2022	437 000	196 690	-240 310	6.2.2 Rencontres internationales sports co	65 200	70 143	4 943
2.2.1 ANS subvention Fonds dédiés n-1	40 000	149 456	109 456	6.2.3 Rencontres internationales sports ind	52 299	65 409	13 110
2.3.2 Autres subventions	0	11 102	11 102	6.2.4 Divers international	1 000	14 003	13 003
				6.2.5 Déplacements des élus International	6 000	9 544	3 544
4 - VIE FEDERALE							
PRODUITS	106 500	110 560	4 060	CHARGES	186 700	144 161	-42 539
RESULTAT PREVISIONNEL				-80 200			
RESULTAT REALISE				-33 602			
				Ecart BP/Réalisé			
				46 598			
RESSOURCES PROPRES	24 000	22 747	-1 254	7. FORMATIONS	76 300	39 363	-36 938
1.2.3 Partenariat fédérations	4 000	3 800	-200	INSTANCES	95 400	93 854	-1 546
1.2.5 Autres produits	20 000	18 947	-1 054	8.1 CMN	5 400	1 320	-4 081
SUBVENTIONS	82 500	87 813	5 313	8.2 Instances statutaires élues	41 000	40 071	-929
2.2.1 ANS subvention 2022	80 000	80 000	0	8.3 Autres instances	49 000	52 464	3 464
2.2.1 ANS subvention Fonds dédiés N-1	0	5 313	5 313	9. MEDICAL (hors encadrement EDFU)	11 500	8 161	-3 339
2.3.2 Autres subventions	2 500	2 500	0	9b. ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	3 500	2 784	-716
5 - VIE DES REGIONS							
PRODUITS	451 540	508 873	57 333	CHARGES	2 156 300	2 237 294	80 994
RESULTAT PREVISIONNEL				-1 704 760			
RESULTAT REALISE				-1 728 422			
				Ecart BP/Réalisé			
				-23 662			
RESSOURCES PROPRES	108 540	123 859	15 319	10.2.2 Dotation de fonctionnement	993 500	1 065 426	71 926
1.2.1 Partenariat entreprises	6 500	36 500	30 000	10.3.6 Dotation structuration fédérale	705 000	709 236	4 236
1.2.2 Partenariat materiel et prestations	50 800	50 843	43	10.3.1.1 Organisation sports co	57 000	57 000	0
1.2.3 Partenariat fédérations	51 240	36 515	-14 725	10.3.5 Organisation conférences	150 000	150 000	0
1.2.5 Autres produits	0	0	0	10.3.2.1 Organisation sports ind	116 000	110 959	-5 041
SUBVENTIONS	343 000	385 014	42 014	10.3.3 Autres organisations	78 000	70 392	-7 608
2.2.1 ANS subvention 2022	343 000	343 000	0	10.3.4 Récompenses	56 800	74 281	17 481
2.2.1 ANS subvention Fonds dédiés N-1	0	42 014	42 014				
6 - PERSONNELS DETACHES							
PRODUITS	4 160 000	4 110 477	-49 523	CHARGES	4 160 000	4 110 477	-49 523
RESULTAT PREVISIONNEL				0			
RESULTAT REALISE				0			
				Ecart BP/Réalisé			
				0			
2.1.1 MESR subvention	4 152 590	4 152 590	0	10.4 Salaires personnels détachés	4 160 000	4 110 477	-49 523
2.1.1 MESR réserve annuelle	7 410	-42 113	-49 523				
7 - TOTAL							
TOTAL DES PRODUITS	8 251 354	8 403 709	152 355	TOTAL DES CHARGES	8 251 354	7 881 824	-369 529
RESULTAT PREVISIONNEL				0			
RESULTAT REALISE				521 884			
				Ecart BP/Réalisé			
				521 884			

		BP 2023 actualisé			BP 2023 actualisé
1 - RECETTES NON FLECHEES					
PRODUITS		2 733 823	CHARGES		0
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			2 733 823		
	RESSOURCES PROPRES	1 651 533			
1.1.1	Affiliations	39 000			
1.1.2	Licences	1 612 533			
	SUBVENTIONS	1 082 290			
2.1.1	MESR subvention	1 082 290			
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL					
PRODUITS		344 781	CHARGES		1 236 740
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			-891 959		
	RESSOURCES PROPRES	207 373		PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)	609 090
1.1.3	Assurances	70 000	3.2	Rémunération personnels (non détachés)	583 000
1.2.1	Partenariat entreprises	81 333	3.3	Stagiaires / Services civiques	26 090
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	5 700		FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	402 150
1.2.3	Partenariat fédérations	0	4.1.1	Locaux	134 650
1.2.5	Autres produits	46 340	4.1.2	Frais généraux de fonctionnement	104 500
1.2.6	Revenus financiers	4 000	4.1.3	Services extérieurs	33 200
1.2.7	Produits exceptionnels	0	4.1.3	Assurances licenciés	70 000
	SUBVENTIONS	137 407	4.1.4	Déplacements et véhicules	37 500
2.2.1	ANS subvention 2023	30 000	4.2.3	Frais financiers	6 300
2.2.1	ANS subvention Fonds dédiés 2020	100 000	4.4	Charges exceptionnelles - Divers	0
2.3.2	Autres subventions	0	4.2.1	Impôts	16 000
2.3.3	FNDS quote part virée au compte de résultat	7 407		PROMOTION - COMMUNICATION	25 500
			5.1	Promotion	10 500
			5.2	Communication	15 000
			5.9	REFONTE PORTAIL EXTRANET	200 000
3 - VIE INTERNATIONALE					
PRODUITS		1 192 515	CHARGES		1 328 896
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			-136 381		
	RESSOURCES PROPRES	395 015	6.1.1	FISU divers	1 250
1.2.1	Partenariat entreprises	30 000	6.1.2	Orga. Compétition FISU en France	25 500
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0	6.1.3	Championnats du Monde à l'étranger	0
1.2.3	Partenariat fédérations	345 015	6.1.4-6.1.5	Jeux Mondiaux Universitaires	1 082 486
1.2.4	Recettes rencontres internationales	20 000	6.1.6	Coupes du Monde des Universités	0
	SUBVENTIONS	797 500	6.2.1	EUSA	61 200
2.2.1	ANS subvention 2023	437 000	6.2.2	Rencontres internationales sports co	74 500
2.2.1	ANS subvention Fonds dédiés n-1	349 000	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	59 860
2.3.2	Autres subventions	11 500	6.2.4	Divers international	1 000
			6.2.5	Déplacements des élus - International	23 100
4 - VIE FEDERALE					
PRODUITS		103 800	CHARGES		248 750
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			-144 950		
	RESSOURCES PROPRES	23 800	7.	FORMATIONS	77 000
1.2.3	Partenariat fédérations	3 800		INSTANCES	158 750
1.2.5	Autres produits	20 000	8.1	CMN	5 500
	SUBVENTIONS	80 000	8.2	Instances statutaires élues	47 750
2.2.1	ANS subvention 2023	80 000	8.3	Autres instances	55 500
2.3.2	Autres subventions	0	8.4	Projet Fédéral - Horizon 2030	50 000
			9.	MEDICAL (hors encadrement des EDFU)	12 000
			9b.	ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	1 000
5 - VIE DES REGIONES					
PRODUITS		506 307	CHARGES		2 216 840
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			-1 710 533		
	RESSOURCES PROPRES	138 307	10.2.2	Dotation de fonctionnement	1 100 000
1.2.1	Partenariat entreprises	54 167	10.3.6	Dotation structuration fédérale	716 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	34 900	10.3.1.1	Organisation sports co	58 000
1.2.3	Partenariat fédérations	49 240	10.3.2.1	Organisation sports ind	116 000
1.2.5	Autres produits	0	10.3.3	Autres organisations	166 140
	SUBVENTIONS	368 000	10.3.4	Récompenses	60 700
2.2.1	ANS subvention 2023	343 000			
2.3.2	Autres subventions	25 000			
6 - PERSONNELS DETACHES					
PRODUITS		4 342 800	CHARGES		4 342 800
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			0		
2.1.1	MESR subvention	4 190 590	10.4	Salaires personnels détachés	4 342 800
2.1.1	MESR réserve annuelle	152 210			
7 - TOTAL					
TOTAL DES PRODUITS		9 224 026	TOTAL DES CHARGES		9 374 026
RESULTAT PREVISIONNEL 2023			-150 000		

		BP 2024			BP 2024
1 - RECETTES NON FLECHEES					
PRODUITS		2 930 957	CHARGES		0
RESULTAT PREVISIONNEL 2024					2 930 957
	RESSOURCES PROPRES	1 848 667			
1.1.1	Affiliations	39 000			
1.1.2	Licences	1 809 667			
	SUBVENTIONS	1 082 290			
2.1.1	MESR subvention	1 082 290			
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL					
PRODUITS		549 081	CHARGES		1 566 085
RESULTAT PREVISIONNEL 2024					-1 017 004
	RESSOURCES PROPRES	207 673		PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)	632 585
1.1.3	Assurances	70 000	3.2	Rémunération personnels (non détachés)	608 000
1.2.1	Partenariat entreprises	81 333	3.3	Stagiaires / Services civiques	24 585
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	6 000		FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	407 500
1.2.3	Partenariat fédérations	0	4.1.1	Locaux	130 000
1.2.5	Autres produits	46 340	4.1.2	Frais généraux de fonctionnement	105 500
1.2.6	Revenus financiers	4 000	4.1.3	Services extérieurs	35 000
1.2.7	Produits exceptionnels	0	4.1.3	Assurances licenciés	70 000
	SUBVENTIONS	341 407	4.1.4	Déplacements et véhicules	45 000
2.2.1	ANS subvention 2024	30 000	4.2.3	Frais financiers	6 000
2.2.1	ANS subvention Fonds dédiés 2020	300 000	4.4	Charges exceptionnelles - Divers	0
2.3.2	Autres subventions	4 000	4.2.1	Impôts	16 000
2.3.3	FNDS quote part virée au compte de résultat	7 407		PROMOTION - COMMUNICATION	26 000
			5.1	Promotion	11 000
			5.2	Communication	15 000
			5.9	REFONTE PORTAIL EXTRANET	500 000
3 - VIE INTERNATIONALE					
PRODUITS		648 000	CHARGES		761 860
RESULTAT PREVISIONNEL 2024					-113 860
	RESSOURCES PROPRES	197 500	6.1.1	FISU divers	1 500
1.2.1	Partenariat entreprises	30 000	6.1.2	Orga. Compétition FISU en France	45 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0	6.1.3	Championnats du Monde à l'étranger	450 000
1.2.3	Partenariat fédérations	157 500	6.1.4-6.1.5	Jeux Mondiaux Universitaires	0
1.2.4	Recettes rencontres internationales	10 000	6.1.6	Coupes du Monde des Universités	0
	SUBVENTIONS	450 500	6.2.1	EUSA	72 500
2.2.1	ANS subvention 2024	437 000	6.2.2	Rencontres internationales sports co	107 000
2.2.1	ANS subvention Fonds dédiés n-1	0	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	59 860
2.3.2	Autres subventions	13 500	6.2.4	Divers international	1 000
			6.2.5	Déplacements des élus - International	25 000
4 - VIE FEDERALE					
PRODUITS		103 800	CHARGES		253 000
RESULTAT PREVISIONNEL 2024					-149 200
	RESSOURCES PROPRES	23 800	7.	FORMATIONS	77 000
1.2.3	Partenariat fédérations	3 800		INSTANCES	162 000
1.2.5	Autres produits	20 000	8.1	CMN	6 000
	SUBVENTIONS	80 000	8.2	Instances statutaires élues	50 000
2.2.1	ANS subvention 2024	80 000	8.3	Autres instances	56 000
2.3.2	Autres subventions	0	8.4	Projet Fédéral - Horizon 2030	50 000
			9.	MEDICAL (hors encadrement des EDFU)	12 000
			9b.	ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	2 000
5 - VIE DES REGIONS					
PRODUITS		481 407	CHARGES		2 332 300
RESULTAT PREVISIONNEL 2024					-1 850 893
	RESSOURCES PROPRES	138 407	10.2.2	Dotation de fonctionnement	1 119 000
1.2.1	Partenariat entreprises	54 167	10.3.6	Dotation structuration fédérale	811 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	35 000	10.3.1.1	Organisation sports co	58 000
1.2.3	Partenariat fédérations	49 240	10.3.2.1	Organisation sports ind	116 000
1.2.5	Autres produits	0	10.3.3	Autres organisations	166 300
	SUBVENTIONS	343 000	10.3.4	Récompenses	62 000
2.2.1	ANS subvention 2024	343 000			
2.3.2	Autres subventions	0			
6 - PERSONNELS DETACHES					
PRODUITS		4 363 700	CHARGES		4 363 700
RESULTAT PREVISIONNEL 2024					0
2.1.1	MESR subvention	4 190 590	10.4	Salaires personnels détachés	4 363 700
2.1.1	MESR réserve annuelle	173 110			
7 - TOTAL					
TOTAL DES PRODUITS		9 076 944	TOTAL DES CHARGES		9 276 945
RESULTAT PREVISIONNEL 2024					-200 000



LIGUE DU SPORT UNIVERSITAIRE : Grand-Est, site de Nancy - Metz

ASSOCIATION SPORTIVE : AS Université de Lorraine (AS STAPS)

NUMÉRO DE LICENCE DIRIGEANTE FF SPORT U : 0111012850

NOM : ANDREUX

Prénom : Gabriel

Date de naissance : 15 / 01 / 2002

Lieu de naissance : Epinal

Adresse personnelle : 30 rue charles pensée

Code postal : 88 000

Ville : Epinal

Tél. : 07 71 07 15 01

Email : gabriel.andreux@icloud.com

COLLEGE (Etudiant / Non étudiant) : Etudiant

Cursus / niveau d'études (si étudiant) : Troisième année de licence STAPS

Profession (si non étudiant) :

Implications au sein de la FF Sport U et/ou de la Ligue Régionale du Sport Universitaire et/ou de l'Association Sportive :

Mes engagements :

- Vice-président responsable du pôle science à l'AS STAPS Nancy
- Volontaire en service civique à la Ligue Grand-Est du Sport Universitaire

Mes principales participations :

- CFU de Run & Bike 2021
- CFU de course d'orientation 2022
- + divers engagements sur des compétitions de plus petite envergure ainsi que la participation au Championnat Universitaire de Belgique de course d'orientation dans le cadre d'un échange avec notre AS.



En me présentant à cette élection, je certifie ne faire l'objet d'aucune mesure d'inéligibilité énoncée à l'Article 6 ([cliquer ICI pour consulter les statuts](#)), Section II des Statuts de la Fédération Française du Sport Universitaire.

Fait à : Nancy

Le : 13/02/2023

Signature du candidat :

PARRAINAGE DE LA LIGUE

Fait à : Reims

Le : 17 Février 2023

Nom et signature du Président :

Thierry LETELIER

Cachet de la Ligue Régionale du Sport Universitaire

Ligue Grand Est du Sport U

Campus Lettres et Sciences Humaines
23 Boulevard Albert 1er
BP 60446
54001 NANCY Cedex
Tél : 03 54 50 52 46

(*) Les candidatures seront diffusées à l'ensemble des délégués de l'assemblée générale fédérale a minima 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Gabriel ANDREUX

Etudiant en management du sport



Coordonnées

 30 rue Charles Pensée, 88000, Epinal

 gabriel.andreux@icloud.com

 Gabriel ANDREUX

 07 71 07 15 01

Compétences

Professionnelles :

- Canva
- Gestion des réseaux sociaux
- Maîtrise du pack office
- Gantt Project / SWOT

Humaines :

- Bon relationnel
- Autonome et Organisé
- Sérieux
- Anglais intermédiaire

Diplômes

Licence STAPS option management du sport 2022-2023 - UFR STAPS Nancy - Epinal

Baccalauréat scientifique option SVT 2017-2020 - Lycée Louis Lopicque Epinal

Profil

Bonjour, j'étudie le management du sport à l'UFR STAPS de Nancy. Je souhaite enrichir mes connaissances en poursuivant un master dans le domaine du marketing. J'espère pouvoir me réorienter dans le commerce ou plus tard pouvoir concilier ma passion du sport à une insertion professionnelle dans ce secteur.

Expériences professionnelles

Mission de service civique et stage à la Ligue Grand-Est du Sport Universitaire de septembre 2022 à juin 2023 

- En charge des partenariats pour le Championnat de France Universitaire de Basket 3x3 2023 dans le cadre de mon stage universitaire.
- Mission : créer du lien social et améliorer la santé et le bien-être des étudiants en favorisant la pratique sportive

Employé commercial à Auchan Golbey - Vacances universitaires 2021 et 2022 

- Gestion de jeunes stagiaires
- Mise en rayon et hôte de caisse

Expériences associatives

Entente cycliste thaonnaise 

- Membre du bureau chargé d'évènementiel depuis novembre 2022
- Production visuelle à destination des partenaires de l'association en marge du grand prix du GIAT couru en juillet 2022

Bureau des sports STAPS Nancy 

- Vice-président en charge de la gestion du campus science pour l'année universitaire 2022-2023

Union National du Sport Scolaire 

- Traçage et balisage d'un trail scolaire en 2019

ANDREUX Gabriel
07 71 07 15 01
gabriel.andreux@icloud.com
88 000 - EPINAL

Mr. Cédric TERRET
Président de la Fédération
Française du Sport Universitaire
108 avenue de Fontainebleau
94 270, Le Kremlin-Bicêtre
À Nancy, le 17/02/23

Objet : Candidature étudiante au Comité Directeur Fédéral

Monsieur Terret,

Je vous adresse cette lettre en gage de ma motivation et de mon ambition, celles de rejoindre le collège étudiant au comité directeur fédéral du sport universitaire.

Engagé sur le plan sportif depuis mon arrivée en études supérieures, j'ai notamment eu l'occasion de participer à de nombreuses animations et compétitions organisées par le sport universitaire, ainsi qu'à plusieurs championnats de France universitaires. Je suis aussi engagé depuis cette année sur le plan associatif en occupant la place de vice-président au sein de mon association sportive, l'AS STAPS de Nancy. Je pense ainsi être un élément légitime à représenter les étudiants au sein du comité directeur fédéral.

En parallèle de mon engagement associatif au sein de l'AS. Je cumule mon stage de troisième année de licence, ainsi qu'un engagement de volontaire en service civique à la Ligue Grand-Est du Sport Universitaire. Depuis septembre 2022, j'ai donc acquis de nombreuses compétences au sein de la ligue. Cette expérience m'a permis de cerner le fonctionnement de la fédération mais aussi celui des sites de ligues ainsi que les enjeux et les objectifs qui y transparaissent à l'horizon de 2030.

De plus, je suis actuellement étudiant en licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, mention Management du Sport. J'ai pour ambition de rejoindre une école de commerce pour poursuivre une formation dans le domaine marketing à la rentrée 2023. Rejoindre le comité directeur fédéral représente donc une opportunité de lier mon expérience sportive à mon cursus universitaire présent et futur.

J'espère pouvoir rendre à la Fédération Française du Sport Universitaire ce qu'elle m'a apporté en y ajoutant ma pierre à l'édifice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Terret, mes salutations distinguées.

Gabriel ANDREUX

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ 2022/2023

La Présidente de l'Université de Lorraine certifie que

Monsieur GABRIEL ANDREUX

Id. National : 070768785jh

N° étudiant : 32003080

Né(e) le 15/01/2002

à EPINAL (VOSGES)

est régulièrement inscrit(e) pour l'année universitaire 2022/2023

Diplôme : L3-STAPS MANAGEMENT DU SPORT

Année : L3-STAPS PT Management du sport (NANCY) (FI)

Composante : FACULTE DU SPORT NANCY

Fait à NANCY, le 24/10/2022

La Présidente de l'Université de
Lorraine

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Université de Lorraine' around the top edge, a stylized 'UL' logo in the center, and a small star at the bottom. The signature is written in a cursive style, with the letters 'H' and 'A' being particularly prominent.



LIGUE DU SPORT UNIVERSITAIRE : HAUTS DE FRANCE

ASSOCIATION SPORTIVE : JV SPORT B 101098452

NUMÉRO DE LICENCE DIRIGEANTE FF SPORT U :

NOM : CHARBONNIER

Prénom : LOLA

Date de naissance : 07/05/2001

Lieu de naissance : SENLIS (60)

Adresse personnelle : 10 - 12 RUE DE LA CONTRESCARPE APPARTEMENT 3

Code postal : 80000

Ville : AMIENS

Tél. : 0785344621

Email : lola.charbonnier07@gmail.com

COLLEGE (Etudiant / Non étudiant) : Etudiant

Cursus / niveau d'études (si étudiant) : Master 1

Profession (si non étudiant) :

Implications au sein de la FF Sport U et/ou de la Ligue Régionale du Sport Universitaire et/ou de l'Association Sportive :

En novembre 2021, organisation de l'heure de nage du site d'Amiens et organisation en mars 2022 des championnats académiques individuel et par équipe de natation. Organisation du déplacement, des engagements, du logement et de la logistique de l'équipe universitaire d'Amiens pour les CFU de natation à Clermont-Ferrand en mai 2022.

Participation en avril 2022 à l'Assemblée Générale Nationale de la FF Sport U à Paris.

Bénévole en avril 2022 pour les CFU de hockey sur gazon qui se sont déroulés à Amiens.

Participation en mai 2022 au recrutement du directeur du site d'Amiens de la FF Sport U.

En me présentant à cette élection, je certifie ne faire l'objet d'aucune mesure d'inéligibilité énoncée à l'Article 6 ([cliquer ICI](#) pour consulter les statuts), Section II des Statuts de la Fédération Française du Sport Universitaire.

Fait à : AMIENS

Le : 13/01/2023

Signature du candidat :



PARRAINAGE DE LA LIGUE

Fait à : Lille

Le : 31 Janvier 2023

Nom et signature du Président :

Pr. Patrick PELAYO


Cachet de la Ligue Régionale du Sport Universitaire

**LIGUE HAUTS de FRANCE
DU SPORT UNIVERSITAIRE**
180, Avenue Gaston Berger
59000 LILLE
Tél. : 03 20 52 59 91
hautsdefrance@sport-u.com

(* Les candidatures seront diffusées à l'ensemble des délégués de l'assemblée générale fédérale a minima 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.



CERTIFICAT DE SCOLARITE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

CHARBONNIER LOLA PAULINE MELANIE

N° National : 061084657 CG

N° Etudiant : 21905213

**Adresse:
4 RUE DE PARIS**

60800 LEVIGNEN

Inscrit le 07/07/2022

MASTER 1 STAPS ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES POUR LA SANTE

Fait le 02/09/2022

A blue ink signature and the official circular seal of the University of Picardie Jules Verne, Amiens. The seal features a central emblem and the text 'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE' and 'AMIENS'.

Monsieur Mohammed BENLAHSEN
Le President

Lola CHARBONNIER
10 – 12 Rue de la Contrescarpe
80000 Amiens
07.85.34.46.21
lola.charbonnier07@gmail.com
lola.charbonnier@etud.u-picardie.fr

Fédération Française du Sport Universitaire
108 Avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Amiens, le 04 janvier 2023

Objet : Candidature Déléguée étudiante au Comité Directeur de la FFSU

Monsieur le Président,

Etant intéressée et motivée pour être déléguée étudiante au Comité Directeur de la FFSU, je me permets de vous proposer ma candidature.

J'ai 21 ans et je suis en Master 1 Recherche en Activités Physiques Adaptées à Amiens (80). J'ai été élue, en janvier 2022, déléguée et membre du comité directeur de la ligue des Hauts de France FFSU. A la suite de cela, j'ai eu la chance de pouvoir participer en présentiel à l'Assemblée Générale en avril dernier à Paris. C'est lors de cette assemblée que j'ai eu envie de m'investir davantage.

J'ai toujours été adhérente de fédérations sportives que ce soit en natation, en volley ou même à la FFSU depuis 2019. Cette expérience d'adhérente m'a donné envie de m'impliquer au sein d'une fédération sportive.

Ayant pu organiser en 2022 des événements sportifs universitaire avec le site d'Amiens et participer au recrutement du directeur régional du site d'Amiens, j'ai pris un réel plaisir à m'investir pour la ligue des Hauts de France, et c'est pourquoi j'aimerais renouveler cette expérience au niveau national.

J'ai depuis toujours envie d'aider les autres c'est pourquoi je donne de mon temps bénévolement dans des associations et que je suis secrétaire d'examen. J'aimerais compléter ces expériences et acquérir de nouvelles compétences en m'impliquant au sein du Comité Directeur National étudiant de la FFSU.

Espérant que ma candidature retiendra votre attention et restant disponible pour un entretien.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma candidature.

Bien cordialement.

Lola CHARBONNIER

LOLA CHARBONNIER

Etudiante en Recherche en Activités Physiques Adaptées

21 ans (2001)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Depuis septembre 2022** : Secrétaire d'examen pour les étudiants en situation de handicap à l'Université Picardie Jules Verne
- Depuis janvier 2022** : Déléguée et membre du comité directeur de la ligue des Hauts de France FFSU.
- Octobre 2022** : Animatrice pour les 11-14 ans à Porto Vecchio - CIE Thalès
- Aout 2022** : Animatrice pour les 10-13 ans en colonie de vacances à Arcachon - Les Bonnes Vacances
- Juillet 2021-2022** : Animatrice pour les 8-16 ans en camps sports nature - Base nautique de Guerlédan.
- Juin 2022** : Animatrice de classes découvertes - Pep 29
- De septembre 2021 à juin 2022** : Responsable du groupe universitaire de natation de l'Université Picardie Jules Vernes.
- Mars 2022** : Organisation de l'évènement "48h pour la WOD" (World Obesity Day) avec l'association Les Petits Poids.
- Février 2022** : Participation à un évènement de la Fédération Française de Sport Adapté en tant qu'encadrante bénévole de judo adapté.
- Décembre 2021- Janvier 2022** : Enseignante en Activités Physiques Adaptées - Stagiaire (ITEP de Berck-sur-Mer) avec des enfants de 6 à 14 ans ayant des troubles du comportement et de l'attention.
- Février -Décembre 2021** : Tutrice de plusieurs étudiants au sein de l'Université STAPS afin de leur apporter de l'aide dans leurs études.
- Octobre 2021** : Participation en tant que bénévole à un évènement organisé par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).
- Avril 2021** : Enseignante en Activités Physiques Adaptées - Stagiaire (Association Les Petits Poids).
- Juillet – Août 2018-2019-2020-2021** : Animatrice pour les 3-4 / 7-8 ans / 3-11 ans / 12-17 ans (Gosses de Crépy).
- Février 2016** : Stage de 3ème réalisé au sein du Service des Sports de Crépy-en-Valois.

EXPERIENCES UNIVERSITAIRES

- Mai 2022** : Participation aux Championnats de France Universitaire de Natation à Clermont-Ferrand.
- Avril 2022** : Bénévole lors des Championnats de France Universitaire de Hockey-sur-gazon.
- Mars 2022** : Organisation des Championnats Académiques de Natation (individuel et par équipe).
- Novembre 2021** : Organisation de l'heure de nage à Amiens.

CONTACT

 +33 (0)7 85 34 46 21

 lola.charbonnier07@gmail.com
lola.charbonnier@etud.u-picardie.fr

 10 - 12 Rue de la Contrescarpe
Appartement 3
80000 Amiens

FORMATIONS

- Septembre 2022**
Préparation d'un Master Recherche en APAS.
Université Picardie Jules Verne
- Juin 2021**
Validation d'une licence en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) mention Activités Physiques Adaptées (APAS)
Université Picardie Jules Verne
- Décembre 2020**
BAFA, option Surveillance Baignade
- Février 2019**
PSCI, Première formation secourisme
- Juillet 2019**
Baccalauréat Scientifique, mention Très bien
Lycée Jean Monnet - Crépy-en-Valois

COMPÉTENCES

- Maitrise de l'anglais (A2)
- Maitrise de l'allemand (B1)
- Maitrise des logiciels bureautiques
- Organisation d'évènements



Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

180, avenue Gaston Berger – 59000 Lille – Tél : 03.20.52.59.91

E-mail : lille@sport-u.com - Site internet : www.sport-u-hautsdefrance.com

ATTESTATION

Je soussigné, Alain FLAVIGNY, directeur de la Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire, atteste que Lola CHARBONNIER, étudiante à l'Université de Picardie, est élue déléguée étudiante au comité directeur de la Ligue.

Elle contribue avec beaucoup d'engagement et d'efficacité au développement et au rayonnement de la Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire. Digne de confiance, rigoureuse et organisée, elle n'hésite pas à s'investir pour la réussite des différentes organisations au service des étudiants.

Fait à Lille le 17 mai 2022.

Pour valoir et servir ce que de droit.

A Amiens

Le 3 février 2021

Objet : Lettre de Recommandation

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite vous faire part de l'intérêt que pourrait susciter la nomination de Mademoiselle Lola Charbonnier en tant qu'élue étudiante au sein de la FFSU.

En effet, cette étudiante STAPS s'engage pleinement et activement dans la vie sportive au sein de l'Université Picardie Jules Verne. Elle est actuellement membre étudiante du Comité Directeur de la Ligue des Hauts de France FFSU. Son intérêt pour le fonctionnement des instances sportives qui régisse la vie Universitaire ne font aucun doute.

A un niveau plus local, elle prend aussi une part active dans la vie sportive en étant Licenciée au sein de notre association JV Sports. Elle prend part à toutes nos Assemblées Générales et n'hésite pas à participer et faire avancer les débats. De plus, elle pratique elle-même et prend ainsi part aux compétitions sportives organisées par la FFSU. Cela lui confère donc un double regard sur les manifestations qui sont proposées au sein de la fédération : en tant qu'élue mais aussi en tant que pratiquante. Elle peut ainsi pleinement se faire la porte parole des étudiants de notre Université quant à leurs besoins, ressentis et prise de position vis-à-vis de la FFSU.

Fort de tous ces arguments, je ne peux que vous recommander chaudement sa candidature et vous certifie de son plein dévouement à faire avancer les choses pour le bien être de nos sportifs.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations,

Cordialement,



J. Dubus, Président de JVSports

Marc ALBERS
Ligue des Hauts de France du Sport Universitaire
malbers@sport-u.com
0649988437

Objet : Lettre de recommandation

Je vous écris pour recommander chaleureusement Charbonnier Lola pour le poste au sein comité directeur de la FFSU. Je connais Lola depuis plusieurs années et j'ai eu l'occasion de travailler avec elle à plusieurs reprises. Que ce soit en tant que sportive en natation ou en volley-ball mais aussi sur différentes organisations, Lola a montré de réelles compétences en matière d'organisation.

Lola Charbonnier est une personne déterminée et passionnée par la cause sportive et étudiante elle a une solide expérience en matière de leadership par la gestion du groupe natation au sein de l'université Picardie Jules Verne. Lola a démontré un excellent sens de l'écoute et de la communication ce qui lui permet de travailler efficacement avec une variété de personnes et de groupes pour atteindre des résultats communs.

De plus Lola a un investissement qui va au-delà, puisqu'elle est élue au comité directeur et représente la ligue Hauts de France en tant que déléguée du comité directeur pour les assemblées générales nationales.

Enfin je suis convaincu que Lola apportera une perspective précieuse au comité directeur de la FFSU ainsi qu'un engagement continu. Je suis convaincu que son expérience, sa passion et son dévouement seront un atout considérable pour la FFSU.

Je vous prie de croire cher Président en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement.

Pour faire valoir ce que de droit.


Ligue Hauts de France
Sport Universitaire
Avenue des Escultés
80025 AMIENS

CANDIDATURE COMITE DIRECTEUR FEDERAL

APPEL A CANDIDATURE - MANDAT 2020 - 2024

Formulaire à retourner, [accompagné d'un justificatif de scolarité, avant le 25 février 2023](#)

Préambule : Le règlement intérieur de la FF Sport U, règle 3.1 ([cliquer ICI pour consulter le règlement intérieur](#)), présente la procédure de candidature au Comité Directeur Fédéral.

Trois membres du collège étudiant élus au titre de la mandature 2020-2024 ont démissionné au cours de l'année universitaire 2022-2023 du fait de la perte de leur statut étudiant et conformément aux dispositions statutaires de la Fédération.

Afin de pourvoir les places vacantes pour la fin de la mandature 2020-2024, la Fédération organise le 25 mars 2023 au cours de l'Assemblée Générale Fédérale des élections partielles.

Toute personne intéressée pour intégrer le Comité Directeur Fédéral doit ainsi présenter sa candidature selon la procédure suivante :

- Les candidatures doivent être adressées au Président de la FF Sport U ;
- Le/la candidat.e doit être titulaire d'une licence dirigeante ;
- Les candidatures se composent de :
 - o Le présent formulaire de candidature dûment rempli et signé par le/la candidat.e ;
 - o Le parrainage de la Ligue dans laquelle le/la candidat.e est licencié (obligatoire) ;
 - o Un justificatif de scolarité pour l'année universitaire en cours (soit 2022-2023) ;
- Peuvent être joints à la candidature les éléments suivants :
 - o Le CV du / de la candidat.e ;
 - o Une lettre de motivation ;
 - o Une profession de foi ;
 - o Une ou plusieurs lettres de recommandation ;
 - o Et plus largement, tout document jugé utile ;
- Les candidatures doivent être envoyées à la Fédération par l'intermédiaire de la Ligue Régionale du Sport Universitaire dont dépend le/la candidat.e au minimum un mois avant l'assemblée générale (date butoir le 24 février à 23h59) *.



LIGUE DU SPORT UNIVERSITAIRE :

ASSOCIATION SPORTIVE :

NUMÉRO DE LICENCE DIRIGEANTE FF SPORT U :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Email :

COLLEGE (Etudiant / Non étudiant) :

Cursus / niveau d'études (si étudiant) :

Profession (si non étudiant) :

Implications au sein de la FF Sport U et/ou de la Ligue Régionale du Sport Universitaire et/ou de l'Association Sportive :

En me présentant à cette élection, je certifie ne faire l'objet d'aucune mesure d'inéligibilité énoncée à l'Article 6 ([cliquer ICI pour consulter les statuts](#)), Section II des Statuts de la Fédération Française du Sport Universitaire.

Fait à :

Le :

Signature du candidat :



PARRAINAGE DE LA LIGUE

Fait à : REIMS

Le : 24/02/2023

Nom et signature du Président : **Thierry LETELLIER**



Cachet de la Ligue Régionale du Sport Universitaire

Ligue Grand Est Sport Universitaire
Site de Strasbourg
1 Allée Konrad Roentgen
67000 STRASBOURG
strasbourg@sport-u.com

(* Les candidatures seront diffusées à l'ensemble des délégués de l'assemblée générale fédérale a minima 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Insalaco Pierre
5 rue de Munster
67 100 Strasbourg
06 06 80 72 52
pierre.insalaco57@gmail.com

Fédération Française du Sport Universitaire
108 Avenue de Fontainebleau ; Le Kremlin-Bicêtre

Objet : Candidature pour le collège « Etudiant » du comité directeur

Monsieur le président,

Actuellement en master « Sport et Aménagement des territoires » à la faculté des Sciences du Sport de Strasbourg, je réalise dans le cadre de mes études, un service civique au sein de la Ligue Grand Est du Sport Universitaire sur le site de Strasbourg. Cette expérience professionnelle, au côté du directeur Gregory Heck et de son assistant Enzo Noble, consiste en mon stage nécessaire à la validation de mon master. Mon choix de travailler pour le sport universitaire fut guidé par Mathieu Manetti, collègue au sein de la ligue mais également par l'importance que je donne au sport durant les études. Ce service civique me permet parfaitement de grandir professionnellement et d'intégrer des valeurs de partage et de cohésion qui me sont importantes. Prenant un réel plaisir à réaliser les tâches qui me sont confiées depuis mes débuts en septembre 2022, je suis entièrement épanoui au sein de cette entité et cela fait partie d'une des raisons m'entraînant à postuler au sein du comité directeur.

Mon souhait est de m'investir au sein de la fédération française du sport universitaire via le comité directeur afin de notamment pouvoir participer au développement de la pratique et évoquer les potentiels changements que la fédération et les ligues pourront subir. Mon objectif professionnel à moyen terme est de trouver un emploi au sein d'une ligue afin de continuer à m'investir dans cette pratique nécessaire aux étudiants. Attaché aux valeurs sportives et à leur bienfait mental et physique, je serais honoré de bonifier mon engagement au sein de la FFSU en intégrant le comité directeur.

En espérant que ma candidature retiendra votre attention,

Cordialement,

Pierre INSALACO



PIERRE INSALACO

Etudiant en Master 2
"Sport et aménagement des territoires"

PIERRE.INSALACO57@GMAIL.COM

06 06 80 72 52



INSALACO PIERRE

PROFIL

ÂGE : 23 ANS

QUALITÉS :

- ORGANISÉ
- SÉRIEUX
- DYNAMIQUE
- ESPRIT D'ÉQUIPE
- RIGoureux

QUALIFICATIONS

- PACK OFFICE (EXCEL, WORD, PP)
- RÉSEAUX SOCIAUX (FACEBOOK, INSTAGRAM, TWITTER)
- LOGICIEL DE GRAPHISME (CANVA, PHOTOSHOP)



LANGUES

ANGLAIS ●●●●●

ALLEMAND ●●●●●

POLONAIS ●●●●●

HOBBIES

- SPORTS : FOOTBALL, BASKET-BALL, COURSE, MUSCULATION, RANDONNÉE
- AMATEUR DE GRAPHISME
- AUTOMOBILE (F1, WRC)
- JOURNALISME SPORTIF



DIVERS

- 2018 : PERMIS B (VOITURE PERSONNELLE)
- 2017 : PSC1

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ET STAGES

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

COLLABORATEUR ACCUEIL/CAISSE

Decathlon Mundolsheim | Depuis Septembre 2022

- Gestion des commandes et des retours clients
- Réalisation de financement
- Conseiller et renseigner la clientèle



RÉSERVISTE DANS L'ARMÉE DE TERRE

16e BCP | Depuis Juillet 2019

- Mission sentinelle
- Week-end d'entraînement : Tir, sport, cours, campement...
- Garde du bataillon



STAGES

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT UNIVERSITAIRE

Ligue Grand Est du Sport Universitaire | Depuis Septembre 2022

- Gestion du championnat académique universitaire de rugby
- Gestion du compte Instagram (2 500 abonnés)
- Réalisation des dispositions particulières et dossiers des championnats de France universitaire
- Aide à l'organisation de différentes compétitions locales, régionales et nationales



ASSISTANT CHEF DE PROJET

Q&M Event Concept | Avril - Juillet 2022

- Recherche et contact de sponsors
- Réalisation du logo de l'évènement
- Participation aux modifications de l'association (logo, nom)
- Mise en place du plan de communication
- Participation à la recherche d'activité pour l'évènement



STAGIAIRE MARKETING & COMMUNICATION

Salle d'escalade Roc en Stock | Mars 2022 - Mai 2022

- Moniteur et encadrant d'escalade
- Découverte de la gestion d'une structure sportive
- Travail commercial auprès des clients
- Créateur de design pour les réseaux



RESPONSABLE DE L'ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT

Club d'athlétisme de l'OFP Athlétisme | Octobre 2020 - Mai 2021

- Organisation d'une journée découverte de l'athlétisme pour des enfants de 6 à 12 ans
- Communication, conception d'affichage et de flyer, contact (mairie, entreprises...), budget, planification, recherche de sponsors



FORMATION

MASTER STAPS - SPORT ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Faculté des sciences du sport de Strasbourg | Septembre 2021 - Septembre 2023

- Urbanisme, aménagement, gestion de structures, conception, événementiel



LICENCE STAPS - MANAGEMENT DU SPORT

Faculté des sciences du sport de Nancy | Septembre 2018 - Mai 2021

- Spécialité Course d'orientation



FORMATION MILITAIRE INITIALE DU RÉSERVISTE (FMIR)

Armée de terre - 16ème bataillon de Chasseurs à Pieds - 6ème compagnie | Juillet 2019

- Formation de 14 jours afin de devenir réserviste regroupant pour exemple du tir, du combat, de la course d'orientation, du sport, de la théorie.

CERTIFICAT DE SCOLARITE

2022/2023

Le Président de l'Université de Strasbourg certifie que

Pierre Salvatore INSALACO

né(e) le 11/01/2000 à Forbach, Moselle

N° étudiant : 22109439

Identifiant national : 080424640 KH

est régulièrement inscrit(e) pour l'année universitaire 2022/2023 aux diplômes suivants :

Inscription principale :

MASTER STAPS : management du sport : Sport et aménagement des territoires

**MASTER 2ème année STAPS : management du sport : Sport et aménagement
des territoires**

Faculté des Sciences du Sport

Strasbourg, le 16 février 2023

Michel DENEKEN
Président



Michel Deneken



Madame Ninon VEILLE
AS Université de Bourgogne - STAPS Dijon
N° de licence I111102633

Objet : Candidature Comité Directeur Fédéral - Collège étudiant

Madame,

Vous avez, le 20 février 2023, adressé au Président de la Fédération Française du Sport Universitaire votre candidature aux places vacantes du Comité Directeur Fédéral - Collège étudiant qui seront à pourvoir lors de la prochaine Assemblée Générale Fédérale le 25 mars 2023.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le 02 mars 2023 afin de statuer sur l'éligibilité des candidatures reçues.

Ainsi, je suis ravie de vous informer que la Commission a admis comme recevable votre candidature. Celle-ci sera donc soumise au vote de l'Assemblée Générale fédérale.

En vous adressant tous nos vœux de réussite lors de l'élection à venir, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Sofia DJEBBARI
Présidente de la Commission de Surveillance
des Opération Electorales

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION III ORGANISATION REGIONALE</p> <p>Article 23</p> <p>L'assemblée générale régionale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président de la Ligue, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande de la majorité des membres du comité directeur ou bien des deux tiers des membres la composant.</p> <p>Elle ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.</p> <p>Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée régionale est de nouveau convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de présents ou représentés.</p> <p>Sauf disposition particulière, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.</p> <p>Le directeur de Ligue régionale assisté du ou des directeurs régionaux responsables de site académique, en accord avec le Directeur National, assure la coordination de l'exécution des décisions prises par le comité directeur.</p>	<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION III ORGANISATION REGIONALE</p> <p>Article 23</p> <p>L'assemblée générale régionale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président de la Ligue, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande de la majorité des membres du comité directeur ou bien des deux tiers des membres la composant.</p> <p><i>Chaque Ligue Régionale du Sport Universitaire est libre de déterminer le quorum à atteindre pour la tenue de son assemblée générale.</i></p> <p><i>Elle ne peut délibérer valablement que si le quorum librement fixé par chaque Ligue Régionale du Sport Universitaire est atteint.</i></p> <p>Elle ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.</p> <p>Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée régionale est de nouveau convoquée <i>sous respect des délais de rigueur</i>. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de présents ou représentés.</p> <p>Sauf disposition particulière, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.</p> <p>Le directeur de Ligue régionale assisté du ou des directeurs régionaux responsables de site académique, en accord avec le Directeur National, assure la coordination de l'exécution des décisions prises par le comité directeur.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts types des Ligues

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION I Assemblée Générale</p>	<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION I Assemblée Générale</p>
<p>Article 6</p> <p>L'assemblée générale régionale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président de la Ligue, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande de la majorité des membres du comité directeur ou bien des deux tiers des membres la composant.</p> <p>Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion de l'assemblée est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer aux assemblées soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique.</p> <p>Seules des circonstances exceptionnelles, telles que l'urgence ou la situation sanitaire, dûment constatées par le président de la ligue, peuvent permettre de procéder à la convocation d'une assemblée exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.</p> <p>Les personnes composant l'assemblée générale sont convoquées au moins 15 jours avant la réunion de l'assemblée.</p> <p>Le délai de convocation peut être réduit en cas d'urgence dûment constatée par le président de la Ligue. Au sens du présent alinéa, il y a notamment urgence lorsque la tenue immédiate d'une assemblée générale est rendue indispensable pour se conformer à des prescriptions législatives ou réglementaires ou, plus généralement, lorsque le fonctionnement de la ligue risquerait d'être paralysé en cas de respect du délai normal de convocation.</p> <p>Elle ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.</p> <p>Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée régionale est de nouveau convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de présents ou représentés.</p> <p>La présidence de l'assemblée générale est assurée par le président de la Ligue ou, en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents qu'il désigne à cet effet, ou à défaut par le membre le plus âgé du comité directeur.</p>	<p>Article 6</p> <p>L'assemblée générale régionale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président de la Ligue, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande de la majorité des membres du comité directeur ou bien des deux tiers des membres la composant.</p> <p>Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion de l'assemblée est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer aux assemblées soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique.</p> <p>Seules des circonstances exceptionnelles, telles que l'urgence ou la situation sanitaire, dûment constatées par le président de la ligue, peuvent permettre de procéder à la convocation d'une assemblée exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.</p> <p>Les personnes composant l'assemblée générale sont convoquées au moins 15 jours avant la réunion de l'assemblée.</p> <p>Le délai de convocation peut être réduit en cas d'urgence dûment constatée par le président de la Ligue. Au sens du présent alinéa, il y a notamment urgence lorsque la tenue immédiate d'une assemblée générale est rendue indispensable pour se conformer à des prescriptions législatives ou réglementaires ou, plus généralement, lorsque le fonctionnement de la ligue risquerait d'être paralysé en cas de respect du délai normal de convocation.</p> <p>Chaque Ligue Régionale du Sport Universitaire, sur décision de l'assemblée générale, est libre de fixer le quorum à atteindre pour la tenue de son assemblée générale.</p> <p>Elle ne peut délibérer valablement que si le quorum librement fixé par l'assemblée générale de la Ligue Régionale du Sport Universitaire est atteint.</p> <p>Elle ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.</p>

<p>Le vote se fait à main levée, sauf si le vote à bulletin secret est demandé par le président ou par le tiers des membres présents. Toutefois, les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont toujours lieu à bulletin secret.</p> <p>Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes et notamment ceux à bulletin secret.</p> <p>Les votes par procuration sont autorisés dans les conditions précisées à l'article 5 des présents statuts.</p> <p>Les votes par correspondance ne sont pas admis.</p> <p>Sauf disposition particulière, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.</p>	<p>Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée régionale est de nouveau convoquée a minima 15 jours après l'envoi d'une seconde convocation. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de présents ou représentés.</p> <p>La présidence de l'assemblée générale est assurée par le président de la Ligue ou, en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents qu'il désigne à cet effet, ou à défaut par le membre le plus âgé du comité directeur.</p> <p>Le vote se fait à main levée, sauf si le vote à bulletin secret est demandé par le président ou par le tiers des membres présents. Toutefois, les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont toujours lieu à bulletin secret.</p> <p>Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes et notamment ceux à bulletin secret.</p> <p>Les votes par procuration sont autorisés dans les conditions précisées à l'article 5 des présents statuts.</p> <p>Les votes par correspondance ne sont pas admis.</p> <p>Sauf disposition particulière, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.</p>
--	---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts types des Ligues

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II Comité Directeur</p>	<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II Comité Directeur</p>
<p>Article 8</p> <p>La Ligue est administrée par un comité directeur de 12, 18 ou 24 membres (au choix de la Ligue). Il est composé, à parité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'étudiants et élèves membres des associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et clubs universitaires situés dans le ressort territorial de la Ligue, élus pour la mandature olympique (quatre ans). - De non étudiants membres des associations sportives d'établissement d'enseignement supérieur et clubs universitaires situés dans le ressort territorial de la Ligue, élus pour la mandature olympique (quatre ans). <p>Par ailleurs, afin de veiller au développement du sport universitaire sur l'ensemble du territoire régional, un nombre de 3, 5 ou 6 postes (respectivement si le comité directeur de la Ligue comprend 12, 18 ou 24 membres) est réservé au sein de chacun des collèges (Etudiants / Non-étudiants) à la représentation des différentes Académies du ressort territorial de la Ligue.</p> <p>Ces postes sont repartis, au sein de chaque collège, entre les membres d'associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur ou de clubs universitaires situés dans le ressort territorial des différentes Académies, au prorata du ratio nombre de licenciés / nombre total d'étudiants dans le ressort territorial des différentes Académies.</p> <p>Pour la détermination du ratio susmentionné sont pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de licences délivrées sur le territoire de chaque Académie à la fin de l'année universitaire, soit au 31 août, précédent l'élection ; - Le nombre total d'étudiants de l'Académie au regard des dernières statistiques établies par le ministère de l'enseignement supérieur. <p>Le nombre de postes réservés attribués à chaque Académie est ainsi déterminé au prorata du ratio susmentionné, le</p>	<p>Article 8</p> <p>La Ligue est administrée par un comité directeur de 12, 18 ou 24 membres (au choix de la Ligue). Il est composé, à parité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'étudiants et élèves membres des associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et clubs universitaires situés dans le ressort territorial de la Ligue, élus pour la mandature olympique (quatre ans). - De non étudiants membres des associations sportives d'établissement d'enseignement supérieur et clubs universitaires situés dans le ressort territorial de la Ligue, élus pour la mandature olympique (quatre ans). <p>Par ailleurs, afin de veiller au développement du sport universitaire sur l'ensemble du territoire régional, la Ligue peut, si elle le décide sur décision de l'assemblée générale, fixer un nombre postes réservés au sein de chacun des collèges (Etudiants / Non-étudiants) pour chaque Académies de son ressort territorial selon la méthode de calcul ou la répartition qu'elle détermine.</p> <p>Ces postes sont repartis, au sein de chaque collège, entre les membres d'associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur ou de clubs universitaires situés dans le ressort territorial des différentes Académies, au prorata du ratio nombre de licenciés / nombre total d'étudiants dans le ressort territorial des différentes Académies.</p> <p>Pour la détermination du ratio susmentionné sont pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de licences délivrées sur le territoire de chaque Académie à la fin de l'année universitaire, soit au 31 août, précédent l'élection ; - Le nombre total d'étudiants de l'Académie au regard des dernières statistiques établies par le ministère de l'enseignement supérieur. <p>Le nombre de postes réservés attribués à chaque Académie est ainsi déterminé au prorata du ratio susmentionné, le</p>

<p>résultat de ce calcul étant arrondi, pour chaque Académie, à l'entier le plus proche, étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un poste au minimum est attribué à un membre d'une association sportive d'établissement d'enseignement supérieur ou d'un club universitaire de chaque Académie ; - Si par le jeu des arrondis le nombre de poste total ainsi obtenu est supérieur au nombre de postes réservés, un poste sera retiré à l'Académie s'étant vu octroyer le plus grand nombre de postes réservés. En cas d'égalité, un poste sera retiré à l'Académie ayant le ratio nombre de licenciés / nombre total d'étudiants le plus faible parmi les Académies s'étant vu octroyer le plus grand nombre de postes réservés ; - Si par le jeu des arrondis le nombre de poste total ainsi obtenu est inférieur au nombre de postes réservés, un poste supplémentaire sera attribué à l'Académie s'étant vu octroyer le plus faible nombre de postes réservés. En cas d'égalité, ce poste supplémentaire sera attribué à l'Académie ayant le ratio nombre de licenciés / nombre total d'étudiants le plus fort parmi les Académies s'étant vu octroyer le plus faible nombre de postes réservés. <p>Le renouvellement du comité directeur a lieu entre la fin des Jeux olympiques d'été et le 1er décembre qui suit et, en tout état de cause, au minimum 15 jours avant l'assemblée générale chargée du renouvellement du comité directeur de la FF Sport U.</p> <p>Assistent également avec voix consultative aux réunions du comité directeur de la Ligue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A titre permanent : <ul style="list-style-type: none"> - Le recteur de Région académique ou son représentant ; - Le directeur de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ; - Le président du Comité Régional Olympique et Sportif ou son représentant ; - Un représentant des S(I)UAPS ; - Un représentant des UFRSTAPS ; - Un représentant des services des sports des grandes écoles ; - Le directeur de Ligue et le ou les directeurs régionaux responsables de site académique ; - Le ou les directeurs de Ligue. • Sur invitation du président de la Ligue : <ul style="list-style-type: none"> - Les salariés de la Ligue ; - Et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président. <p>Les membres élus le sont au scrutin plurinominal majoritaire à un tour par l'assemblée générale de la Ligue, le vote intervenant dans les conditions suivantes : Les bulletins de vote présentent la liste des candidats pour le collège « Etudiants » puis pour le collège « Non Etudiants » par ordre alphabétique avec pour seule autre indication éventuellement la mention « sortant », chacun étant précédé de la mention « M. » ou « Mme » et suivi du nom de l'Académie au sein de laquelle l'association sportive ou le club universitaire dont il est membre est situé. Les électeurs cochent sur leur bulletin de vote le nom des candidats qu'ils souhaitent élire. Tout bulletin comprenant plus de noms cochés dans chaque collège que de postes à pourvoir sera déclaré nul.</p>	<p>résultat de ce calcul étant arrondi, pour chaque Académie, à l'entier le plus proche, étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un poste au minimum est attribué à un membre d'une association sportive d'établissement d'enseignement supérieur ou d'un club universitaire de chaque Académie ; - Si par le jeu des arrondis le nombre de poste total ainsi obtenu est supérieur au nombre de postes réservés, un poste sera retiré à l'Académie s'étant vu octroyer le plus grand nombre de postes réservés. En cas d'égalité, un poste sera retiré à l'Académie ayant le ratio nombre de licenciés / nombre total d'étudiants le plus faible parmi les Académies s'étant vu octroyer le plus grand nombre de postes réservés ; - Si par le jeu des arrondis le nombre de poste total ainsi obtenu est inférieur au nombre de postes réservés, un poste supplémentaire sera attribué à l'Académie s'étant vu octroyer le plus faible nombre de postes réservés. En cas d'égalité, ce poste supplémentaire sera attribué à l'Académie ayant le ratio nombre de licenciés / nombre total d'étudiants le plus fort parmi les Académies s'étant vu octroyer le plus faible nombre de postes réservés. <p>Le renouvellement du comité directeur a lieu entre la fin des Jeux olympiques d'été et le 1er décembre qui suit et, en tout état de cause, au minimum 15 jours avant l'assemblée générale chargée du renouvellement du comité directeur de la FF Sport U.</p> <p>Assistent également avec voix consultative aux réunions du comité directeur de la Ligue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A titre permanent : <ul style="list-style-type: none"> - Le recteur de Région académique ou son représentant ; - Le directeur de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ; - Le président du Comité Régional Olympique et Sportif ou son représentant ; - Un représentant des S(I)UAPS ; - Un représentant des UFRSTAPS ; - Un représentant des services des sports des grandes écoles ; - Le directeur de Ligue et le ou les directeurs régionaux responsables de site académique ; - Le ou les directeurs de Ligue. • Sur invitation du président de la Ligue : <ul style="list-style-type: none"> - Les salariés de la Ligue ; - Et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président. <p>Les membres élus le sont au scrutin plurinominal majoritaire à un tour par l'assemblée générale de la Ligue, le vote intervenant dans les conditions suivantes : Les bulletins de vote présentent la liste des candidats pour le collège « Etudiants » puis pour le collège « Non Etudiants » par ordre alphabétique avec pour seule autre indication éventuellement la mention « sortant », chacun étant précédé de la mention « M. » ou « Mme » et suivi du nom de l'Académie au sein de laquelle l'association sportive ou le club universitaire dont il est membre est situé. Les électeurs cochent sur leur bulletin de vote le nom des candidats qu'ils souhaitent élire. Tout bulletin comprenant plus de noms cochés dans chaque collège que de postes à pourvoir sera déclaré nul.</p>
---	---

<p>En cas de vote électronique, les modalités techniques retenues doivent permettre de façon similaire l'information et le choix des votants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'issue de l'unique tour de scrutin, les 6, 9, 12 (respectivement si le comité directeur de la Ligue comprend 12, 18 ou 24 membres) candidats ayant obtenu le plus de suffrages au sein de chaque collège sont déclarés élus, sous réserve de respecter le nombre minimum de siège réservé à chaque Académie figurant au second paragraphe du présent article. - Si les candidats en situation d'être élus au regard de l'alinéa précédent ne permette pas d'assurer le nombre minimum de sièges réservés à chaque Académie au sein de chaque collège, cette représentation minimale sera assurée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> o Si le nombre de candidats permet d'assurer la représentation minimale de chaque Académie au sein du collège concerné : <p>Sont élus, dans l'ordre des suffrages obtenus et au maximum jusqu'à l'obtention de la représentation minimale de toutes les Académies concernées, conformément au deuxième paragraphe du présent article, le ou les candidats de la ou des Académies pour lesquelles le nombre de postes réservés n'a pas été atteint ne figurant pas parmi les candidats en situation d'être élus.</p> <p>Les candidats élus en application de l'alinéa précédent sont élus en lieu et place des candidats en situation d'être élus issus de la ou des Académies respectant déjà la représentation minimale ayant obtenu le moins de suffrages.</p> <ul style="list-style-type: none"> o Si le nombre de candidats issus de chaque Académie ne permet pas d'assurer la représentation minimale prévue au second paragraphe du présent article, pour l'une ou l'autre des Académies, au sein du collège concerné : <p>Tous les candidats issus de la ou des Académies concernées sont élus, quel que soit le nombre de suffrages obtenus et leur collège.</p> <p>Le nombre de postes restant à l'issue de l'étape précédente pour atteindre la représentation minimale de la ou des Académies concernées est laissé vacant.</p> <p>Ces vacances seront comblées au cours de l'assemblée générale suivante.</p> <p>Les candidats élus en application du présent paragraphe sont élus, et les places vacantes attribuées, en lieu et place des candidats en situation d'être élus issus de la ou des Académies respectant déjà la représentation minimale ayant obtenu le moins de suffrages.</p> <p>Chaque candidat à l'élection à l'un des postes, doit adresser sa candidature à la Ligue au minimum un mois avant l'assemblée générale électorale.</p> <p>Ne peuvent être élus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour 	<p>En cas de vote électronique, les modalités techniques retenues doivent permettre de façon similaire l'information et le choix des votants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'issue de l'unique tour de scrutin, les 6, 9, 12 (respectivement si le comité directeur de la Ligue comprend 12, 18 ou 24 membres) candidats ayant obtenu le plus de suffrages au sein de chaque collège sont déclarés élus, sous réserve de respecter le nombre minimum de siège réservé à chaque Académie figurant au second paragraphe du présent article. - Si les candidats en situation d'être élus au regard de l'alinéa précédent ne permette pas d'assurer le nombre minimum de sièges réservés à chaque Académie au sein de chaque collège, cette représentation minimale sera assurée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> o Si le nombre de candidats permet d'assurer la représentation minimale de chaque Académie au sein du collège concerné : <p>Sont élus, dans l'ordre des suffrages obtenus et au maximum jusqu'à l'obtention de la représentation minimale de toutes les Académies concernées, conformément au deuxième paragraphe du présent article, le ou les candidats de la ou des Académies pour lesquelles le nombre de postes réservés n'a pas été atteint ne figurant pas parmi les candidats en situation d'être élus.</p> <p>Les candidats élus en application de l'alinéa précédent sont élus en lieu et place des candidats en situation d'être élus issus de la ou des Académies respectant déjà la représentation minimale ayant obtenu le moins de suffrages.</p> <ul style="list-style-type: none"> o Si le nombre de candidats issus de chaque Académie ne permet pas d'assurer la représentation minimale prévue au second paragraphe du présent article, pour l'une ou l'autre des Académies, au sein du collège concerné : <p>Tous les candidats issus de la ou des Académies concernées sont élus, quel que soit le nombre de suffrages obtenus et leur collège.</p> <p>Le nombre de postes restant à l'issue de l'étape précédente pour atteindre la représentation minimale de la ou des Académies concernées est laissé vacant.</p> <p>Ces vacances seront comblées au cours de l'assemblée générale suivante.</p> <p>Les candidats élus en application du présent paragraphe sont élus, et les places vacantes attribuées, en lieu et place des candidats en situation d'être élus issus de la ou des Académies respectant déjà la représentation minimale ayant obtenu le moins de suffrages.</p> <p>Chaque candidat à l'élection à l'un des postes, doit adresser sa candidature à la Ligue au minimum un mois avant l'assemblée générale électorale.</p> <p>Ne peuvent être élus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour
--	--

<p>manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.</p> <p>En cas de vacance d'un poste au sein du comité directeur s'agissant des membres élus, il est pourvu au remplacement du membre concerné lors de l'assemblée générale suivante, pour la durée du mandat restant à courir.</p> <p>L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.l'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix ; 2.les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés ; 3.la révocation du comité directeur doit être décidée à la majorité absolue des suffrages exprimés. <p>En cas de révocation du comité directeur, l'assemblée générale élit immédiatement, en son sein trois personnes chargées d'expédier les affaires courantes et d'organiser de nouvelles élections dans un délai compris entre trois et cinq semaines. Parmi ces trois personnes, l'une d'elle est chargée d'assumer par intérim les fonctions de président de la Ligue.</p>	<p>manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.</p> <p>En cas de vacance d'un poste au sein du comité directeur s'agissant des membres élus, il est pourvu au remplacement du membre concerné lors de l'assemblée générale suivante, pour la durée du mandat restant à courir.</p> <p>L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.l'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix ; 2.les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés ; 3.la révocation du comité directeur doit être décidée à la majorité absolue des suffrages exprimés. <p>En cas de révocation du comité directeur, l'assemblée générale élit immédiatement, en son sein trois personnes chargées d'expédier les affaires courantes et d'organiser de nouvelles élections dans un délai compris entre trois et cinq semaines. Parmi ces trois personnes, l'une d'elle est chargée d'assumer par intérim les fonctions de président de la Ligue.</p>
---	---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts types des Ligues

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II Comité Directeur</p> <p>Article 9</p> <p>Le comité directeur se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande des 2/3 de ses membres.</p> <p>Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion du comité directeur est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique. En cas de nécessité motivée, les réunions pourront avoir également lieu exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.</p> <p>La réunion du Comité Directeur tend à se faire alternativement et successivement dans les villes sièges d'un Rectorat ou tout autre lieu issu d'un consensus. En cas d'impossibilité ou de consensus constatés, il se réunit dans la ville capitale de la Région.</p> <p>Il ne peut siéger valablement que lorsque le tiers de ses membres est présent ou représenté. A défaut, le comité directeur est à nouveau convoqué. Il peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.</p> <p>Chaque membre du comité directeur de Ligue peut se faire représenter par un autre membre au moyen d'une procuration. Chaque membre du comité directeur de ligue ne peut être porteur de plus d'une procuration. Les votes par correspondances ne sont pas admis.</p>	<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II Comité Directeur</p> <p>Article 9</p> <p>Le comité directeur se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande des 2/3 de ses membres.</p> <p>Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion du comité directeur est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique. En cas de nécessité motivée, les réunions pourront avoir également lieu exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.</p> <p>La réunion du Comité Directeur tend à se faire alternativement et successivement dans les villes sièges d'un Rectorat ou tout autre lieu issu d'un consensus. En cas d'impossibilité ou de consensus constatés, il se réunit dans la ville capitale de la Région.</p> <p>Chaque Ligue Régionale du Sport Universitaire, sur décision de l'assemblée générale, est libre de fixer le quorum à atteindre pour la tenue des réunions du comité directeur. Le comité directeur ne peut délibérer valablement que si le quorum librement fixé par l'assemblée générale de la Ligue Régionale du Sport Universitaire est atteint.</p> <p>Il ne peut siéger valablement que lorsque le tiers de ses membres est présent ou représenté. A défaut, le comité directeur est à nouveau convoqué. Il peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.</p> <p>Chaque membre du comité directeur de Ligue peut se faire représenter par un autre membre au moyen d'une procuration. Chaque membre du comité directeur de ligue ne peut être porteur de plus d'une procuration. Les votes par correspondances ne sont pas admis.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II ORGANISATION NATIONALE</p> <p>Article 13</p> <p>Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande des 2/3 de ses membres.</p> <p>Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion du comité directeur est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique. En cas de nécessité motivée, les réunions pourront avoir également lieu exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.</p> <p>Il ne peut siéger valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. A défaut, le comité directeur est à nouveau convoqué. Il peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.</p> <p>La présidence du comité directeur est assurée par le président de FF Sport U ou, en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents qu'il désigne à cet effet, ou à défaut par le membre le plus âgé du comité directeur.</p> <p>Chaque membre du comité directeur dispose d'une voix.</p> <p>Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande des 2/3 de ses membres.</p> <p>Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion du comité directeur est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique. En cas de nécessité motivée, les réunions pourront avoir également lieu exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.</p> <p>Il ne peut siéger valablement que si la majorité de ses</p>	<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II ORGANISATION NATIONALE</p> <p>Article 13</p> <p>Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande des 2/3 de ses membres.</p> <p>Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion du comité directeur est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique. En cas de nécessité motivée, les réunions pourront avoir également lieu exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.</p> <p>Il ne peut siéger valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. A défaut, le comité directeur est à nouveau convoqué. Il peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.</p> <p>La présidence du comité directeur est assurée par le président de FF Sport U ou, en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents qu'il désigne à cet effet, ou à défaut par le membre le plus âgé du comité directeur.</p> <p>Chaque membre du comité directeur dispose d'une voix.</p> <p>Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande des 2/3 de ses membres.</p> <p>Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion du comité directeur est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique. En cas de nécessité motivée, les réunions pourront avoir également lieu exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.</p> <p>Il ne peut siéger valablement que si la majorité de ses</p>

membres est présente ou représentée. A défaut, le comité directeur est à nouveau convoqué. Il peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La présidence du comité directeur est assurée par le président de FF Sport U ou, en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents qu'il désigne à cet effet, ou à défaut par le membre le plus âgé du comité directeur.

Chaque membre du comité directeur dispose d'une voix.

Le vote se fait à main levée, sauf si le vote à bulletin secret est demandé par le président ou par le tiers des membres présents. Toutefois, les votes portant sur des personnes ont toujours lieu à bulletin secret.

Les votes par procuration sont autorisés dans les conditions suivantes :

- Chaque membre du comité directeur de la FF Sport U peut se faire représenter par un autre membre au moyen d'une procuration.
- Chaque membre du comité directeur de la FF Sport U ne peut être porteur de plus d'une procuration en plus de sa propre voix.

Les votes par correspondance ne sont pas admis.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

membres est présente ou représentée. A défaut, le comité directeur est à nouveau convoqué. Il peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La présidence du comité directeur est assurée par le président de FF Sport U ou, en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents qu'il désigne à cet effet, ou à défaut par le membre le plus âgé du comité directeur.

Chaque membre du comité directeur dispose d'une voix.

Le vote se fait à main levée, sauf si le vote à bulletin secret est demandé par le président ou par le tiers des membres présents. Toutefois, les votes portant sur des personnes ont toujours lieu à bulletin secret.

Les votes par procuration sont autorisés dans les conditions suivantes :

- Chaque membre du comité directeur de la FF Sport U peut se faire représenter par un autre membre au moyen d'une procuration.
- Chaque membre du comité directeur de la FF Sport U ne peut être porteur de plus d'une procuration en plus de sa propre voix.

Les votes par correspondance ne sont pas admis.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

En cas d'urgence dument constatée par le président, le comité directeur peut se prononcer sans se réunir par un vote d'urgence.

La résolution doit être envoyée par le président à l'ensemble des membres du comité directeur, ainsi qu'au directeur national pour avis. Chaque membre du comité directeur dispose d'un délai de 4 jours à compter de la réception de la résolution pour émettre toute remarque ou question. Une fois le délai écoulé, un vote sur trois jours prendra place en distanciel via un système de vote en ligne garantissant l'anonymat et la sécurité des votes. La résolution ne peut être valablement adoptée que si a minima deux tiers des membres ont voté. La décision sera prise à la majorité des deux tiers. Les procurations ne sont pas admises pour les votes d'urgence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts types des Ligues

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II Comité Directeur</p> <p>Article 9</p> <p>Le comité directeur se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande des 2/3 de ses membres.</p> <p>Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion du comité directeur est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique. En cas de nécessité motivée, les réunions pourront avoir également lieu exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.</p> <p>La réunion du Comité Directeur tend à se faire alternativement et successivement dans les villes sièges d'un Rectorat ou tout autre lieu issu d'un consensus. En cas d'impossibilité ou de consensus constatés, il se réunit dans la ville capitale de la Région.</p> <p>Il ne peut siéger valablement que lorsque le tiers de ses membres est présent ou représenté. A défaut, le comité directeur est à nouveau convoqué. Il peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.</p> <p>Chaque membre du comité directeur de Ligue peut se faire représenter par un autre membre au moyen d'une procuration. Chaque membre du comité directeur de ligue ne peut être porteur de plus d'une procuration. Les votes par correspondances ne sont pas admis.</p>	<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II Comité Directeur</p> <p>Article 9</p> <p>Le comité directeur se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande des 2/3 de ses membres.</p> <p>Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion du comité directeur est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique. En cas de nécessité motivée, les réunions pourront avoir également lieu exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.</p> <p>La réunion du Comité Directeur tend à se faire alternativement et successivement dans les villes sièges d'un Rectorat ou tout autre lieu issu d'un consensus. En cas d'impossibilité ou de consensus constatés, il se réunit dans la ville capitale de la Région.</p> <p>Il ne peut siéger valablement que lorsque le tiers de ses membres est présent ou représenté. A défaut, le comité directeur est à nouveau convoqué. Il peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.</p> <p>Chaque membre du comité directeur de Ligue peut se faire représenter par un autre membre au moyen d'une procuration. Chaque membre du comité directeur de ligue ne peut être porteur de plus d'une procuration. Les votes par correspondances ne sont pas admis.</p> <p>En cas d'urgence dument constatée par le président, le comité directeur peut se prononcer sans se réunir par un vote d'urgence. La résolution doit être envoyée par le président à l'ensemble des membres du comité directeur, ainsi qu'au directeur de Ligue pour avis. Chaque membre du comité directeur dispose</p>

	<p>d'un délai de 4 jours à compter de la réception de la résolution pour émettre toute remarque ou question. Une fois le délai écoulé, un vote sur trois jours prendra place en distanciel via un système de vote en ligne garantissant l'anonymat et la sécurité des votes. La résolution ne peut être valablement adoptée que si a minima deux tiers des membres ont voté. La décision sera prise à la majorité des deux tiers. Les procurations ne sont pas admises pour les votes d'urgence.</p>
--	--

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>ORGANISATION NATIONALE</p> <p>II.1 - INSTANCES NATIONALES</p> <p>4) Commission Mixte Nationale</p> <p>Règle 2.1.8 : Les commissions mixtes nationales sont convoquées et présidées par le directeur national FF Sport U. Outre les deux membres désignés par le comité directeur et les représentants de la fédération sportive concernée, la commission peut s'adjoindre toute personnalité compétente à titre consultatif, notamment les encadrants responsables des équipes de France universitaires et le directeur de la LIGUE quand l'organisation du championnat de France dont il a la charge est à l'ordre du jour.</p>	<p>ORGANISATION NATIONALE</p> <p>II.1 - INSTANCES NATIONALES</p> <p>4) Commission Mixte Nationale</p> <p>Règle 2.1.8 : Les commissions mixtes nationales sont convoquées et présidées par le directeur national FF Sport U ou son représentant. Outre les deux membres désignés par le comité directeur et les représentants de la fédération sportive concernée, la commission peut s'adjoindre toute personnalité compétente à titre consultatif, notamment les encadrants responsables des équipes de France universitaires et le directeur de la LIGUE quand l'organisation du championnat de France dont il a la charge est à l'ordre du jour.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
DE LA QUALITE DE MEMBRE	DE LA QUALITE DE MEMBRE
<p>Règle 1.6 : Chaque établissement d'enseignement supérieur détermine en fonction de son organisation propre le nombre de ses A.S. affiliées.</p> <p>Plusieurs établissements d'enseignement supérieur qui ont des antennes délocalisées sur un même site peuvent créer une A.S. commune, après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accord des chefs d'établissements concernés - avis favorable de la LIGUE - et accord du comité directeur fédéral. 	<p>Règle 1.6 : Chaque établissement d'enseignement supérieur détermine en fonction de son organisation propre le nombre de ses A.S. affiliées dans la mesure où l'ensemble des campus de l'établissement d'enseignement supérieur se situent au sein de la même Ligue Régionale.</p> <p>Dans le cas où un établissement posséderait des campus situés dans des Ligues Régionales différentes, alors chaque campus devra former sa propre AS et l'affilier via la Ligue de son ressort territorial.</p> <p>Plusieurs établissements d'enseignement supérieur qui ont des antennes délocalisées sur un même site peuvent créer une A.S. commune, après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accord des chefs d'établissements concernés - avis favorable de la LIGUE - et accord du comité directeur fédéral.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p align="center">DE LA QUALITE DE SPORTIF UNIVERSITAIRE</p> <p>Règle 4.3 : Pour les compétitions internationales, la FISU et l'EUSA acceptent aussi les anciens étudiant(e)s ou élèves des établissements mentionnés à la règle 4.1 qui ont obtenu le diplôme sanctionnant la fin de leurs études supérieures, dans l'année précédant la manifestation. Tous les concurrents doivent présenter les caractéristiques d'éligibilités aux compétitions organisées par l'EUSA et la FISU (âge, nationalité...).</p>	<p align="center">DE LA QUALITE DE SPORTIF UNIVERSITAIRE</p> <p>Règle 4.3 : Pour les compétitions internationales, la FISU et l'EUSA déterminent les conditions d'éligibilité à leurs compétitions respectives.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II ORGANISATION NATIONALE</p>	<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II ORGANISATION NATIONALE</p>
<p>Article 16</p> <p>La commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller, lors des opérations de vote relatives à l'élection du président, du comité directeur et du bureau fédéral de la FF Sport U, au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur. Elle se compose de 3 membres.</p> <p>La commission de surveillance des opérations électorales est composée en majorité de personnes qualifiées. Leur mandat est renouvelable. Elles sont choisies par le comité directeur qui procède également à leur remplacement en cas de cessation anticipée de leurs fonctions pour quelque cause que ce soit.</p> <p>Les membres de la commission ne peuvent être candidats aux élections pour la désignation des instances dirigeantes de la FF Sport U, d'une de ses Ligues ou d'un de ses CDSU, ni être membre de l'une de ces instances, ni être délégués au sein de l'assemblée générale de la FF Sport U ou personnel salarié (détaché ou non) de la FF Sport U ou de ses organes déconcentrés.</p> <p>Le président de la commission est désigné par le comité directeur. En cas d'absence du président, la commission est présidée par le doyen d'âge.</p> <p>Le mandat des membres de la commission est de 4 ans. Il s'achève à l'issue de la procédure ayant conduit à l'élection du président de la FF Sport U et du bureau fédéral à la suite du renouvellement normal du comité directeur de la FF Sport U.</p> <p>La commission délibère valablement lorsque trois au moins de ses membres sont présents. Elle peut s'autosaisir ; elle peut également être saisie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout candidat aux élections statutaires ou par le président de la FF Sport U ; • tout votant pour ce qui concerne sa capacité à voter et l'exercice de celle-ci. <p>Elle a compétence pour :</p> <p>a) se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;</p> <p>avoir accès à tout moment à la commission de vérification des pouvoirs, aux bureaux de vote, leur adresser tous conseils et former à leur intention toutes observations</p>	<p>Article 16</p> <p>La commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller, lors des opérations de vote relatives à l'élection du président, du comité directeur, du bureau fédéral de la FF Sport U et à l'élection des délégués à l'Assemblée Générale Fédérale, au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur. Elle se compose de 3 membres.</p> <p>La commission de surveillance des opérations électorales est composée en majorité de personnes qualifiées. Leur mandat est renouvelable. Elles sont choisies par le comité directeur qui procède également à leur remplacement en cas de cessation anticipée de leurs fonctions pour quelque cause que ce soit.</p> <p>Les membres de la commission ne peuvent être candidats aux élections pour la désignation des instances dirigeantes de la FF Sport U, d'une de ses Ligues ou d'un de ses CDSU, ni être membre de l'une de ces instances, ni être délégués au sein de l'assemblée générale de la FF Sport U ou personnel salarié (détaché ou non) de la FF Sport U ou de ses organes déconcentrés.</p> <p>Le président de la commission est désigné par le comité directeur. En cas d'absence du président, la commission est présidée par le doyen d'âge.</p> <p>Le mandat des membres de la commission est de 4 ans. Il s'achève à l'issue de la procédure ayant conduit à l'élection du président de la FF Sport U et du bureau fédéral à la suite du renouvellement normal du comité directeur de la FF Sport U.</p> <p>La commission délibère valablement lorsque l'ensemble de ses membres est présent. Elle peut s'autosaisir ; elle peut également être saisie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout candidat aux élections statutaires ou par le président de la FF Sport U ; • tout votant pour ce qui concerne sa capacité à voter et l'exercice de celle-ci. <p>Elle a compétence pour :</p> <p>b) se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;</p> <p>avoir accès à tout moment à la commission de vérification des pouvoirs, aux bureaux de vote, leur adresser tous</p>

<p>susceptibles de les rappeler au respect des dispositions statutaires ;</p> <p>se faire présenter tout document nécessaire à l'exercice de ses missions ;</p> <p>en cas de constatation d'une irrégularité, exiger l'inscription d'observations au procès- verbal, soit avant la proclamation des résultats, soit après cette proclamation ;</p> <p>procéder à tous contrôles et vérifications utiles ;</p> <p>être saisie pour avis, par les organes fédéraux, de toute question relative à l'organisation des procédures votatives et électorales au sein de la FF Sport U, ou se voir confier toute mission à ce sujet.</p> <p>Pour l'accomplissement de ses missions, la commission est assistée, à sa demande et en tant que de besoin, par le personnel de la FF Sport U.</p> <p>La commission peut également s'adjoindre, sur décision de son président, avec voix consultative, les services d'un huissier de justice ou de tout autre professionnel du droit.</p> <p>Elle peut consulter tout document, entendre tout témoignage qui lui paraît nécessaire à l'exercice de sa mission. Les membres de la commission sont tenus à une obligation de discrétion absolue sur les informations dont ils sont amenés à avoir connaissance pendant ses réunions ou les opérations de vote. Ils sont en outre tenus de s'abstenir de toute déclaration publique.</p>	<p>conseils et former à leur intention toutes observations susceptibles de les rappeler au respect des dispositions statutaires ;</p> <p>se faire présenter tout document nécessaire à l'exercice de ses missions ;</p> <p>en cas de constatation d'une irrégularité, exiger l'inscription d'observations au procès- verbal, soit avant la proclamation des résultats, soit après cette proclamation ;</p> <p>procéder à tous contrôles et vérifications utiles ;</p> <p>être saisie pour avis, par les organes fédéraux, de toute question relative à l'organisation des procédures votatives et électorales au sein de la FF Sport U, ou se voir confier toute mission à ce sujet.</p> <p>Pour l'accomplissement de ses missions, la commission est assistée, à sa demande et en tant que de besoin, par le personnel de la FF Sport U.</p> <p>La commission peut également s'adjoindre, sur décision de son président, avec voix consultative, les services d'un huissier de justice ou de tout autre professionnel du droit.</p> <p>Elle peut consulter tout document, entendre tout témoignage qui lui paraît nécessaire à l'exercice de sa mission. Les membres de la commission sont tenus à une obligation de discrétion absolue sur les informations dont ils sont amenés à avoir connaissance pendant ses réunions ou les opérations de vote. Ils sont en outre tenus de s'abstenir de toute déclaration publique.</p>
--	--

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
DE LA QUALITE DE LICENCIE	DE LA QUALITE DE LICENCIE
<p>Règle 3.2 :</p> <p>La licence FF Sport U est enregistrée sur Internet sous la responsabilité des associations sportives et des clubs universitaires affiliés, sous réserve de la présentation de la carte d'étudiant et d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition dans les conditions fixées par les textes en vigueur, la mention en compétition n'étant toutefois pas exigée pour les « Pass'Sport U » et dirigeants ouvrant le droit à des pratiques non compétitives.</p> <p>Les modalités de renouvellement de la licence, et notamment la fréquence à laquelle un nouveau certificat est exigé, sont fixées par décret (3 années par décret n° 2016-1157 du 24 août 2016) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les disciplines sportives sans contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 et D. 231-1-5 du Code du Sport, la présentation du certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an est exigée tous les 3 ans. Dans l'intervalle, le renouvellement d'une licence est subordonné à la présentation d'une attestation de renseignement du questionnaire de santé. Les réponses fournies au questionnaire peuvent conduire à un examen médical. Dans cette hypothèse, le renouvellement sera subordonné à la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Le certificat doit dater de moins de 6 mois au jour de la demande de licence. - Pour les disciplines sportives à contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 et D. 231-1-5 du Code du Sport, un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an sera exigé. <p>Les licences individuelles et les licences dirigeants sont enregistrées par les LIGUE.</p>	<p>Règle 3.2 :</p> <p>La licence FF Sport U est enregistrée sur Internet sous la responsabilité des associations sportives et des clubs universitaires affiliés, sous réserve de la présentation de la carte d'étudiant et du respect des conditions posées par le règlement médical de la FF Sport U. et d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition dans les conditions fixées par les textes en vigueur, la mention en compétition n'étant toutefois pas exigée pour les « Pass'Sport U » et dirigeants ouvrant le droit à des pratiques non compétitives.</p> <p>Les modalités de renouvellement de la licence, et notamment la fréquence à laquelle un nouveau certificat est exigé, sont fixées par décret par les règlements de la FF Sport U en conformité avec la législation en vigueur (3 années par décret n° 2016-1157 du 24 août 2016) :</p> <p>= Pour les disciplines sportives sans contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 et D. 231-1-5 du Code du Sport, la présentation du certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an est exigée tous les 3 ans. Dans l'intervalle, le renouvellement d'une licence est subordonné à la présentation d'une attestation de renseignement du questionnaire de santé. Les réponses fournies au questionnaire peuvent conduire à un examen médical. Dans cette hypothèse, le renouvellement sera subordonné à la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Le certificat doit dater de moins de 6 mois au jour de la demande de licence.</p> <p>-</p> <p>= Pour les disciplines sportives à contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 et D. 231-1-5 du Code du Sport, un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an sera exigé.</p> <p>Les licences individuelles et les licences dirigeants sont enregistrées par les LIGUE.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
DE LA QUALITE DE LICENCIE	DE LA QUALITE DE LICENCIE
<p>Règle 3.1 : La licence FF Sport U est multisports. Elle revêt plusieurs formes :</p> <p>Compétiteur : Elle est délivrée aux membres des associations sportives et des clubs universitaires affiliés à la FF Sport U, sous réserve qu'ils répondent à la qualité de sportif universitaire définie au titre IV.</p> <p>Individuelle : C'est aussi une licence compétiteur mais qui présente des caractères spécifiques (cf. règle 3.7).</p> <p>Arbitre : Elle est délivrée aux arbitres intervenant lors des rencontres organisées par la fédération, les Ligues et les associations sportives affiliées à la FF Sport U.</p> <p>Dirigeant : Elle est délivrée aux dirigeants des A.S affiliées à la FF Sport U, des Ligues et de la fédération et aux entraîneurs des équipes des associations sportives affiliées à la FF Sport U. Elle est obligatoire pour manager les étudiants lors des compétitions.</p> <p>Les dirigeants peuvent être : « étudiant » (E), sous réserve qu'ils puissent répondre à la qualité de sportif universitaire (règle 4.1) ; ou (2) « non-étudiant » (NE) sous réserve qu'ils soient salariés titulaires, contractuels ou vacataires d'un établissement tel que défini à la règle 1.7, ou extérieur à tout établissement mais impliqués au sein d'une association sportive ou d'une Ligue.</p> <p>Un dirigeant pouvant prétendre aux deux qualités (E) et (NE) définies ci-dessus doit obligatoirement choisir un des deux collèges au moment de la prise de la licence dirigeant.</p> <p>La garantie « responsabilité civile » proposée au contrat FF Sport U applicable aux dirigeants est étendue à une pratique sportive occasionnelle dans le cadre d'activités non compétitives, organisées sous l'égide de la FF Sport U et de ses structures déconcentrées ou affiliées ayant souscrit le contrat FF Sport U.</p>	<p>Règle 3.1 : La licence FF Sport U est multisports. Elle revêt plusieurs formes :</p> <p>Compétiteur : Elle est délivrée aux membres des associations sportives et des clubs universitaires affiliés à la FF Sport U, sous réserve qu'ils répondent à la qualité de sportif universitaire définie au titre IV. La licence compétiteur doit être délivrée par l'association sportive de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel l'étudiant est inscrit pour l'année universitaire en cours, à l'exception des licences individuelles.</p> <p>Individuelle : C'est aussi une licence compétiteur mais qui présente des caractères spécifiques (cf. règle 3.7).</p> <p>Arbitre : Elle est délivrée aux arbitres intervenant lors des rencontres organisées par la fédération, les Ligues et les associations sportives affiliées à la FF Sport U.</p> <p>Dirigeant : Elle est délivrée aux dirigeants des A.S affiliées à la FF Sport U, des Ligues et de la fédération et aux entraîneurs des équipes des associations sportives affiliées à la FF Sport U. Elle est obligatoire pour manager les étudiants lors des compétitions et pour exercer toute fonction élective.</p> <p>Les dirigeants peuvent être : « étudiant » (E), sous réserve qu'ils puissent répondre à la qualité de sportif universitaire (règle 4.1) ; ou (2) « non-étudiant » (NE) sous réserve qu'ils soient salariés titulaires, contractuels ou vacataires d'un établissement tel que défini à la règle 1.7, ou extérieur à tout établissement mais impliqués au sein d'une association sportive ou d'une Ligue.</p> <p>Un dirigeant pouvant prétendre aux deux qualités (E) et (NE) définies ci-dessus doit obligatoirement choisir un des deux collèges au moment de la prise de la licence dirigeant.</p> <p>La garantie « responsabilité civile » proposée au contrat FF Sport U applicable aux dirigeants est étendue à une pratique sportive occasionnelle dans le cadre d'activités non compétitives, organisées sous l'égide de la FF Sport U et de ses structures déconcentrées ou affiliées ayant souscrit le contrat FF Sport U.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
	<p style="text-align: center;">DE LA QUALITE DE LICENCIE</p> <p>Règle 3.8 : La mutation de licence en cours d'année universitaire entre différentes AS ou ligues n'est possible qu'en cas de changement d'établissement et doit se faire sous supervision de la ligue d'origine et de la nouvelle ligue d'accueil le cas échéant.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
DE LA QUALITE DE LICENCIE	DE LA QUALITE DE LICENCIE
<p>Règle 3.7 : La licence individuelle</p> <p>3.7.1 Peuvent prendre une licence individuelle les étudiant(e)s ou élèves qui répondent conjointement à la définition de la règle 4.1 et à l'une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne disposant pas dans leur établissement (défini à la règle 1.7) d'une association sportive affiliée à la FF Sport U. Le nombre de licences individuelles est limité à 5 par établissement. Au-delà, l'établissement doit créer sa propre association sportive ; - Inscrit(e)s au Télé-enseignement - Élèves des classes post-baccalauréat dont le cursus nécessite à l'inscription la justification d'un diplôme égal ou supérieur à un niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles (article 2 du décret n°2019-14 du 8 janvier 2019). - les étudiants français à l'étranger - les étudiants-entrepreneurs inscrits dans un pôle « PEPITE » (Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat). <p>Cette licence peut être délivrée par une LIGUE différente de celle de l'établissement d'appartenance dans le cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pratique envisagée n'existe pas dans la LIGUE d'origine ; - la demande fait suite à une mobilité universitaire en cours d'année, entraînant un changement de résidence de longue durée. <p>Dans les deux cas, l'avis favorable des deux LIGUES concernées est nécessaire.</p> <p>3.7.2 Participation des licenciés individuels La pratique d'un sport collectif ou d'un sport individuel à caractère collectif pour un licencié individuel, s'entend dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucune licence individuelle ni extérieure n'est autorisée en championnat des écoles, ni en championnat des IUT, ni en volley 4x4, ni en tennis par équipe. - il ne peut pratiquer qu'avec une seule association sportive - les LIGUES d'appartenance et de pratique doivent donner un avis favorable <p>Concernant les sports collectifs et individuels par équipes, se référer aux dispositions particulières par sport.</p> <p>3.7.3 Licence « extérieure » Tout licencié qui ne dispose pas dans sa propre A.S. d'une équipe dans le sport considéré, pourra être autorisé par LA LIGUE à intégrer l'équipe d'une A.S. de la même académie dans les limites définies dans les dispositions particulières par sport.</p> <p>Il ne peut participer qu'avec une seule association.</p>	<p>Règle 3.7 : La licence individuelle</p> <p>3.7.1 Peuvent prendre une licence individuelle les étudiant(e)s ou élèves qui répondent conjointement à la définition de la règle 4.1 et à l'une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne disposant pas dans leur établissement (défini à la règle 1.7) d'une association sportive affiliée à la FF Sport U. Le nombre de licences individuelles est limité à 5 par établissement. Au-delà, l'établissement doit créer sa propre association sportive ; - Inscrit(e)s au Télé-enseignement : si l'établissement d'enseignement supérieur dispose d'une association sportive, l'étudiant devra être licencié au sein de l'AS. Une dérogation exceptionnelle pour être accordée par la Direction Nationale sur demande de la Ligue Régionale d'appartenance avec l'accord du Président de l'AS. Si l'établissement d'enseignement supérieur ne dispose pas d'AS, l'étudiant devra souscrire sa licence auprès de la Ligue Régionale au sein de laquelle il est domicilié. - Élèves des classes post-baccalauréat dont le cursus nécessite à l'inscription la justification d'un diplôme égal ou supérieur à un niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles (article 2 du décret n°2019-14 du 8 janvier 2019). - les étudiants français à l'étranger : souscriront une licence sportive directement auprès de la Direction Nationale. - les étudiants-entrepreneurs inscrits dans un pôle « PEPITE » (Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat). <p>Cette licence peut être délivrée par une LIGUE différente de celle de l'établissement d'appartenance dans le cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pratique envisagée n'existe pas dans la LIGUE d'origine ; - la demande fait suite à une mobilité universitaire en cours d'année, entraînant un changement de résidence de longue durée. <p>Dans les deux cas, l'avis favorable des deux LIGUES concernées est nécessaire.</p> <p>3.7.2 Participation des licenciés individuels La pratique d'un sport collectif ou d'un sport individuel à caractère collectif pour un licencié individuel, s'entend dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucune licence individuelle ni extérieure n'est autorisée en championnat des écoles, ni en championnat des IUT, ni en volley 4x4, ni en tennis par équipe. - il ne peut pratiquer qu'avec une seule association sportive - les LIGUES d'appartenance et de pratique doivent donner un avis favorable

	<p>Concernant les sports collectifs et individuels par équipes, se référer aux dispositions particulières par sport.</p> <p>3.7.3 Licence « extérieure » Tout licencié qui ne dispose pas dans sa propre A.S. d'une équipe dans le sport considéré, pourra être autorisé par LA LIGUE à intégrer l'équipe d'une A.S. de la même académie dans les limites définies dans les dispositions particulières par sport. Il ne peut participer qu'avec une seule association.</p>
--	--

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts

02.04.2022

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 02 avril 2022.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION II ORGANISATION NATIONALE Article 6 I. L'assemblée générale de la FF Sport U est composée : <ul style="list-style-type: none"> • de 5 membres de droit : <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant - le ministre en charge des sports ou son représentant - le président du CNOSF ou son représentant - le président de la Conférence des présidents d'universités ou son représentant - le président de la Conférence des grandes écoles ou son représentant • de délégués étudiants (E) et non étudiants (NE) à parité représentant les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur, les clubs universitaires des Ligues et des unions / fédérations du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnées, élus annuellement au scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours par l'assemblée générale de chaque Ligue pour participer à l'AG nationale selon les modalités énoncées dans le règlement intérieur de la FF Sport U. <p>Chaque assemblée générale de Ligue et union / fédération du sport universitaire des territoires d'outre-mer conventionnée élit ainsi 2 à 16 représentants selon leur nombre de licences délivrées dans son ressort territorial :</p> <p>plus de 19 000 licenciés : 8 délégués étudiants (E) + 8 délégués non étudiants (NE).</p> <p>13 000 à 18 999 licenciés : 7 (E) + 7 (NE)</p> <p>10 000 à 12 999 licenciés : 6 (E) + 6 (NE)</p> <p>08 000 à 09 999 licenciés : 5 (E) + 5 (NE)</p> <p>06 000 à 07 999 licenciés : 4 (E) + 4 (NE)</p> <p>04 000 à 05 999 licenciés : 3 (E) + 3 (NE)</p> <p>02 000 à 03 999 licenciés : 2 (E) + 2 (NE)</p> <p>Moins de 2000 licenciés : 1 (E) + 1 (NE).</p> <p>Pour la détermination du nombre de licenciés de chaque Ligue et union / fédération du sport universitaires des territoires d'outre-mer conventionnée, il est fait total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire, soit au 30 juin, précèdent l'élection.</p> <p>Pour l'année universitaire 2021-2022, au vu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire, la détermination du nombre de délégué.e.s de chaque Ligue sera faite en fonction du total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire 2020, soit au 30 juin 2020.</p>	STATUTS TITRE III : ORGANISATION SECTION II ORGANISATION NATIONALE Article 6 I. L'assemblée générale de la FF Sport U est composée : <ul style="list-style-type: none"> • de 5 membres de droit : <ul style="list-style-type: none"> - le ministre en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant - le ministre en charge des sports ou son représentant - le président du CNOSF ou son représentant - le président de la Conférence des présidents d'universités ou son représentant - le président de la Conférence des grandes écoles ou son représentant • de délégués étudiants (E) et non étudiants (NE) titulaires d'une licence dirigeante à parité représentant les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur, les clubs universitaires des Ligues et des unions / fédérations du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnées, élus annuellement pour l'année universitaire en cours au scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours par l'assemblée générale de chaque Ligue pour participer à l'AG nationale selon les modalités énoncées dans le règlement intérieur de la FF Sport U. <p>Chaque assemblée générale de Ligue et union / fédération du sport universitaire des territoires d'outre-mer conventionnée élit ainsi 2 à 16 représentants selon leur nombre de licences délivrées dans son ressort territorial :</p> <p>plus de 19 000 licenciés : 8 délégués étudiants (E) + 8 délégués non étudiants (NE).</p> <p>13 000 à 18 999 licenciés : 7 (E) + 7 (NE)</p> <p>10 000 à 12 999 licenciés : 6 (E) + 6 (NE)</p> <p>08 000 à 09 999 licenciés : 5 (E) + 5 (NE)</p> <p>06 000 à 07 999 licenciés : 4 (E) + 4 (NE)</p> <p>04 000 à 05 999 licenciés : 3 (E) + 3 (NE)</p> <p>02 000 à 03 999 licenciés : 2 (E) + 2 (NE)</p> <p>Moins de 2000 licenciés : 1 (E) + 1 (NE).</p> <p>Pour la détermination du nombre de licenciés de chaque Ligue et union / fédération du sport universitaires des territoires d'outre-mer conventionnée, il est fait total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire, soit au 30 juin, précèdent l'élection.</p>

<p>Pour l'année universitaire 2021-2022, les Ligues ultramarines nouvellement créées et ayant déposé leurs statuts au minimum un mois avant l'Assemblée Générale, disposeront, par dérogation pour l'année universitaire 2021-2022, de 1 délégué.e étudiant.e et 1 délégué.e non étudiant.e.</p> <p>Ne peuvent être élues en tant que délégué au sein de l'assemblée générale de la FF Sport U :</p> <p>1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.</p> <p>Cessent de faire partie de l'assemblée générale nationale, du comité directeur national et de toutes les autres instances de la FF Sport U (Ligue et CDSU), les membres (Etudiants ou Non étudiants) qui n'ont plus la qualité au titre de laquelle ils siégeaient.</p> <p>II. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'une voix.</p> <p>En cas d'absence, un délégué étudiant (E) ou non étudiant (NE) représentant les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires peut donner procuration à l'un des délégués issus de leur Ligue. Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix. Par exception, les délégués représentant les associations et clubs issus des Ligues d'outremer non métropolitaines peuvent donner procuration à un ou plusieurs délégués d'une autre Ligue qui peuvent dans ce cas détenir plus d'une procuration.</p> <p>III. Assistent également, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A titre permanent : <ul style="list-style-type: none"> - les membres du comité directeur de la FF Sport U qui ne sont pas par ailleurs représentants, - le directeur national. • Sur invitation du Président de la FF Sport U : <ul style="list-style-type: none"> - les directeurs nationaux adjoints, - les directeurs régionaux, - les salariés de la FF Sport U, - et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président. 	<p>Pour l'année universitaire 2021-2022, au vu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire, la détermination du nombre de délégué.e.s de chaque Ligue sera faite en fonction du total des licences délivrées au sein de celle-ci à la fin de l'année universitaire 2020, soit au 30 juin 2020.</p> <p>Pour l'année universitaire 2021-2022, les Ligues ultramarines nouvellement créées et ayant déposé leurs statuts au minimum un mois avant l'Assemblée Générale, disposeront, par dérogation pour l'année universitaire 2021-2022, de 1 délégué.e étudiant.e et 1 délégué.e non étudiant.e.</p> <p>Ne peuvent être élues en tant que délégué au sein de l'assemblée générale de la FF Sport U :</p> <p>1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.</p> <p>Cessent de faire partie de l'assemblée générale nationale, du comité directeur national et de toutes les autres instances de la FF Sport U (Ligue et CDSU), les membres (Etudiants ou Non étudiants) qui n'ont plus la qualité au titre de laquelle ils siégeaient.</p> <p>II. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'une voix.</p> <p>En cas d'absence, un délégué étudiant (E) ou non étudiant (NE) représentant les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires peut donner procuration à l'un des délégués issus de leur Ligue. Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix. Par exception, les délégués représentant les associations et clubs issus des Ligues d'outremer non métropolitaines peuvent donner procuration à un ou plusieurs délégués d'une autre Ligue qui peuvent dans ce cas détenir plus d'une procuration.</p> <p>III. Assistent également, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A titre permanent : <ul style="list-style-type: none"> - les membres du comité directeur de la FF Sport U qui ne sont pas par ailleurs représentants, - le directeur national. • Sur invitation du Président de la FF Sport U : <ul style="list-style-type: none"> - les directeurs nationaux adjoints, - les directeurs régionaux, - les salariés de la FF Sport U, - et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président.

STATUTS

TITRE III : ORGANISATION

**SECTION II
ORGANISATION NATIONALE**

Article 7

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande de la majorité des membres du comité directeur ou bien des deux tiers des membres la composant.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion de l'assemblée est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer aux assemblées soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique. Seules des circonstances exceptionnelles, telles que l'urgence ou la situation sanitaire, dûment constatées par le président de la fédération, peuvent permettre de procéder à la convocation d'une assemblée exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.

Les personnes composant l'assemblée générale sont convoquées au moins 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

Le délai de convocation peut être réduit en cas d'urgence dûment constatée par le président de la fédération. Au sens du présent alinéa, il y a notamment urgence lorsque la tenue immédiate d'une assemblée générale est rendue indispensable pour se conformer à des prescriptions législatives ou réglementaires ou, plus généralement, lorsque le fonctionnement de la fédération risquerait d'être paralysé en cas de respect du délai normal de convocation.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée à nouveau. Elle peut alors délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La présidence de l'assemblée générale est assurée par le président de FF Sport U ou, en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents qu'il désigne à cet effet, ou à défaut par le membre le plus âgé du comité directeur.

Le vote se fait à main levée, sauf si le vote à bulletin secret est demandé par le président ou par le tiers des membres présents. Toutefois, les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont toujours lieu à bulletin secret.

Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes et notamment ceux à bulletin secret.

Les votes par procuration sont autorisés dans les conditions précisées à l'article 6.11 des présents statuts.

Les votes par correspondance ne sont pas admis.

Sauf lorsque les présents statuts prévoient des conditions de majorité spécifique, les décisions sont prises à la majorité des

STATUTS

TITRE III : ORGANISATION

**SECTION II
ORGANISATION NATIONALE**

Article 7

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande de la majorité des membres du comité directeur ou bien des deux tiers des membres la composant.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, et plus généralement d'inscrire les réunions dans un objectif de développement durable, le mode de réunion de l'assemblée est par principe hybride, permettant à chaque membre de participer aux assemblées soit en présentiel, soit via tout moyen de télécommunication à distance en temps réel, telle que la visioconférence ou la conférence téléphonique. Seules des circonstances exceptionnelles, telles que l'urgence ou la situation sanitaire, dûment constatées par le président de la fédération, peuvent permettre de procéder à la convocation d'une assemblée exclusivement en présentiel ou exclusivement à distance.

Les personnes composant l'assemblée générale sont convoquées au moins 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

Le délai de convocation peut être réduit en cas d'urgence dûment constatée par le président de la fédération. Au sens du présent alinéa, il y a notamment urgence lorsque la tenue immédiate d'une assemblée générale est rendue indispensable pour se conformer à des prescriptions législatives ou réglementaires ou, plus généralement, lorsque le fonctionnement de la fédération risquerait d'être paralysé en cas de respect du délai normal de convocation.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée à nouveau **a minima 15 jours après l'envoi d'une seconde convocation**. Elle peut alors délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La présidence de l'assemblée générale est assurée par le président de FF Sport U ou, en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents qu'il désigne à cet effet, ou à défaut par le membre le plus âgé du comité directeur.

Le vote se fait à main levée, sauf si le vote à bulletin secret est demandé par le président ou par le tiers des membres présents. Toutefois, les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont toujours lieu à bulletin secret.

Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes et

<p>suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.</p>	<p>notamment ceux à bulletin secret.</p> <p>Les votes par procuration sont autorisés dans les conditions précisées à l'article 6.II des présents statuts.</p> <p>Les votes par correspondance ne sont pas admis.</p> <p>Sauf lorsque les présents statuts prévoient des conditions de majorité spécifique, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.</p>
---	---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p style="text-align: center;">ORGANISATION NATIONALE</p> <p style="text-align: center;">II.1 - INSTANCES NATIONALES</p> <p style="text-align: center;">1) Assemblée Générale</p> <p>Règle 2.1.1 : désignation et convocation des délégués</p> <p>L'assemblée générale est composée conformément aux dispositions prévues à l'article 6 des statuts.</p> <p>Les assemblées générales des LIGUES et des unions / fédérations du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnées sont tenues de procéder à l'élection des représentants au moins 20 jours avant l'assemblée générale de la FF Sport U, sauf circonstance exceptionnelle appréciée par le comité directeur de la FF Sport U.</p> <p>Chaque LIGUE et union / fédération du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnée fait parvenir au siège de la FF Sport U, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale de la FF Sport U, le nom des représentants élus ainsi qu'un extrait du procès-verbal de leur assemblée générale ayant procédé à cette élection, signé par le président de la LIGUE ou de l'union / fédération du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnée, ou son représentant, ou tout autre document propre à satisfaire aux obligations précitées.</p> <p>La convocation des délégués étudiants (E) et non étudiants (NE) représentants les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires à l'assemblée générale de la FF Sport U est effectuée sous le couvert des LIGUES ou des unions / fédérations du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnées.</p>	<p style="text-align: center;">ORGANISATION NATIONALE</p> <p style="text-align: center;">II.1 - INSTANCES NATIONALES</p> <p style="text-align: center;">1) Assemblée Générale</p> <p>Règle 2.1.1 : désignation et convocation des délégués</p> <p>L'assemblée générale est composée conformément aux dispositions prévues à l'article 6 des statuts.</p> <p>Les assemblées générales des LIGUES et des unions / fédérations du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnées sont tenues de procéder à l'élection des représentants au moins 20 jours avant l'assemblée générale de la FF Sport U, sauf circonstance exceptionnelle appréciée par le comité directeur de la FF Sport U.</p> <p>Chaque LIGUE et union / fédération du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnée fait parvenir au siège de la FF Sport U, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale de la FF Sport U, le nom des représentants élus ainsi qu'un extrait du procès-verbal de leur assemblée générale ayant procédé à cette élection, signé par le président de la LIGUE ou de l'union / fédération du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnée, ou son représentant, ou tout autre document propre à satisfaire aux obligations précitées.</p> <p>Chaque délégué doit être titulaire d'une licence dirigeante et doit être licencié au sein d'une association sportive affiliée. Ces deux conditions sont cumulatives.</p> <p>La convocation des délégués étudiants (E) et non étudiants (NE) représentants les associations sportives d'établissements d'enseignement supérieur et les clubs universitaires à l'assemblée générale de la FF Sport U est effectuée sous le couvert des LIGUES ou des unions / fédérations du sport universitaire des territoires d'Outre-Mer conventionnées.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts types des Ligues

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION I Assemblée Générale</p>	<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION I Assemblée Générale</p>
<p>Article 5</p> <p>L'assemblée générale de la Ligue est composée de délégués de chaque association sportive d'établissement d'enseignement supérieur et de chaque club universitaire affiliés, licenciés au titre de l'association ou club qu'ils représentent, et désignés de manière paritaire parmi les étudiants et les élèves visés à l'article 1 des statuts de la Fédération Française du Sport Universitaire d'une part, et parmi les non étudiants (personnels d'encadrement, chefs d'établissement...) d'autre part.</p> <p>Les instances dirigeantes de chaque association sportive ou club universitaire désignent ainsi annuellement 2 à 8 délégués en fonction du nombre de leurs membres licenciés de la FF Sport U :</p> <ul style="list-style-type: none"> - + de 1000 membres licenciés : 4 délégués étudiants (E) + 4 délégués non étudiants (NE) ; - De 500 à 999 membres licenciés : 3 (E) + 3 (NE) ; - De 250 à 499 membres licenciés : 2 (E) + 2 (NE) ; - De 1 à 249 membres licenciés : 1 (E) + 1(NE). <p>Pour la détermination du nombre de membres licenciés de chaque association sportive ou club, il est fait total du nombre de licences délivrées aux membres de l'association ou club concerné à la fin de l'année universitaire, soit au 31 août, précédent l'assemblée générale de la Ligue concernée.</p> <p>Pour l'année universitaire 2021-2022, au vu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire, la détermination du nombre de licencié.e.s de chaque AS ou club, sera faite en fonction du total des licences délivrées au sein de ceux-ci à la fin de l'année universitaire 2020, soit au 31 août 2020.</p> <p>Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'une voix. En cas d'absence, un délégué peut donner procuration à un autre délégué. Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix.</p> <p>Les fonctions des membres délégués sont bénévoles.</p> <p>Ne peuvent être délégués :</p>	<p>Article 5</p> <p>L'assemblée générale de la Ligue est composée de délégués titulaires d'une licence dirigeante de chaque association sportive d'établissement d'enseignement supérieur et de chaque club universitaire affiliés, licenciés au titre de l'association ou club qu'ils représentent, et désignés de manière paritaire parmi les étudiants et les élèves visés à l'article 1 des statuts de la Fédération Française du Sport Universitaire d'une part, et parmi les non étudiants (personnels d'encadrement, chefs d'établissement...) d'autre part.</p> <p>Les instances dirigeantes de chaque association sportive ou club universitaire désignent ainsi annuellement 2 à 8 délégués en fonction du nombre de leurs membres licenciés de la FF Sport U :</p> <ul style="list-style-type: none"> - + de 1000 membres licenciés : 4 délégués étudiants (E) + 4 délégués non étudiants (NE) ; - De 500 à 999 membres licenciés : 3 (E) + 3 (NE) ; - De 250 à 499 membres licenciés : 2 (E) + 2 (NE) ; - De 1 à 249 membres licenciés : 1 (E) + 1(NE). <p>Pour la détermination du nombre de membres licenciés de chaque association sportive ou club, il est fait total du nombre de licences délivrées aux membres de l'association ou club concerné à la fin de l'année universitaire, soit au 31 août, précédent l'assemblée générale de la Ligue concernée.</p> <p>Pour l'année universitaire 2021-2022, au vu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire, la détermination du nombre de licencié.e.s de chaque AS ou club, sera faite en fonction du total des licences délivrées au sein de ceux-ci à la fin de l'année universitaire 2020, soit au 31 août 2020.</p> <p>Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'une voix. En cas d'absence, un délégué peut donner procuration à un autre délégué. Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix.</p> <p>Les fonctions des membres délégués sont bénévoles.</p>

<p>1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.</p> <p>Assistent également, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale :</p> <p>À titre permanent :</p> <p>Le Recteur de Région académique du ressort territorial de la Ligue ou les Recteurs ou son représentant ; Le directeur régional de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) du ressort territorial de la Ligue ou son représentant ; Le président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) du ressort territorial de la Ligue ou son représentant ; Le Président de la Région administrative française considérée ou son représentant. Un représentant des présidents d'universités du ressort territorial de la Ligue ; Un représentant des directeurs des grandes écoles du ressort territorial de la Ligue ; Un représentant des Services (Inter) Universitaires des Activités Physiques et Sportives (S(I)UAPS) du ressort territorial de la Ligue, ou faisant fonction ; Un représentant des Unités de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFRSTAPS) du ressort territorial de la Ligue ; Un représentant des services des sports des grandes écoles du ressort territorial de la Ligue ; Le directeur de Ligue et le ou les directeurs régionaux responsables de site académique ; Le ou les directeurs régionaux ; Les membres du comité directeur de la Ligue qui ne sont pas par ailleurs délégués.</p> <p>Sur invitation du président de la Ligue :</p> <p>Les salariés de la Ligue ; Les présidents des Comités Départementaux du Sport Universitaire du territoire de la ligue ; Et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président, dont des personnalités de la société civile hors ministère éducation nationale enseignement supérieur et hors ministère Jeunesse et sport.</p> <p>Cessent de faire partie de l'assemblée générale et du comité directeur de la Ligue les membres (Etudiants ou Non étudiants) qui n'ont plus la qualité au titre de laquelle ils siégeaient.</p>	<p>Ne peuvent être délégués :</p> <p>1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ; 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.</p> <p>Assistent également, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale :</p> <p>À titre permanent :</p> <p>Le Recteur de Région académique du ressort territorial de la Ligue ou les Recteurs ou son représentant ; Le directeur régional de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) du ressort territorial de la Ligue ou son représentant ; Le président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) du ressort territorial de la Ligue ou son représentant ; Le Président de la Région administrative française considérée ou son représentant. Un représentant des présidents d'universités du ressort territorial de la Ligue ; Un représentant des directeurs des grandes écoles du ressort territorial de la Ligue ; Un représentant des Services (Inter) Universitaires des Activités Physiques et Sportives (S(I)UAPS) du ressort territorial de la Ligue, ou faisant fonction ; Un représentant des Unités de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFRSTAPS) du ressort territorial de la Ligue ; Un représentant des services des sports des grandes écoles du ressort territorial de la Ligue ; Le directeur de Ligue et le ou les directeurs régionaux responsables de site académique ; Le ou les directeurs régionaux ; Les membres du comité directeur de la Ligue qui ne sont pas par ailleurs délégués.</p> <p>Sur invitation du président de la Ligue :</p> <p>Les salariés de la Ligue ; Les présidents des Comités Départementaux du Sport Universitaire du territoire de la ligue ; Et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président, dont des personnalités de la société civile hors ministère éducation nationale enseignement supérieur et hors ministère Jeunesse et sport.</p> <p>Cessent de faire partie de l'assemblée générale et du comité directeur de la Ligue les membres (Etudiants ou Non étudiants) qui n'ont plus la qualité au titre de laquelle ils siégeaient.</p>
---	---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II ORGANISATION NATIONALE</p> <p>Article 10</p> <p>I. La FF Sport U est administrée par un comité directeur paritaire délégués étudiants/délégués non étudiants de 24 membres élus (non compris les membres de droit) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Douze étudiants (E) 2. Douze non étudiants (NE) dont au moins 1 médecin. <p>Ce comité comprend en outre trois membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ministre en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant ; - Le ministre en charge des sports ou son représentant ; - Le président du Comité National Olympique et Sportif Français ou son représentant Assistant également, avec voix consultative, aux réunions du comité directeur : . à titre permanent : - le directeur national <p>. sur invitation du président de la FF Sport U :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les directeurs nationaux adjoints, - les salariés de la FF Sport U, - et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président dont des personnalités de la société civile hors ministère éducation nationale enseignement supérieur et hors ministère Jeunesse et sport. <p>II. En application de l'article L. 131-8 du code du sport, la représentation des femmes et des hommes au comité directeur est assurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la mandature 2017-2020, et conformément à la possibilité prévue à l'article L. 131-8 du code du sport applicable au premier renouvellement des instances dirigeantes suivant la promulgation de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, en réservant au sexe le moins représenté parmi les licenciés de la FF Sport U, un nombre de poste, parmi les 24 postes de membres élus, au moins égal à sa proportion parmi les licenciés. Ainsi, le comité directeur comprend au moins 8 femmes parmi les 24 membres élus. 	<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION II ORGANISATION NATIONALE</p> <p>Article 10</p> <p>I. La FF Sport U est administrée par un comité directeur paritaire délégués étudiants/délégués non étudiants de 24 membres élus (non compris les membres de droit) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Douze étudiants (E) 2. Douze non étudiants (NE) dont au moins 1 médecin. <p>Ce comité comprend en outre trois membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ministre en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant ; - Le ministre en charge des sports ou son représentant ; - Le président du Comité National Olympique et Sportif Français ou son représentant Assistant également, avec voix consultative, aux réunions du comité directeur : . à titre permanent : - le directeur national <p>. sur invitation du président de la FF Sport U :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les directeurs nationaux adjoints, - les salariés de la FF Sport U, - et, plus largement, toute personne dont la présence est jugée utile par le président dont des personnalités de la société civile hors ministère éducation nationale enseignement supérieur et hors ministère Jeunesse et sport. <p>II. En application de l'article L. 131-8 du code du sport, la représentation des femmes et des hommes au comité directeur est assurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la mandature 2017-2020, et conformément à la possibilité prévue à l'article L. 131-8 du code du sport applicable au premier renouvellement des instances dirigeantes suivant la promulgation de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, en réservant au sexe le moins représenté parmi les licenciés de la FF Sport U, un nombre de poste, parmi les 24 postes de membres élus, au moins égal à sa proportion parmi les licenciés. Ainsi, le comité directeur comprend au moins 8 femmes parmi les 24 membres élus.

- à compter du renouvellement suivant du comité directeur, par l'obligation de prévoir, au sein des 24 membres élus, un nombre de postes, pour chacun des sexes, au moins égal à 40 % des postes, soit 10 postes pour chacun des sexes.

Dans l'hypothèse où, en application de l'article L. 131-8 du code du sport, l'évolution de la proportion entre les femmes et les hommes au sein de la population licenciée impliquerait une autre répartition des sièges entre les femmes et les hommes, les présents statuts seraient en conséquence modifiés sans délais.

Le règlement intérieur détermine les modalités d'application de cette répartition aux procédures électorales de la FF Sport U.

III. Chaque candidat à l'élection à l'un des 24 postes, hors membres de droit, doit adresser sa candidature à la FF Sport U, dans les conditions prévues au règlement intérieur, et joindre à celle-ci, sous peine d'irrecevabilité, le parrainage de la Ligue du ressort de son domicile ou, le cas échéant, de celle dans laquelle il est licencié.

Ne peuvent être élus :

1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;

2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

IV. Les membres élus du comité directeur le sont pour la durée de la mandature olympique, par les membres de l'assemblée générale, au scrutin plurinominal majoritaire à 1 tour, dans les conditions prévues au règlement intérieur, dans chaque collège : délégués étudiants/délégués non étudiants. Le renouvellement du comité directeur a lieu entre la fin des Jeux olympiques d'été et le 31 décembre qui suit.

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale élit, parmi les membres élus du comité directeur, le président à bulletin secret, au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Après l'élection du président par l'assemblée générale, le comité directeur élit dans son sein et au scrutin secret, un bureau composé d'un trésorier et d'un ou plusieurs vice-présidents. Le mandat du bureau prend fin avec celui du comité directeur.

En application de l'article L. 131-8 du code du sport, la représentation des femmes et des hommes, au bureau fédéral, est assurée :

- pour la mandature 2017-2020, et conformément à la possibilité prévue à l'article L. 131- 8 du code du sport applicable au premier renouvellement des instances dirigeantes suivant la promulgation de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, en réservant au sexe le moins représenté

- à compter du renouvellement suivant du comité directeur, par l'obligation de prévoir, au sein des 24 membres élus, un nombre de postes, pour chacun des sexes, au moins égal à 40 % des postes, soit 10 postes pour chacun des sexes.

Dans l'hypothèse où, en application de l'article L. 131-8 du code du sport, l'évolution de la proportion entre les femmes et les hommes au sein de la population licenciée impliquerait une autre répartition des sièges entre les femmes et les hommes, les présents statuts seraient en conséquence modifiés sans délais.

Le règlement intérieur détermine les modalités d'application de cette répartition aux procédures électorales de la FF Sport U.

III. Chaque candidat à l'élection à l'un des 24 postes, hors membres de droit, doit adresser sa candidature à la FF Sport U, dans les conditions prévues au règlement intérieur, et joindre à celle-ci, sous peine d'irrecevabilité, le parrainage de la Ligue ~~du ressort de son domicile ou, le cas échéant, de celle~~ dans laquelle il est licencié ~~ainsi qu'une copie de sa licence dirigeante~~.

Ne peuvent être élus :

1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;

2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

IV. Les membres élus du comité directeur le sont pour la durée de la mandature olympique, par les membres de l'assemblée générale, au scrutin plurinominal majoritaire à 1 tour, dans les conditions prévues au règlement intérieur, dans chaque collège : délégués étudiants/délégués non étudiants. Le renouvellement du comité directeur a lieu entre la fin des Jeux olympiques d'été et le 31 décembre qui suit.

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale élit, parmi les membres élus du comité directeur, le président à bulletin secret, au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Après l'élection du président par l'assemblée générale, le comité directeur élit dans son sein et au scrutin secret, un bureau composé d'un trésorier et d'un ou plusieurs vice-présidents. Le mandat du bureau prend fin avec celui du comité directeur.

En application de l'article L. 131-8 du code du sport, la représentation des femmes et des hommes, au bureau fédéral, est assurée :

- pour la mandature 2017-2020, et conformément à la possibilité prévue à l'article L. 131- 8 du code du sport applicable au premier renouvellement des instances dirigeantes suivant la promulgation de la loi n° 2014-873

parmi les licenciés de la FF Sport U, un nombre de poste au moins égal à sa proportion parmi les licenciés. Ainsi, pour la mandature 2017-2020, 32% des postes au moins devront être occupés par des femmes.

- à compter du renouvellement suivant du bureau fédéral par l'obligation de prévoir un nombre de postes, pour chacun des sexes, au moins égal à 40 % des postes s'agissant des membres élus.

Dans l'hypothèse où, en application de l'article L. 131-8 du code du sport, l'évolution de la proportion entre les femmes et les hommes au sein de la population licenciée impliquerait une autre répartition des sièges entre les femmes et les hommes, les présents statuts seraient en conséquence modifiés sans délais.

V. En cas de vacance d'un poste au sein du comité directeur s'agissant des membres élus, il est pourvu au remplacement du membre concerné lors de l'assemblée générale suivante, pour la durée du mandat restant à courir. Ce remplacement doit permettre d'assurer la proportion hommes/femmes au sein du comité directeur telle que fixée aux présents statuts ainsi que la présence d'au moins un médecin.

En cas de vacance dûment constatée du poste de président, les fonctions de président sont exercées provisoirement par un des vice-présidents désignés par le Comité directeur, dans l'attente de l'élection d'un nouveau président.

Un nouveau président sera élu par le comité directeur en son sein, parmi les membres élus, dans un délai maximal de trois mois. Son élection devra être ratifiée à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire suivante pour le temps restant à courir de la mandature du comité directeur. A défaut de ratification, le Comité directeur propose immédiatement à l'Assemblée générale un nouveau candidat à la présidence choisi en son sein. Cette candidature devra recueillir devant l'Assemblée générale la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Il est procédé ainsi jusqu'à ce qu'un Président soit élu.

du 4 août 2014, en réservant au sexe le moins représenté parmi les licenciés de la FF Sport U, un nombre de poste au moins égal à sa proportion parmi les licenciés. Ainsi, pour la mandature 2017-2020, 32% des postes au moins devront être occupés par des femmes.

- à compter du renouvellement suivant du bureau fédéral par l'obligation de prévoir un nombre de postes, pour chacun des sexes, au moins égal à 40 % des postes s'agissant des membres élus.

Dans l'hypothèse où, en application de l'article L. 131-8 du code du sport, l'évolution de la proportion entre les femmes et les hommes au sein de la population licenciée impliquerait une autre répartition des sièges entre les femmes et les hommes, les présents statuts seraient en conséquence modifiés sans délais.

V. En cas de vacance d'un poste au sein du comité directeur s'agissant des membres élus, il est pourvu au remplacement du membre concerné lors de l'assemblée générale suivante, pour la durée du mandat restant à courir. Ce remplacement doit permettre d'assurer la proportion hommes/femmes au sein du comité directeur telle que fixée aux présents statuts ainsi que la présence d'au moins un médecin.

En cas de vacance dûment constatée du poste de président, les fonctions de président sont exercées provisoirement par un des vice-présidents désignés par le Comité directeur, dans l'attente de l'élection d'un nouveau président.

Un nouveau président sera élu par le comité directeur en son sein, parmi les membres élus, dans un délai maximal de trois mois. Son élection devra être ratifiée à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire suivante pour le temps restant à courir de la mandature du comité directeur. A défaut de ratification, le Comité directeur propose immédiatement à l'Assemblée générale un nouveau candidat à la présidence choisi en son sein. Cette candidature devra recueillir devant l'Assemblée générale la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Il est procédé ainsi jusqu'à ce qu'un Président soit élu.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur Organisation nationale

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p style="text-align: center;">ORGANISATION NATIONALE</p> <p style="text-align: center;">II.1 - INSTANCES NATIONALES</p> <p style="text-align: center;">2) Comité directeur</p> <p>Règle 2.1.3 : candidatures</p> <p>Les candidatures à un poste de membre élu du comité directeur de la FF Sport U doivent être adressées au président de la FF Sport U au minimum un mois avant l'assemblée générale électorale, pour validation par la commission de surveillance des opérations électorales.</p> <p>Doit être joint à cette candidature, sous peine d'irrecevabilité, le parrainage de la LIGUE du ressort de son domicile ou, le cas échéant, de celle dans laquelle il est licencié.</p>	<p style="text-align: center;">ORGANISATION NATIONALE</p> <p style="text-align: center;">II.1 - INSTANCES NATIONALES</p> <p style="text-align: center;">2) Comité directeur</p> <p>Règle 2.1.3 : candidatures</p> <p>Les candidatures à un poste de membre élu du comité directeur de la FF Sport U doivent être adressées au président de la FF Sport U au minimum un mois avant l'assemblée générale électorale, pour validation par la commission de surveillance des opérations électorales.</p> <p>Doit être joint à cette candidature, sous peine d'irrecevabilité une copie de la licence dirigeante du candidat ainsi que le parrainage de la LIGUE dans laquelle il est licencié.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
DE LA QUALITE DE MEMBRE	DE LA QUALITE DE MEMBRE
<p>Règle 1.5 : Pour pouvoir demander leur affiliation à la FF Sport U, les clubs universitaires doivent avoir instauré avec leur LIGUE et un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur des conventions.</p>	<p>Règle 1.5 : Pour pouvoir demander leur affiliation à la FF Sport U, les clubs universitaires doivent avoir instauré avec leur LIGUE et un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur des conventions.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications des statuts types des Ligues

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION III Organisation régionale</p> <p>Article 30</p> <p>Des directeurs de Ligue régionale et des directeurs régionaux responsables de site académique sont nommés dans les Ligues par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du président de la fédération, après consultation du directeur national et avis des comités directeurs de la FF Sport U et de la Ligue concernée. Les fonctions de directeurs de Ligue régionale et de directeurs régionaux responsables de site académique sont occupées par des fonctionnaires de l'Etat, Professeur d'Education Physique et Sportive. Le règlement intérieur de la FF Sport U et les statuts des Ligues (et la fiche de poste rédigée par le Directeur national) fixent les missions du directeur de Ligue régionale et des directeurs régionaux responsables de site académique.</p>	<p>STATUTS</p> <p>TITRE III : ORGANISATION</p> <p>SECTION III Organisation régionale</p> <p>Article 30</p> <p>Des directeurs de Ligue régionale et des directeurs régionaux responsables de site académique sont nommés dans les Ligues par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du président de la fédération, après consultation du directeur national et avis des comités directeurs de la FF Sport U et de la Ligue concernée. Les fonctions de directeurs de Ligue régionale et de directeurs régionaux responsables de site académique sont occupées par des fonctionnaires de l'Etat, Professeur d'Education Physique et Sportive. Le règlement intérieur de la FF Sport U et les statuts des Ligues (et la fiche de poste rédigée par le Directeur national) fixent les missions du directeur de Ligue régionale et des directeurs régionaux responsables de site académique.</p>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Propositions de modifications du règlement intérieur

25.03.2021

Les propositions de modifications des statuts de la fédération et des ligues ont été soumises par la commission juridique et de réforme des statuts préalablement aux membres réunis de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

NB : ce qui diffère des statuts actuels, est mentionné en rouge dans la nouvelle version.

Texte actuel	Propositions consolidées des modifications des statuts
<p style="text-align: center;">ORGANISATION NATIONALE</p> <p style="text-align: center;">II. 2 - ORGANISATION REGIONALE</p> <p>Règle 2.2.2 : Le Directeur de Ligue régionale et un ou plusieurs directeurs responsables de site académique le cas échéant sont nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du président de la fédération, après consultation du directeur national et avis des comités directeurs de la FF Sport U et de la LIGUE concernée.</p> <p>Les fonctions de directeurs de Ligue régionale et des directeurs responsables de site académique sont occupées par des fonctionnaires de l'Etat, Professeur d'Education Physique et Sportive.</p>	<p style="text-align: center;">ORGANISATION NATIONALE</p> <p style="text-align: center;">II. 2 - ORGANISATION REGIONALE</p> <p>Règle 2.2.2 : Le Directeur de Ligue régionale et un ou plusieurs directeurs responsables de site académique le cas échéant sont nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du président de la fédération, après consultation du directeur national et avis des comités directeurs de la FF Sport U et de la LIGUE concernée.</p> <p>Les fonctions de directeurs de Ligue régionale et des directeurs responsables de site académique sont occupées par des fonctionnaires de l'Etat, Professeur d'Education Physique et Sportive:</p>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022





RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022



SOMMAIRE

- P. 5 / Préambule
- P. 7 / Le Sport Universitaire et la FF Sport U
- P. 10 / L'écosystème de la FF Sport U
- P. 12 / Une organisation au service des A.S
- P. 17 / Les chiffres clés
- P. 20 / Le projet fédéral « Horizon 2030 »
- P. 25 / Le Projet Sportifs Fédéral (PSF) - ANS 2022
- P. 28 / Les A.S, les licenciés, les pratiquants
- P. 40 / Le programme sportif 2021-2022
- P. 43 / L'activité sportive nationale
- P. 49 / L'activité sportive internationale
- P. 60 / La commission médicale
- P. 63 / La formation
- P. 67 / La communication
- P. 70 / Les partenariats
- P. 71 / Conclusion et orientations
- P. 73 / Remerciements

PREAMBULE



Le rapport d'activité est à la fois **un bilan de l'année écoulée et un document stratégique** important pour la FF Sport U.

Il permet de faire annuellement le point sur nos forces et nos faiblesses, l'existant, de dresser un constat objectif et factuel de la situation et d'envisager des pistes de développement.

L'état des lieux de l'année 2022 est particulièrement marquant et utile en cette première année post-covid, après deux longues années sans sport universitaire et de grande souffrance pour les étudiants.

La crise sanitaire, par les **contraintes qu'elle a imposées en matière de mobilité et d'interactions sociales**, a en effet constitué une rupture davantage marquée chez la pratique sportive étudiante au regard de la globalité des pratiques fédérales.

Le manque de temps, la priorisation donnée à la reprise des études en présentiel par les étudiants et les établissements, ont souvent conduit les étudiants à faire passer au second plan l'adhésion aux associations sportives et donc à la FF sport U.

L'incertitude des conditions sanitaires à la rentrée 2021-2022 (mise en place des gestes barrières voire interdiction totale prolongée de la pratique de certains sports sur certains campus) a altéré l'adhésion à la FF Sport U sur laquelle les associations s'appuient, par essence, pour développer les interactions sociales, la transmission et le partage.

Grâce à l'investissement de tous (étudiants, enseignants, personnels détachés et non détachés de la fédération) mais aussi avec le support indéfectible de l'Etat (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère des Sports, ANS) **les résultats probants enregistrés par la fédération en 2022 expriment le dynamisme de la FF Sport U dans un contexte de reprise délicat.**



LE SPORT UNIVERSITAIRE ET LA FF SPORT U

Un élément du mouvement sportif national et une mission de service public

La FF Sport U, fédération sportive de l'Enseignement Supérieur, présente, par son statut de type associatif et sa mission de service public, **une dualité qui fait son originalité et sa force au sein du milieu sportif français et international** (le sport universitaire français occupe une position originale et privilégiée en regard des autres états d'Europe) et qui lui permet de combiner efficacité et souplesse pour remplir sa **mission de service public**.

Elle associe un **collège d'élus** au sein duquel il existe une parité entre les représentants des étudiants (50%) et ceux des non-étudiants (50%), à un **corps de fonctionnaires permanents mis à disposition** par les autorités de tutelle.

La FF Sport U a donc une **triple responsabilité** : celle d'**organiser la pratique sportive et de promouvoir la vie associative** dans les établissements universitaires, de contribuer à **promouvoir le respect de l'éthique et des valeurs humanistes du sport** mais aussi de **considérer les objectifs de politique publique** tels que la lutte contre la

sédentarité, la lutte contre les discriminations et l'inclusion par les pratiques sportives compétitives.

La FF Sport U doit en premier lieu **satisfaire aux objectifs qui lui sont assignés dans ses statuts et qui ont été fixés par les pouvoirs publics**.

En vertu du premier alinéa de l'article premier de ses statuts, la FFSU "a pour objet de **promouvoir et d'organiser la pratique de la compétition sportive amateur pour les étudiants des universités et élèves des établissements d'enseignement supérieur** ainsi que, sous réserve de conventions particulières, avec les unions sportives scolaires pour les élèves des classes postérieures au baccalauréat."

La FFSU **délivre les titres de champion de France** universitaire et **représente le sport universitaire français auprès des instances sportives nationales et internationales** (Comité national olympique et sportif français - CNOSF -, Fédération internationale du sport universitaire - FISU - et Association Européenne du Sport Universitaire - EUSA -).

Comme toute fédération multisports, elle doit également **développer des relations avec les fédérations sportives** délégataires unisport dont elle fait appliquer les règlements sportifs et avec lesquelles elle coordonne son action au sein de **commissions mixtes nationales et régionales**. Elle a signé à ce titre plus d'une **quarantaine de conventions** avec des fédérations partenaires.

Bien que n'ayant pas la qualité d'opérateur de l'Etat dans les PAP[1], la FF Sport U :

- a une **activité de service public**, qui se rattache explicitement à la mise en œuvre d'une politique définie par l'Etat et se présente dans la nomenclature par destination selon le découpage en mission-programme-action ;
- a un **financement assuré majoritairement par l'Etat**, directement sous forme de subventions, ou indirectement via des ressources affectées, notamment fiscales ;
- est sous contrôle direct de l'Etat qui a capacité à orienter les décisions stratégiques (avec participation au comité directeur) et ne

se limite pas à un contrôle économique ou financier et relève de l'exercice de tutelle.

Ainsi, en répondant cumulativement à ces trois critères **la FF Sport U appartient au périmètre des opérateurs de l'Etat**[2].

[1]PAP : Plan Annuel de Performance.

[2] Instruction / rapport de la Cour de comptes 2012.

L'ECOSYSTEME DE LA FF SPORT U



L'ECOSYSTEME DE LA FF SPORT U EN 2022



La FF Sport U se positionne au sein du mouvement sportif universitaire dans un ensemble comportant essentiellement les Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), les Services APS des Grandes Écoles, les Unités de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS).

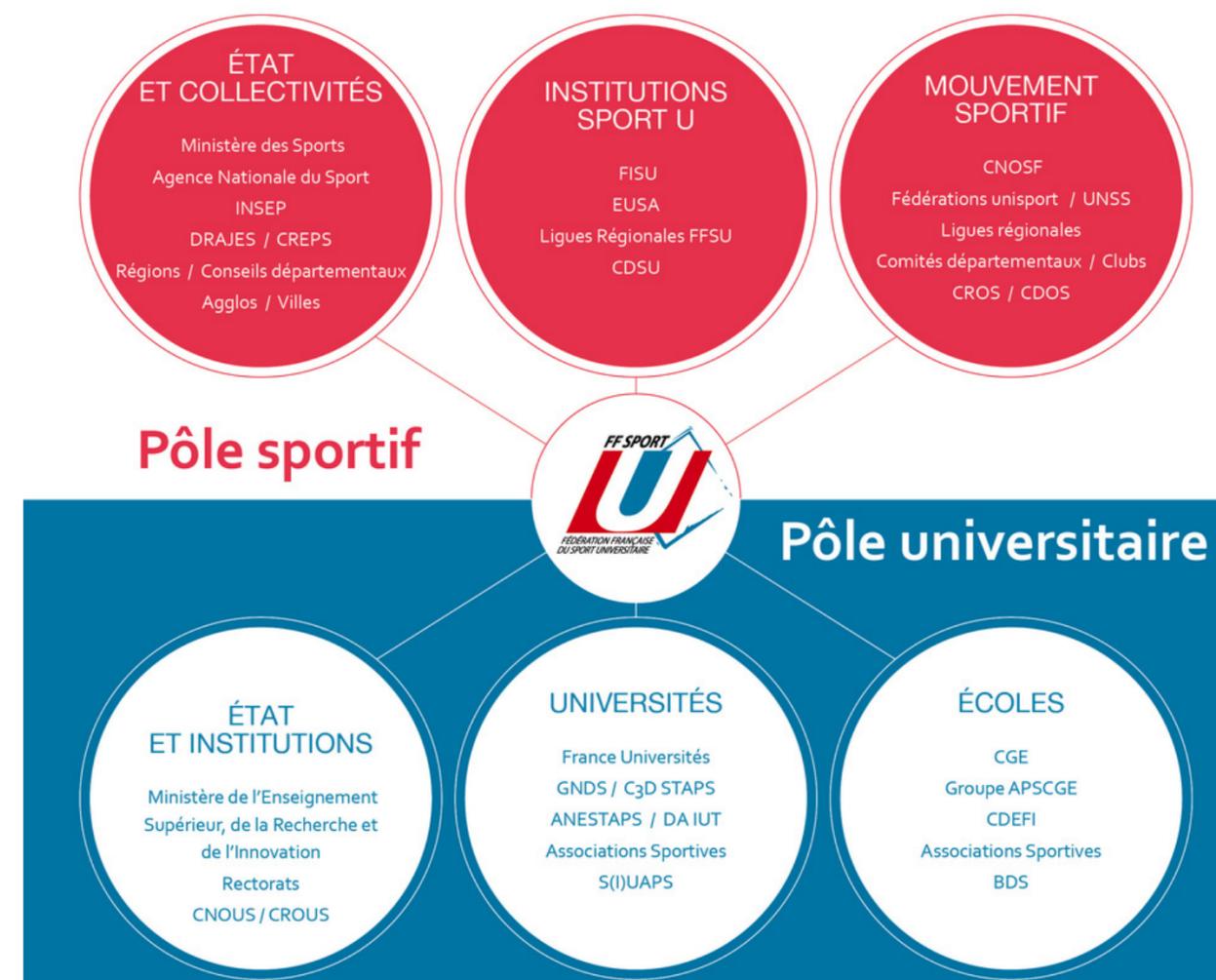
Elle travaille également en collaboration avec les diverses structures associatives du mouvement sportif rassemblées au sein et autour du CNOSF, en particulier dans le contexte spécifique du Collège des Fédérations Scolaires et Universitaire et du Collège des fédérations multisports et affinitaires.

Le paysage universitaire a connu de nombreuses et fortes évolutions au cours des 30 dernières années : augmentation considérable du nombre d'étudiants, autonomie des universités, multiplication du nombre de structures privées, fusion des établissements, mobilité des étudiants, semestrialisation, etc.

La loi NOTRe, promulguée en 2017 a également modifié la structure même de la FF Sport U, la faisant passer de 25 Comités Régionaux (académiques) à **15 Ligues Régionales du sport universitaire**.

Il s'agira donc dans les différentes analyses qui suivront de **mettre en perspective les résultats 2022 de la FF Sport U avec l'évolution du contexte universitaire et de l'écosystème de la FF Sport U**.

LE RÉSEAU RELATIONNEL FF SPORT U





**UNE ORGANISATION
AU SERVICE DES A.S.**

UNE ORGANISATION AU SERVICE DES A.S.



La FF Sport U est une association loi de 1901 qui compte **une centaine de salariés** (Fédération et ses organes déconcentrés).

Elle s'appuie sur 15 [3] « **Ligues Régionales du Sport Universitaire** » (LRSU) à qui elle fournit une part substantielle de leur budget et un ou plusieurs cadres mis à leur disposition qui assurent les rôles de directeur de Ligue régionale ou directeur régional responsable d'un site de Ligue.

Trois des LRSU sont des Ligues situées en dehors du territoire métropolitain (Ligue de La Réunion, Ligue de la Corse, la Ligue Caraïbe) et ne disposent pas de cadre mis à disposition.

[3]12 Ligues Régionales métropolitaines + Ligue de la Corse, Ligue de La Réunion et Ligue Caraïbe.

L'effectif de la FF Sport U se compose de :

- **38 fonctionnaires**, essentiellement enseignants d'éducation physique, « détachés à » ou « placés auprès de » la fédération par l'État (M.E.S.R 37 postes et M.S. & J.O.P 1 poste) :

- 6 en poste à la Direction Nationale (1 Directeur National et 5 Directeurs Nationaux Adjointes) ;

- 32 en poste dans les Ligues Régionales du Sport Universitaire (11 Directeurs de Ligues et 21 Directeurs Régionaux responsables des sites académiques des Ligues Régionales).

- **11 personnels salariés basés à la Direction Nationale** (9 CDI + 1 contrat en alternance + 1 alternante du dispositif « campus 2023 ») en poste au siège de la fédération (Le Kremlin-Bicêtre) ;

- **52 personnels salariés des Ligues Régionales du Sport Universitaire** (50,84 ETP) répartis sur des missions administratives, de développement et d'organisations des compétitions) :

- 10 alternants ;

- 32 postes financièrement oxygénés (soit 30 ETP) ;

- **49 jeunes recrutés au titre du dispositif « Service Civique » :**

- 3 au siège de la fédération, tutorés par les directeurs nationaux adjoints

UNE ORGANISATION AU SERVICE DES A.S.



- 46 répartis sur l'ensemble du territoire, tutorés par les Directeurs Régionaux ;

À cet effectif de permanents, s'ajoute la force des **bénévoles des A.S, des enseignants** (SUAPS, STAPS et Écoles) qui participent à l'encadrement, à l'accompagnement des équipes, à l'organisation logistique des compétitions, et qui correspond à l'équivalent de plusieurs centaines de permanents.

L'organisation de la Direction nationale

<https://sport-u.com/la-ff-sport-u/la-direction-nationale/>

La Direction Nationale, basée au siège entièrement rénové de la FF Sport U (achèvement des travaux de rénovation et livraison le 24 février 2022) autour d'un pôle administratif et juridique, d'un pôle financier-comptabilité, d'un pôle RH, d'un pôle logistique, d'un pôle communication-partenariats et du pôle sports.

Chaque directrice / directeur pilote des dossier spécifiques (sportifs ou régaliens) et des dossiers transversaux en collaboration avec les effectifs

situés au siège et dans les Ligues de la fédération.

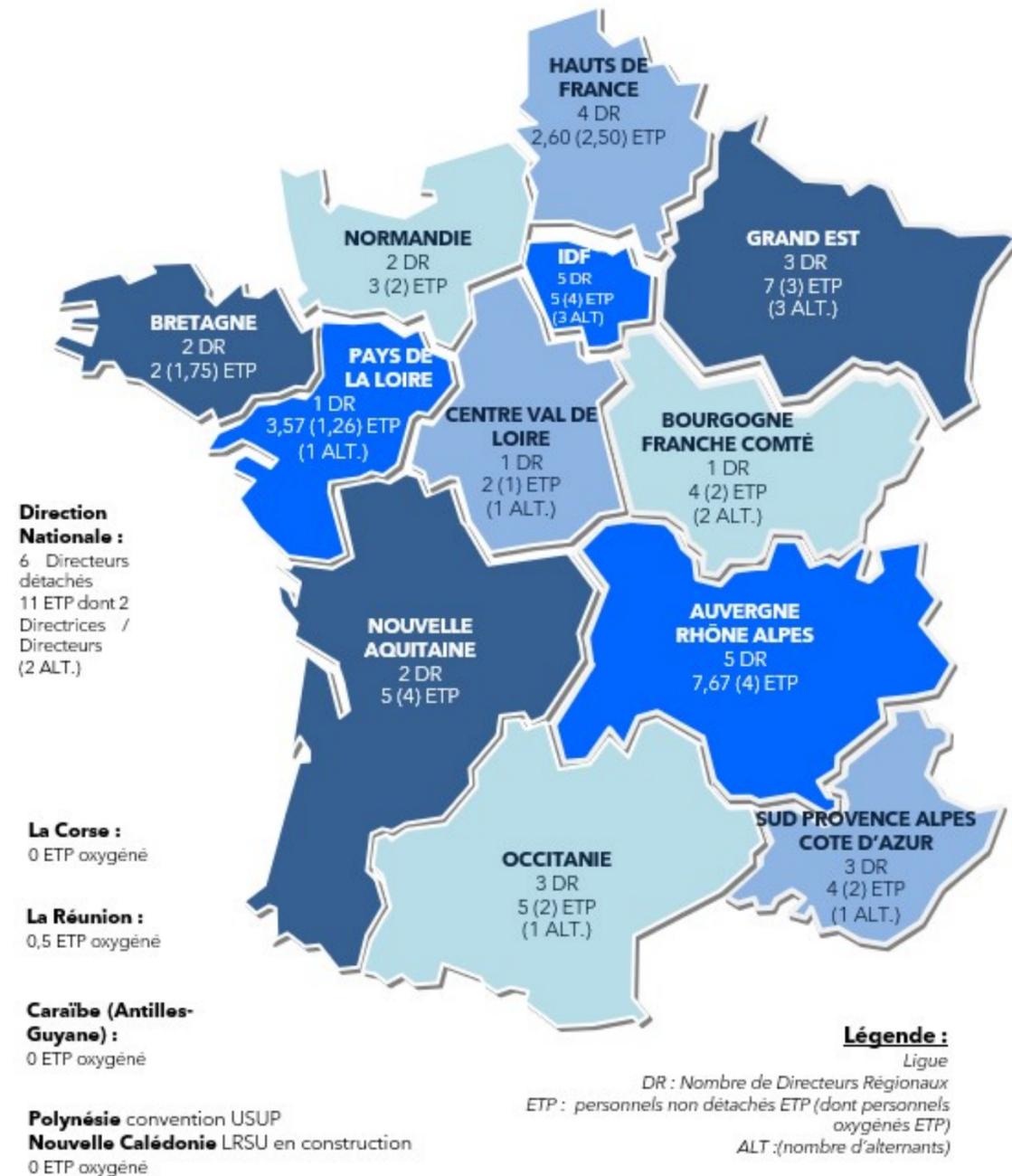
L'ensemble des salariés de la Direction Nationale a contribué prioritairement en 2022 à :

- **Relancer**, en appui des Ligues du Sport Universitaire, l'activité sportive sur l'ensemble du territoire national ;
- **Accompagner** en collaboration avec les élus la construction, la rédaction et la mise en œuvre du projet fédéral ;
- **Structurer** progressivement les outils et textes de la fédération ;
- **Optimiser** la gestion des moyens humains et financiers de la fédération ;
- **Piloter** l'action et la représentation de la FF sport U et de la France sur la scène internationale du sport universitaire ;
- **Inscrire**, en synergie avec nos ministères et partenaires institutionnels, les objectifs des politiques publiques et l'accompagnement des JOP 2024 comme un fil rouge de l'activité fédérale.

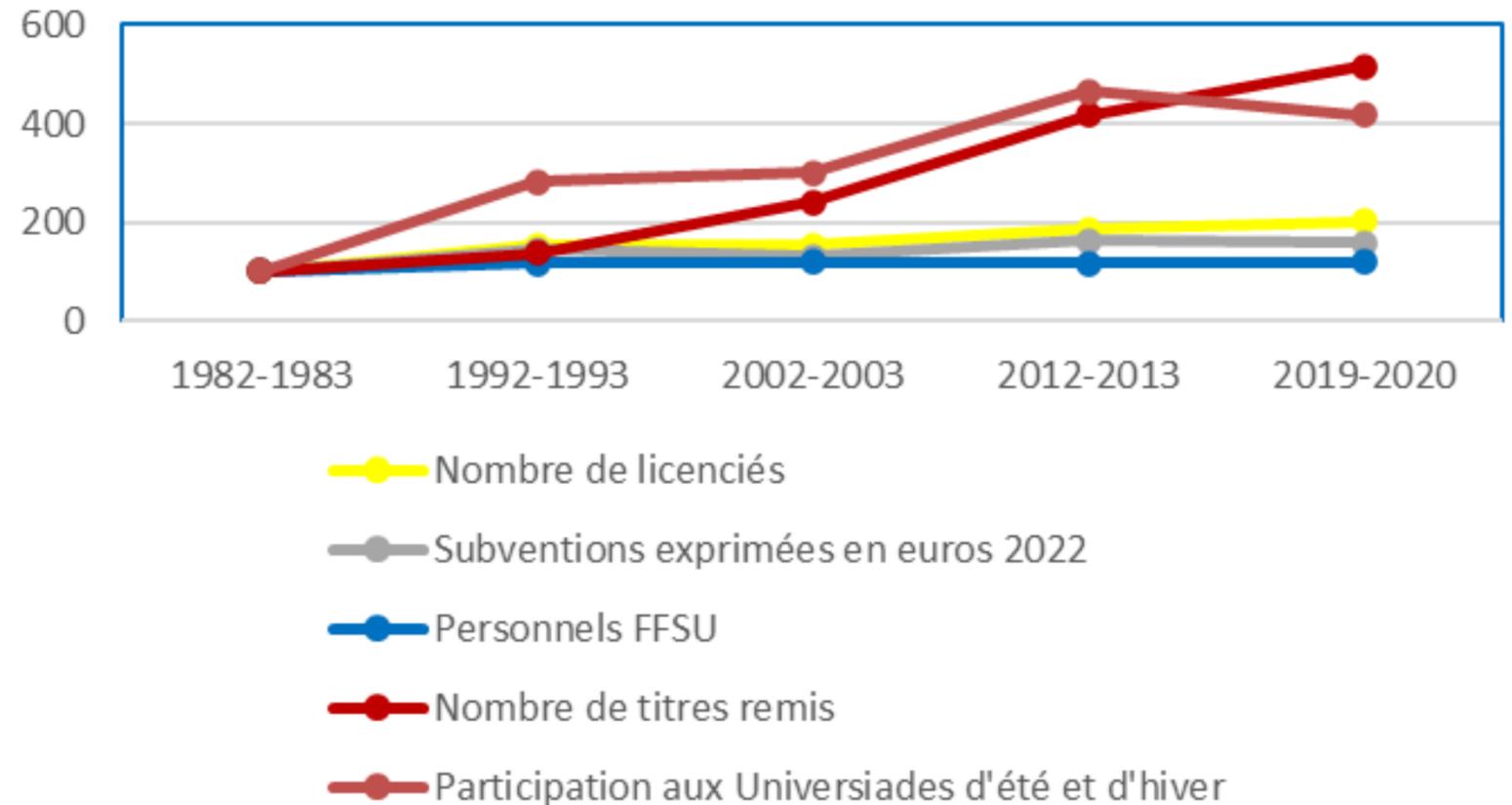
UNE ORGANISATION AU SERVICE DES A.S.

La FF Sport U sur le territoire national

Répartition géographique des effectifs FF Sport U : cadres (nationaux et régionaux) et autres personnels (ETP salariés non détachés et salariés des Ligues oxygénés)



Activité de la FFSU depuis 1982: subventions, championnats nationaux et internationaux, licenciés, personnels,



UNE ORGANISATION AU SERVICE DES A.S.



À la lecture de l'évolution (base 100) des effectifs de la fédération depuis le début des années quatre-vingt (1983) et au regard de l'évolution du **du volume d'activité, du public cible, du nombre de licenciés et des ressources financières [4]**, nous pouvons aisément constater que dans le même temps :

- **Le volume d'activité nationale [5] a été multiplié par 5** (x 5,15) et celui de **l'activité internationale [6] FISU par 4** (x 4,18) majorée par l'activité générée par les championnats et Jeux européens (l'EUSA ayant été créée en 1999) ;
- **Le nombre de licenciés a doublé** (x 2,01)
- **Les ressources-aides [7] ont crû de 1,58** (calcul en Euros 2022)
- **L'effectif des personnels permanents de la FF Sport U n'a quasiment pas augmenté** (x 1,19).

La **stratégie de déploiement des personnels de la fédération** sur les territoires réside sur une évolution positive de ses effectifs en optimisant à court terme des moyens humains dont elle dispose.

Il s'agit donc dans un premier temps de **baser la réflexion fédérale sur une répartition plus équilibrée et plus juste des effectifs** sur l'ensemble du territoire, tout en tenant compte des facteurs humains.

En second lieu, en **repensant le modèle économique de la fédération et des Ligues Régionales, la fédération souhaite/doit augmenter ses ressources financières et de facto se donner les moyens d'accroître son potentiel d'employabilité** tout comme celui des Ligues Régionales métropolitaines, de la ligue de la Corse et des Ligues ultramarines, ligues qui, à ce jour, ne sont pas dotées en personnels permanents[8].

[4] Étude FF Sport U janvier 2022.

[5] Nombre de titres remis.

[6] Taille des délégations françaises aux Universiades d'Été, d'Hiver et Championnats du Monde.

[7] Il s'agit du montant réel des subventions depuis 1983 exprimés en euros 2022.

[8] 29 000 étudiants sur le bassin océan indien (La Réunion -Mayotte), 26 000 sur le bassin Antilles-Guyane, 4 000 étudiants sur le bassin océan pacifique (Polynésie et Nouvelle-Calédonie).

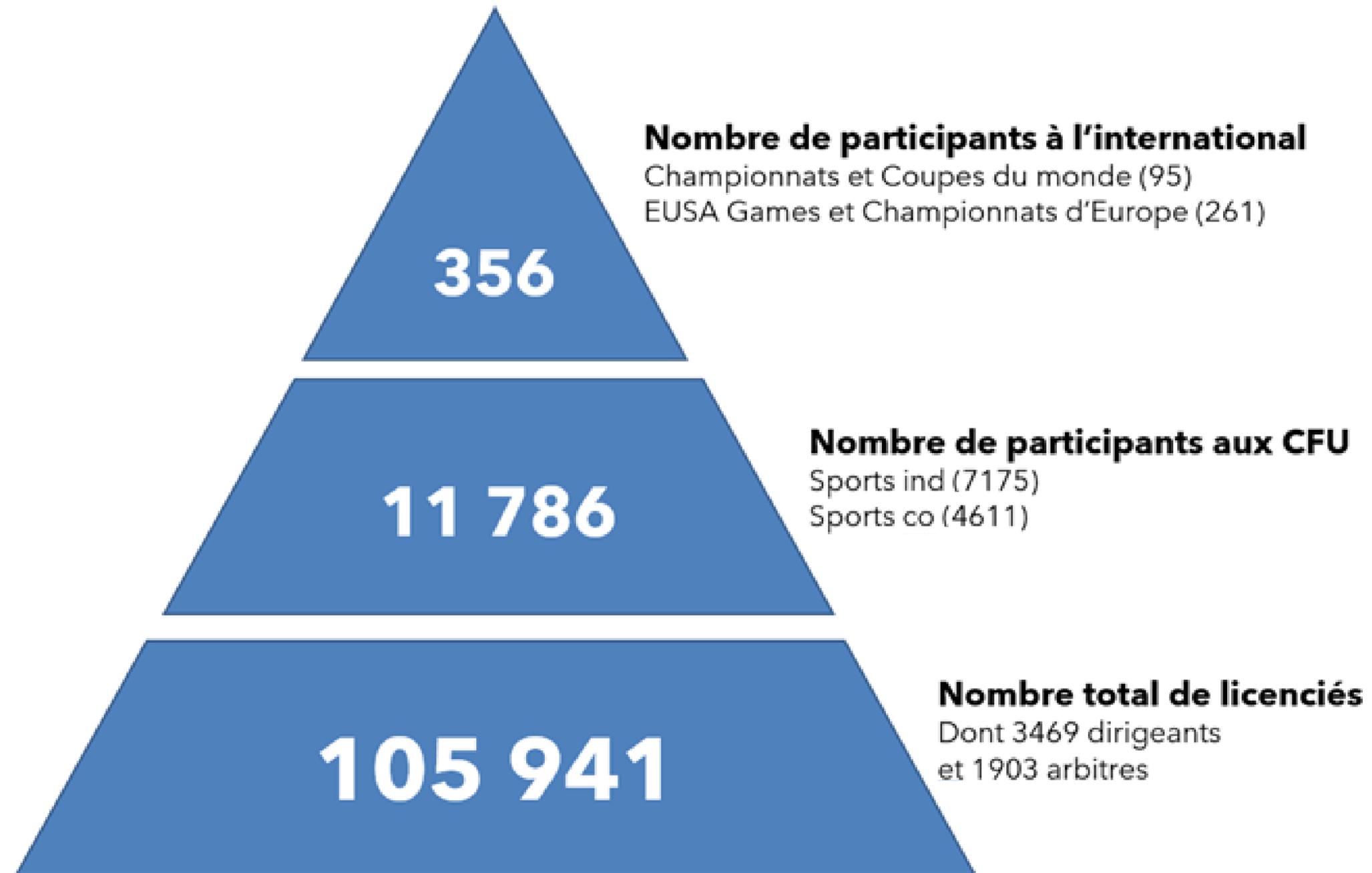


LES CHIFFRES CLES

LES CHIFFRES CLES



- **105 941 licenciés** en 2022 (post covid)
38 000 licenciés en 1978
- **24 500** rencontres organisées par saison
- **1 300** étudiants formés (arbitres – dirigeants – organisateurs)
- **48** sports au programme national en 2022
20 sports en 1982
- **48** sports au programme international FISU (mondial) en 2022
20 sports en 1982
- **20** sports au programme international EUSA (continental) en 2022
0 sport en 1982, 2 sports en 2001



LE PROJET FEDERAL

Horizon 2030



PROJET FÉDÉRAL HORIZON 2030
au service de l'étudiant

Pour une Fédération | utile
Unique
Universelle



Le projet de la FF Sport U a pour vocation de constituer un cadre de référence dans lequel vont s'inscrire les programmes et actions des Ligues Régionales du Sport Universitaire et de leurs sites académiques, mais aussi le projet des A.S affiliées.

La construction / genèse du projet a dans cet esprit émané d'une **large consultation / concertation nationale** partant de la base de la pyramide : consultation des A.S, des élus et permanents des Ligues, des sites de Ligues et de l'ensemble des personnels de la Fédération.

En adoptant le Projet fédéral « Horizon 2030 » le 2 avril 2022, l'Assemblée Générale de la FF Sport U donnait quitus aux différentes commissions et à la Direction Nationale pour **concrétiser et planifier le déploiement de ce projet, fruit d'une réflexion de l'ensemble des acteurs de la FF Sport U.**

En 2022, les commissions ont pu **cibler les actions, projets et axes de développement prioritaires** que la Direction Nationale a la charge de mettre en œuvre dans les 2 années à venir (2023 et 2024).

Commission juridique et réforme des statuts :

- Échéance juin 2023 : Engager les ajustements statutaires nécessaires à un fonctionnement institutionnel et opérationnel optimisé des Ligues Régionales et de la fédération, en relation avec l'évolution du paysage universitaire *réalisé à 80%*
- Échéance juin 2024 : Engager la mise en conformité des statuts au regard de la loi sur le sport de mars 2022.

Commission éthique & déontologie :

- Échéance juin 2023 : Actualiser la charte de bonne conduite *en cours*
- Échéance juin 2023 : Conventionner avec une association spécialisée (ex : Colosse aux Pieds d'Argile) et Plan de sensibilisation et formation des acteurs FFSU *réalisé à 50%*
- Échéance juin 2024 : Intégrer la notion d'identité de genre dans les règlements fédéraux *en cours*
- Échéance juin 2024 : Réflexion sur la gestion du fait religieux *réalisé à 50%*
- Échéance juin 2024 : Créer un prix du fair-play et de l'éthique *en cours*

Commission sportive & évolution de l'offre sportive :

- Échéance juin 2023 : programmation d'actions s'inscrivant dans la démarche de contribution au développement massive de lutte contre la sédentarité et du « sport-santé » *en cours*
- Échéance juin 2023 : Réflexion et rénovation du Challenge des A.S *réalisé à 50%*
- Échéance juin 2023 : Adapter le découpage territorial à la réalité de pratique *réalisé*
- Échéance juin 2023 : Mise en place d'une offre de pratique compétitive Esport *en cours*
- Échéance juin 2024 : Réflexion sur la mise en place de titres mixtes ;

Commission internationale :

- Échéance juin 2023 : Appel à candidature EUC/WUC *réalisé à 50%*
- Échéance juin 2023 : Labelliser tous les événements de début d'année en marge de l'IDUS ;
- Échéance juin 2024 : Réflexion sur la création de nouveaux événements transfrontaliers *initié*

Commission formation et arbitrage :

- Échéance juin 2023 : Réinterroger la filière de formation FFSU *en cours*
- Échéance juin 2024 : Article précis dans les conventions FD sur passerelles / équivalences des parcours de formation *en cours*
- Échéance juin 2024 : Digitaliser pour simplifier le parcours de formation (FOAD) *en cours*

Commission des finances :

- Échéance juin 2023 : Réflexion sur le modèle économique fédéral et des Ligues Régionales *réalisé à 80%*
- Échéance juin 2023 : Modélisation des projets « Heures de districts » *en cours*

Commission grands événements :

- Échéance juin 2024 : Projet d'un événement inter-STAPS ;
- Échéance juin 2024 : Fédérer / labelliser les compétitions corpos *réalisé à 80%*
- Échéance juin 2024 : Réflexion sur création JNSU en événement de rentrée ou de fin d'année.

Commission para Sport U :

- Échéance juin 2023 : Valoriser et accompagner l'offre de pratique inclusive régionale, nationale et internationale (ex : EUSA) *en cours*

Commission éco-responsabilité :

- Échéance juin 2023 : Rédaction d'un CDC éco-responsable *en cours*
- Échéance juin 2024 : Mettre en place des événements pilotes éco-responsables avec moyens associés (sur appel à projets) *initié*
- Échéance juin 2024 : Evaluer notre impact carbone.

Commission haut-niveau :

- Échéance juin 2024 : Accompagner, développer et labelliser les Centres U *initié*

Commission multisports :

- Échéance septembre 2023 : Calendrier d'actions communes FFSU / UNSS *en cours*

- Échéance septembre 2023 : Échange de données entre les publics UNSS et FFSU (jeunes officiels...);
- Échéance septembre 2023 : Prise de contact avec la FFSE et l'UCPA *réalisé à 50%*

Commission vie démocratique :

- Échéance juin 2024 : Animer des webinaires ou conférences sur des sujets spécifiques (ex : Esport...);
- Échéance juin 2024 : Réflexion sur l'ajout d'un temps de formation et de tables rondes sur l'AG.

Commission communication-partenariats :

- Échéance juin 2023 : Accentuer la couverture vidéo et social-media sur nos événements *réalisé 50%*
- Échéance juin 2023 : Poursuivre l'accompagnement RS des sites de ligues *réalisé 50%*
- Échéance juin 2024 : Définir l'opportunité d'un changement de logo /charte graphique.

LE PROJET FEDERAL HORIZON 2030

Consultez le projet fédéral :

<https://sport-u.com/documents/ffsu/Projet-Federal-2022-FFSU-WEB-pages.pdf>



En sus de ces axes prioritaires définis par les commissions, le comité directeur a également entériné **les axes de développement et groupes de travail suivants** :

Groupe de travail digital :

- Échéance juin 2024 : Refonte du système d'information digital (extranet) fédéral *en cours*

Groupe de travail finances / juridique :

- Échéance juin 2024 : Travailler sur une note d'opportunité sur la création d'une fondation ou fonds de dotation.

Groupe de travail Président / DN :

- Échéance juin 2023 : Cadrage convention CNOUS / FFSU *réalisé 90%*
- Échéance juin 2023 : Finaliser la création des Ligues ultra-marines : Caraïbes (Antilles-Guyane), Nouvelle Calédonie *réalisé 80%*

- Échéance juin 2023 : Convention avec USUP (Polynésie française) *réalisé 100%*
- Échéance juin 2024 : Initier des échanges avec : CDEFI, ADIUT et conventionner avec C3D STAPS, APS-CGE *en cours*



LES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX

PSF 2022 - ANS



LES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX - ANS 2022

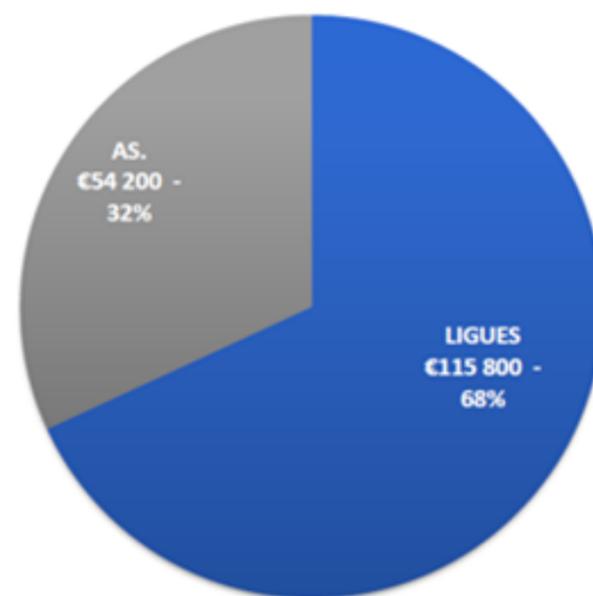
La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) est **un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques**. Ils consistent à mettre les fédérations au cœur de leur projet de développement en leur donnant la possibilité de décliner au plan territorial leur stratégie fédérale.

170 000 € ont été distribués en 2022 (369 400 € demandés). **L'enveloppe globale dédiée aux A.S a été augmentée.**

Nous avons pu observer un gros turnover : 8 AS sur 19 ayant postulé en 2021 n'ont pas redéposé de projet en 2022 et 4 AS sur 15 ayant déposé en 2022 n'avaient pas soumis de candidature en 2021. Un nombre important de projets 2021 ont été renouvelés en 2022 mais de manière plus étoffée.

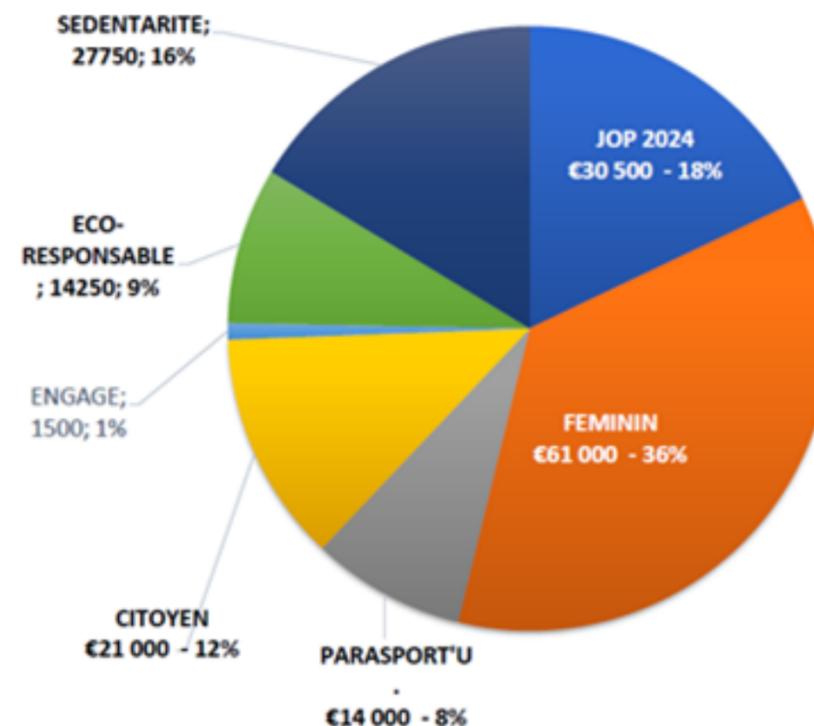
La féminisation est demeurée au cœur des projets : 34% des projets déposés, 36% de l'enveloppe distribuée.

RÉPARTITION ENVELOPPE PAR STRUCTURE



10 500 € OUTRE-MER

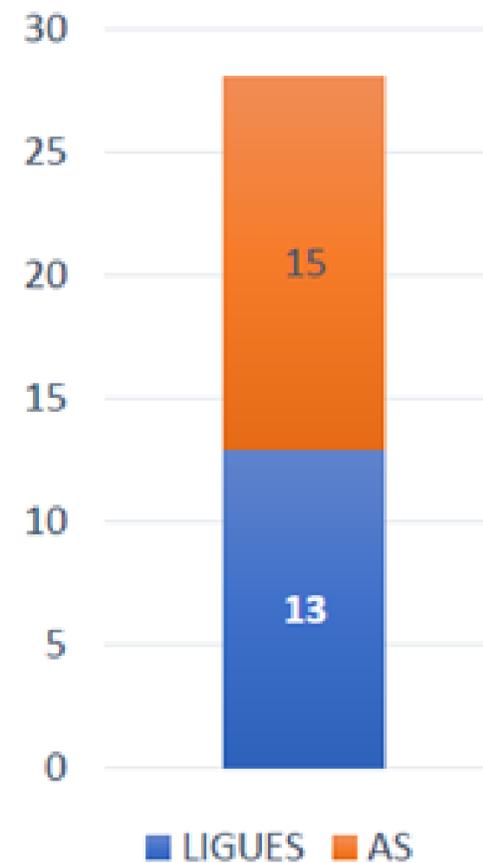
RÉPARTITION ENVELOPPE PAR THEMATIQUE



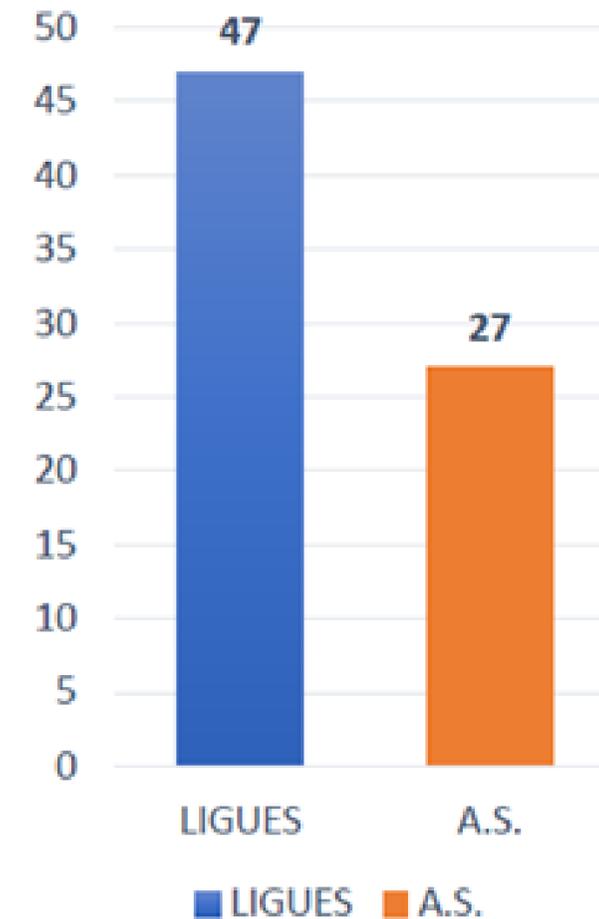
Les projets « coups de cœur » ayant tout particulièrement remporté l'adhésion de la commission d'attribution :

- **AS Université Grenoble Alpes** : Échange et rencontres multi activités de section féminine ;
- **AS Grand Air - La Réunion** : Encourager la pratique féminine dans les activités physiques de pleine nature par des séquences d'incitation à la plongée en piscine puis des sessions de baptêmes de plongée en mer accompagnée d'étudiantes engagées dans cette formation ;
- **AS Université Paris Panthéon ASSAS** : développement de la pratique féminine par ma mise en place d'un tournoi de sports de sable spécifique ;
- **AS Université de Lyon** : lever les freins à la pratique des sports de combats pour les filles en finançant du matériel de protection spécifique pour les étudiantes.

28 PORTEURS DE PROJETS VS 33 en 2021



74 PROJETS PRESENTES VS 79 en 2021



LODZ2022
EUROPEAN
UNIVERSITIES
GAMES
EUSA

**LES A.S.
LES LICENCIÉ.E.S
LES PRATIQUANT.E.S**



LES A.S, LES LICENCIÉ.E.S, LES PRATIQUANT.E.S

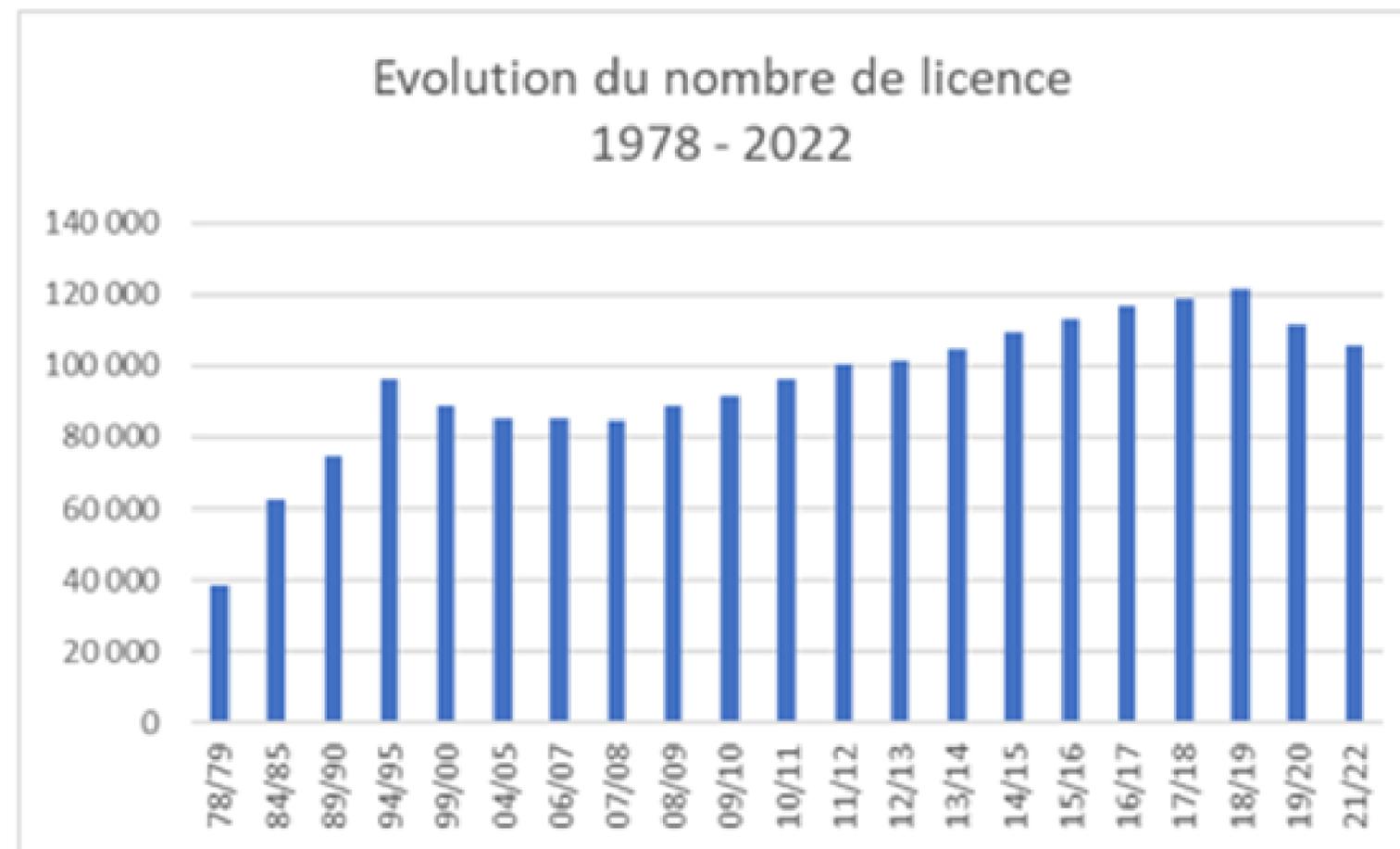
En 2022, **361 associations sportives** universitaires créées auprès des établissements d'enseignement supérieur ont été affiliées à la FF Sport U pour **une cotisation annuelle d'environ 30 046 euros pour une moyenne à 83 €** (le tarif de l'affiliation 2022 a été fixée entre 25 et 250 € au choix des A.S dans le cadre de la politique fédérale de relance et de sortie de crise sanitaire).

En comptabilisant le nombre de sections « filles » de ces A.S « mères », nous parvenons à un total de **816 A.S actives en 2022**. Nous observons 407 A.S affiliées en 2006, 419 en 2003, 563 en 1999, et 737 en 2017.

Les Ligues Régionales et leurs sites académiques sont en relation directe avec les Associations Sportives des établissements d'enseignement supérieur et les étudiant.e.s présent.e.s sur leurs territoires.

Le nombre de licenciés FF SPORT U n'a cessé de croître depuis sa création : 38 000 en 1978 [9], 91 361 en 2000, pour dépasser les 100 000 licences au début des années 2010 et tutoyer les 120 000 licences avant la crise sanitaire.

Statistiques générales nombre de licences



Evolution du nombre de licences 1978 - 2022

[9] L'article 5 de la loi n°75-988 du 29 octobre 1975 dite « loi Mazaud » relative au développement de l'éducation physique et du sport, a dissocié le sport scolaire et le sport universitaire auparavant regroupés au sein de l'Association du sport scolaire et universitaire (ASSU), pour créer en 1978 une fédération nationale du sport universitaire (FNSU) à laquelle sont obligatoirement affiliées les associations sportives universitaires, et dont les statuts sont soumis à approbation par décret en Conseil d'État.

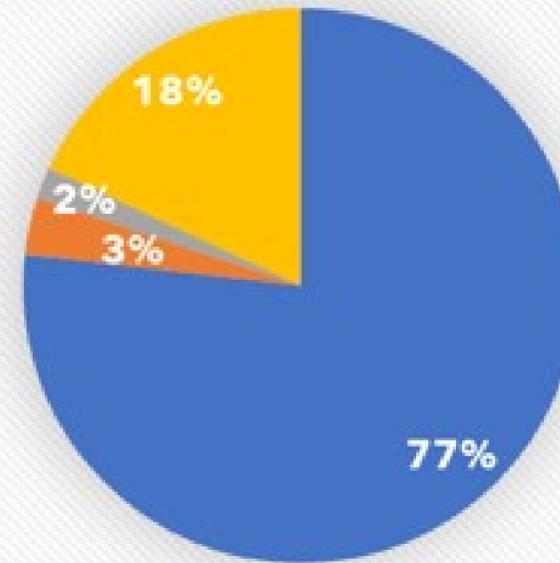
À la clôture de la saison 2021-2022, le nombre de licenciés a atteint 105 941 contre 121 422 en 2019, dernière année avant la pandémie [10].

Tandis que **77% des licenciés sont des pratiquants réguliers**, engagés au long court, durant toute leur saison sportive universitaire, (entraînements et compétitions), 18% pratiquent plus occasionnellement, sur des événements de découverte, des événements promotionnels ou des compétitions "loisirs" non récurrentes.

Nos dirigeants (étudiants et non-étudiants) représentant 3% des effectifs licenciés **et nos arbitres (étudiants et non-étudiants) 2%**.

Les chiffres de 2022 montrent que **la FF Sport U a été capable de maîtriser la chute des effectifs de ses licenciés malgré un contexte de sortie de crise sanitaire complexe**, de totale reconstruction (réseau d'élus, d'A.S, etc.) et chargé de contingences et d'aléas.

Taux de répartition des licences



Sportives **Dirigeants** **Arbitres** **Pass'Sport U**

Ce rebond est d'autant plus remarquable que notre fédération rencontre des **difficultés récurrentes** dans l'accomplissement de ses missions et dans un contexte universitaire qui s'est largement modifié au cours des dernières décennies, devenant de plus en plus incertain, éclaté et hétérogène :

- Abandon de fait de la notion de "jeudi après-midi libéré" pour les activités sportives ;

- Baisse du nombre d'enseignant d'EPS titularisés dans l'enseignement supérieur et investis dans l'accompagnement des A.S ;
- Encombrement des créneaux "utiles" d'utilisation des installations sportives, résultant d'un déficit des équipements sportifs dans les établissements d'enseignement supérieur (très peu d'installations sportive dans le secteur privé) ;
- Coût de locations des installations sportives pour les compétitions universitaires ;
- Périodes de stages étendues et généralisées ;
- Semestrialisation systématisée ;
- Périodes (zones) de vacances désynchronisées ;
- Création des regroupements universitaires ;

- Créations d'antennes délocalisées ;
- Précarisation et baisse relative du pouvoir d'achat des étudiants [11] ;
- Diminution du temps de loisir des étudiants et alourdissement des emplois du temps.

[10] Projection 2023 : les chiffres disponibles en mars 2023 indiquent que le nombre des licenciés FF Sport U devrait, pour l'année 2023, se rapprocher voire dépasser ceux de la période pré covid (107 650 licenciés contre 90 580 en 2019 à la date, du 17 mars 2023).

[11] 29% des étudiant·e·s sont issu·e·s des classes populaires.

40% des étudiant·e·s exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire.

57% des étudiant·e·s qui travaillent exercent une activité rémunérée sans aucun lien avec leurs études.

23% des étudiants reçoivent une aide de l'Etat (bourses) du fait du plafond de ressources familiales limité

26,1 % ne couvrent pas leurs besoins mensuels et 24, 1 les couvrent moyennement.

Source OVE 2020 (Observatoire de la Vie Étudiante) –Enquête condition de vie des étudiants 2020.

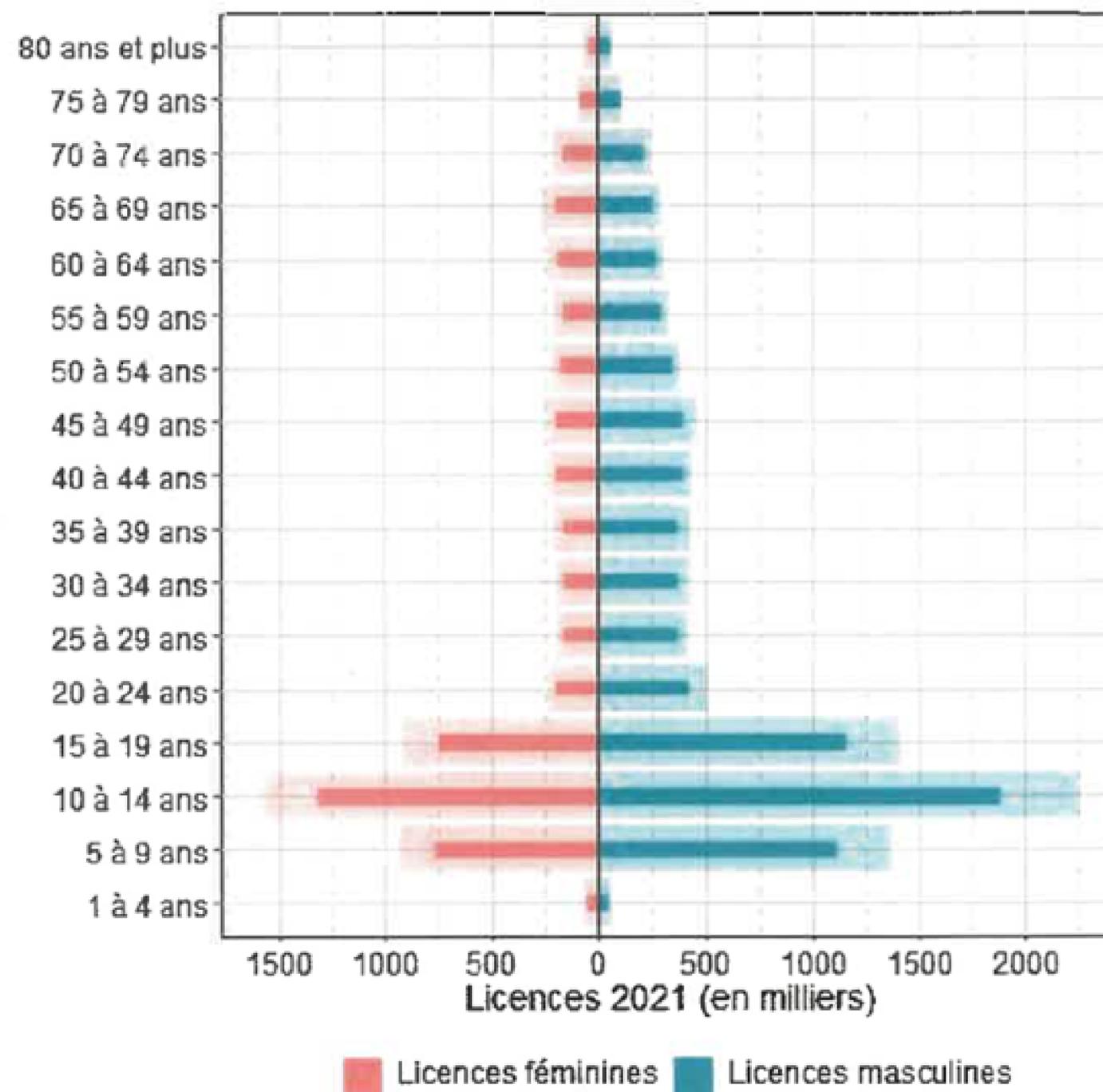
Élément contextuel : pyramide des âges et licences sportives

La pyramide des âges pour les années 2021 et 2022 montre **une baisse des licences dans la plupart des catégories d'âges et de sexe par rapport aux années antérieures**, en particulier chez les jeunes de moins de 20 ans.

L'analyse de l'évolution de cette pyramide des âges en rapport avec les prises de licences sportives dans toutes les fédérations montre également combien **la tranche d'âge correspondant à la population étudiante n'échappe pas à la très faible moyenne des licenciés adultes nationaux.**

Nous pouvons ainsi observer la **très nette rupture dans la prise de licences à partir de l'âge clé de 18-19 ans**, soit en fin ou après l'enseignement secondaire et donc à l'entrée dans l'autonomie pour les jeunes adultes et dans les études supérieures.

Evolution de la pyramide des âges 2021¹



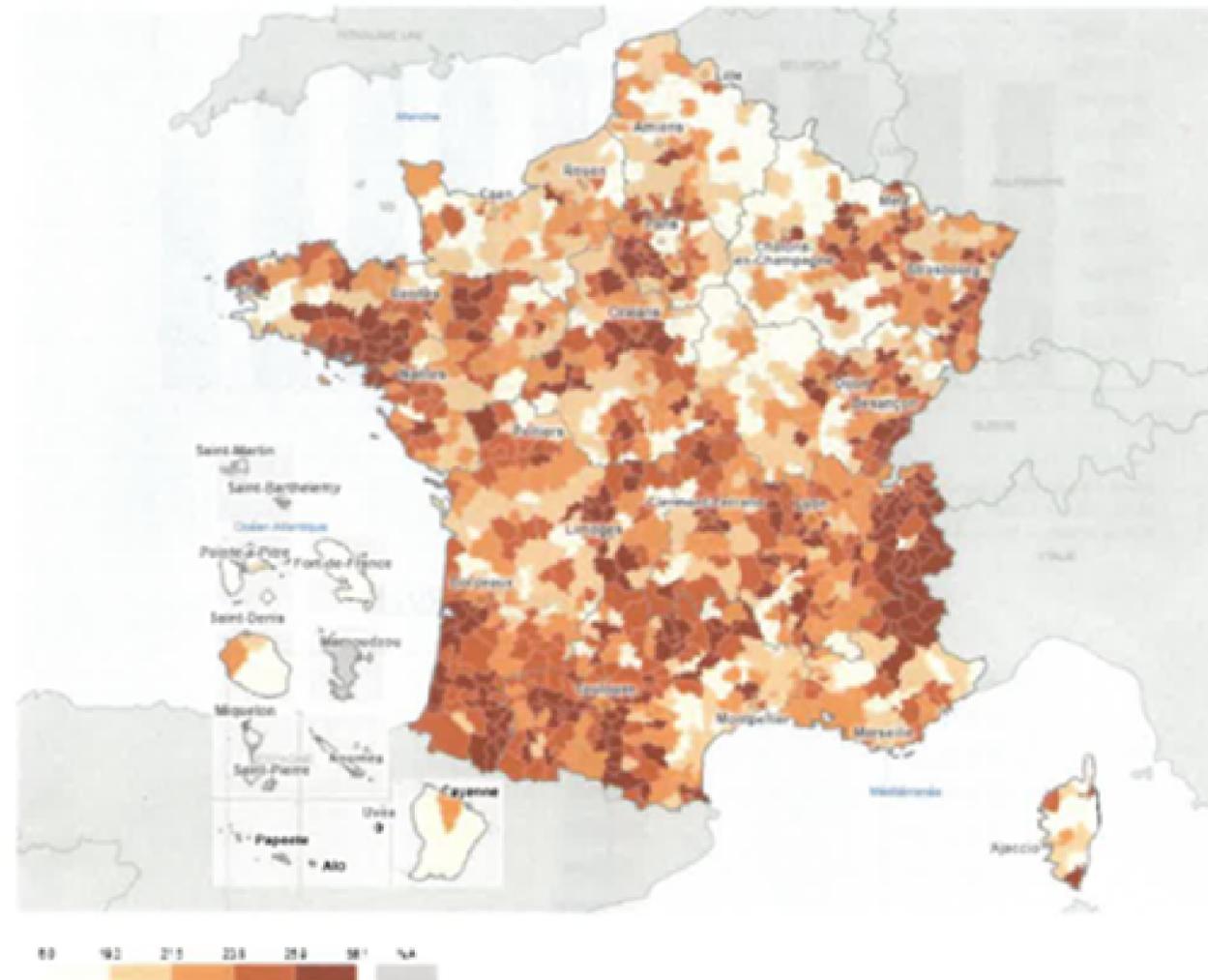
LES A.S, LES LICENCIÉ.E.S, LES PRATIQUANT.E.S

Répartition géographique des licenciés FF Sport U

Ligues Régionales	Licences Sportives	ATP (Pass Sport U)	Arbitres et Dirigeants	Nb lic. total
ILE-DE-FRANCE	15 446	3 274	792	19 512
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	12 963	1 297	1 001	15 261
OCCITANIE	8 891	609	409	9 909
HAUTS DE FRANCE	7 383	5 307	379	13 069
GRAND-EST	7 338	1 064	791	9 193
NOUVELLE AQUITAINE	7 060	1 365	502	8 927
SUD	4 877	1 668	636	7 181
BRETAGNE	4 707	518	188	5 413
PAYS DE LA LOIRE	3 779	60	257	4 096
BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ	2 050	1 601	183	3 834
LA RÉUNION	2 040	0	12	2 052
NORMANDIE	1 893	1 760	248	3 901
CORSE	1 274	0	14	1 288
CENTRE VAL DE LOIRE	972	1 135	75	2 182
NOUVELLE CALÉDONIE	49	0	0	49
Fédération	32	0	42	74
POLYNÉSIE	CRÉATION LIGUE			
CARAÏBE (ANTILLES-GUYANE)	CRÉATION LIGUE			
TOTAL	80 754	19 658	5 529	105 941

Carte du taux de licences pour l'année 2019 (ou saison 2018-2019)

Nombre de licences pour 100 habitants en 2019 (ou saison 2018-2019) (Niveau [PC] - Source: INSEE/FFSDS)



Élément contextuel : répartition géographique des licenciés sportifs « toutes fédérations »

La répartition des licenciés FF Sport U sur le territoire national **n'est pas un calque de la répartition géographique des licenciés sportifs « toutes fédérations » confondues**. Elle est sans doute davantage liée :

- à la résultante des **regroupements d'établissements en gros pôles et bassin universitaires** (fusion d'établissements, participation à une communauté d'universités et établissements, association à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel);
- à la **volonté politique de chaque établissement** d'inscrire le sport comme un vecteur essentiel de son projet d'établissement ;
- à la **dynamique créée par l'investissement des enseignants d'EPS titulaires et vacataires** au sein de l'A.S de leurs établissements ;
- à **l'écosystème local** plus ou moins facilitateur de l'organisation des rencontres sportives universitaires (disponibilité des infrastructures universitaires et reconnaissance des collectivités territoriales notamment).

Élément contextuel : l'enseignement supérieur et les études post bac

Une étude décennale [12] FF Sport U, prenant en compte les années universitaires suivantes : 1982-1983, 1992-1993, 2002-2003, 2012-2013, 2019-2020 met en valeur l'évolution de l'écosystème universitaire et de la FF Sport U sur l'ensemble de la période 1978-2020.

Le premier élément marquant est **l'évolution du nombre total d'étudiants en France qui a été multiplié par 2,5 entre 1980 et 2020**.

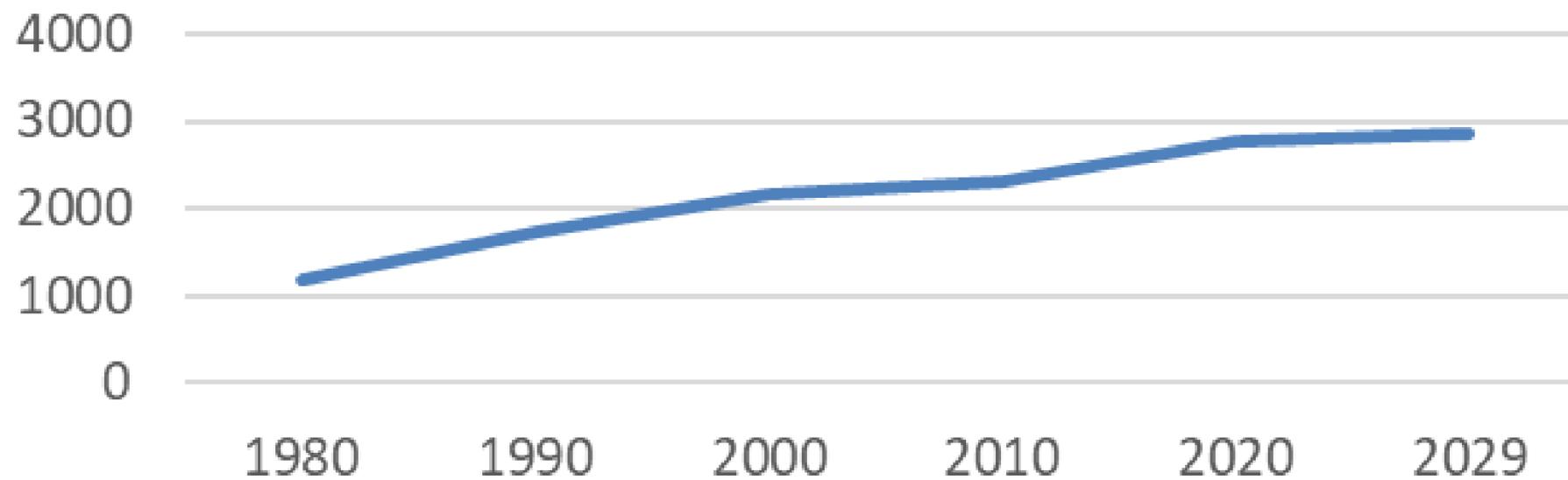
Une étude [13] que vient de publier le ministère de l'Enseignement supérieur sur le bilan de l'année universitaire 2021-2022 confirme que le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur continue de grimper d'année en année.

Mais la hausse est variable selon les établissements et les académies. En septembre 2021, la France comptait ainsi 2,97 millions d'étudiants, soit « une hausse sensible » de 2,5 % en un an avec 73.400 étudiants supplémentaires. **Le cap des 3 millions a été franchi à la rentrée 2022**.

[12] Étude FF Sport U - janvier 2022

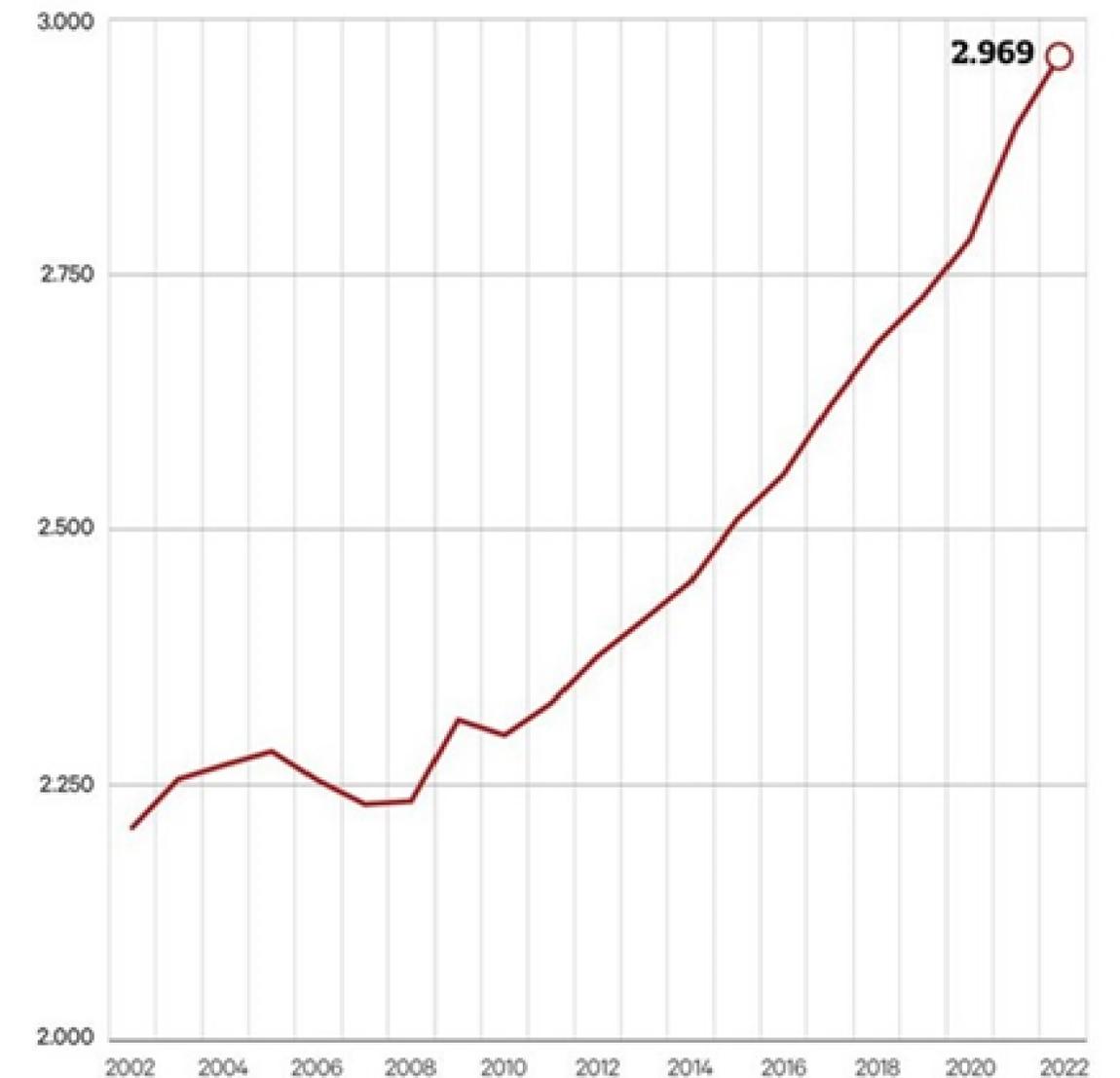
[13] Étude MESR-SIES – juillet 2022

Effectifs des étudiants dans l'enseignement supérieur depuis 1980 et projection à l'horizon 2029 (en milliers)



La hausse constante des inscriptions dans l'enseignement supérieur

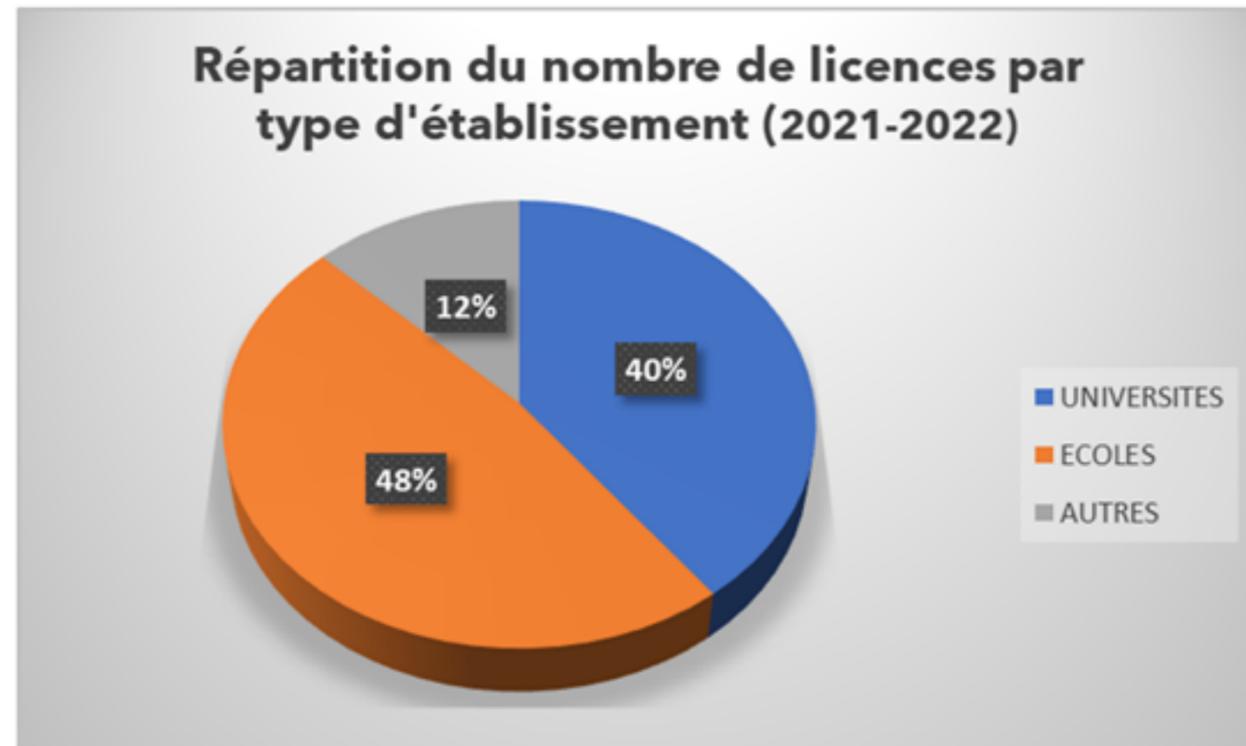
Nombre d'étudiants, en milliers



SOURCE : MESR-SIES

Universités – Écoles : répartition des licenciés :

Les licenciés de la FF SPORT U sont issus [14] des 816 A.S et de leurs sections, fonctionnant au sein des universités, des écoles [15] publiques ou privées et d'autres formations rattachées à l'enseignement supérieur ou équivalent (cursus validant un diplôme de niveau 5 au RNCP).



Répartition du nombre de licences Universités, Ecoles et Autres sur la saison 2021-2022

- **48% des licenciés sont issus des écoles** [16] publiques ou privées [17] ;
- **40% des licenciés sont issus des universités ;**
- **12% sont issus d'autres formations rattachées à l'enseignement supérieur ou équivalent** (cursus validant un diplôme de niveau 5 au RNCP) ou de licences individuelles prises auprès des Ligues Régionales.

[14] Hors licenciés individuels : licences prises directement auprès des LRSU, lorsque l'établissement d'accueil de l'étudiant n'est pas affilié à la FF Sport U.

[15] Une partie des grandes écoles figurant dans ce groupe est structurée de façon spécifique au sein de la Conférence des Grandes Écoles.

[16] Une partie des grandes écoles figurant dans ce groupe est structurée de façon spécifique au sein de la Conférence des Grandes Écoles.

[17] En 1999, les licenciés des écoles représentaient 44,6% des effectifs de la FF Sport U

LES A.S, LES LICENCIÉ.E.S, LES PRATIQUANT.E.S

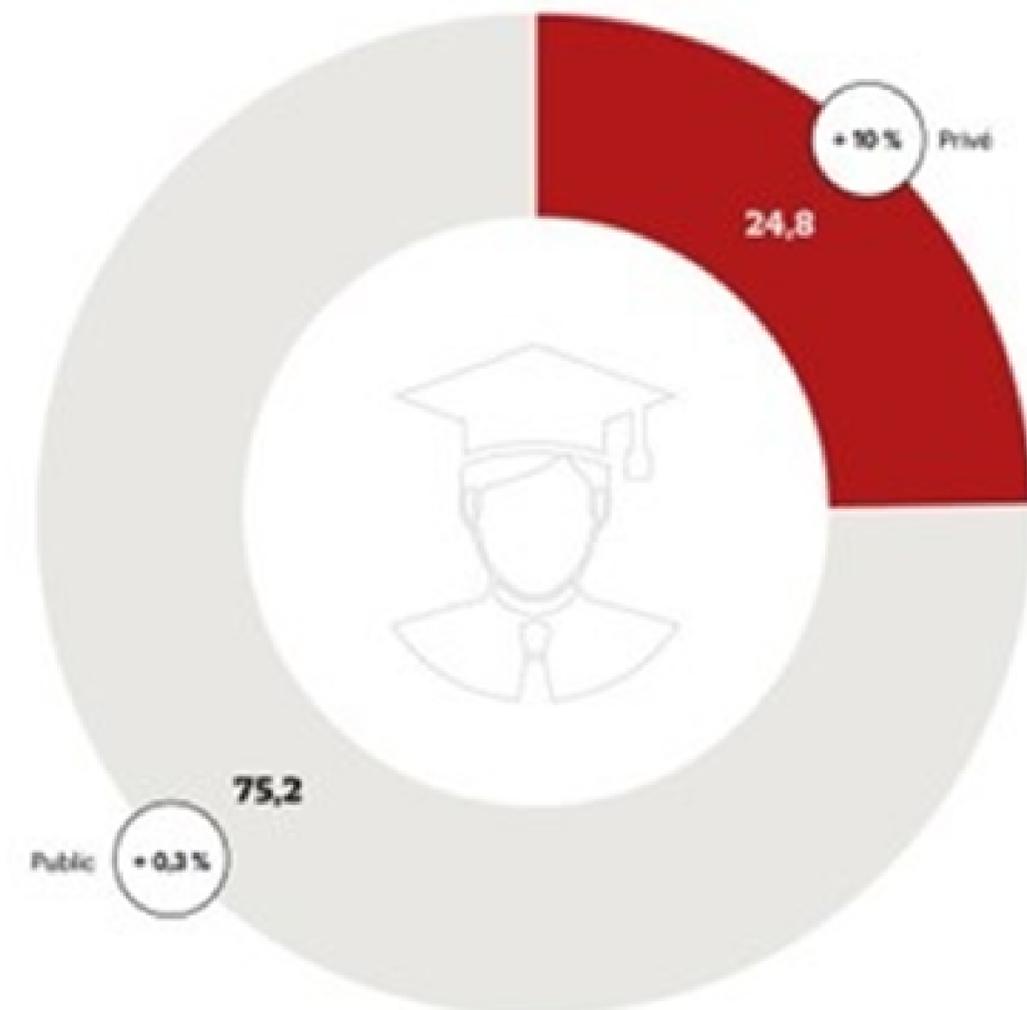
Élément contextuel :

Il est notable de faire le parallèle entre la répartition des licenciés FF Sport U « Universités / Écoles » et l'évolution des effectifs étudiants dans les établissements (écoles) privés qui rassemblent à présent un quart des étudiants sur le territoire national.

Une des conséquences majeures de l'augmentation drastique du nombre d'étudiants en France est la **création depuis plusieurs années d'un nombre important d'écoles privées qui, peu à peu, s'affilient à la FF Sport U** ou proposent à leurs étudiants de participer aux activités au programme de la FF Sport U en tant que « licenciés individuels » dans le cas où elles n'ont pas elles-mêmes adhéré à la FF sport U.

Près d'un quart des étudiants intègrent des établissements privés

▾ Nombre d'étudiants, en %
○ Evolution annuelle



SOURCE : MESH 605

LES A.S, LES LICENCIÉ.E.S, LES PRATIQUANT.E.S

Proportion licenciés FF Sport U hommes / femmes :

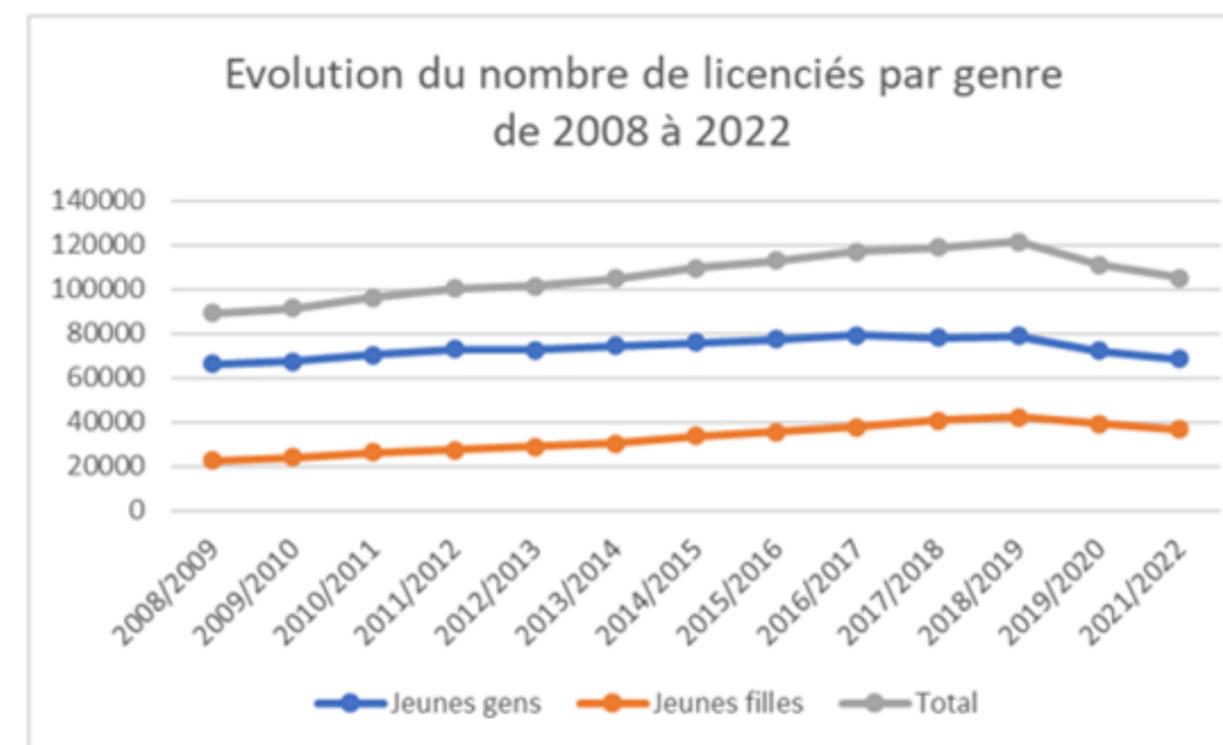
Sur les 105 941 licenciés de la FF SPORT U en 2022, **68 644 (soit 65%) sont des hommes et 36 478 (soit 35%) sont des femmes.**

Malgré l'écart qui se réduit d'année en année et qui tend à se rapprocher de la moyenne nationale (environ 39%) sans pour autant atteindre l'équilibre, ces chiffres reflètent **un delta encore trop important entre la pratique sportive féminine et celle des hommes.**

Cependant, même si la féminisation de la pratique sportive universitaire semble demeurer assez lente au regard de l'écart de pratique avec les hommes, **elle dépasse significativement la moyenne nationale toutes fédérations (+6% en 10 ans pour la féminisation du sport universitaire contre + 3,5% toutes fédérations confondues [18].**

Ce fait est d'autant plus notable que les **effectifs féminins représentent 55% de la population étudiante dans l'enseignement supérieur [19].**

En 2019 la part des licences féminines représentait déjà 34,88% à des licences FF Sport U : 42 361 licences féminines sur un total de 121 422 licences.

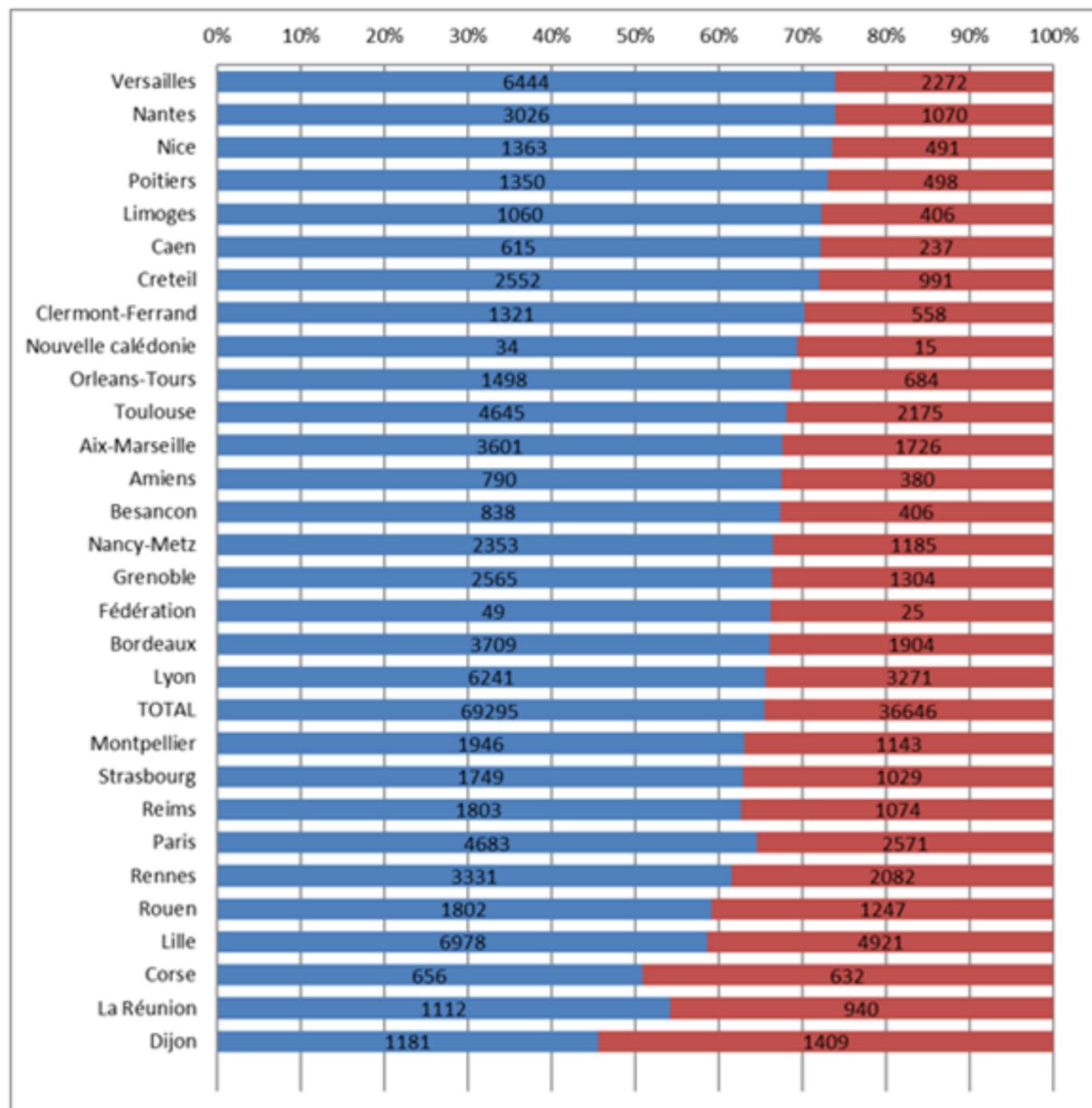


Evolution du nombre de licences Jeunes gens et Jeunes filles entre 2008 et 2022

[17] Source INJEP, ministère des sports, calculs BPCE L'Observatoire, sur la classe d'âge 20-29 ans.

[18] Source OVE 2020 (Observatoire de la Vie Étudiante) – Données socio-démographiques.

LES A.S, LES LICENCIÉ.E.S, LES PRATIQUANT.E.S



En conclusion, on peut considérer que **l'évolution du nombre des licenciés de la FF Sport U reflète pour l'essentiel, l'évolution générale des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur** depuis 45 ans.

Elle est aussi **un assez bon indicateur des conditions de pratique offertes localement à ces étudiants**, qu'il s'agisse de l'encadrement, des équipements, ou encore de l'organisation des cursus.

Taux de féminisation sur la saison 2021-2022 par académie

LE PROGRAMME SPORTIF 2021-2022



Le programme sportif en cette année de reprise d'activité post covid n'a pas subi de réforme profonde mais a eu pour **vocation et objectif de cimenter la pratique et de favoriser le retour des étudiants vers les activités proposées par la fédération.**

Les actions de la FF Sport U couvrent près d'**une cinquantaine d'activités sportives, proposées dans le cadre des A.S des établissements d'enseignement supérieur, tout au long de l'année.**

Ces activités permettent à tout étudiant (Écoles, universités, CPGE, BTS-BUT, etc.) alternant ou non d'accéder, à travers une pratique compétitive, à un programme adapté à chacun.e : **découverte, initiation, promotion, compétition titrée académique, régionale, nationale et internationale.**

Elles sont **organisées et fédérées par nos équipes de permanents, dirigeants, élus, bénévoles, et arbitres des Ligues Régionales du Sport Universitaire**, forces vives de la fédération qui maillent le territoire national.

Ces personnels veillent à proposer un volume de pratique conséquent (dans les activités représentatives) et varié **permettant grâce à la licence multisports aux licenciés FF Sport U de se rencontrer chaque semaine dans une perspective d'excellence et d'humanisme.**

L'activité sportive nationale

Le nombre de rencontres sportives organisées et contrôlées chaque année par la FF Sport U à tous les niveaux, dans les sports collectifs et dans les sports individuels, est de l'ordre de **24 500 (environ 23 000 rencontres de sports collectifs et 1 500 rencontres de sports individuels).**

Historiquement, **la FF Sport U vient très largement en tête des pays européens dans le nombre des sports proposés, le nombre des équipes ou des pratiquants individuels engagés, le nombre des compétitions** et la rigueur des organisations mises en place à tous les niveaux.

Au plus près des étudiants et des A.S, les Ligues Régionales s'efforcent de répondre, par des formules adaptées à leur réalité et leurs spécificités régionales, tout en s'inscrivant dans la ligne politique nationale.

LE PROGRAMME SPORTIF 2021-2022

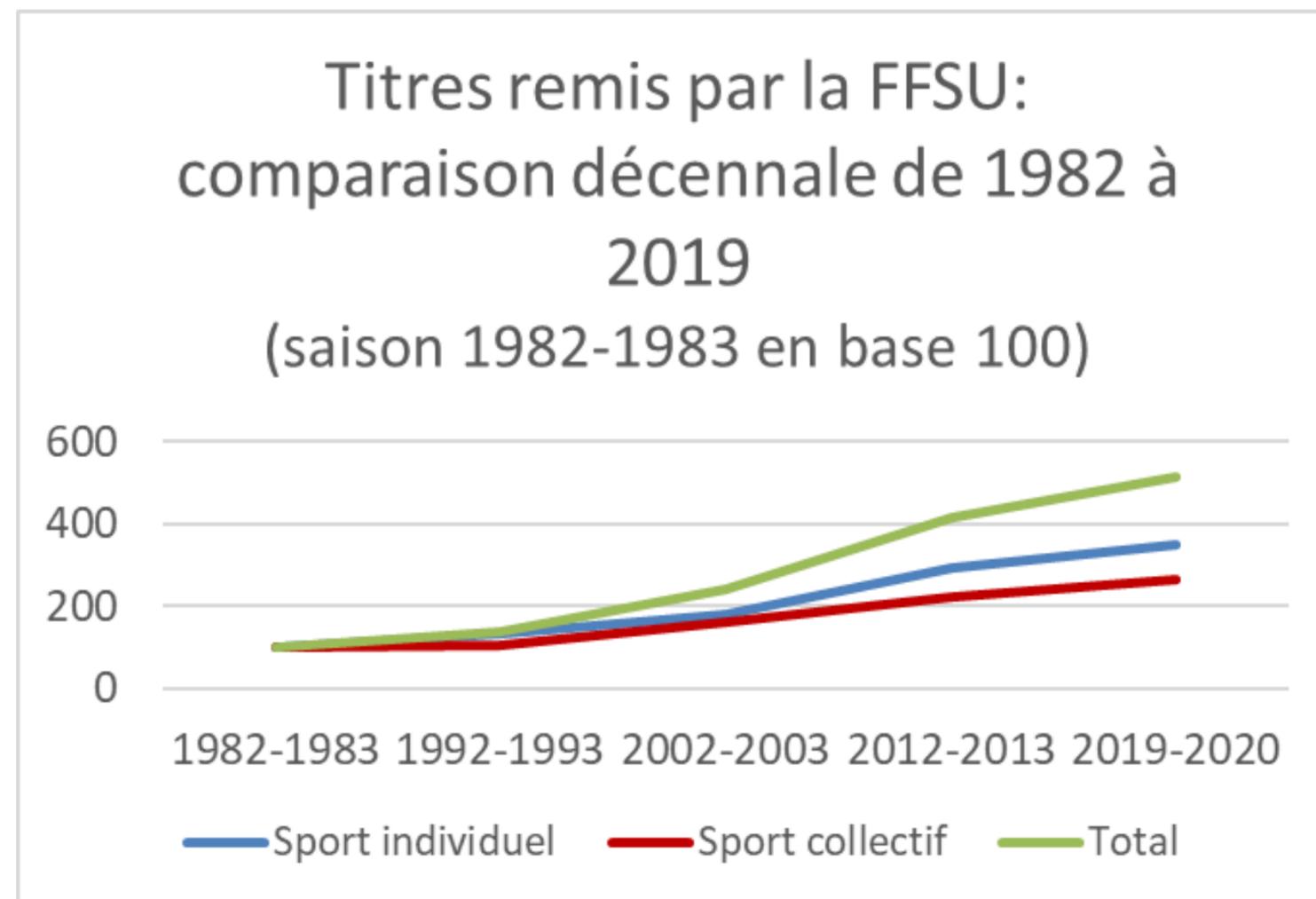
Les compétitions sont organisées à partir des **règlements et des cahiers des charges élaborés par les Commissions Mixtes Nationales (CMN)** déclinés ensuite par **les Ligues Régionales dans les Commissions Mixtes Régionales (CMR)**.

Chaque commission est **composée paritairement de spécialistes issus du monde universitaire et par les fédérations partenaires**.

20 sports étaient au programme de la FF Sport U en 1982, **48 sports ont composé celui de 2022**.

14 des 20 sports programmés en 1982 ont doublé leur volume de pratique entre 1982 et 2022.

L'évolution du nombre de titres (nationaux) remis par la FF Sport U depuis 1982 **montre à l'identique cette augmentation considérable du volume d'activité en quelques décennies**.





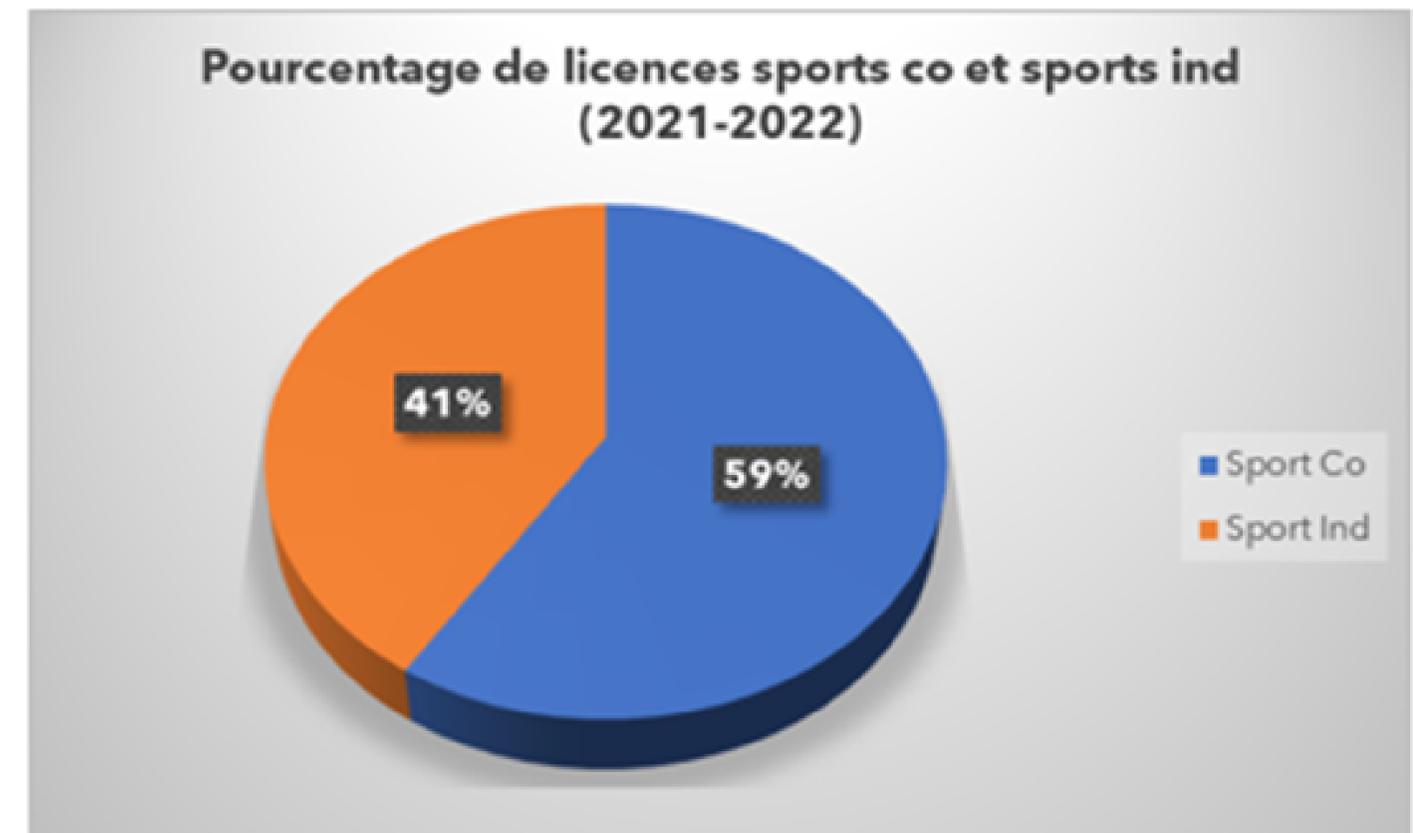
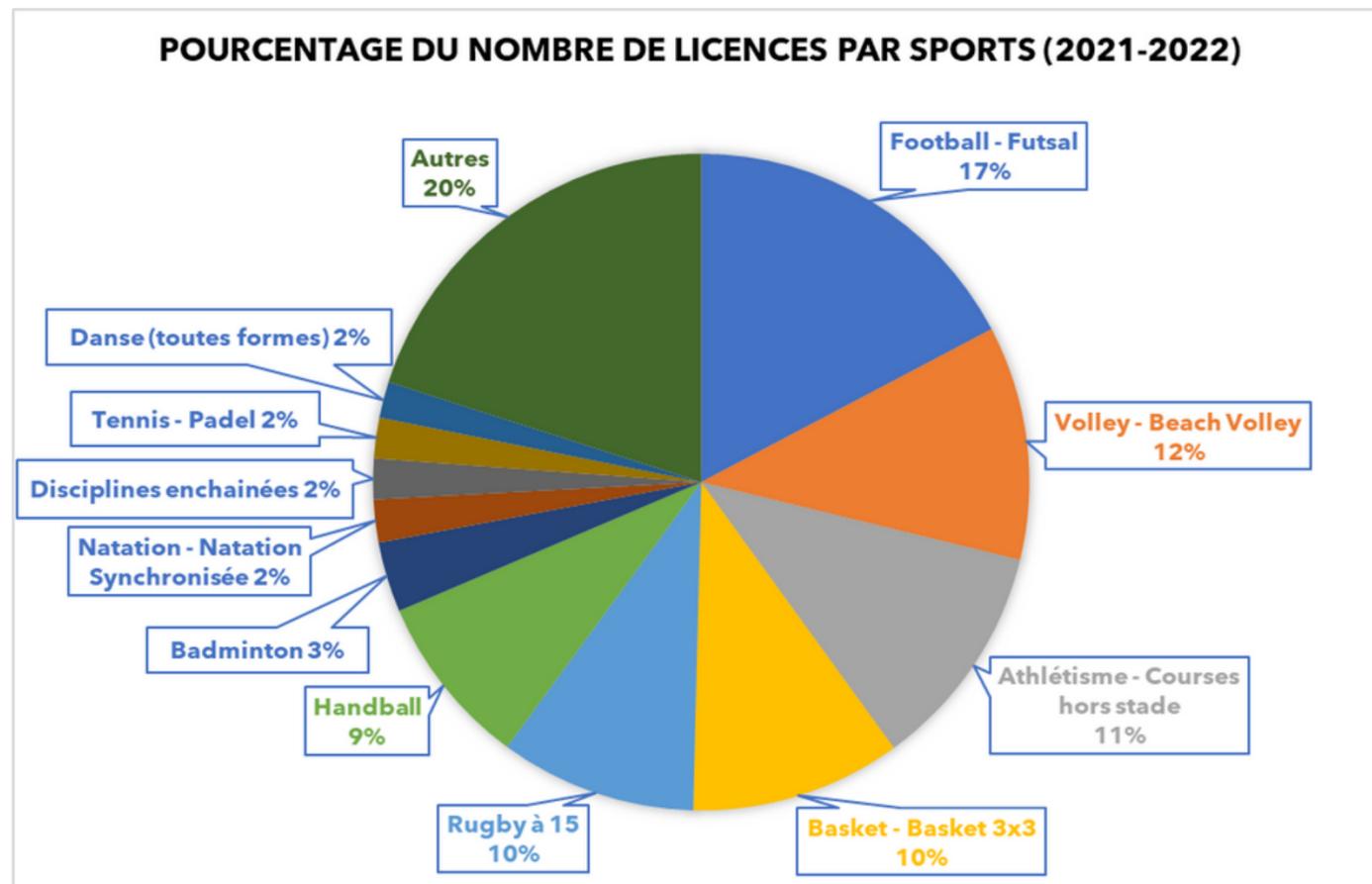
L'ACTIVITE SPORTIVE NATIONALE

L'activité sportive nationale

L'observation du nombre de licences première intention » dans chacune des sports programmés confirme **la prépondérance des sports collectifs** (environ 60%) mais pas de manière aussi prononcée qu'avant la crise sanitaire (76% en 2016).

Mêmes s'ils nécessitent une analyse au long cours (sur plusieurs saisons), ces éléments statistiques du sport universitaire 2022 tendraient à confirmer que l'attractivité des sports collectifs diminue [22] dans le périmètre du sport universitaire tout comme dans la sphère du mouvement sportif français.

[22]Enquête Observatoire - Économie du sport - BPCE 2022



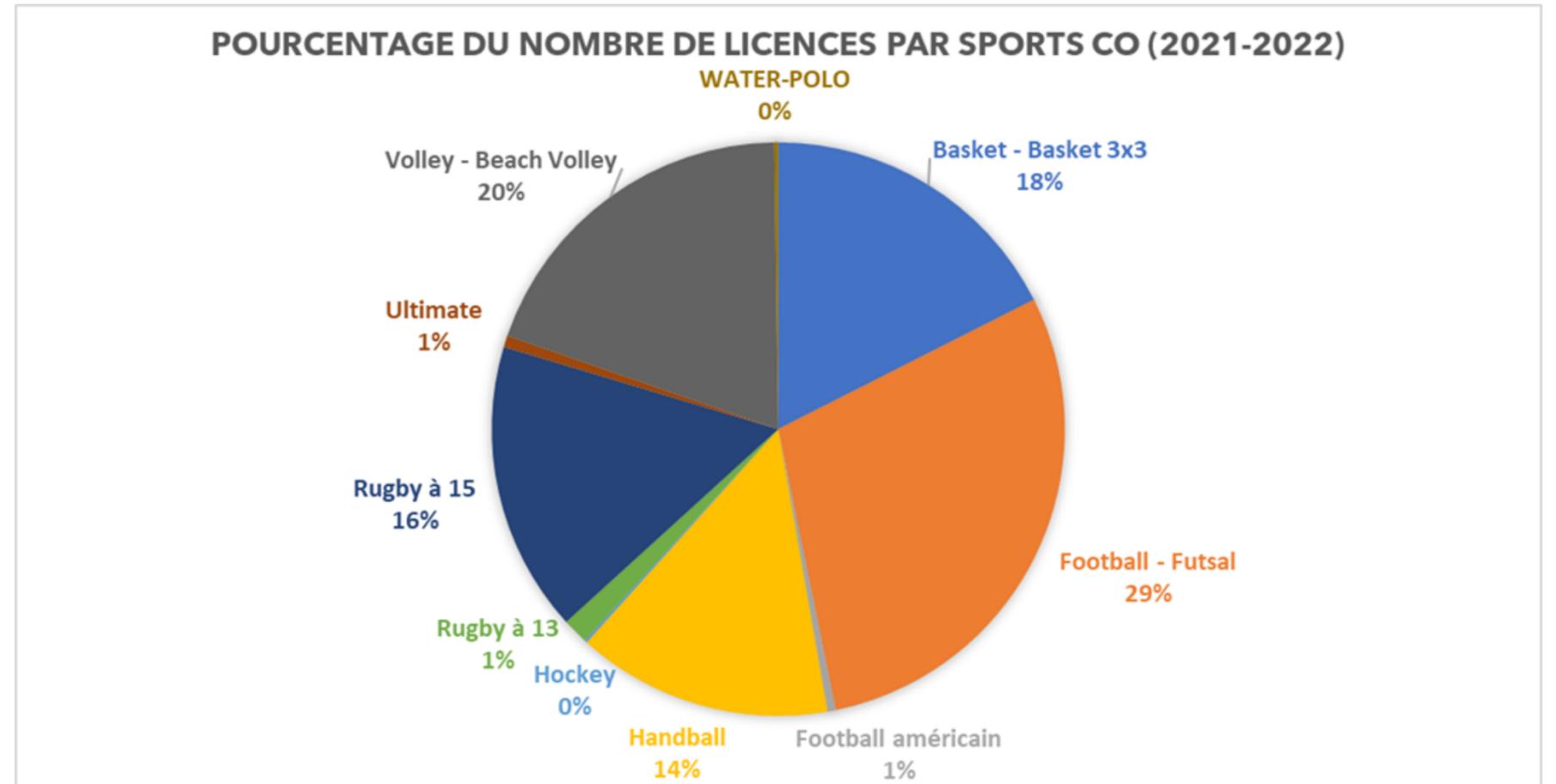
Répartition des licences sports individuels / individuels par équipes et sports collectifs

Les sports collectifs

Parmi les 5 sports collectifs historiquement les plus pratiqués à la FF Sport U, l'année 2022 aura confirmé la **place considérable du football** (et futsal) dominant encore plus largement qu'avant la pandémie le classement, atteignant presque 30% des sports d'équipes (20% en 2017) et 17% de la totalité des licences FF Sport U.

Dans la « famille des « sports de petits terrains », le **handball** est distancé en cette saison post covid (14% des sports d'équipes et moins de 10% du total des licences, soit moins que le premier sport individuel) par le **basket-ball & basket 3x3** (18% des sports d'équipes) et surtout le **volley-ball & le beach-volley** (20% des sports d'équipes).

Le **rugby** retrouve des valeurs conforme à la situation de 2018 : 16% des sports d'équipes.

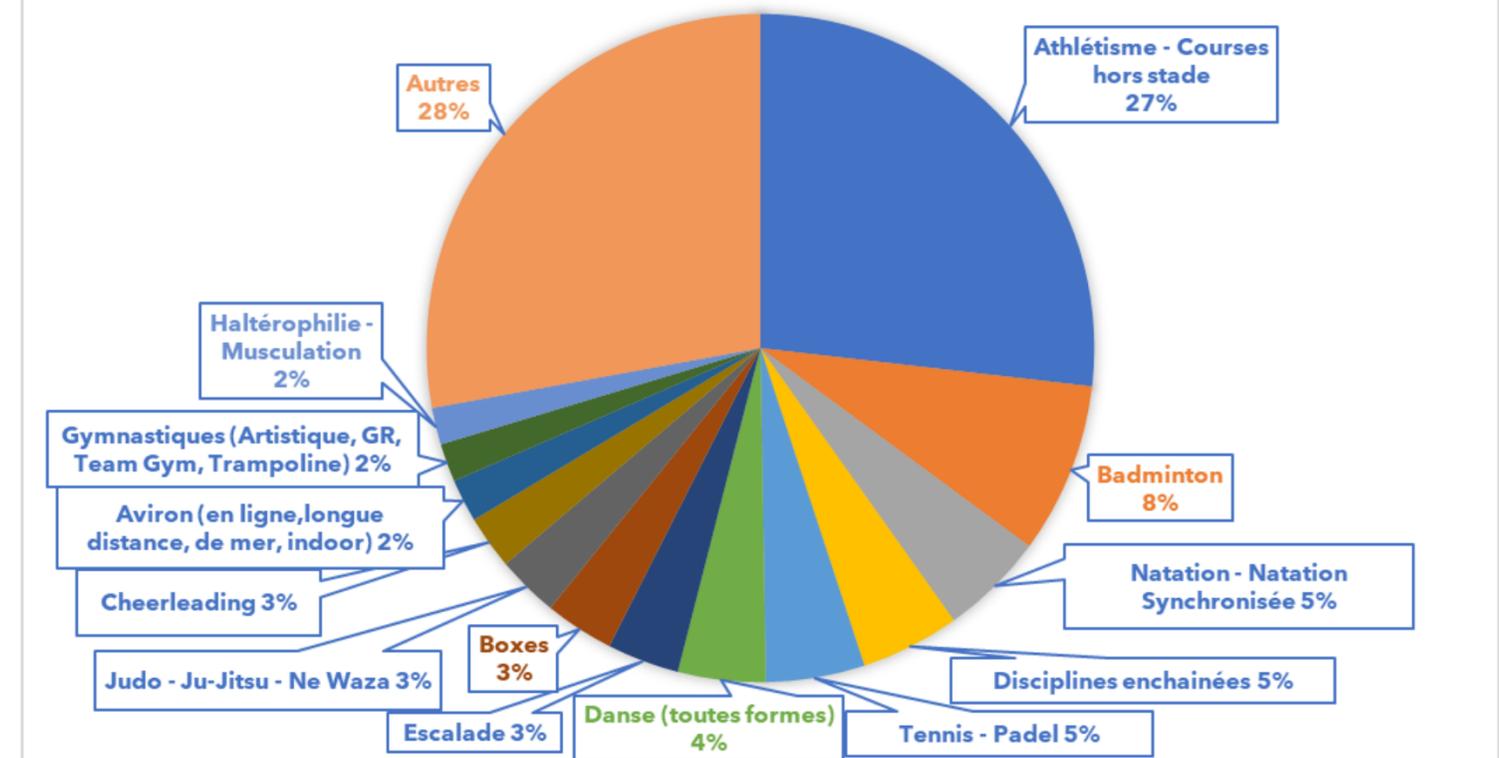


Les sports individuels

L'athlétisme et les courses hors stade caracolent en tête des activités les plus pratiquées par les étudiants, confirmant ainsi la tendance d'une population étudiante (reflet des pratiques sportive des Français.e.s) se tournant vers des pratiques extérieures et orientées vers un environnement naturel, marquant sociologiquement l'essor des activités physiques de plein air.

Dans la foulée, le **badminton** (8%) confirme son statut de 2ème sport individuel à la FF Sport U, suivi par la **natation** (5%), le **tennis - padel** (5%), les **disciplines enchaînées** (5%), la **danse**, l'**escalade** (3%), les **boxes** (3%), le **judo** (3%) et le **cheerleading** (3%).

POURCENTAGE DU NOMBRE DE LICENCES PAR SPORTS INDIVIDUELS (2021-2022)



Commission disciplinaires nationales

La commission disciplinaire nationale de première instance a siégé en 2022 pour traiter 6 cas relatifs à des incidents survenus lors de matches de sports collectifs : 4 cas en football, 1 cas en rugby, 1 cas en handball

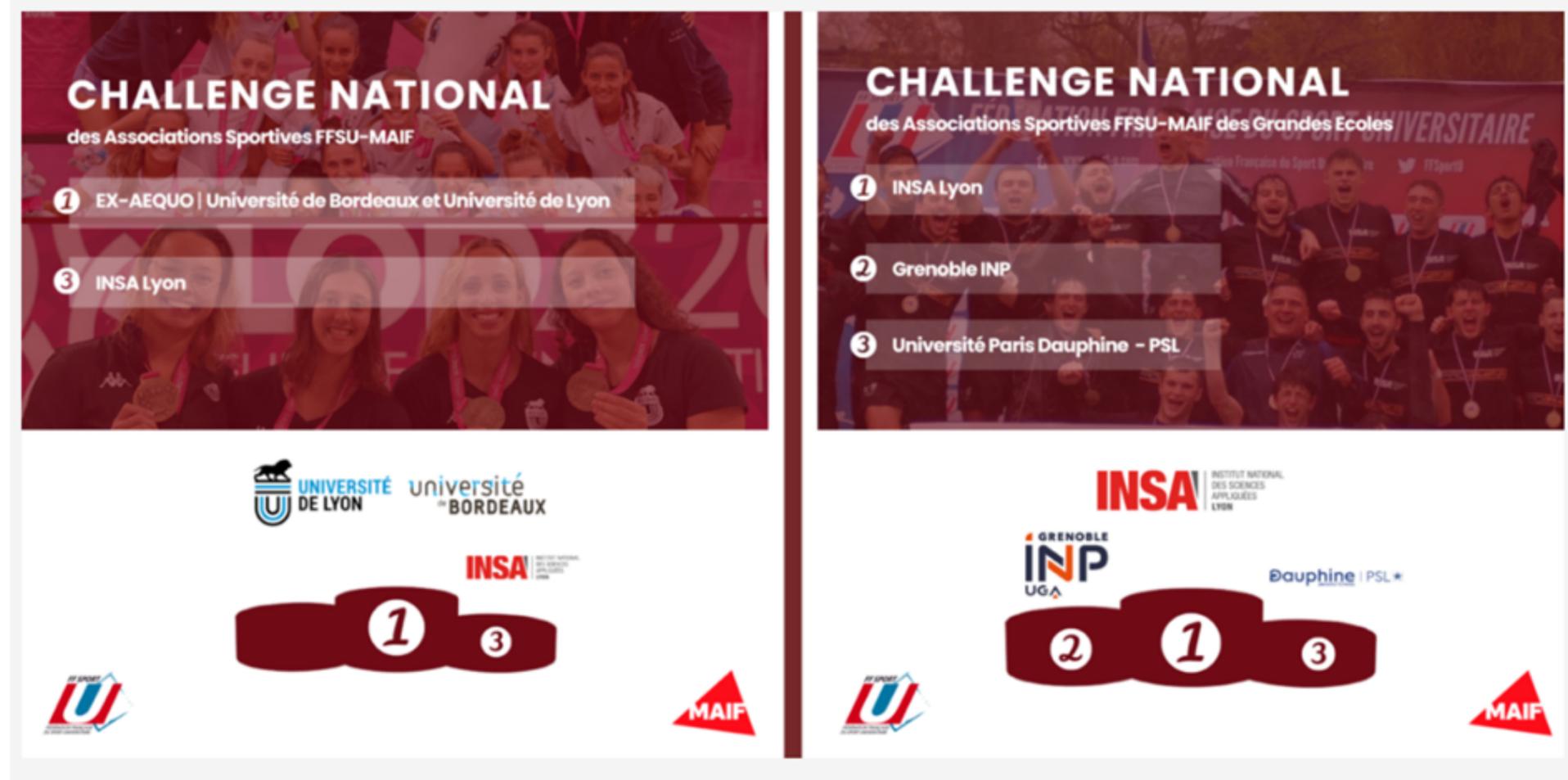
Les Challenges Nationaux des Associations Sportives FFSU-MAIF 2022

A l'issue d'un duel à distance acharné et indécis jusqu'au bout, le Challenge National des A.S « Open » voit en 2022 deux Universités terminer ex-aequo : **l'Université de Bordeaux, déjà vainqueur à huit reprises du Challenge et l'Université de Lyon, titrée en 2018.**

A noter qu'au-delà de leurs superbes performances nationales, les deux établissements ont également brillé au niveau européen, lors de la 5ème édition des EUSA Games à Lodz (Pologne) en juillet dernier.

Derrière cet intouchable duo, **l'INSA de Lyon, toujours présente au plus haut-niveau,** complète le podium.

L'INSA Lyon s'adjuge également, pour la seconde fois consécutive, le Challenge des National des A.S des Grandes Ecoles, en devançant **Grenoble INP et Paris Dauphine PSL.**



Notons que suite au travail réalisé par la Commission Sportive, le Challenge évolue lors de la saison 2022-2023. Le Challenge "Open" disparaît. A sa place, un nouveau Challenge est créé pour les Universités, à l'instar de celui déjà existant pour les Grandes Ecoles. Les deux règlements font également l'objet de plusieurs modifications ou ajouts. Pour les consulter, rendez-vous sur le site fédéral www.sport-u.com.

Le Challenge U'Sport Planète

Le Challenge U' Sport Planète, **défi sportif, connecté, écologique, solidaire, gratuit et ouvert à tous, organisé en 2022 par la FFSU en partenariat avec la MAIF et les acteurs de l'écologie et du sport universitaire (RESES [20], ANESTAPS, GNDS et APSCGE)** a réuni pendant 1 mois, du 17 septembre au 16 octobre, 10 548 inscrits inscrits qui ont parcouru ensemble 947 785 kilomètres et ramassé 150 705 déchets lors de sorties marche/running/plogging.

Par cette action collective en faveur d'une cause universelle, ces milliers de participants (étudiants et grand public) auront de surcroît **débloqué collectivement 10 000€ [21] en faveur de 10 associations étudiantes engagées pour l'environnement et l'éco-responsabilité** .

[19] Réseau Etudiant pour une Société Ecologique et Solidaire.

[20] 2 500€ seront débloqués tous les 200 000 km parcourus



Les 10 associations étudiantes récompensées suite à l'appel à projets :

- C.L.O.P.E (Université de Montpellier)
- AKVO (Agro Paris Tech)
- ADEMA (Université d'Angers)
- ImpAct (EM Grenoble)
- Dévelop'Ponts (Ecoles Ponts Paris Tech)
- GreenSAT (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse)
- L'Assolidaire Tourangelle (Université de Médecine de Tours)
- BDS Staps Orsay (UFR STAPS Orsay)
- ASA (UFR STAPS Amiens)
- ARES (UFR STAPS Reims)



L'ACTIVITE SPORTIVE INTERNATIONALE



UNIVERSITY WORLD CUP
FOOTBALL



L'ACTIVITE SPORTIVE INTERNATIONALE



La FF Sport U assure et organise la participation des étudiants sportifs français aux compétitions internationales organisées d'une part à l'échelon mondial par la **Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU)** et d'autre part au niveau continental par l'**Association Européenne du Sport Universitaire (EUSA)**.

Les résultats obtenus par la FF Sport U lors des épreuves internationales classent régulièrement **la France dans le groupe des 10 pays de tête dans le cadre du sport universitaire international (mondial)**, bilan particulièrement significatif si on considère une croissance exponentielle du nombre des disciplines concernées par les Championnats du Monde, Championnats d'Europe et Jeux (Mondiaux ou Européens) Universitaires, et du nombre de pays et d'athlètes engagés sur ces compétitions depuis leur création.

En dehors du cadre de la FISU et de l'EUSA notre fédération est impliquée dans **d'autres activités sportives universitaires internationales** : rencontres internationales de rugby à 15 et de tennis notamment.

La FF Sport U **participe très activement à l'animation des activités sportives universitaires internationales** et organise régulièrement en France des Championnats du Monde et d'Europe Universitaires ou autres rencontres internationales.

A cet égard, la FF Sport U a déposé en 2022 un dossier de candidature à l'organisation du Championnat d'Europe de Basket 3x3 sans pour autant en avoir obtenu l'organisation, mais elle organisera **en 2024 un Championnat du Monde FISU (le 27ème de son histoire) : le rugby à 7 à Aix-en-Provence**.



Les Championnats du Monde FISU

En cette année de reprise post covid, **le programme sportif de la FISU a été une fois de plus (après 2020 et 2021) bousculé et amputé de nombreuses épreuves.**

Le calendrier des championnats du monde avait auparavant été « allégé » pour laisser place aux Jeux Mondiaux Universitaires d'été de Chengdu (Chine) initialement programmés en 2021, reportés en 2022, puis de nouveau reportés à 2023, en raison de la situation sanitaire sur le territoire chinois.

Les Jeux Mondiaux Universitaires d'hiver, programmés à Lucerne (Suisse) en décembre 2021 ont eux aussi été annulés sur décision du gouvernement suisse à quelques jours seulement de la cérémonie d'ouverture.

En définitive, la France a participé à 6 Championnats du Monde Universitaires en 2022 et a remporté 13 médailles :

- **Cross-country** (Aveiro – Portugal) : 1 médaille d'or
- **Course d'orientation** (Biel-Bienne - Suisse) : 1 médaille d'or & 3 médailles de bronze
- **Canoë Sprint** (Bydkgoszcz - Pologne) : 5 médailles de bronze
- **Golf** (Turin – Italie)
- **Mind Sports** (Anvers – Belgique) : 1 médaille d'argent & 1 médaille de bronze
- **Squash** (Gizeh – Egypte) : 1 médaille d'argent

L'ACTIVITE SPORTIVE INTERNATIONALE

En cross-country, le relais mixte tricolore a décroché une magnifique médaille d'or sur le parcours pluvieux et venteux d'Aveiro (Portugal), en montant en puissance au fil des relais pour finalement s'imposer avec plus d'une minute d'avance sur ses poursuivants, la Grande-Bretagne et l'Espagne.

Le dernier titre français en relais de cross-country (équipe masculine), avait été conquis en 2008, à domicile, lors des Mondiaux U organisés sur l'hippodrome de Mauquenchy, à Forges-les-Eaux (Normandie).



L'équipe de France universitaire de squash (5 athlètes) a quant à elle décroché une très belle médaille d'argent par équipes, à Gizeh (Egypte).

Après des résultats plutôt décevants dans les épreuves individuelles, l'équipe de France a su rebondir dans la compétition par équipe. Tombeurs de Hong-Kong en demies finales (2-1), nos Bleus se sont inclinés en finale face à l'Egypte, pays hôte et actuelle meilleure nation mondiale de la discipline.



L'ACTIVITE SPORTIVE INTERNATIONALE

Les Championnats du Monde Universitaires de golf 2022 se sont déroulés à Turin du 20 au 23 juillet dernier.

Malgré une très belle performance d'ensemble, l'équipe de France Universitaire (6 athlètes) n'est pas parvenue à décrocher de médailles.

Deux 4èmes places en individuel et par équipes (derrière le Japon, la Corée et l'Italie) pour l'équipe masculine. Une 6ème place en individuelle et une 9ème par équipes pour l'équipe féminine.



Lors des 23èmes Championnats du Monde Universitaires de course d'orientation, à Magglingen / Biel - Bienne (Suisse) l'équipe de France universitaire (12 athlètes) a réalisé une **superbe performance d'ensemble en décrochant 4 médailles au total.**

L'exploit est venu du **relais tricolore féminin sacré champion du monde au terme d'une course fantastique**, remportée pour seulement 6 petites secondes devant la Suisse, grande favorite et la Finlande, troisième à 12 secondes. Trois médailles de bronze en individuel sont également venues garnir l'escarcelle tricolore.



L'ACTIVITE SPORTIVE INTERNATIONALE

Les 10èmes Championnats du Monde Universitaires de canoë-sprint se sont déroulés à Bydgoszcz (Pologne). 14 athlètes étudiants étaient en lice côté français.

Même s'ils ne sont parvenus à se hisser sur la plus haute marche des podiums, **nos Bleus de France U ont conquis pas moins de 5 médailles de bronze au total.**

Les Championnats du Monde Universitaires de Mind Sports 2022 ont eu lieu à Anvers (Belgique) : 16ème édition pour les échecs et 10ème édition pour le bridge.

Les 10 étudiants de France U sont parvenus à remporter **1 médaille de bronze par équipes en échecs blitz et 1 médaille d'argent par équipes en bridge.**



Les Coupes du Monde FISU

En engageant 34 athlètes, représentant leurs A.S, la France a participé à la 1ère Coupe du Monde Universitaire de Sports de Combat à Samsun en Turquie (compétition par établissements).

5 disciplines étaient représentées :

- boxe
- karaté
- lutte
- muaythai
- wushu

Les athlètes français ont remporté **15 médailles** lors de cet événement au total : **5 en or**, **4 en argent** et **6 en bronze**. La France se classe **5ème nation mondiale** derrière la Turquie, l'Ukraine, l'Iran et Hong-Kong.

Une délégation française a également participé à la **1ère Coupe du Monde Universitaire de nage avec palmes** à Lignano en Italie. Les Bleus ont glané **3 médailles** dont **1 en or** et **2 en bronze**.



L'ACTIVITE SPORTIVE INTERNATIONALE

Les Jeux Européens Universitaires (EUSA Games)

Dédiés aux A.S et étudiants ayant gagné leur sélection en performant sur les championnats de France Universitaires, les 6èmes EUSA Games se sont tenus à Lodz (Pologne) du 18 au 30 juillet 2022.

Regroupant **4 559 participants et 20 sports au programme**, cette édition marque avec succès le retour du sport universitaire européen par équipes d'A.S.

258 français avaient fait le déplacement en Pologne pour **défendre les couleurs de leur établissement et de la France**.

Les A.S tricolores, accompagnées par une équipe de la FF Sport Uau soutien et en lien avec le comité d'organisation et l'EUSA ont pu matcher dans d'excellentes conditions et remporter **53 médailles dont 17 en or, 18 en argent et 18 en bronze**.

L'Université de Lyon se classe 2ème université sur l'ensemble des compétitions et la **France 4ème nation européenne**.



Les Championnats d'Europe Universitaires d'aviron

Dans le cadre d'un « rattrapage post covid », l'EUSA a également organisé le **championnat d'Europe d'aviron** à Istanbul (Turquie).

Les A.S française sont revenues de cette compétition avec **une médaille d'or et une médaille d'argent**.

Après son titre de Champion de France, **le 8+ de l'Université de Lyon a connu la consécration** en décrochant le titre de Champion d'Europe Universitaire ... sur un bateau de location.

Une juste récompense pour cette équipage dont tous les membres sont engagés dans un double projet ambitieux et dont la plupart ont intégré les collectifs nationaux France Aviron.

La médaille d'argent est à mettre au crédit de **l'Université de Nantes (LM4-)**



Le 15ème Master'U BNP Paribas

Après deux ans de report dus au Covid_19, la 15ème édition du Master'U BNP Paribas, l'événement mondial du tennis universitaire, organisé par la FFSU, en partenariat avec BNP Paribas et la FFT, s'est déroulée à Honfleur du 1er au 4 décembre 2022.

8 nations étaient en lice : Allemagne, Australie, Belgique, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Irlande, Suisse et France.

Doubles tenants du titre, les Etats-Unis ont conquis leur dixième Master'U BNP Paribas (en 15 éditions), en dominant la Grande-Bretagne en finale (4-2).

Pour sa première participation, l'Australie a privé la France d'une place sur le podium au terme du double mixte décisif (4-3).

Auparavant, nos Bleus avaient chuté en demi-finale face aux USA, à l'issue d'une rencontre acharnée, marquée par trois tie-break et deux super tie-break (2-4).



Les matches internationaux de rugby

Le retour des matches internationaux universitaires de rugby après une inévitable « pause covid » (2019 à 2021) n'aura pas souri à nos Bleus en 2022.

Le XV de France Universitaire masculin a connu la défaite par deux fois :

- face à **l'Angleterre** sur ses terres, à Newcastle (15-16)
- puis en à domicile face à **l'Irlande**, à Jonzac (10-53)

A noter qu'une convention quadriennale a été signée avec l'IURU (Irish University Rugby Union). Elle prévoit l'organisation d'une rencontre annuelle, une année en France, la suivante en Irlande, soit 4 rencontres au total jusqu'en 2025.





LA COMMISSION MEDICALE

La commission médicale, dont la composition avait été renouvelée en 2021, s'est réunie à plusieurs reprises en 2022 et a contribué aux actions de la FF Sport U à travers :

- L'accompagnement des **équipes de France universitaires** sur les Championnats du Monde et Coupes du Monde universitaires (FISU) ;
- L'accompagnement des **A.S sur les Jeux Européens** et Championnats d'Europe Universitaires (EUSA) ;
- L'organisation d'une **formation continue aux gestes et soins d'urgence de niveau 2** pour les collègues para médicaux engagés à la FF Sport U ;
- Une **réflexion sur le développement pour 2023 de potentiels partenariats et services dédiés aux licenciés** dans le cadre de la prévention de leur santé mentale, de leur accompagnement post traumatologiques et du suivi des données médicales des athlètes en équipe de France universitaire ;

- La **réforme des articles du règlement médical** relatifs au questionnaire de santé et au certificat médical pour la participation aux compétitions et la prise de licence sportive FF Sport U ;
- L'organisation d'un **séminaire médical FF Sport U** ;
- La participation au **colloque national des médecins du sport**.

Lutte contre le dopage

Le **code du sport** charge l'AFLD de s'assurer du respect par les fédérations de leurs obligations en matière de lutte contre le dopage.

Le mise en œuvre de cette compétence s'est appuyée sur la **désignation d'un référent antidopage par la FF sport U en 2022**.

La diffusion d'une culture d'un sport propre et éthique demeure une priorité pour la FF Sport U.

LA COMMISSION MEDICALE

L'activité de contrôle dénote une **excellente collaboration avec l'agence AFLD**.

La plupart des échantillons ont été **prélevés auprès de sportifs ne relevant ni du niveau national fédéral ni du niveau international**.

Ces sportifs étudiants ne sont donc pas soumis à des obligations de localisation.

Logiquement, la **majorité de ces échantillons ont donc été prélevés en compétition et lors de contrôles inopinés** afin qu'aucun athlète ne puisse, d'une année sur l'autre, anticiper un contrôle diligenté sur les compétitions auxquelles il risque de concourir.

De plus, au vu du nombre limité de contrôles pour une population sportive étudiante importante, **la dissuasion repose essentiellement sur cette notion d'aléa du contrôle**.

Par ailleurs, il incombe à la FF Sport U de mener à bien **des actions de sensibilisation et de formation, en partenariat avec l'autorité nationale en matière d'éducation contre le dopage**, à l'attention de ses licenciés sportifs, encadrants et dirigeants.

Dans le cadre de son projet fédéral, la FF Sport U, via sa commission médicale et son médecin référent AFLD, a ainsi **posé en 2022 des jalons en faveur de la formation d'éducateurs antidopage FF Sport U agréés par l'agence**.

2023 doit permettre la concrétisation de ces formations en webinaires essentiellement.



LA FORMATION



LA FORMATION

La FF Sport U est chargée dans le cadre de ses missions **de contribuer à la formation et au perfectionnement de ses cadres, dirigeants, arbitres et sportifs.**

Le rôle du secteur de la formation est notamment de **développer les formations certificatives fédérales sur l'ensemble du territoire**, d'en assurer le suivi, le contrôle et l'historique.

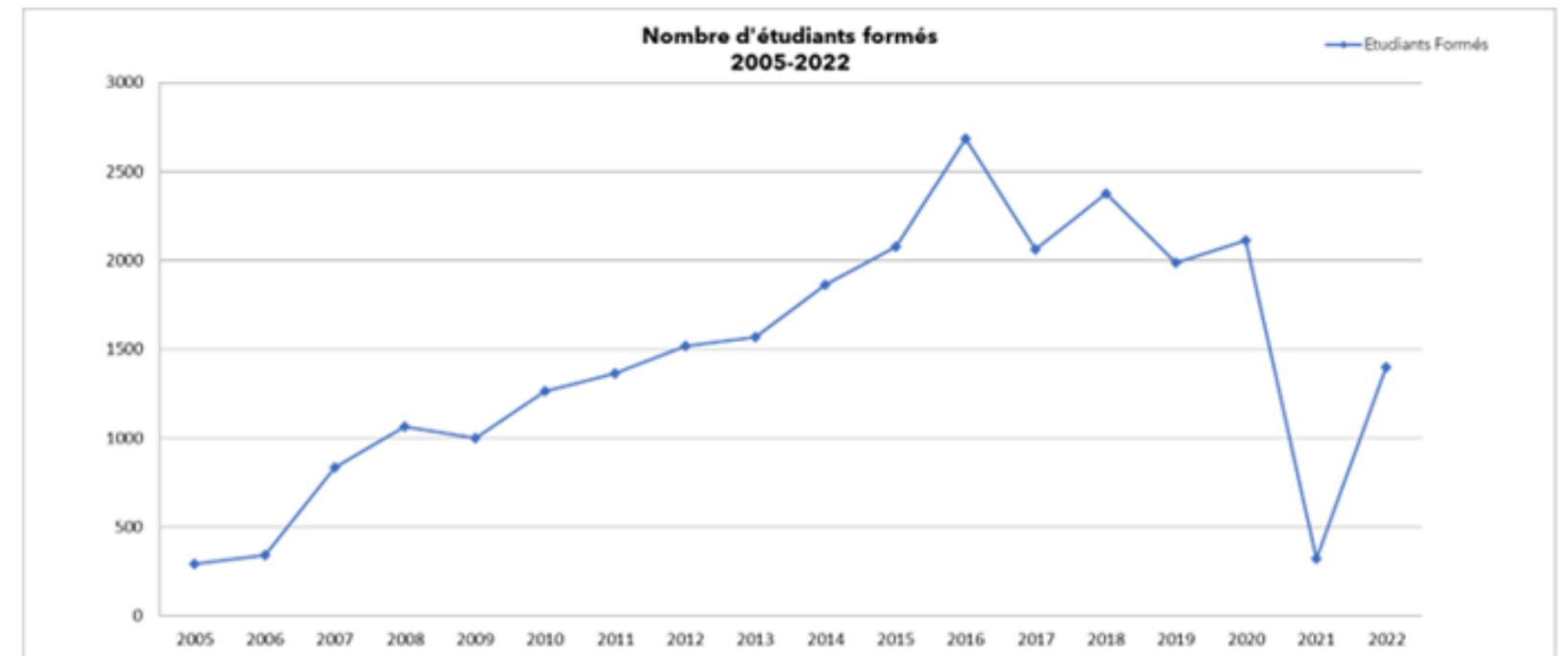
Un des objectifs essentiels pour notre fédération est **d'inciter et de préparer les étudiants à prendre des responsabilités citoyennes dans le cadre associatif.**

Le contexte particulier et incertain de la reprise d'activité post covid plaçait la FF Sport U dans une situation de véritable défi dans ce domaine en 2022.

La FF SPORT U a **mis en place des formations d'arbitres, de juges dans une vingtaine de disciplines sportives et de dirigeants sportifs.**

Ces formations sont **organisées et valorisées par voie de convention avec les fédérations concernées.**

En juin 2022, la FF Sport U recensait 1 298 étudiants dirigeants et arbitres formés (environ 2 000 avant la crise sanitaire).

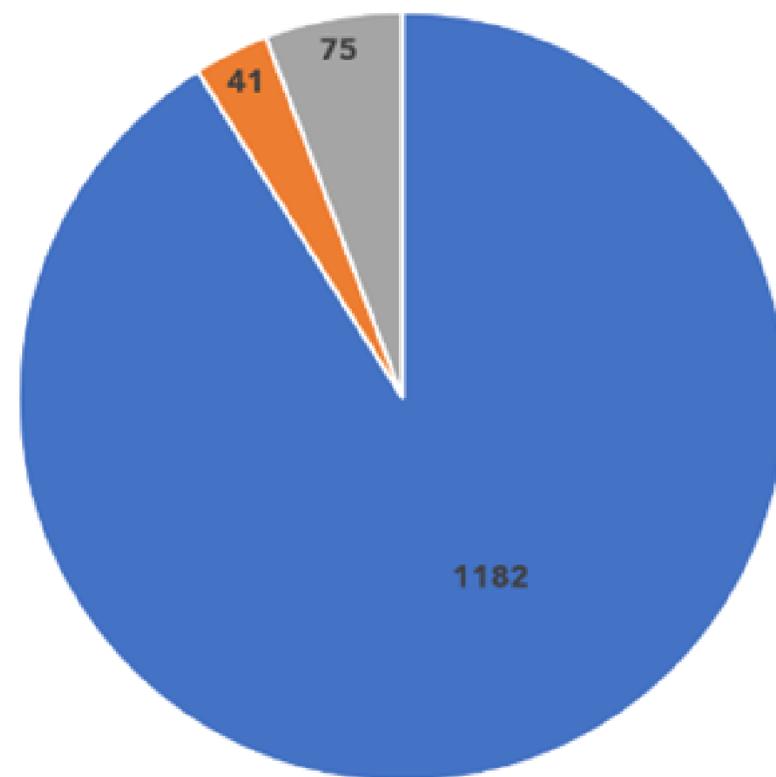


Evolution du nombre d'étudiants formés à l'arbitrage entre 2005 et 2022

LA FORMATION

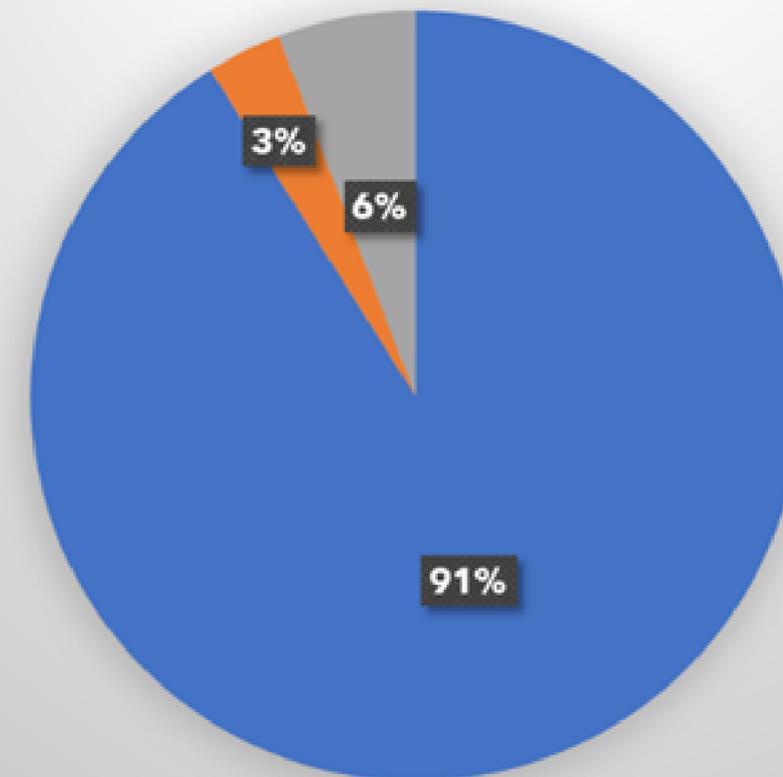
Les programmes « **Capacité Universitaire d'Arbitrage** » (CUA) se réalisent selon un canevas de formation à 3 niveaux, édité par la FF Sport U et représentent la **très large majorité des formations étudiantes (91%)**.

**NOMBRE DE FORMATIONS PAR TYPE
(CUA, JDU, OESU)**



■ CUA ■ JDU ■ OESU

**POURCENTAGES DE FORMATIONS PAR TYPES
(CUA, JDU, OESU)**

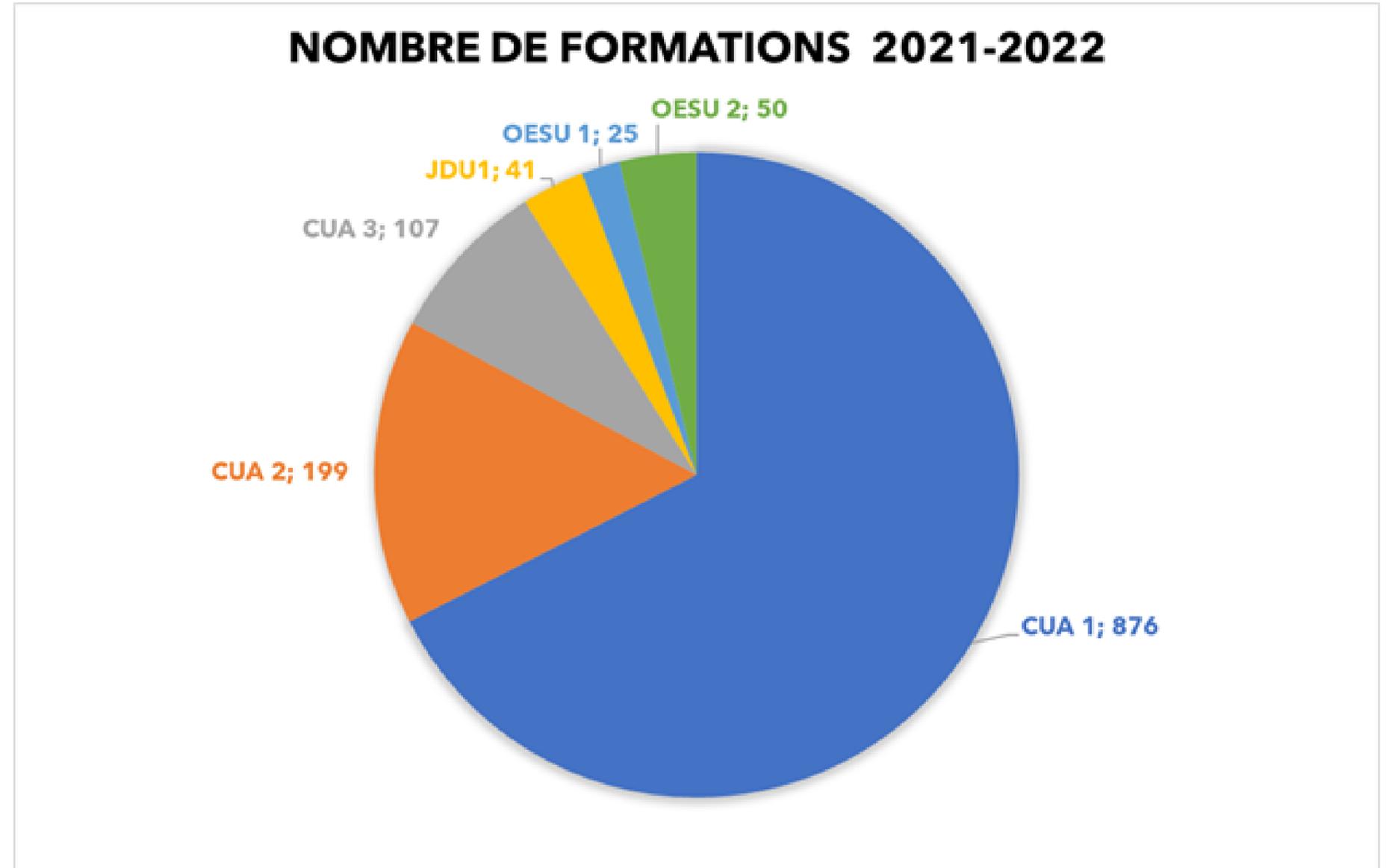


■ CUA
■ JDU
■ OESU

Ces formations d'arbitres et juges (tous niveaux) ont concerné une vingtaine de disciplines sportives. Les formations dispensées sont **très majoritairement celles organisées au niveau régional et essentiellement de niveau 1 (CUA1).**

Elles demeurent de véritables portes d'entrée vers l'arbitrage universitaire.

Les **formations de niveau 2 (CUA2)**, également organisées par les Ligues Régionales, nécessitent une relation construite avec les commissions régionales d'arbitrage des fédérations partenaires, permettent d'initier des passerelles avec les formations fédérales disciplinaires et **une prise en charge par nos licenciés des tâches d'arbitrage lors des Championnats de France universitaires et l'obtention sur ces événements du niveau 3 (CUA3).**





LA COMMUNICATION

La communication de la FF Sport U revêt différentes formes (**interne, externe, institutionnelle, événementielle**) et inclue les actions suivantes :

- Gestion et développement du **site web fédéral www.sport-u.com**;
- Gestion et développement des **réseaux sociaux de la Fédération**
 - Instagram
 - Facebook
 - LinkedIn
 - Twitter
 - YouTube
- **Rédaction** d'articles, éditos, courriers, notes et **diffusion** sur les différents supports;
- Déclinaison et contrôle de la **charte graphique**;
- Production des **supports et outils de communication fédéraux** : licences, PLV, signalétique, textiles, trophées, goodies, livrets, projets, rapports, affiches, logos, visuels, dossiers de presse et de partenariats;
- Mise en place des **cahiers des charges communication** sur les compétitions nationales et internationales;

- Pilotage et **accompagnement les Ligues Régionales du Sport U** sur les aspects communication/partenariats;
- Gestion des **bases de données photos et vidéos**;
- Gestion des **relations avec les services communication des différentes institutions partenaires** : Ministères de tutelle, Fédérations uni-sports, ANS, CNOSF FISU, EUSA, Universités/Ecoles, France Universités, Conférence des Grandes Ecoles..;
- **Diffusion d'e-mailing** spécifiques auprès des AS, licenciés, partenaires;
- Gestion des **relations presse**;
- **Veille** institutionnelle.

Parmi les actions menées en 2022, on retiendra notamment la création du compte **LinkedIn** FF Sport U (3 000 abonnés à ce jour), le développement du compte **Instagram** fédéral (+ 6 000 abonnés) ainsi que ceux de l'ensemble des Ligues, la **formation et l'accompagnement des Ligues** dans la mise en oeuvre de leur communication, la mise en place de **nouveaux outils** de communication interne ou externe, la création et l'édition du **projet fédéral Horizon 2030** et le développement progressif de la **production vidéo** sur nos événements.

#SGS7EVENS

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE RUGBY À 7



LES PARTENARIATS

OCIETE
IERALE

LES PARTENARIATS



Historiquement, la FF Sport U a toujours oeuvré autant que possible pour **démarcher, convaincre et fidéliser des partenaires privés** susceptibles de l'accompagner dans la déclinaison de ses actions, événements et projets.

En 2022, les partenaires de la Fédération sont au nombre de dix, répartis en deux catégories :

- **les partenaires officiels**

- MAIF
- BNP Paribas
- Société Générale
- Le Coq Sportif

- **les fournisseurs officiels**

- Casal Sport
- Wilson
- Prixtel
- Gymnova
- Gerflor
- BSN Medical

Au cours de l'année écoulée, **quatre contrats de partenariat ont fait l'objet d'un renouvellement** : MAIF, BNP Paribas, Société Générale et Casal Sport.

Un **nouveau contrat de partenariat** a été conclu avec la société Gymnova.

Merci à nos partenaires



CONCLUSION ET ORIENTATIONS



CONCLUSION ET ORIENTATIONS



En souhaitant « **s’ancrer** » **plus que jamais dans son temps**, s’adapter à l’évolution d’un écosystème universitaire protéiforme et dont les contours ont considérablement changé en 30 ans, la fédération, à travers son projet « Horizon 2030 », demeure néanmoins dans la ligne qui a été définie en 1978 par Jean Talbot, premier président de la FF Sport U : « ***il faut contribuer à la formation des étudiants, et répondre à leurs aspirations*** ».

De 1978 à 2019, **la FF Sport U a permis à plusieurs millions d’étudiants de pratiquer des compétitions** dans une cinquantaine de disciplines sportives différentes et à tous les niveaux : promotionnel, régional, interrégional, national et international.

Mais la **crise sanitaire et son lot de contraintes** ont contribué à renforcer des tendances déjà palpables avant la pandémie, notamment l’individualisation de la pratique sportive et la priorité donnée à l’exercice d’activités physique de plein air, et ont révélé la fragilité de la pratique associative institutionnalisée, occasionnant des difficultés systémiques à l’écosystème du sport universitaire.

Malgré tout, **le bilan des activités en 2022 de la FF Sport U demeure largement positif et encourageant compte tenu du contexte de reprise délicat qui fut le sien**, et aura démontré la capacité de résilience de la fédération à maintenir et préserver ses forces vives et sa mission de service public.

Une fédération plus que jamais **convaincue que le sport universitaire doit renvoyer aux objectifs de promotion de la pratique du sport pour tous les étudiants, de santé publique et d’inclusion sociale**.

Par sa capacité d’innovation permanente, afin de capter les mutations des pratiques, par son **rôle central dans l’écosystème universitaire** et le mouvement sportif, et par sa légitimité historique et la confiance acquise auprès des pouvoirs publics, **la FF Sport U doit pouvoir envisager l’avenir avec sérénité et ambition**.

A l’aune du **déploiement de son nouveau projet**, le futur de la FF Sport U passe par la diversification de ses ressources, de ses activités, de ses compétitions et de ses rencontres, un traitement renforcé et plus réactif des services, en adéquation avec les aspirations des étudiants et les évolutions systémiques.

REMERCIEMENTS



REMERCIEMENTS



La FF Sport U **félicite l'ensemble des athlètes et encadrants**, pour leurs performances, leur comportement, leur état d'esprit et leur engagement exemplaires lors de ces compétitions nationales et internationales.

La FF Sport U **remercie également chaleureusement l'ensemble des comités d'organisation locaux, collectivités, bénévoles, collaborateurs qui se sont engagés et mobilisés massivement et avec réussite en 2022** pour l'organisation des événements sportifs universitaires régionaux, nationaux et internationaux sur l'ensemble du territoire sous l'égide de la FF Sport U, ainsi que **tous les partenaires institutionnels et privés pour leur fidélité et confiance et sans lesquels mener à bien notre mission serait impossible.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICÈTRE
federation@sport-u.com
www.sport-u.com



FFSU • MAIF

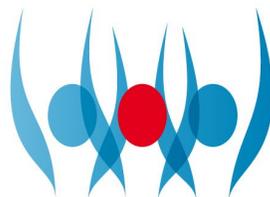
université
de BORDEAUX



UNIVERSITÉ
DE LYON



INSA
INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
LYON



**CHALLENGE NATIONAL
DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DES GRANDES ÉCOLES
FFSU · MAIF**



2

1

3

JUGE/ARBITRE 2022

Romain BOURDEAUX ESIEE / Basket-Ball

Responsable de son équipe, investi dans son AS, **Romain poursuit un cursus de haut niveau tout en s'engageant à fond pour la FFSU**, pour laquelle il **arbitre les jeudis** dès qu'il le peut.

En 2022, il a participé en tant qu'arbitre aux **3 Championnats de France Universitaires de basket (CFE, CFU et CFU 3x3)**.

Durant chacun de ces événements, il a toujours été **brillamment évalué par les formateurs de la FFBB**.



ATHLÈTE/ÉQUIPE FÉMININE NATIONALE 2022

L'équipe de football de l'Université de Bordeaux

Quel parcours pour les footballeuses bordelaises en 2022 !

Sacrées **doubles Championnes de France Universitaires** en foot à 11 et en foot à 8 au printemps, elles ont ensuite connu la consécration en décrochant le titre de **Championnes d'Europe** lors des EUSA Games à Lodz.

Chapeau les filles !

Composition du groupe : Marine GENET, Alizée PERTUS, Charlotte SERNA, Chloé ZUBIETA, Livie DUCASSE, Marie DHERI, Célia LONGEAUD, Marion BEAMONTE, Juliette BESNARD, Léa CROUZET, Romane BEILLON, Manon CORREIA, Assia BENALLOU, Amandine HERBERT, Emma LIX, Iness SEBTI, Maylis DANÉY

Coachs : Amaury DELERUE & Cédric BRAIDY



Benoît CAMPION

Université Bretagne Occidentale / Athlétisme

Spécialiste du demi-fond, le Breton a **multiplié les podiums universitaires** au cours de la saison écoulée.

Double vice-champion de France Universitaire en cross et sur 1500 en 2022, il est monté d'une marche en 2023 en décrochant le titre dans les deux disciplines.

Entre-temps il avait conquis l'or avec **l'équipe de France universitaire mixte, sacrée Championne du Monde de cross à Aveiro (Portugal)**.

Il a également terminé 3^{ème} du championnat de France Elite en salle (FFA) au 1500m le 18 février dernier.

Au-delà de son palmarès sportif, Benoît illustre parfaitement la réussite du **double projet** puisqu'il est actuellement en **6^{ème} année de médecine** à l'UBO.



Eva GUILLOT

Université Grenoble Alpes / Kick-Boxing

Sacrée **Championne d'Europe Universitaire 2022 aux EUSA Games de Lodz 2022**, Eva a également eu l'honneur d'être le **porte-drapeau tricolore** lors de cette compétition.

L'année 2022 a été celle de tous les succès puisqu'elle a obtenu **son diplôme de masseuse-kinésithérapeute à l'UGA**, tout en poursuivant un Master 2 de santé publique parcours ETP, à l'Université de Clermont-Ferrand.

Membre de l'équipe de France fédérale, elle a enfin parfaitement réussi son **entrée dans le monde du kick-boxing professionnel** en décrochant 4 victoires en autant de combats.



Le 8+ d'aviron de l'Université de Lyon

Après son titre de **Champion de France**, le 8+ de l'Université de Lyon a connu la consécration quelques mois plus tard en décrochant le titre de **Champion d'Europe Universitaire 2022 à Istanbul**...sur un bateau de location.

Une juste récompense pour cette équipage dont **tous les membres sont engagés dans un double projet ambitieux*** et dont la plupart ont intégré les collectifs nationaux France Aviron.

Paul TIXIER : Thèse sur la déprédation des fonds marins

Samuel ARQUE : IUT GMP 1

Gwendal KELLER : IAE filière TQM 2

Corentin COSTANZA : Polytech

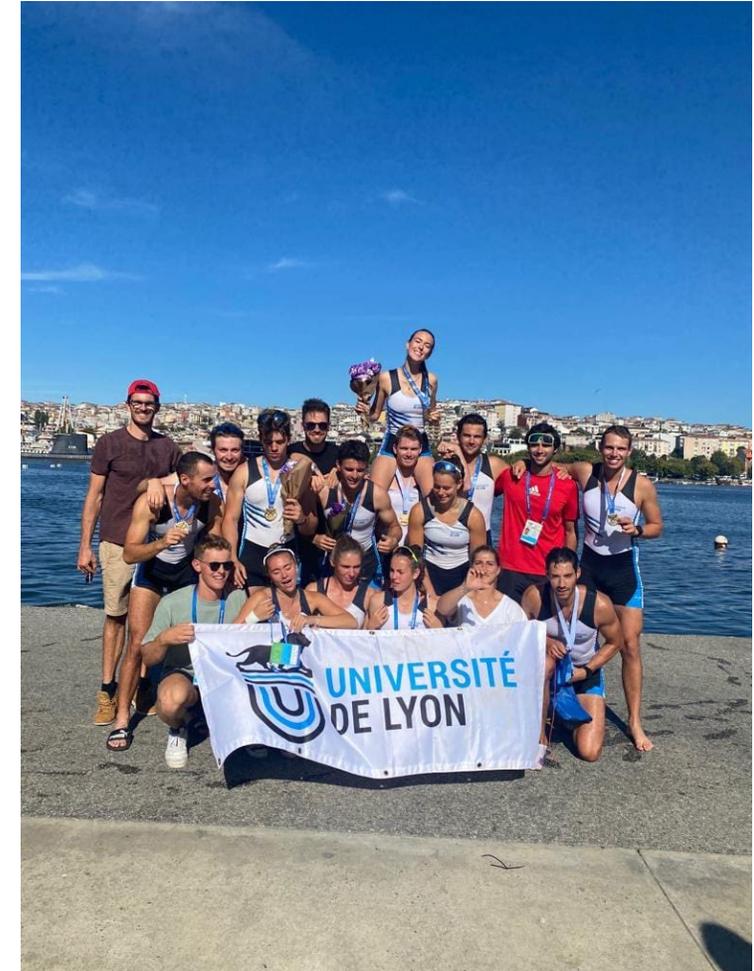
Julien MONVENEUR : Master Lyon 2

Julien GADOUD-KIEFFER : Interne en Médecine

Pierre-Emmanuel LEVEQUE : Polytech

Hugues LARCHEVEQUE : IUT GEII 2

Alexandra BOISTARD : IAE Filière TQM 3



ÉQUIPE MIXTE 2022

Equipe de badminton de l'Université de Strasbourg

Championne de France et championne d'Europe en titre sur les 2 dernières éditions (et sur plusieurs auparavant) cette équipe affiche une **constance au plus haut-niveau** depuis de nombreuses années.

Elle est constituée de joueurs et joueuses membres du **Centre National Universitaire de Badminton de Strasbourg**.

Composition de l'équipe : Marine FERUZI, Tanina MAMMERI, Anouk NAMBOT, Rosy PANCASARI et Matéo MARTINEZ, Nathan LAEMMEL, Thomas BAURES, Gabin BERTAPELLE

En plus du titre par équipe, 2 titres de Champions d'Europe sont venus s'ajouter en individuel :

- Rosy PANCASARI en simple dames
- Matéo MARTINEZ & Thomas BAURES en double messieurs



Patrick DECIMO

Université de Franche-Comté - Handball

Patrick Décimo est un **infatigable défenseur du sport universitaire, depuis 30 ans**. Sans relâche et avec la même pugnacité il insuffle à ses équipes **les valeurs de la FFSU**.

Il est un symbole de la triple excellence ce qui lui a valu d'être sollicité par la gouvernance de l'UFC pour diriger le **dispositif des sportifs de Haut Niveau inscrits à l'UFC**.

Quelques soient les générations, depuis 1992, il a su amener chaque étudiant vers la performance d'équipe. Son sérieux et le respect qui le caractérisent font de Patrick Decimo une **personnalité connue et reconnue dans le monde de la FFH autant que dans l'univers des "coachs" universitaires en HB**.



- 23 participations aux CFU
- 6 titres de championnes de France
- 2 titres de champions de France
- 2 troisièmes places en garçons et filles
- 5 participations aux Championnats d'Europe Universitaires
- 1 titre de Champion d'Europe U en 2006
- 1 titre de vice-championnes d'Europe U en 2006



Didier CHOLLET

Président de la Ligue Normandie FF Sport U

Parcours académique

- Enseignant d'EPS agrégé
- Maître de conférence puis Professeur des Universités à l'Université de Montpellier puis à l'Université de Rouen
- Vice-président de l'Université de Rouen Normandie à partir de 2015 et jusqu'à sa retraite
- Professeur émérite pour des missions d'intégrité scientifique

Parcours de dirigeant FF Sport U

- Président du CRSU de Rouen de 2003 à 2016
- Président de la Ligue Normandie du Sport Universitaire depuis 2016

Parcours d'entraîneur national FF Sport U

- Entraîneur de l'équipe de France universitaire de natation de 1982 à 2006
- Participation à 12 Universiades

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

PILOTAGE POLITIQUE

Président - **Cédric TERRET**

president@sport-u.com

PILOTAGE TECHNIQUE

Direction Nationale

Jean-Philippe DOS PRAZERES - jpdosprazeres@sport-u.com

Lucie TICO - ltico@sport-u.com

